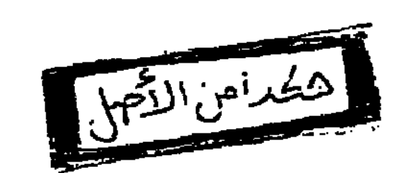




« Sans Visa » : le Vercors

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 14921 – 7 F – SAMEDI 16 JANVIER 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Fin de règne à Copenhague

LES fins de règne sont parfois difficiles pour les hommes d'Etat. Mme Margaret Thatcher en sait quelque chose, et voilà que l'un de ses meilleurs et rares amis parmi les Douze, M. Poul Schlüter, le chef (conservateur) du gouvernement danois, doit à son tour quitter piètrement la scène politique, après dix années au pouvoir. En commettant l'imprudence, en 1989, de « couvrir », au Parlement, son ancien ministre de la justice qui avait ordonné à ses fonctionnaires de bloquer les dossiers de réunion des familles de réfugiés tamouls, pour tenter d'endiguer l'arrivée, massive à l'époque, de demandeurs d'asile dans le royaume, il a été sanctionné par la Cour suprême. Jeudi soir 14 janvier, il a tiré les conséquences de ses mensonges : il a démissionné.

DIX années ininterrompues de gouvernement, c'est décidément long en politique, de nos jours. Pour M. Schlüter, c'était même absolument inespéré. Il était arrivé au pouvoir presque par défaut. En septembre 1982, le premier ministre social-démocrate, M. Anker Jörgensen, avait jeté l'éponge avec la conviction que les « bourgeois » ne réussiraient jamais à mettre sur pied une coalition de centre droit viable et qu'il serait de retour aux affaires quelque... mois plus tard. Erre...ient déjà été gauche est aujou...oir accusé leurs dans l'op...

A la stricte condition que soient respectées les résolutions de l'ONU

M. Bill Clinton n'exclut pas une détente avec le régime irakien

M. Bill Clinton s'est employé, jeudi 14 janvier, à atténuer la portée d'un entretien publié le jour même par le « New York Times », dans lequel il n'excluait pas une normalisation avec l'Irak. Alors que le président George Bush a toujours affirmé qu'une amélioration des relations entre Bagdad et Washington était tributaire de la chute de M. Saddam Hussein, son successeur, M. Clinton, a déclaré que les relations avec l'Irak pourraient changer si ce pays respectait toutes les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Il a toutefois précisé qu'en cas contraire il n'hésiterait pas à recourir à la force.

Le président George Bush s'est félicité, jeudi, des résultats du raid américano-franco-britannique effectué la veille contre le sud de l'Irak et qui était, selon lui, d'abord un *« message politique »*. Mais le secrétaire d'Etat, M. Lawrence Eagleburger, s'est déclaré convaincu que le président irakien Saddam Hussein tenterait de *« tester »* M. Bill Clinton, après sa prise de fonctions le 20 janvier. Ce dernier a averti que ce serait, de la part de M. Hussein, *« une chose stupide »*, et qu'il ne voulait *« écarter aucune option »*.

Selon les premières informations recueillies par les avions américains et britanniques retournés jeudi dans le sud de l'Irak, pour évaluer les résultats du raid, une cible sur deux a été détruite ou endommagée.

Alors que dans les pays du Maghreb la guerre contre l'Irak en janvier 1991 avait suscité des réactions anti-occidentales extrêmement violentes, le ton est aujourd'hui à la mesure, même si la presse condamne le raid de la coalition occidentale.

Lire l'article d'ALAIN FRACHO... et AFSANÉ BASS...

...ur à ...Mitterrand, et nos inf... *« très substan-* ... une déclaration à son ... Zagreb, il a indiqué que son entretien d'une heure avait permis de dégager *« une parfaite concordance de vues sur beaucoup de sujets »*. *« M. Mitterrand*, a déclaré M. Tudjman, *a rendu hommage au rôle de la Croatie dans les efforts pour stopper la guerre en Bosnie, pour qu'elle ne s'étende pas et qu'elle ne se transforme pas en guerre mondiale, et pour que l'on trouve une solution politique. »* M. Tudjman a été reçu officiellement jeudi à l'Elysée pour la première fois depuis la reconnaissance de la Croatie par la CEE, le 15 janvier 1992.

Afrique du Sud : la violence au...

... a rapporté, jeudi 14 janvier, l'association Reporters sans frontières. – *(AFP.)*

...sion au ...onférence de ... selon lui, permet au ...rbe de maintenir en Bos... *« une personnalité juridique »* et d'exercer *« son pouvoir sur ses propres territoires »*.

M. Bérégovoy fait face à la fronde des juges d'instruction



En cas d'intervention aérie...

M. Joxe estime nécessaire de reg... les « casques bleus »

Entendu, jeudi 14 janvier, au Sénat par la commission des affaires étrangères et de la défense, M. Pierre Joxe, ministre de la défense, a estimé nécessaires *« des opérations de regroupement ou de renforcement »* des « casques bleus » en cas d'intervention aérienne dans l'ex-Yougoslavie, si la conférence de Genève n'aboutissait pas. Il a indiqué qu'*« il convenait aujourd'hui d'éviter une extension du conflit au Kosovo et en Macédoine notamment »*, et rappelé que la France était au premier rang des pays qui fournissent des « casques bleus ». L'audition de M. Joxe est intervenue le jour où un premier détachement de 240 ...n... français est arrivé à Na..., retour d'une mission « onusie... » de six mois sur l'aéroport de Sarajevo. Un autre détachement doit suivre. Le nouveau contingent dans la capitale de la Bosnie provient, pour la première fois, de régiments de la Légion étrangère.

Au Sénat, le ministre de la défense a aussi commenté le dernier raid allié contre l'Irak. Il a dit qu'il espérait que *« Saddam Hussein comprendra la leçon »* ; il n'a pas évoqué l'envoi de troupes françaises au Koweït, à l'instar des Américains.

CHYPRE : après avoir rencontré M. Boutros-Ghali

Le président Vassiliou se dit relativement optimiste sur l'évolution de l'attitude de la Turquie

M. Georges Vassiliou, président de la République de Chypre, s'est dit *« satisfait »*, jeudi 14 janvier, de ses entretiens à Paris avec M. Boutros Boutros-Ghali. Le secrétaire général des Nations unies lui a fait part de son intention d'étudier, dès son retour à New-York, les mesures qui peuvent être prises pour assurer la mise en œuvre de la résolution 789, la dernière votée par le Conseil de sécurité, sur le problème chypriote (1). *« Ce qui est important*, a ajouté M. Vassiliou, *c'est qu'il voie bien que, maintenant, c'est à lui de prendre l'initiative. »*

M. Vassiliou a également manifesté un *« certain degré d'optimisme »* sur l'évolution de l'attitude de la Turquie. Selon lui, *« plusieurs signes »* montrent que les Turcs *« en sont arrivés à réaliser que le problème de Chypre doit être résolu et qu'une non-solution* [le statu quo] *pose plus de problèmes qu'une solution »*. Si l'ONU manifeste concrètement sa volonté d'assurer la mise en œuvre de la résolution 789, M. Vassiliou ne *« croit pas qu'un pays comme la Turquie, avec le rôle qu'il veut jouer dans la région, peut accepter (...) d'être en conflit direct avec les Nations unies »*. Ainsi le président chypriote a-t-il fait état d'une déclaration du président de la République turque, M. Turgut Ozal, admettant qu'il ne pouvait pas, à la fois, demander aux Nations unies de faire adopter une résolution sur la Bosnie et ne pas accepter la résolution sur Chypre.

(1) La résolution 789, adoptée le 25 novembre dernier, désigne la partie turque de Chypre comme responsable du manque de progrès dans les négociations pour tenter de mettre un terme à la partition de Chypre (consécutive à l'invasion du nord de l'île, en 1974, par les troupes turques) et demande une *« diminution sensible »* des forces étrangères à Chypre comme première étape d'un retrait total des troupes non chypriotes. La résolution préconise aussi le respect d'une série de mesures destinées à *« promouvoir la confiance entre les deux parties »*.

SLOVAQUIE : en conflit avec les autorités

L'équipe du journal « Smena » a lancé un nouveau quotidien

BRATISLAVA

de notre envoyée spéciale

En butte aux tentations dirigistes de certains représentants du pouvoir à Bratislava, la presse indépendante slovaque fait front et réagit. Une semaine après le licenciement de deux responsables de *Smena*, le principal quotidien d'opposition (*le Monde* du 8 janvier), la rédaction de ce journal a démissionné en bloc, à quatre ou cinq exceptions près, et a créé un nouveau quotidien, avec des sources de financement indépendantes.

Le nouveau journal, baptisé *Sme* (*Nous*), à partir d'un jeu de mots sur l'ancien titre, a commencé à paraître lundi 11 janvier sous la forme d'une page encartée dans un autre journal, *Novy Cas*, qui l'« hébergeait » provisoirement. Y figurait notamment la liste des quarante-neuf membres de la rédaction qui ont suivi les deux responsables licenciés. La nouvelle formule, complète et définitive, de *Sme* est parue, jeudi 14 janvier, financée par une banque d'investissement.

Le limogeage des deux hommes, le 4 janvier, à l'initiative de la Fondation de la jeunesse et des sports, qui, en tant qu'organisme public propriétaire de *Smena*, supervise sa privatisation, a provoqué des remous dans la presse slovaque, qui entretient des rapports difficiles avec le premier ministre, M. Vladimir Meciar.

Interrogé à ce sujet mardi, à l'issue d'un entretien avec le ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, M. Meciar a affirmé qu'il ne s'agissait pas d'une décision du gouvernement et que le licenciement des responsables de la rédaction de *Smena* était motivé par des raisons non politiques mais commerciales. *« Si l'on veut avoir de bonnes sociétés privées, il faut accepter ce genre de choses »*, a-t-il dit. Attribuant au mauvais esprit des adversaires de l'indépendance slovaque les accusations sur le caractère *« non démocratique »* du pouvoir, M. Meciar a assuré que la presse écrivait librement en Slovaquie. *« Le gouvernement peut ne pas plaire*, a-t-il conclu. *A moi aussi, les journalistes peuvent ne pas me plaire, mais nous avons besoin les uns des autres. »*

Plusieurs journaux slovaques se sont en tout cas fait l'écho des aventures de *Smena*. Le quotidien *Narodna Obroda* a publié le premier éditorial du nouveau journal signé du rédacteur en chef licencié, Karol Jezik, tandis que le quotidien économique *Trend* critiquait durement l'attitude du premier ministre et de son entourage dans cette affaire.

S. K.

□ **Les présidents des évêques français, allemands et suisses veulent *« en finir avec la guerre »*.** – Mgr Joseph Duval, Mgr Karl Lehmann et Mgr Pierre Mamie, présidents des conférences épiscopales respectivement de France, d'Allemagne et de Suisse, réunis jeudi 14 janvier près de Rouen, demandent *« des engagements sans équivoque pour en finir, une fois pour toutes, avec la guerre, les meurtres, les viols et les destructions »*.

□ **Un appel en faveur des femmes victimes de viols.** – Mmes Blandine Barret-Kriegel, universitaire, Michèle Barzach, ancien ministre, Annie Cohen-Solal, écrivain, conseiller culturel, Annie Ernaux, écrivain, Antoinette Fouque, psychanalyste, éditrice, Marie-France Pisier, comédienne, et Ségolène Royal, ministre de l'environnement, ont rendu public un appel aux *« femmes de France et d'Europe »*, afin qu'elles témoignent leur *« solidarité »* à l'égard des femmes victimes de viols dans l'ex-Yougoslavie. Elles suggèrent notamment d'envoyer des équipes de gynécologues et de psychologues dans les camps de réfugiés, de faciliter l'accès à l'interruption volontaire de grossesse ou à l'adoption des nouveau-nés, d'organiser l'accueil des femmes en Europe occidentale, de saisir la justice internationale des *« atteintes répétées au droit à l'intégrité des femmes »*.

TURQUIE : attaques de Kurdes et opérations de l'armée

Plus de cinquante morts en trois jours

Trente-cinq rebelles kurdes de Turquie ont été tués, jeudi 14 janvier, lors d'une opération aéro-terrestre des forces de sécurité contre l'un de leurs camps de la province de Bingol, dans l'est du pays, a rapporté l'agence de presse semi-officielle Anatolie. Quelque trois cents militants armés du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, marxiste-léniniste), venus d'Irak du Nord, se seraient regroupés dans ce camp. S'il est confirmé, ce bilan porterait à cinquante et un le nombre de morts en trois jours dans le Sud et le Sud-Est anatoliens lors d'attaques de rebelles contre des villages ou opérations de l'armée. Seize autres personnes avaient été tuées, mardi et mercredi, lors d'attaques par des rebelles près des frontières syrienne et irakienne.

Par ailleurs, le gouvernement allemand a protesté officiellement auprès d'Ankara contre les conditions de détention de Stefan Waldberg, un journaliste indépendant de radio incarcéré depuis octobre 1992 à Diyarbakir, la capitale régionale du Sud-Est anatolien à majorité kurde. Le journaliste est accusé de complicité avec le PKK parce qu'il était porteur de documents sur ce parti au moment de son arrestation. Bonn a dénoncé la *« grande pression psychologique »* exercée sur lui. – *(AFP.)*

AU COURRIER DU Monde

PARIS-DAKAR
L'insulte aux pauvres

NEUF MILLE kilomètres, cent cinquante-quatre véhicules, des millions de francs engloutis. De la publicité partout, sur les hommes, sur les capots, sur les réservoirs, devant, derrière, sur les côtés. Une foule de véhicules d'assistance, des hélicoptères pour transporter les pièces, des avions pour chercher les disparus, des ordinateurs pour faire les classements. Bref, une infrastructure énorme pour une minorité de privilégiés. Des centaines de personnes dans la course, des dizaines d'hommes d'affaires dans les coulisses, des milliers de gens à l'écoute des résultats et des «petits bobos» de leurs favoris. De longues minutes d'antenne sur les chaînes du service dit public. Des dizaines de milliers de personnes qui ne connaîtront rien d'autre ou presque de l'Afrique que ce rallye de la honte. Affreuse course à fric au pays de la mort. Et depuis quinze ans déjà, les cris des opposants à cette expédition coloniale des temps modernes se perdent dans le désert.

Après avoir salué «notre ami le roi» et fait escale dans une Algérie malade, le «corps expéditionnaire» traversera la Mauritanie avant d'entrer triomphalement au Sénégal. Quatre pays seulement. Beaucoup de pays – les plus pauvres parmi les pauvres – ne seront pas visités cette année. Par pudeur sans doute...

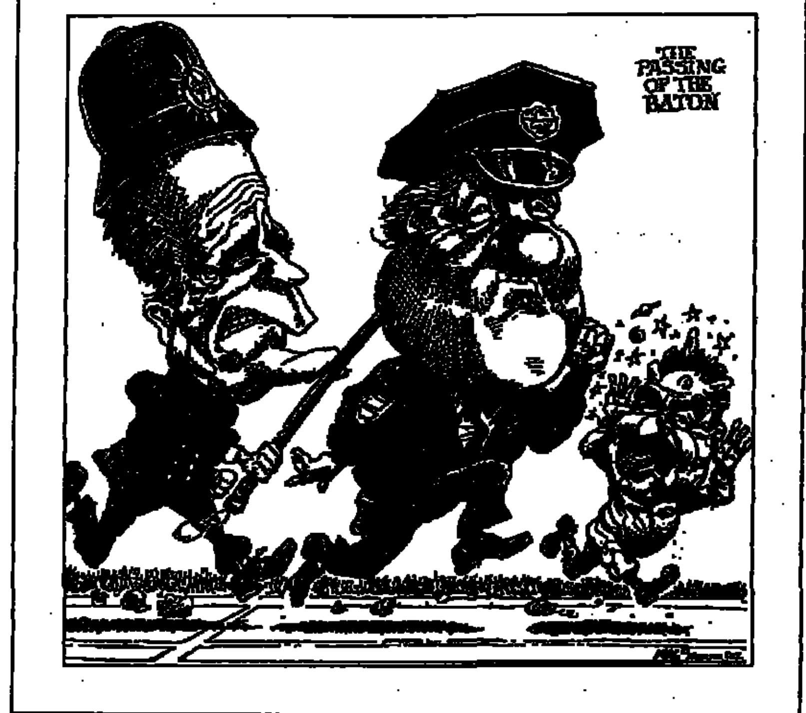
Devant les Mauritaniens squelettiques qu'ils n'auront même pas le temps de saluer, les pilotes seront dignes. Certains leur montreront même que des Européens, habitants des pays développés, savent eux aussi prendre des risques. Et mourir au volant du symbole de leur civilisation : la bagnole.

L'Afrique des campagnes et des bidonvilles, l'Afrique de la sous-alimentation, du chômage et des inégalités, ce tiers-monde que nous pillons, les concurrents ne le verront pas. Ils vont beaucoup trop vite. Et le drame s'accélère...

A Dakar, le 16 janvier, ce sera la fête. Mais à quoi bon attendre le 16 janvier ? Le classement est d'ores et déjà établi par les experts : 137e, le Maroc (800 dollars de PNB par habitant) ; 148e, le Sénégal (628 dollars) ; 156e, la Mauritanie (487 dollars). Le Mozambique, 202e et dernier avec 72 dollars et la France, 17e avec... 16 905 dollars !

MICHEL CAILLAT
Orléans

TRAIT LIBRE



CHÔMAGE
Que les machines cotisent !

LE chômage va croissant et son financement devient problématique. Inutile de se voiler les yeux : rien n'arrêtera l'automatisation des tâches, des plus simples aux plus sophistiquées. Tout ce qui peut se décrire par des règles, tout ce qui peut s'exposer dans des procédures, tout ce qui peut s'expliquer au travers des méthodes est automatisable. Même la conception et la réalisation des programmes. Telle son homonyme biologique, la puce électronique sait se reproduire. Certes, il subsistera quelques domaines où l'ordinateur restera incompétent, mais, hélas, au maigre catalogue de ces derniers se trouve la création d'emplois.

Alors, les partenaires sociaux négocient. Les cotisations à trouver seront-elles surtout supportées par les salariés au titre de la solidarité, ou doivent-elles principalement s'inclure dans la part patronale ? Tout cela procède de la même aberration : la charge salariale des entreprises augmentera, et ainsi ordinateurs, automates et robots deviendront de plus en plus rentables et les licenciements se multiplieront. Alors ? Un peu de morale et de bon sens ; taxons les coupables : que les machines cotisent ! Mais, dira-t-on, l'entreprise bénéficiera *moins* des avancées technologiques. Certes, mais il n'est pas absurde que les bénéfices du progrès reviennent, au moins partiellement, à l'unique héritier légitime de plusieurs millénaires d'ingéniosité technique : à l'homme lui-même. Est-ce réaliste ? Quel critère pour faire payer tel ordinateur ou telle machine à microprocesseur ?

Pas de problème ; on a su inventer des chevaux fiscaux pour faire payer les voitures, nul doute que nos énarques seront à même d'inventer des neurones fiscaux. Ils seront proportionnels à la capacité des machines taxées, à l'étendue de leur mémoire ou à la subtilité du silicium qui les compose. Et si nos experts en fiscalité complexe n'y parviennent pas, des programmes informatiques d'aide à la décision seront sans aucun doute disponibles pour les asssister.

RAYMOND SAMUEL
Les Ulis (Essonne)

PUBLICITÉ
Un beau gâchis postal

A la retraite, à la ca...
depuis une dizaine ...
toujours été choqué ...
de pubs trouvées ...
lettres et distribu...
soit par les ...

Pour en ...
conservé ...
vacances ...
l'année ...
19,200 ...
3,800 ...

RACISME
Samedi soir en France

SAMEDI soir 9 janvier, vers ... eures ... pompiste isolé ... de Maison ... 3. entre ...

d'une dizaine d'entre eux me glace. *« La France aux Français, étrangers, dehors ! »*, scandent-ils. Un gaillard de 1,95 mètre, tondu, a sorti une matraque de son pantalon de treillis tacheté style « camouflage ». Un cri de terreur des deux femmes et du petit garçon. Une bousculade. J'ai à peine le temps d'apercevoir l'homme qui les accompagnait fuir dans la nuit, poursuivi par cinq ou six de ces colosses. Je me rappelle alors qu'il ... les cheveux vaguement cré... *...tez, il y a un petit* ... quand même l'un ... stés dans le ...

une sympathie particulière pour ce dernier, je signale tout de même qu'il est toujours le président d'un pays souverain avec lequel la France entretenait des relations amicales.

J'espère seulement que l'on ne se sert pas des dons destinés à l'achat de médicaments pour financer cette ignoble propagande.

Les Serbes, eux, n'ont pas le droit à la parole.

KATARINA NESKOVIC
Strasbourg

JUSTICE
Combien ...venus ?

... Daniel Sou... ...er du ...

même dépourvu de signification réelle, le véritable taux de détention provisoire ne se calculant pas sur le nombre de personnes détenues (ne serait-ce qu'à cause des lois d'amnistie et des mesures de grâce collectives), mais sur celui de personnes poursuivies pour crime ou délit.

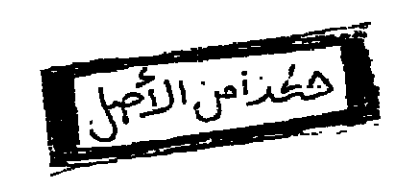
Les chiffres officiels du ministère de la justice font apparaître pour l'année 1991, 28 273 mandats de dépôt décernés par les juges d'instruction au regard de 2 078 affaires déférées devant les cours d'assises et de 458 767 poursuites devant les tribunaux correctionnels, soit un taux de détention provisoire effectif de 6 %, ce qui démontre que le recours à cette dernière demeure l'exception.

Quant aux esprits réformateurs fascin... par la justice anglo-...

TCHÉCOSLOVAQUIE
Question sémantique

LA nouvelle partition de la Tchécoslovaquie en deux nouveaux Etats m'amène à poser la question : pourquoi la République tchèque n'a-t-elle pas de nom en français et l'appelle-t-on toujours Bohême-Moravie, du nom des deux provinces la composant ? Le pays qui vient de se diviser ne s'appelait pas la Bohême-Moravo-Slovaquie mais la Tchéco-Slovaquie. La République slovaque s'appelle la Slovaquie. La République tchèque n'a pas d'autre nom que Bohême-Moravie. La Bohême s'appelle en tchèque Cesky, que l'on traduisait autrefois en français par ... que l'on peut traduire ...ur Tchéquie.

... est à la fois : ...



ÉTRANGER

L'accord de Genève sur la Bosnie-Herzégovine et la situation sur le terrain

Belgrade réagit vivement à l'« ultimatum » de la CEE

Le camp serbe a violemment critiqué, jeudi 14 janvier, l'« ultimatum » lancé la veille par la Communauté européenne et menaçant la Serbie ainsi que le Monténégro d'un *« isolement total »* si les Serbes de Bosnie n'acceptaient pas dans les six jours le projet constitutionnel pour la Bosnie-Herzégovine présenté à la conférence de Genève.

BELGRADE

de notre correspondante

Les présidents serbe et yougoslave, MM. Slobodan Milosevic et Dobrica Cosic, ont discuté jeudi à Belgrade de l'avenir des négociations de paix de Genève avec les responsables politiques et militaires serbes de Bosnie. Au cours de ces entretiens, M. Cosic a demandé à assister à la session extraordinaire du « Parlement » serbe bosniaque qui doit, *« entre le 17 et le 19 janvier »*, se prononcer sur le projet constitutionnel accepté *in extremis*, mardi dernier, à Genève par leur leader, M. Radovan Karadzic. Consterné par les nouvelles menaces des Douze contre son pays, qui s'est prononcé en faveur du processus de paix en Bosnie-Herzégovine et *« a fait tout son possible à Genève pour convaincre le leader serbe bosniaque Radovan Karadzic d'accepter le plan qui lui était proposé »*, le président de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) a écrit au secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali, pour faire valoir que l'aviation fédérale yougoslave n'avait *« pas une seule fois violé la zone d'interdiction de survol de la Bosnie »*.

Conscient que le non-respect de la zone d'exclusion aérienne pouvait *« servir de prétexte »* à une intervention militaire étrangère en Bosnie-Herzégovine, M. Cosic a assuré que la Yougoslavie *« continuera de respecter strictement cette interdiction »*.

Le président yougoslave, qui reproche à la Croatie et aux Musulmans de Bosnie de *« violer massivement »* l'interdiction de survol *« pour pousser la communauté internationale à recourir à la force contre les Serbes »*, fait grief à M. Boutros-Ghali d'*« accuser faussement »* la Yougoslavie de telles violations. D'autre part, un conseiller du président yougoslave, M. Svetozar Stojanovic, qui a souligné que *« la Yougoslavie n'acceptait pas les ultimatums »*, a déclaré que la communauté internationale était priée de trouver un nouvel interlocuteur dans les négociations avec Belgrade si le ministre des affaires étrangères danois, M. Uffe Ellemann-Jensen, dont le pays est président en exercice de la Communauté européenne, continuait *« à hausser le ton et à proférer des menaces contre la Serbie et le Monténégro »*, comme il l'avait fait la veille à Paris, lors de la réunion ministérielle de la CEE.

Préserver les acquis territoriaux

Pour le leader serbe de Bosnie, l'« ultimatum » des Douze de mercredi soir caractérise parfaitement l'attitude de la Communauté européenne, *« qui a encouragé le démantèlement de la Yougoslavie »* et *« risque de provoquer le refus de l'assemblée serbe de Bosnie »* d'entériner le plan de paix de Genève. Au cours d'une interview, jeudi soir, à la télévision de Belgrade, M. Karadzic a estimé que son « Parlement » se prononcerait en faveur du plan de paix de Genève s'il parvient à le convaincre que les Serbes de Bosnie peuvent, par ce biais, atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés, à savoir le maintien de la « République serbe », autoproclamée en Bosnie-Herzégovine.

« Si nous ne pouvons pas franchir directement la montagne comme nous le voulions, nous la contournerons, comme semble nous le demander la communauté internationale », a expliqué M. Karadzic pour justifier son adhésion au document de la conférence de Genève qui, selon lui, permet au peuple serbe de maintenir en Bosnie *« une personnalité juridique »* et d'exercer *« son pouvoir sur ses propres territoires »*.

M. Karadzic a par ailleurs déclaré que les Serbes de Bosnie ne renonceraient pas à certains acquis territoriaux et conserveraient, *« de gré ou de force »*, le corridor reliant l'ouest de la Bosnie (à majorité serbe) à la Serbie et qui devait être coupé par la création d'une province septentrionale à majorité croate, selon les cartes présentées à Genève. Il a également réclamé le maintien d'un corridor entre Sarajevo et la vallée de la Drina, frontalière de la Serbie. Le chef de son « gouvernement », M. Vladimir Lukic, partisan du rejet du plan de paix de Genève, a quant à lui estimé que *« les Serbes ne doivent pas accepter d'être éclatés en provinces et privés d'un cordon naturel avec la Serbie »*.

Conscient que la carte du partage de la Bosnie en dix provinces allait constituer *« l'étape la plus difficile des négociations »*, M. Karadzic s'est estimé convaincu que *« l'état de fait* [sur le terrain] *devrait jouer un rôle déterminant »* dans les débats. *« Nous ne laisserons personne nous imposer une carte contraire à nos intérêts vitaux ; nous nous y opposerons catégoriquement et nous maintiendrons l'état de fait qui nous offre une meilleure continuité territoriale »*, a-t-il précisé.

FLORENCE HARTMANN

Londres envoie des renforts

La Grande-Bretagne a décidé l'envoi en renfort de 400 hommes et d'équipement à proximité de la Bosnie-Herzégovine pour augmenter la sécurité des 2 400 « casques bleus » britanniques présents dans cette République, a annoncé jeudi 14 janvier le ministre de la défense Malcolm Rifkind. Le porte-aéronefs *Ark Royal* sera prêt à appareiller, dimanche, de la base de Portsmouth pour l'Adriatique, avec à son bord huit avions de combat Sea Harrier, dix-sept hélicoptères Sea King et des pièces d'artillerie.

« Nous sommes déterminés à ne pas nous retrouver en position de ne pas pouvoir répondre immédiatement, en cas de détérioration significative de la situation », a déclaré M. Rifkind. Au lendemain de la mort d'un « casque bleu » britannique, mercredi, en Bosnie, le ministre a relevé la multiplication d'attaques contre les troupes de l'ONU dans cette région.

D'autre part, le secrétaire d'Etat américain Lawrence Eagleburger a exprimé jeudi son scepticisme à l'égard de l'engagement pris à Genève par les belligérants. *« Tous sont des menteurs – presque tous sont des menteurs »*, a notamment déclaré M. Eagleburger, dans un entretien avec des journalistes. Il a indiqué qu'il se méfiait particulièrement des milices serbes : *« Rien de ce qu'ils feront ne pourra me convaincre avant que ce Parlement autoproclamé* [des Serbes de Bosnie] *ne ratifie l'accord et qu'ils commencent à le mettre en œuvre »*, a-t-il déclaré, en ajoutant qu'il fallait également voir quelle suite les Musulmans allaient lui donner. Quant au projet de résolution de l'ONU sur l'usage de la force pour faire respecter la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie, il a admis que s'il *« n'est pas mort, il a des difficultés à respirer »*. Il a estimé que cette résolution serait votée *« tôt ou tard »* mais qu'elle avait déjà perdu *« beaucoup de son impact »* à force d'avoir été retardée.

M. Bill Clinton a pour sa part déclaré jeudi, dans un entretien sur la chaîne ABC, qu'il ferait pression pour que le président serbe Slobodan Milosevic soit jugé pour crimes de guerre. *« Selon les règles adoptées lors du procès de Nuremberg, pour savoir s'il est un criminel de guerre, il faut établir ce qu'il a ordonné, ce qu'il a su, ce qu'il aurait pu empêcher. Je pense qu'il faut enquêter là-dessus »*, a-t-il ajouté. Dans un entretien accordé au quotidien britannique *The Guardian*, M. Clinton a indiqué qu'en cas d'échec du processus de paix engagé à Genève, d'autres options pourraient être mises en œuvre. *« Sans aller jusqu'à engager d'importantes forces terrestres, il y a certaines interventions militaires qui pourraient modifier les rapports de forces et je n'en écarte aucune »*, a-t-il ajouté. – *(AFP, Reuter.)*

Purges à la radiotélévision serbe

La direction de la radiotélévision de Serbie (RTS) a procédé, ces derniers jours, à ce que des syndicalistes qualifient de *« nettoyage politique et ethnique »*, camouflé en *« chômage technique »*, interdisant l'entrée à ses employés indésirables. A la télévision de Belgrade, qui emploie 7 500 personnes, quelque 1 500 journalistes, techniciens, employés et ouvriers ont été touchés par ce qui semble n'être qu'une première vague de licenciements, dictés officiellement par la dégradation de la situation économique, à la suite des sanctions décrétées fin mai par l'ONU contre la Serbie et le Monténégro. La plupart des licenciés avaient déjà été sanctionnés pour avoir accusé leurs employeurs de manipuler l'information.

Seule à être reçue en province, la télévision officielle accorde de plus en plus de place au dirigeant d'extrême droite ultra-nationaliste Vojislav Seselj – allié des socialistes de M. Slobodan Milosevic –, dont le Parti radical a obtenu 30 % des sièges aux nouveaux Parlements yougoslave et serbe. – *(AFP.)*

□ **Une journaliste bosniaque tuée à Sarajevo.** – Une journaliste bosniaque, Karmela Stojanovic, du quotidien de Sarajevo *Oslobodenje*, a été tuée, dimanche, par un tireur isolé, a rapporté, jeudi 14 janvier, l'association Reporters sans frontières. – *(AFP.)*

□ **Le président croate a été reçu par M. Mitterrand.** – Le président croate, M. Franjo Tudjman, a qualifié, jeudi soir 14 janvier, l'entrevue qu'il a eue le même jour à Paris avec M. François Mitterrand, de *« très réussie »* et *« très substantielle »*. Dans une déclaration à son retour à Zagreb, il a indiqué que son entretien d'une heure avait permis de dégager *« une parfaite concordance de vues sur beaucoup de sujets »*. *« M. Mitterrand*, a déclaré M. Tudjman, *a rendu hommage au rôle de la Croatie dans les efforts pour stopper la guerre en Bosnie, pour qu'elle ne s'étende pas et qu'elle ne se transforme pas en guerre mondiale, et pour que l'on trouve une solution politique. »* M. Tudjman a été reçu officiellement jeudi à l'Elysée pour la première fois depuis la reconnaissance de la Croatie par la CEE, le 15 janvier 1992.

□ **Les présidents des évêques français, allemands et suisses veulent *« en finir avec la guerre »*.** – Mgr Joseph Duval, Mgr Karl Lehmann et Mgr Pierre Mamie, présidents des conférences épiscopales respectivement de France, d'Allemagne et de Suisse, réunis jeudi 14 janvier près de Rouen, demandent *« des engagements sans équivoque pour en finir, une fois pour toutes, avec la guerre, les meurtres, les viols et les destructions »*.

En cas d'intervention aérienne

M. Joxe estime nécessaire de regrouper les « casques bleus »

Entendu, jeudi 14 janvier, au Sénat par la commission des affaires étrangères et de la défense, M. Pierre Joxe, ministre de la défense, a estimé nécessaires *« des opérations de regroupement ou de renforcement »* des « casques bleus » en cas d'intervention aérienne dans l'ex-Yougoslavie, si la conférence de Genève n'aboutissait pas. Il a indiqué qu'*« il convenait aujourd'hui d'éviter une extension du conflit, au Kosovo et en Macédoine notamment »*, et rappelé que la France était au premier rang des pays qui fournissent des « casques bleus ». L'audition de M. Joxe est intervenue le jour où un premier détachement de 240 militaires français est arrivé à Nantes de retour d'une mission « onusienne » de six mois sur l'aéroport de Sarajevo. Un autre détachement doit suivre. Le nouveau contingent dans la capitale de la Bosnie provient, pour la première fois, de régiments de la Légion étrangère.

Au Sénat, le ministre de la défense a aussi commenté le dernier raid allié contre l'Irak. Il a dit qu'il espérait que *« Saddam Hussein comprendra la leçon »* ; il n'a pas évoqué l'envoi de troupes françaises au Koweït, à l'instar des Américains.

□ **Un appel en faveur des femmes victimes de viols.** – Mmes Blandine Barret-Kriegel, universitaire, Michèle Barzach, ancien ministre, Annie Cohen-Solal, écrivain, conseiller culturel, Annie Ernaux, écrivain, Antoinette Fouque, psychanalyste, éditrice, Marie-France Pisier, comédienne, et Ségolène Royal, ministre de l'environnement, ont rendu public un appel aux *« femmes de France et d'Europe »*, afin qu'elles témoignent leur *« solidarité »* à l'égard des femmes victimes de viols dans l'ex-Yougoslavie. Elles suggèrent notamment d'envoyer des équipes de gynécologues et de psychologues dans les camps de réfugiés, de faciliter l'accès à l'interruption volontaire de grossesse ou à l'adoption des nouveau-nés, d'organiser l'accueil des femmes en Europe occidentale, de saisir la justice internationale des *« atteintes répétées au droit à l'intégrité des femmes »*.

CHYPRE : après avoir rencontré M. Boutros-Ghali

Le président Vassiliou se dit relativement optimiste sur l'évolution de l'attitude de la Turquie

M. Georges Vassiliou, président de la République de Chypre, s'est dit *« satisfait »*, jeudi 14 janvier, de ses entretiens à Paris avec M. Boutros Boutros-Ghali. Le secrétaire général des Nations unies lui a fait part de son intention d'étudier, dès son retour à New-York, les mesures qui peuvent être prises pour assurer la mise en œuvre de la résolution 789, la dernière votée par le Conseil de sécurité, sur le problème chypriote (1). *« Ce qui est important*, a ajouté M. Vassiliou, *c'est qu'il voie bien que, maintenant, c'est à lui de prendre l'initiative. »*

M. Vassiliou a également manifesté un *« certain degré d'optimisme »* sur l'évolution de l'attitude de la Turquie. Selon lui, *« plusieurs signes »* montrent que les Turcs *« en sont arrivés à réaliser que le problème de Chypre doit être résolu et qu'une non-solution* [le statu quo] *pose plus de problèmes qu'une solution »*. Si l'ONU manifeste concrètement sa volonté d'assurer la mise en œuvre de la résolution 789, M. Vassiliou ne *« croit pas qu'un pays comme la Turquie, avec le rôle qu'il veut jouer dans la région, peut accepter (...) d'être en conflit direct avec les Nations unies »*. Ainsi le président chypriote a-t-il fait état d'une déclaration du président de la République turque, M. Turgut Ozal, admettant qu'il ne pouvait pas, à la fois, demander aux Nations unies de faire adopter une résolution sur la Bosnie et ne pas accepter la résolution sur Chypre.

(1) La résolution 789, adoptée le 25 novembre dernier, désigne la partie turque de Chypre comme responsable du manque de progrès dans les négociations pour tenter de mettre un terme à la partition de Chypre (consécutive à l'invasion du nord de l'île, en 1974, par les troupes turques) et demande une *« diminution sensible »* des forces étrangères à Chypre comme première étape d'un retrait total des troupes non chypriotes. La résolution préconise aussi le respect d'une série de mesures destinées à *« promouvoir la confiance entre les deux parties »*.

SLOVAQUIE : en conflit avec les autorités

L'équipe du journal « Smena » a lancé un nouveau quotidien

BRATISLAVA

de notre envoyée spéciale

En butte aux tentations dirigistes de certains représentants du pouvoir à Bratislava, la presse indépendante slovaque fait front et réagit. Une semaine après le licenciement de deux responsables de *Smena*, le principal quotidien d'opposition (*le Monde* du 8 janvier), la rédaction de ce journal a démissionné en bloc, à quatre ou cinq exceptions près, et a créé un nouveau quotidien, avec des sources de financement indépendantes.

Le nouveau journal, baptisé *Sme* (*Nous*), à partir d'un jeu de mots sur l'ancien titre, a commencé à paraître lundi 11 janvier sous la forme d'une page encartée dans un autre journal, *Novy Cas*, qui l'« hébergeait » provisoirement. Y figurait notamment la liste des quarante-neuf membres de la rédaction qui ont suivi les deux responsables licenciés. La nouvelle formule, complète et définitive, de *Sme* est parue, jeudi 14 janvier, financée par une banque d'investissement.

Le limogeage des deux hommes, le 4 janvier, à l'initiative de la Fondation de la jeunesse et des sports, qui, en tant qu'organisme public propriétaire de *Smena*, supervise sa privatisation, a provoqué des remous dans la presse slovaque, qui entretient des rapports difficiles avec le premier ministre, M. Vladimir Meciar.

Interrogé à ce sujet mardi, à l'issue d'un entretien avec le ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, M. Meciar a affirmé qu'il ne s'agissait pas d'une décision du gouvernement et que le licenciement des responsables de la rédaction de *Smena* était motivé par des raisons non politiques mais commerciales. *« Si l'on veut avoir de bonnes sociétés privées, il faut accepter ce genre de choses »*, a-t-il dit. Attribuant au mauvais esprit des adversaires de l'indépendance slovaque les accusations sur le caractère *« non démocratique »* du pouvoir, M. Meciar a assuré que la presse écrivait librement en Slovaquie. *« Le gouvernement peut ne pas plaire*, a-t-il conclu. *A moi aussi, les journalistes peuvent ne pas me plaire, mais nous avons besoin les uns des autres. »*

Plusieurs journaux slovaques se sont en tout cas fait l'écho des aventures de *Smena*. Le quotidien *Narodna Obroda* a publié le premier éditorial du nouveau journal signé du rédacteur en chef licencié, Karol Jezik, tandis que le quotidien économique *Trend* critiquait durement l'attitude du premier ministre et de son entourage dans cette affaire.

S. K.

TURQUIE : attaques de Kurdes et opérations de l'armée

Plus de cinquante morts en trois jours

Trente-cinq rebelles kurdes de Turquie ont été tués, jeudi 14 janvier, lors d'une opération aéro-terrestre des forces de sécurité contre l'un de leurs camps de la province de Bingol, dans l'est du pays, a rapporté l'agence de presse semi-officielle Anatolie. Quelque trois cents militants armés du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, marxiste-léniniste), venus d'Irak du Nord, se seraient regroupés dans ce camp. S'il est confirmé, ce bilan porterait à cinquante et un le nombre de morts en trois jours dans le Sud et le Sud-Est anatoliens lors d'attaques de rebelles contre des villages ou opérations de l'armée. Seize autres personnes avaient été tuées, mardi et mercredi, lors d'attaques par des rebelles près des frontières syrienne et irakienne.

Par ailleurs, le gouvernement allemand a protesté officiellement auprès d'Ankara contre les conditions de détention de Stefan Waldberg, un journaliste indépendant de radio incarcéré depuis octobre 1992 à Diyarbakir, la capitale régionale du Sud-Est anatolien à majorité kurde. Le journaliste est accusé de complicité avec le PKK parce qu'il était porteur de documents sur ce parti au moment de son arrestation. Bonn a dénoncé la *« grande pression psychologique »* exercée sur lui. – *(AFP.)*

EUROPE

DANEMARK : mis en cause dans un scandale lié à l'accueil des réfugiés tamouls

Le premier ministre, M. Poul Schlüter a été contraint de démissionner

Le premier ministre danois, M. Poul Schlüter, a annoncé, jeudi 14 janvier, qu'il démissionnait, après la publication d'un rapport de la commission d'enquête de la Cour suprême le mettant directement en cause dans un scandale politique lié au regroupement familial de réfugiés tamouls.

COPENHAGUE

de notre correspondant

« Rien n'a été dissimulé sous le tapis... » Cette petite phrase anodine, prononcée le 25 avril 1989 au Folketing, le Parlement de Copenhague, aura coûté sa carrière politique au premier ministre, M. Poul Schlüter, et mis fin à un parcours exceptionnel, après dix ans, quatre mois et douze jours au pouvoir. Il n'y a pas si longtemps, M. Schlüter pariait de battre le record de Mme Margaret Thatcher, le chef d'un gouvernement européen resté le plus longtemps aux commandes d'un pays de la CEE. Mais M. Schlüter ne gagnera pas son pari, « balayé » par l'affaire dite du « Tamoulgate », un scandale politique sans précédent dans le royaume, très sourcilleux sur l'intégrité morale de ses élus.

Le premier ministre a couvert les agissements de son ancien ministre de la justice, M. Erik Ninn-Hansen, un ami et un compagnon de lutte estimé au Parti conservateur. M. Hansen avait ordonné, en 1987 et 1988, le gel des dossiers de demandes de regroupement familial de plusieurs dizaines de réfugiés tamouls, outrepassant ainsi la législation du royaume. Plusieurs proches de ces réfugiés périront dans la guerre civile au Sri-Lanka en attendant leurs visas d'entrée pour le Danemark.

Un rapport de 6 000 pages

Une commission d'enquête de la Cour suprême réclamée par l'opposition de centre gauche, sera constituée en 1990. A l'issue de 102 auditions, le juge Mogens Hornslet a déposé, le jeudi 14 janvier, son rapport sur le bureau du premier ministre : 6 000 pages et 10 kilos. M. Schlüter s'est contenté de lire les conclusions – accablantes – centrées notamment sur cette fameuse phrase de 1989. Pour le juge, le chef du gouvernement a menti sciemment au Parlement et à la commission juridique *« en donnant des informations incomplètes et erronées sur cette affaire »*. Le premier ministre était donc bien au courant, depuis 1988, des pratiques illégales de son ministre. Il n'avait rien fait pendant des mois pour y mettre fin, allant même jusqu'à désinformer le Parlement.

En fait, le ministre de la justice pensait qu'avec l'accord signé le 29 juillet 1987 entre l'Inde et le Sri-Lanka, qui prévoyait l'envoi de forces de maintien de la paix indiennes, le calme serait rétabli dans cette île ravagée par une guerre civile sanglante. Il prévoyait même le retour chez eux des réfugiés tamouls vivant au Danemark ; il n'y avait donc aucune raison de les autoriser à faire venir leurs familles au Danemark, comme ils en avaient le droit. Il a suffi d'une plainte d'un réfugié auprès de l'ombudsman du Parlement, le 22 juillet 1988, pour déclencher l'avalanche et le scandale qui se terminera le 14 janvier 1993 à 18 h 05 dans le bureau du premier ministre.

« Je ne comprends pas qu'on ait pu utiser des mots aussi durs à mon encontre. Je n'ai pas désinformé le Parlement », se défendra M. Schlüter lors d'une conférence de presse éclair, *« la plus singulière de ma carrière »*, dit-il. *« Mais je suis obligé d'en assumer seul les conséquences ... et de démissionner. »* Le dos au mur, il n'avait pas le choix.

Les conservateurs disqualifiés ?

Le chef de la diplomatie danoise, le libéral Uffe Ellemann-Jensen, allié des conservateurs au pouvoir, choqué, ne mâche pas ses mots : *« Nous étions prêts à nous battre corps et âme pour Schlüter »*, assure-t-il, regrettant que ce dernier n'ait pas décrété des élections anticipées. *« Mais le premier ministre a fait un choix. Nous devons le respecter »*, a-t-il souligné. La veille, M. Jensen affirmait pourtant que *« toute cette affaire de Tamouls ne sera qu'une tempête dans un verre d'eau et que le premier ministre s'appellera encore Poul Schlüter dans les semaines à venir »*.

Le chef du gouvernement démissionnaire proposera, pour sa succession, son dauphin, le ministre des finances conservateur, M. Henning Dyremose, *« qui fera*, selon lui, *un très bon premier ministre et qui préservera la belle santé économique du royaume »*. Mais les petits partis du centre, les formations centriste-démocrate et radicale, qui jouent un rôle clé sur l'échiquier politique danois, sont loin d'être enthousiasmés par cette idée : *« Les conservateurs sont trop éclaboussés par ce scandale pour continuer à diriger les affaires du royaume »*, constate Mme Mimi Stilling Jakobsen, chef du Centre démocrate.

De son côté, l'opposition de gauche – notamment les sociaux-démocrates qui, dans l'antichambre du pouvoir depuis dix ans, piaffent d'impatience – se montre plutôt prudente : *« Nous avons besoin de la coalition gouvernementale la plus large possible »*, explique laconiquement son président, M. Poul Nyrup Rasmussen. – *(Intérim.)*

GRANDE-BRETAGNE : les « excès » de la presse

Le rapport Calcutt devrait entraîner une nouvelle législation sur la protection de la vie privée

Une nouvelle législation destinée à protéger la vie privée des individus contre les excès journalistiques constituera probablement la conséquence la plus directe des recommandations du rapport officiel de Sir David Calcutt sur la presse, rendu public jeudi 14 janvier.

LONDRES

de notre correspondant

Confronté à la levée de boucliers qui avait accueilli les « fuites » de ce rapport Calcutt (*le Monde* du 12 janvier), le gouvernement paraît faire marche arrière au sujet de la disposition la plus draconienne et la plus controversée, soit l'instauration d'un tribunal statutaire chargé de réprimer les manquements à la déontologie professionnelle, qui remplacerait l'actuelle commission des plaintes en matière de presse, présidée par lord MacGregor of Durris.

Les éditorialistes britanniques avaient unanimement dénoncé cette instance, qualifiée de *« tribunal de la censure »*. Le gouvernement ne prend aucun engagement sur ce point mais, selon M. Peter Brooke, secrétaire d'Etat chargé du patrimoine national, il est *a priori « extrêmement réticent »* devant cette proposition. Ce tribunal aurait notamment le pouvoir d'infliger de lourdes amendes aux journaux (jusqu'à 1 % de leurs revenus annuels).

Sir David propose, d'autre part, de créer de nouvelles définitions d'infraction criminelle dans le cas d'intrusion sans autorisation dans la vie privée d'autrui : entrée dans une propriété privée pour y recueillir des informations destinées à être publiées, utilisation d'équipements de surveillance, prise de photographies et enregistrement de conversations, notamment téléphoniques.

Ces infractions seraient punies par des amendes d'un montant maximum de 5 000 livres sterling (environ 42 500 francs), mais ne donneraient pas lieu à des peines de prison. Le rapport recommande également la définition d'un nouveau délit d'atteinte à la vie privée : toute personne estimant que sa vie privée a été violée pourrait exiger des compensations financières de la part des journaux ou de tout autre organisme. Ces dispositions sont rendues publiques au moment où la presse populaire est à l'origine de révélations compromettantes sur la vie privée de plusieurs membres de la famille royale, en particulier le prince Charles (*le Monde* du 14 janvier).

Sir David affirme que ses propositions *« ont pour but de contribuer positivement au développement des standards les plus exigeants du journalisme »* et *« de permettre à la presse d'exercer librement et avec responsabilité* [ses fonctions], *et lui apporter le soutien dont elle a besoin, dans un marché férocement compétitif, pour résister aux excès les plus sauvages »*. Le rapport contient également une critique en règle du travail de la commission que dirige lord MacGregor, accusée de partialité au bénéfice de la presse et d'inaction totale dans les récentes affaires à caractère scandaleux impliquant des membres de la famille royale et du gouvernement.

LAURENT ZECCHINI

A TRAVERS LE MONDE

BRÉSIL

Un rapport accablant d'Amnesty international sur le sort des Indiens

Amnesty International a publié, vendredi 15 janvier, un rapport dénonçant les violations des droits de l'homme dont sont victimes les communautés indiennes du Brésil *« avec la complicité des autorités »*. *« A mesure que montent les pressions pour l'exploitation des minerais et du bois, les Indiens sont de plus en plus fréquemment exposés à des attaques armées »*, souvent perpétrées par *« des tueurs à gages à la solde des personnes revendiquant des terres »*, écrit l'organisation de défense des droits de l'homme. *« Non seulement ces attaques sont restées impunies mais on peut dire que les autorités sont complices »*, affirme Amnesty, selon laquelle la police a participé à des raids et soumis des hommes, des femmes et des enfants à des passages à tabac et autres mauvais traitements.

ÉTATS-UNIS

La participation à l'élection présidentielle de 1992 a été la plus élevée depuis 1968

Près de 56 % des Américains en âge de voter ont participé à l'élection présidentielle de novembre 1992, soit le meilleur taux de participation pour une élection à la Maison Blanche depuis 1968, a indiqué, jeudi 14 janvier, la commission fédérale des élections (FEC). Selon cet organisme, 104 552 736 Américains ont déposé leur bulletin dans l'urne, le 3 novembre dernier, soit près de 13 millions de plus qu'en 1988.

La FEC a estimé que 55,9 % de la population en âge de voter s'était rendue aux urnes. En 1968, alors que le pays était en pleine guerre du Vietnam, 60,84 % des Américains en âge de voter avaient participé au scrutin qui avait donné la victoire à M. Richard Nixon face à son rival, Hubert Humphrey. – *(AFP.)*

M. David Wilhem à la tête du Parti démocrate

Le président élu américain, M. Bill Clinton, a annoncé, jeudi 14 janvier, à Little-Rock (Arkansas), la nomination de M. David Wilhem, directeur de sa campagne électorale, au poste de président du Parti démocrate en remplacement de M. Ron Brown, qui sera le secrétaire au commerce de la prochaine administration. – *(AFP.)*

Un juge suspend l'application d'une législation anti-homosexuelle au Colorado

Un juge de Denver a suspendu, jeudi 14 janvier, un amendement anti-homosexuel très controversé de l'Etat du Colorado qui devait entrer en vigueur vendredi. Le juge Jeffrey Bayless a décidé cette suspension afin de disposer d'un délai supplémentaire de réflexion.

L'amendement, approuvé par les électeurs du Colorado par référendum lors des élections du 3 novembre, interdit aux autorités locales et à celles de cet Etat de promulguer des lois visant à protéger les homosexuels de la discrimination en matière de logement et d'emploi. Ainsi, certaines lois en vigueur dans les villes de Denver, Aspen et Boulder pour protéger les homosexuels deviendraient caduques dès l'entrée en vigueur de cet amendement.

Dans la journée de jeudi, le gouverneur du Colorado, M. Roy Romer, avait fait savoir qu'il promulguerait vendredi cet amendement à moins que le juge Bayless ne lui ordonne de ne pas le signer. – *(AP, UPI.)*

INDE

Nouvelles violences à Bombay

Au moins onze personnes ont été tuées, depuis mercredi 13 janvier, à Bombay, dont trois musulmans qui ont été sortis de force d'un véhicule, poignardés et brûlés par des émeutiers hindous, alors que des centaines de personnes observaient la scène sans réagir. Le bilan officiel des personnes tuées s'élèverait à 169 en dix jours d'affrontements entre hindous et musulmans dans la métropole du sud de l'Inde.

Malgré tout, les autorités locales ont levé le couvre-feu, jeudi, pendant douze heures, dans plusieurs secteurs de la ville qui y étaient soumis. Les écoles, les banques et la plupart des bureaux et magasins sont, cependant, restés fermés. – *(AFP.)*

TCHAD

Ouverture de la conférence nationale

Trente ans après l'instauration du parti unique, la conférence nationale qui s'est ouverte à N'Djamena, vendredi 15 janvier, va débattre des moyens de créer un régime démocratique pluraliste. Environ sept cent cinquante délégués ont été invités, selon une source officieuse. Les partis politiques, le gouvernement, les syndicats, l'armée et la société civile seront représentés.

Les participants devront d'abord convenir d'un ordre du jour et de la souveraineté, ou non, de la conférence. Celle-ci *« ne doit pas être un bureau d'études pour le gouvernement »*, a prévenu l'opposition. Censée ne pas durer plus d'un mois, la conférence devra décider des modalités d'une période de transition et de futures élections. Depuis l'arrivée au pouvoir du président Idriss Déby, en décembre 1990, le pays est régi par une « charte nationale », qui donne, jusqu'en juillet prochain, tous les pouvoirs au Mouvement patriotique du salut (MPS), le parti du chef de l'Etat. – *(AFP.)*

ZAÏRE

Les pays occidentaux posent des conditions politiques à une reprise de l'aide

La Belgique, la France et les Etats-Unis ont proposé d'accorder une aide au Zaïre, à condition que le gouvernement de M. Etienne Tshisekedi *« puisse pleinement assumer ses responsabilités dans le respect des droits de l'homme et sans intervention du président Mobutu »*, a annoncé, jeudi 14 janvier, à Bruxelles, le ministère belge des affaires étrangères. La Commission européenne a pris, jeudi, une décision analogue, en posant les mêmes conditions.

A ces pressions extérieures, s'ajoutent celles des partis de l'opposition zaïroise, qui ont annoncé une vaste campagne de *« désobéissance civile »* pour obtenir la destitution du président Mobutu. Ce dernier est, pour l'heure, absent du pays : à l'invitation du roi Hassan II, le chef de l'Etat zaïrois est arrivé au Maroc, jeudi, pour une *« visite de travail »* de quarante-huit heures. – *(AFP, Reuter.)*

EN BREF

□ **IRLANDE DU NORD : un catholique tué à Belfast.** – Un catholique d'une trentaine d'années a été tué par deux individus armés, dans la soirée du jeudi 14 janvier, à son domicile du sud de Belfast, quelques heures après un attentat manqué contre un protestant dans le nord-ouest de la ville, a annoncé la police. Le protestant, âgé d'une quarantaine d'années, blessé à la poitrine par deux hommes qui ont ouvert le feu par une fenêtre du rez-de-chaussée de sa maison, avait déjà survécu à deux attentats. Il est dans un état grave, mais sa vie ne semble pas en danger. Son petit-fils âgé de cinq ans a été blessé à l'épaule par un éclat. L'Armée républicaine irlandaise (IRA) a revendiqué l'attentat. – *(AFP.)*

□ **ITALIE : levée de l'immunité parlementaire de douze sénateurs.** – Le Sénat italien a levé l'immunité parlementaire de douze de ses membres – six démocrates-chrétiens, dont un ancien ministre, cinq socialistes et un ex-PSI – jeudi 14 janvier, afin de permettre à la justice de poursuivre son enquête sur leur implication éventuelle dans des affaires de corruption, de fraude électorale et de liens avec la Mafia. – *(AFP.)*

□ **POLOGNE : report de la visite de Mme Suchocka à Paris.** – La visite du premier ministre polonais, Mme Hanna Suchocka, à Paris, prévue le 18 janvier (*le Monde* du 14 janvier), a été ajournée à la demande de Varsovie, a-t-on appris vendredi de source polonaise. Aucune nouvelle date n'a encore été fixée pour cette visite. Mme Suchocka était invitée par l'Elysée.

□ **RÉPUBLIQUE D'IRLANDE : M. Reynolds a complété son gouvernement.** – Le premier ministre irlandais, M. Albert Reynolds, a complété jeudi 14 janvier sa nouvelle équipe gouvernementale, avec la nomination de quinze secrétaires d'Etat. Quatorze ministres avaient été désignés mardi après l'élection de M. Reynolds par le Parlement (*le Monde* du 14 janvier). Au total, outre le premier ministre lui-même, membre du Fianna Fail (nationaliste), le gouvernement de coalition compte dix-huit membres du Fianna Fail et onze travaillistes. – *(AFP.)*

□ **SRI-LANKA : les indépendantistes tamouls seraient prêts à négocier avec le gouvernement.** – Les maquisards indépendantistes tamouls sont prêts à négocier un règlement politique avec le gouvernement sri-lankais pour mettre fin aux combats meurtriers qui se déroulent dans l'île depuis vingt ans, a déclaré, jeudi 14 janvier, Mgr Kenneth Fernando, évêque de Colombo, après s'être entretenu avec des dirigeants des Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE). Il a demandé au gouvernement de répondre au *« geste de bonne volonté »* du LTTE, qui a libéré deux policiers qu'il détenait. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Après le raid aérien des alliés

Le président élu américain pose les conditions d'une éventuelle normalisation avec l'Irak

Tout en faisant quelques concessions à l'égard de l'ONU, l'Irak a affirmé, jeudi 14 janvier, qu'il *«se réserve le droit de riposter»* au raid allié de la veille. De leur côté, les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne ont réaffirmé être prêts à frapper à nouveau si nécessaire. Dans une interview au *New York Times*, le président élu Bill Clinton a tenu envers Bagdad un langage très ferme sans toutefois exclure l'apaisement.

WASHINGTON

NEW-YORK *(Nations unies)*

de nos correspondants

Passés le bruit et la fureur (médiatique) du raid aérien sur le sud de l'Irak, le «problème» Saddam Hussein reste entier, ou à peu près, et, dès la semaine prochaine, figurera en bonne place parmi les dossiers du nouveau président, M. Bill Clinton, qui paraît hésiter sur la conduite à tenir face au dictateur de Bagdad.

A en croire les analyses et spéculations les plus répandues dans la capitale fédérale, le président irakien va poursuivre son offensive pour se libérer du carcan qui lui a été imposé par l'ONU, après qu'il eut été défait et chassé du Koweït. Il jugerait les circonstances favorables : un tout jeune et tout nouveau président à la Maison Blanche et un monde arabe de plus en plus réticent devant la politique occidentale à l'égard de l'Irak. Pour M. Lawrence Eagleburger, dernier secrétaire d'Etat de l'administration Bush, il ne fait aucun doute que M. Saddam Hussein va très vite *«tester»* le président Clinton : *«Je pense qu'il tentera de nouveau le mois prochain (...) Il essaiera de se mesurer à Bill Clinton dès le premier mois de son mandat.»*

Cela pourra être la continuation ou la reprise de la «guérilla» que le président irakien mène depuis plusieurs mois pour défier les Occidentaux : violations soigneusement dosées du régime de souveraineté limitée imposé à l'Irak ; agression ici ou là, puis retrait rapide, etc. Certains avancent que M. Saddam Hussein pourrait se sentir assez sûr de lui pour tenter une aventure plus sérieuse, en attaquant, par exemple, la zone de protection des Kurdes dans le nord de l'Irak. Une réplique occidentale à ce type d'opération ne pourra sans doute pas se limiter à des bombardements aériens.

D'autres évoquent la possibilité d'un troisième type d'offensive irakienne, plus diplomatique celle-là : la main tendue à la nouvelle administration américaine. M. Saddam Hussein proposerait de se conformer sans réserve aux résolutions de l'ONU, en échange de la reconnaissance de sa souveraineté sur l'ensemble du pays – ce qui n'aurait rien de rassurant pour les populations chiites et kurdes irakiennes que le régime baasiste n'a cessé de martyriser.

Quelle sera la réaction de l'administration démocrate qui prend les commandes à partir du 20 janvier ? Dans une interview publiée, jeudi, à la «une» du *New York Times*, M. Clinton paraît hésiter. Il tient, tour à tour, le langage de l'apaisement et celui du gros bâton. Il dit qu'il n'est pas, lui, *«obsédé»* par M. Saddam Hussein ; en clair, il n'y aura plus cet élément d'animosité intense et personnelle qui aurait poussé M. Bush dans son conflit avec M. Saddam Hussein. Mais M. Clinton assure, aussi, que l'affrontement armé se poursuivra si l'Irak ne respecte pas la mise sous tutelle qui lui a été imposée par la communauté internationale.

Ne pas hésiter à recourir à la force

M. Clinton explique qu'il tiendra le discours suivant au président irakien : *«Je vais vous juger sur votre conduite ; je ne vais pas passer mon temps à essayer de comprendre ce qui vous motive (...). Si vous voulez une relation différente avec moi, vous commencez par observer les demandes de l'ONU et vous changez de conduite.»* Ce sont des propos qui paraissent laisser la porte ouverte à une normalisation des relations avec l'Irak, même si M. Saddam Hussein reste au pouvoir. Pour autant, M. Clinton ne cache pas l'antipathie que lui inspire le régime irakien : *«Assurément, compte tenu de tout ce que l'on sait, le peuple d'Irak se porterait mieux s'il avait un autre dirigeant* (que Saddam Hussein), *mais mon job n'est pas de choisir les dirigeants du peuple irakien»*.

Dans le même souffle, le président élu s'empresse, cependant, d'ajouter que le chef du Baas irakien commettrait une grave erreur en essayant de le *«tester»* à son arrivée à la Maison-Blanche. *«Ce serait de sa part une chose stupide, parce que vous savez bien ce qu'il arrivera...»*, déclare M. Clinton. Il affirme qu'il ne reculera pas devant l'emploi de la force, y compris de troupes au sol : *«je ne veux écarter aucune option.»*

Apparemment étonné par l'impact de ses déclarations au *New York Times*, le président élu a passé la journée de jeudi à en atténuer la portée, soulignant lui-même, ou par porte-parole interposé, qu'il ne saurait y avoir, en l'état actuel de la situation, de *«normalisation»* des relations avec l'Irak. M. Warren Christopher, le secrétaire d'Etat désigné, a juré devant le Congrès que la politique de la prochaine administration à l'égard de l'Irak *«ne changerait pas substantiellement»* de celle suivie par M. Bush.

L'ambassadeur irakien à l'ONU, lui, n'a voulu entendre que la première partie des propos de M. Clinton et les a *«chaleureusement salués»*. M. Nizar Hamdoun y voit *«une nouvelle approche»* américaine, à laquelle *«l'Irak répondra»* en appelant à un *«dialogue constructif»*, porteur d'un possible *«nouveau départ»* dans les relations entre les deux pays. M. Hamdoun a remis au Conseil de sécurité une lettre du ministre irakien des affaires étrangères, M. Mohammed Said Al Sahaf, qui, sur le fond du conflit entre l'Irak et l'ONU, ne contient pratiquement aucune concession.

Certes, Bagdad indique que les inspecteurs de l'ONU, chargés de surveiller l'application du régime de tutelle, pourront se rendre en Irak à bord de leurs propres avions et hélicoptères ; depuis quelques semaines, l'Irak entendait ne les laisser venir et voyager dans le pays qu'à bord d'appareils de la compagnie nationale irakienne. Mais le geste est accompagné d'une menace : *«Du fait de l'agression dont l'Irak est victime de la part des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France*, dit la lettre, *le gouvernement irakien n'assumera aucune responsabilité pour ce qui pourrait arriver à des appareils de l'ONU volant dans l'espace aérien irakien.»* Un premier «test» aura lieu vendredi ; une équipe d'inspecteurs, basée à Bahreïn, entend se rendre dans la journée à Bagdad.

M. Bush satisfait

Autre concession : l'Irak a décidé de *«suspendre»* ses incursions dans la région frontalière avec le Koweït, tant que la question de son accès à cette zone, pour y récupérer du matériel lui appartenant, n'aura pas été réglée avec l'ONU. Il n'est évidemment pas question, dans la lettre de M. Said Al Sahaf, d'une éventuelle restitution par Bagdad des quatre missiles sol-sol *Silkworm* que des soldats irakiens sont allés récupérer dans cette zone, en violation des accords passés avec l'ONU. De même n'est-il aucunement question de respecter les deux zones d'exclusion aérienne instaurées dans le sud et le nord du pays : l'Irak en rejette la légalité et entend réaffirmer sa souveraineté sur ces zones.

Répétant que le raid de mercredi relevait plus du *«message politique»* que d'une véritable intervention et n'avait eu que des objectifs militaires très limités, le président George Bush a déclaré jeudi que l'opération s'était soldée par un *«grand succès»* : *«L'espace aérien* (dans le sud) *est un peu plus sûr pour nos pilotes aujourd'hui ; espérons que Saddam a reçu le message.»*

ALAIN FRACHON et AFSANÉ BASSIR POUR

Une cible sur deux détruite ou endommagée

Des avions américains et britanniques sont retournés dans le sud de l'Irak, après le raid du mercredi 13 janvier contre cinq sites (Bassorah, Nadjaf, Samawa, Talil et Al Amarah) où avaient été recensés les vingt-quatre objectifs différents assignés aux cent quatorze avions alliés engagés. Les conditions atmosphériques n'étant pas bonnes au-dessus de la zone attaquée, les satellites-espions n'ont pas été considérés comme une source sûre de renseignement et il a été préféré de confier à des avions de reconnaissance le soin d'aller, après le raid, évaluer les dégâts au plus près.

Selon les premières observations, complétées par les films pris par les avions eux-mêmes pendant le raid, il apparaît que 80 % des objectifs ont été attaqués, c'est-à-dire qu'ils ont été vus, identifiés comme étant ceux dont il s'agissait de s'occuper et, ensuite, qu'ils ont constitué la cible de tirs (réussis ou ratés). Les avions d'attaque n'ont fait qu'un passage sur les objectifs pour surprendre la défense irakienne et limiter les possibilités de réaction de ses batteries.

Ce qui signifie, indirectement, que 20 % des buts choisis au départ par les planificateurs du raid n'ont finalement pas pu être attaqués, soit qu'ils n'aient pas été identifiés, soit que les conditions atmosphériques aient interdit tout tir, soit même que les équipements de bord aient eu des défaillances.

Après constatation des résultats par les reconnaissances aériennes, il semble, en première analyse, que 50 % des cibles dites atteintes ont été détruites ou gravement endommagées. Ce pourcentage de 50 % est considéré comme normal pour au moins deux raisons. D'une part, les exécutants de ce raid – dont le dessein était sûrement plus politique que militaire – avaient reçu pour consigne majeure de ne pas prendre de risques excessifs. D'autre part, l'opération, déjà repoussée de quelque vingt-quatre heures à cause de mauvaises conditions atmosphériques, s'est faite de nuit et par temps médiocre avec, notamment, un vent de sable qui a pu entraver le fonctionnement de certains armements au laser (une cible a besoin d'être «illuminée» par une tache-laser pour que le missile ou la bombe guidés par elle aillent droit dessus).

Réactions assez modérées dans les pays maghrébins

Une démarche officielle à Alger et une amorce de manifestation à Tunis : les réactions au raid aérien contre des bases de missiles irakiennes sont restées, somme toute, mesurées. Même si la presse locale a quelque peu retrouvé, dans ses éditoriaux, le ton enflammé dont elle avait usé pendant la guerre du Golfe.

Convoqués, jeudi 14 janvier, au ministère algérien des affaires étrangères, les ambassadeurs des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU se sont vus dire *«l'inquiétude»* et la *«préoccupation»* des autorités locales face à ces représailles aériennes et leur espoir que l'escalade sera contenue afin de *«ne pas aggraver la situation déjà difficile»* que connaît le Proche-Orient. En visite, la semaine dernière, à Alger, M. Roland Dumas avait été mis en garde contre des actions militaires qui viseraient à déstabiliser l'Irak et dont l'Iran, puissance tutélaire des mouvements intégristes, tirerait finalement profit.

A Tunis, la police a dispersé, jeudi, un cortège d'une centaine d'étudiants de la faculté des sciences politiques, qui tentaient de gagner l'ambassade des Etats-Unis pour y déposer une *«lettre de protestation»*. Si le cœur de l'homme de la rue continue de pencher vers Bagdad, les milieux officiels se gardent de tout commentaire, soucieux d'éviter les *«malentendus»* surgis, pendant la guerre du Golfe, avec nombre de leurs partenaires arabes et occidentaux qui avaient eu la rancune tenace. Dans ses vœux au corps diplomatique, le président Ben Ali n'a fait qu'une brève allusion à l'attachement de son pays *«au respect de la légalité internationale»*.

Du côté de Rabat, c'est toute la presse partisane, y compris celle, progouvernementale, du Rassemblement national des indépendants (RNI), qui a dénoncé *«l'agression»* commise contre le régime de Bagdad et la politique occidentale des *«deux poids, deux mesures»* – allusion à Israël. Dans *l'Opinion* et *Al Alam*, quotidiens en français et en arabe du parti de l'Istiqlal, M[e] Mohamed Boucetta, son secrétaire général, a fustigé ce *«nouvel acte criminel»* et demandé la levée de l'embargo contre l'Irak.

J. de B.

□ **Les Verts condamnent le raid aérien en Irak.** – M[me] Dominique Voynet, porte-parole des Verts, a dénoncé, mercredi 13 janvier, dans un communiqué, le raid aérien opéré en Irak, qui est, selon elle, *«dans la plus parfaite illégalité vis-à-vis des résolutions de l'ONU»* et qui *«retarde d'autant la recherche d'une solution politique»*.

Washington suggère qu'Israël rapatrie les Palestiniens expulsés et les emprisonne

Le secrétaire d'Etat américain, M. Lawrence Eagleburger, a estimé, jeudi 14 janvier, que l'*«une des possibilités»* pour régler le problème des quelque 400 Palestiniens expulsés au Liban était qu'Israël les rapatrie et les mette en prison. Dans l'avion qui le ramenait de Paris à Washington après la signature de la convention sur l'interdiction des armes chimiques (*le Monde* du 15 janvier), M. Eagleburger a indiqué qu'il avait brièvement évoqué cette question à Paris avec son homologue israélien, M. Shimon Pérès.

Selon le diplomate américain, la pression va s'accroître au Conseil de sécurité de l'ONU pour que des sanctions soient prises contre l'Etat juif. *«Je sais que la situation est difficile pour les Israéliens mais, tôt ou tard, ils devront trouver une solution»*, a ajouté M. Eagleburger. – *(AFP.)*

□ **Quatre pays arabes seulement ont signé la convention contre les armes chimiques.** – Seuls quatre pays arabes – Algérie, Tunisie, Maroc et Mauritanie – figuraient parmi les cent vingt pays ayant signé, jeudi 14 janvier à Paris, la convention sur l'interdiction des armes chimiques, après que la Ligue arabe eut recommandé de ne pas signer tant qu'Israël n'aurait pas adhéré au traité de non prolifération nucléaire. La Libye était représentée à la cérémonie des 13 et 14 janvier, mais n'a pas signé. *«La délégation libyenne n'avait pas les instructions nécessaires, mais la signature n'est pas close à l'issue de cette cérémonie»*, a déclaré le porte-parole du quai d'Orsay. Les Occidentaux soupçonnent Tripoli de fabriquer des armes chimiques.

□ **IRAN : Téhéran divise en deux provinces l'Azerbaïdjan oriental.** – Le Parlement iranien a adopté, mardi 12 janvier, par 152 voix contre 42 et 10 abstentions, une loi divisant en deux la province de l'Azerbaïdjan oriental, à la frontière avec la République d'Azerbaïdjan, anciennement soviétique. La province iranienne est désormais partagée entre un nouvel Azerbaïdjan oriental, dont le chef-lieu est Ardabil, et un Azerbaïdjan central, avec Tabriz pour centre administratif. – *(AFP.)*

□ **ISRAËL : M. Ezer Weizman candidat travailliste à la présidence.** – Le comité central du parti travailliste israélien a élu, jeudi 14 janvier, M. Ezer Weizman, ancien ministre de la défense, pour être candidat à l'élection présidentielle, qui doit avoir lieu en mars prochain. M. Weizman, soixante-neuf ans, qui se présentait sous l'étiquette de *«président de la paix avec les Arabes»*, a obtenu 92 % des voix devant deux autres candidats, MM. Shlomo Hillel et Arié Lova Eliav. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

HAÏTI

M. Bill Clinton est revenu sur sa promesse de suspendre le rapatriement systématique des boat-people

L'équipe de transition de M. Bill Clinton a dévoilé, jeudi 14 janvier à Little-Rock (Arkansas), un «plan global» pour restaurer la démocratie en Haïti, qui, si l'armée de ce pays l'accepte, devrait se traduire par la mise en place d'un gouvernement de «réconciliation nationale», puis, dans un délai non précisé, par le retour au pouvoir du président Jean-Bertrand Aristide. Ce dernier est maintenant «disposé à octroyer une amnistie aux militaires» qui l'ont renversé en septembre 1991, mais veut que le général Cédras quitte son poste à la tête des forces armées, a indiqué un porte-parole de M. Clinton. Revenant sur sa promesse électorale, M. Clinton a, d'autre part, indiqué qu'il poursuivrait la politique de rapatriement systématique des réfugiés haïtiens appliquée par l'administration Bush.

SAINT-DOMINGUE

de notre correspondant

Dans un discours radiophonique diffusé par la Voix de l'Amérique en direction d'Haïti, M. Clinton a justifié son revirement sur la question des réfugiés par son souci d'éviter de nouveaux naufrages et *«des pertes tragiques de vies humaines»*. Depuis mai 1992, environ 6 000 boat-people haïtiens ont été ramenés à Port-au-Prince, dont près de 400 cette semaine, tandis que l'on apprenait que 400 autres personnes avaient péri en mer fin décembre. *«Partir en bateau ne mène pas à la liberté»*, a déclaré M. Clinton, soulignant que le président en exil Jean-Bertrand Aristide, avec qui il s'est entretenu mercredi soir, a lui-même appelé ses compatriotes à ne pas prendre la mer. M. Clinton a promis que, dès son entrée en fonctions, des mesures seraient prises pour faciliter l'obtention du statut de réfugié en Haïti. *«Le nombre de fonctionnaires américains en Haïti va être augmenté de manière significative, afin que les demandes puissent être traitées plus rapidement, y compris pour ceux qui vivent en dehors de Port-au-Prince»*, a-t-il déclaré.

«Il est affligeant que la première décision annoncée par le président Bill Clinton soit la confirmation d'une politique immorale et illégale, tant sur le plan du droit américain que du droit international», a commenté M. Jocelyn McCalla, responsable de la Coalition nationale pour les réfugiés haïtiens.

Le silence des militaires

M. Clinton a souligné le caractère temporaire de sa politique à l'égard des boat-people haïtiens, qui, a-t-il dit, pourra être modifiée. Il a souhaité que les efforts du représentant du secrétaire général des Nations unies, le diplomate argentin Dante Caputo, permettent d'arriver rapidement à une solution de la crise haïtienne.

M. Caputo, qui est également mandaté par l'Organisation des Etats américains (OEA), était attendu, vendredi, à Port-au-Prince, où il devait remettre aux autorités civiles et militaires une lettre approuvée par l'ONU, l'OEA et les autorités américaines pour tenter de relancer le processus de négociations.

Ce document prévoit l'envoi en Haïti, dans les tout prochains jours, de 400 observateurs internationaux chargés de veiller au respect des droits de l'homme. Sur la base des informations transmises par ces observateurs, le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, devrait soumettre un rapport à l'Assemblée générale des Nations unies le 15 février prochain. La lettre dont est porteur M. Caputo contient, d'autre part, des propositions pour la reprise de négociations entre toutes les parties concernées.

Reste à savoir si ce document, qui a reçu l'aval du président en exil, sera approuvé par les militaires qui détiennent la réalité du pouvoir en Haïti. Jusqu'à présent, les responsables de l'armée n'ont, selon l'entourage de M. Caputo, pris aucun engagement.

JEAN-MICHEL CAROIT

□ **GUATEMALA : le président Serrano propose à la guérilla de conclure la paix en 90 jours.** – Le président guatémaltèque Jorge Serrano a indiqué, jeudi 14 janvier, que son gouvernement s'était engagé à négocier *«sans interruption»* avec la guérilla, afin de parvenir à un accord de paix dans un délai de 90 jours. Le gouvernement accepte de se soumettre à une vérification de la situation des droits de l'homme, question sur laquelle achoppaient, depuis août, les négociations de paix entamées en avril 1991. Il propose la délimitation de zones, afin que la guérilla y concentre ses effectifs sous la supervision de l'ONU. Le retour d'un premier groupe de 4 000 réfugiés guatémaltèques vivant au Mexique, initialement prévu pour le 13 janvier, fait actuellement l'objet de négociations. – *(AFP, UPI.)*

AFRIQUE

SOMALIE

Un délégué suisse du Comité international de la Croix-Rouge a été assassiné à Bardera

Un responsable suisse du Comité international de la Croix-Rouge (CICR, Genève) a été assassiné, dans la soirée du jeudi 14 janvier, à Bardera, dans le sud-ouest du pays. Selon le porte-parole du CICR à Mogadiscio, M. Horst Hamborg, la victime, dont l'identité n'a pas été révélée, se trouvait dans les locaux du CICR, quand trois hommes armés ont fait irruption et exigé qu'on leur remette de l'argent. *« Il a tenté de leur expliquer qu'il allait chercher la clé du coffre. Mais il semble que les meurtriers ont mal interprété son action. Ils ont ouvert le feu et l'ont atteint d'une balle dans la tête »*, a précisé M. Hamborg.

L'an dernier, un responsable belge du CICR avait été tué à Mogadiscio et, récemment, le 2 janvier, un employé britannique de l'UNICEF avait été assassiné à Kisimayo. Pendant ce temps, à Addis-Abeba, la réunion des factions somaliennes devait prendre fin, vendredi matin, les délégués espérant encore qu'un accord de cessez-le-feu et de désarmement général allait être signé, avant la clôture des pourparlers. – *(AFP, Reuter.)*

□ **LIBERIA : le coordinateur de l'ONU déclaré *« persona non grata »* par le chef des rebelles.** – Le coordinateur des aides d'urgence de l'ONU au Libéria, M. Ross Mountain, a été déclaré *« persona non grata »* dans les zones contrôlées par le Front national patriotique du Libéria (FNPL), a annoncé, jeudi 14 janvier, la radio de la guérilla. – *(AFP.)*

□ **LESOTHO : les élections législatives annoncées pour le 27 mars.** – Devant marquer le retour du pouvoir aux civils, les élections législatives auront lieu le 27 mars, a annoncé, jeudi 14 janvier, à Maseru, le major-général Elias Ramaema, chef de la junte militaire, qui dirige, depuis mai 1991, ce petit pays de 1,8 million d'habitants, enclavé en Afrique du Sud. La date de ces élections avait été reportée à plusieurs reprises. – *(AFP.)*

ANGOLA : alors que les combats s'intensifient

L'UNITA a posé ses conditions à l'ouverture de pourparlers

En annonçant qu'il était prêt à ce qu'une rencontre entre ses représentants militaires et ceux de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) soit organisée, dès cette semaine, à Addis-Abeba (*le Monde* du 15 janvier), le gouvernement de Luanda est allé trop vite en besogne. Sans dire non au principe d'une telle rencontre, l'UNITA a aussitôt posé ses conditions.

Joint par téléphone, jeudi 14 janvier au soir, à Huambo, le porte-parole de l'UNITA, M. Jorge Valentim, a ainsi déclaré à l'agence Reuter que des *« représentants politiques, et pas seulement militaires »*, devraient assister à ces pourparlers. Sans réfuter complètement le choix de la capitale éthiopienne comme lieu de la rencontre, M. Valentim a précisé que *« la Côte-d'Ivoire, le Maroc ou le Nigéria feraient aussi l'affaire »*. L'UNITA a souhaité, enfin, que les Nations unies *« supervisent »* ces pourparlers.

A Luanda, le quotidien progouvernemental *Jornal de Angola* a laissé entendre que la rencontre pourrait être repoussée *« à la semaine prochaine »*. En revanche, la radio nationale a assuré, jeudi soir, que la délégation militaire gouvernementale se rendrait, comme prévu, à Addis-Abeba, même en l'absence de l'UNITA, pour *« montrer la volonté »* du régime du président José Eduardo Dos Santos *« de mettre fin à la crise »*.

Sur le terrain, les combats se sont intensifiés, notamment dans les régions de Huambo (centre), de Cuando-Kubango (sud) et de Moxico (est), où forces gouvernementales et troupes de l'UNITA s'affrontent depuis près d'une semaine. Sur les dix-huit provinces angolaises, le gouvernement de Luanda n'en contrôlerait plus que sept, indique-t-on de bonne source. – *(AFP, Reuter.)*

MAROC

Hassan II veut réconcilier sunnites et chiites

Le Maroc a proposé à l'Iran l'ouverture d'un dialogue entre musulmans sunnites et chiites pour résoudre leurs différends, et Téhéran a réagi favorablement, a déclaré Hassan II, dans un entretien accordé au quotidien des Emirats arabes unis, *Al-Khaleej*, paru mercredi 13 janvier. Le souverain chérifien a précisé qu'il avait présenté cette idée à un haut responsable du ministère iranien des affaires étrangères, lors d'une récente réunion du Comité al-Quds (Jérusalem) dont il assure la présidence.

« Le délégué iranien est reparti enchanté. Il m'a, par la suite, informé que le président Rafsandjani avait accepté l'initiative et attend que nous dépêchions un envoyé en Iran. Mais la date de cette visite n'a pas encore été fixée », a-t-il ajouté. *« Un dialogue doit avoir lieu,* a souhaité Hassan II. *Il ne peut pas y avoir des musulmans qui pensent au Djihad (guerre sainte) alors que nous, les sunnites, sommes décrits comme ceux qui ne veulent pas lutter ou mener ce Djihad. »*

D'autre part, dans un entretien accordé au quotidien saoudien *al Chark al Aousat*, et publié mercredi, le roi du Maroc déclare qu'il aurait préféré voir le Front islamique de salut (FIS) accéder au pouvoir en Algérie si celui-ci avait pu remporter, il y a un an, les élections législatives qui ont été annulées. A son avis, *« cela aurait été une expérience intéressante, même pour nous, pour l'Egypte et la Tunisie. L'Algérie aurait constitué un laboratoire qui aurait révélé comment l'extrémisme religieux peut dépasser ses contradictions quand, bénéficiaire d'une formation moderne, il est appelé à assumer quotidiennement les responsabilités de l'Etat. »* – *(AFP, Reuter.)*

ALGÉRIE : se bornant à annoncer un référendum constitutionnel à une date indéterminée

Le président Kafi veut laisser au gouvernement un « délai raisonnable » pour sortir de la crise

Le Haut Comité d'Etat (HCE) avait, depuis une bonne dizaine de jours, laissé courir les rumeurs sur des réformes politiques qui seraient rendues publiques à l'occasion du premier anniversaire de son installation. Mais la seule nouveauté du discours prononcé par M. Ali Kafi, son président, jeudi 14 janvier, devant les « cadres de la nation », paraît tenir à l'annonce d'un référendum, à une date indéterminée, sur la révision de la Constitution de 1989.

ALGER

de notre correspondant

« Le HCE envisage de consulter le peuple par voie de référendum sur un projet de révision de la Constitution pour un meilleur équilibre du pouvoir et une organisation efficiente des institutions », a déclaré le président du HCE, M. Ali Kafi. Sans en préciser le moment, il a indiqué que cette consultation serait organisée lorsque seront réunies *« les conditions propices à l'expression du libre choix populaire dans un climat de sérénité en dehors de toute pression »*.

Ce « flou », sciemment entretenu, implique pour l'instant la mise sous le boisseau des élections présidentielle et législatives et permet d'occulter l'échéance du 31 décembre 1993, terme, en principe, du mandat du HCE. Le premier ministre, M. Belaïd Abdesslam, qui avait demandé de trois à cinq ans pour *« sortir le pays de la crise »*, ne peut être que satisfait de cette annonce.

« Il est impératif d'accorder [au gouvernement] *un délai minimum raisonnable*, a affirmé M. Kafi. *Le HCE est conscient de cet impératif et souscrit à cette nécessité indispensable dans le but de mettre fin à toute hésitation et d'éviter des changements trop fréquents, si préjudiciables à l'action de l'Etat. »* Ce répit accordé à M. Abdesslam tranche, en sa faveur, le débat qui opposait, au plus haut niveau, les différentes tendances du sérail politique : partisans de la *« légitimité par les urnes »* et tenants du changement *« imposé par une élite »*, si besoin par la force.

Il est évident que, dans la phase actuelle, le pouvoir hésite à organiser un scrutin qui pourrait donner, une nouvelle fois, une majorité à des forces hostiles, notamment islamiques, alors qu'il ne dispose pas d'une crédibilité suffisante pour faire admettre sa politique d'austérité à une population largement désabusée. Il reste aux autorités locales à gérer la transition vers un retour à la légitimité constitutionnelle, en y associant, entre autres, les formations politiques.

M. Kafi leur a fait un appel du pied en assurant qu'il continuera, en 1993, *« les rencontres avec les partis, les organisations populaires et les associations en vue de redynamiser la vie politique nationale (...), à l'exclusion de ceux qui pratiquent ou prônent la violence »*. Mais, le dialogue entre le pouvoir et l'opposition qui avait démarré, au mois de septembre dernier, est au point mort. – *(Intérim.)*

Afrique du Sud : la violence au quotidien

Suite de la première page

De son passé pionnier et des affrontements sanglants qui l'ont accompagné, le pays a retenu la culture des armes et le goût d'en posséder, qu'il s'agisse d'armes à feu ou d'armes blanches dites traditionnelles. Mais, cette fois, un pas dangereux a été franchi. Jamais, en effet, la circulation des armes, dans toutes les couches de la population, noire ou blanche, n'a été aussi importante.

A Johannesburg, des employés blancs, apparemment paisibles, vaquent à leurs affaires, un pistolet glissé dans la ceinture. On croise des hommes armés au cinéma, au restaurant, dans les lieux touristiques ou, tout simplement, au supermarché. De nombreuses femmes se déplacent avec un pistolet au fond de leur sac. Et rares sont les familles blanches qui ne possèdent pas une arme, enfermée dans un coffre ou plus négligemment laissée dans un tiroir. Régulièrement, des enfants se blessent ou se tuent en les manipulant. Et la « roulette russe » connaît même un certain renouveau.

En vase clos

Dans les ghettos noirs, eux aussi touchés par le syndrome du surarmement, le fusil d'assaut AK-47 (kalachnikov) de fabrication russe ou chinoise a les faveurs des gangs, des milices d'autodéfense ou des amateurs de toutes catégories. L'arme s'acquiert pour trois fois rien sur un marché très abondant, alimenté par les surplus de la guerre civile mozambicaine. En moins d'un an, entre le 1er janvier et la première semaine de décembre 1992, la police en a saisi pas moins de sept cent soixante-douze exemplaires !

Les statistiques sur les armes traditionnelles qui ont été confisquées (lances, javelots, sagaies, massues, etc.) n'ont, en revanche, pas été divulguées. Fièrement, au nom de leurs coutumes, les Zoulous de l'Inkhata, parti de M. Mangosuthu Buthelezi, farouchement opposé à M. Nelson Mandela et au Congrès national africain (ANC), continuent de les brandir lors des rassemblement publics, bravant l'interdit qui, théoriquement, frappe de telles exhibitions. Accessoirement, ces armes « culturelles » se révèlent d'une efficacité toute militaire dans les affrontements avec les groupes adverses.

Car la violence la plus rude, qui, chaque mois, couche dans la poussière des dizaines de morts, est d'abord celle commise en groupe et dont les Noirs sont les acteurs, les victimes et les témoins quasi exclusifs. Inkhata contre ANC, Zoulous contre Xhosas, ruraux contre urbains, chauffeurs de taxis contre collègues du syndicat concurrent, et gangs contre tout le monde : ces affrontements sont le fidèle reflet d'une société, où les groupes qui la composent ont subi, en quarante ans d'apartheid et de violence institutionnalisée, l'érosion de toutes leurs valeurs morales.

Pour la « grande » presse, celle qui donne le ton, cette violence en vase clos est à peine sensible, ne suscitant que quelques paragraphes distanciés. Elle n'émeut que lorsqu'elle éclabousse la société blanche, calfeutrée dans ses quartiers luxueux. Tel a été le cas, le 26 décembre dernier, quand deux hommes, la tête revêtue d'une cagoule, sont entrés dans un restaurant du Cap et ont arrosé la salle d'une rafale de balles, blessant grièvement le patron et son cuisinier.

Les éléments publics de l'enquête n'ont pas permis de savoir si cette fusillade, dans le style du Chicago des années 30, était autre chose qu'une affaire de racket. Mais la presse, qui a largement rendu compte de l'affaire, a voulu ne retenir que la thèse d'une attaque terroriste de l'APLA, un mystérieux groupuscule noir qui avait revendiqué deux attentats similaires, en novembre et décembre derniers, au cours desquels cinq Blancs avaient perdu la vie.

En revanche, les batailles rangées qui, dans la région de Durban, entre le 24 et le 25 décembre 1992, ont vu s'affronter, à la hache et au couteau, plusieurs groupes de Noirs, causant la mort d'une vingtaine de personnes et laissant sur le carreau une bonne cinquantaine de blessés, ont à peine été mentionnées. De la même manière, seul un entrefilet avait rendu compte, quelques jours plus tôt, du énième épisode de la « guerre des taxis » : alors qu'ils attendaient, disciplinés, le taxi collectif qui les ramènerait vers leur lointaine banlieue, des usagers noirs avaient été mitraillés par des tireurs anonymes, passant en trombe, et laissant derrière eux quatre cadavres et autant de blessés.

Quant aux mystérieuses fusillades, dont sont périodiquement victimes les passagers noirs des trains de banlieue – un groupe armé monte dans un wagon, tire de façon indiscriminée et s'enfuit, – la presse les expédie en quelques lignes blasées.

Electronique et molosses

Il est cependant une violence qui, indistinctement, atteint tout le monde, Noirs comme Blancs, et dont tout le monde parle : la criminalité ordinaire. Nourrie par l'instabilité des années précédentes, durant lesquelles des centaines de milliers de jeunes Noirs n'ont connu d'autre formation que les manifestations durement réprimées, amplifiée par la récession économique, le chômage et la perception de plus en plus insupportable des fantastiques inégalités de la société sud-africaine, cette criminalité, en peu de temps, a connu une effrayante explosion.

Démunis, les Noirs la subissent sans autre protection que l'autodéfense ou les « tribunaux » spontanés, aux sanctions vite expédiées. Le 27 décembre dernier, un homme, accusé d'avoir sexuellement abusé d'un enfant de trois ans dans un *township* de Port-Elisabeth, puis de l'avoir tué, était lynché par la foule. Le lendemain, à Hillbrow, quartier « chaud » de Johannesburg, un policier noir de vingt-deux ans, en civil et hors service, était pris à partie par une cinquantaine de chauffeurs de taxis noirs, qui l'avaient pris pour un voleur de voitures. Excédés par les vols fréquents dont ils sont victimes, les chauffeurs l'ont battu sur le trottoir. Jusqu'à la mort.

Plus fortunés, les Blancs disposent d'autres moyens pour se protéger. En quelques années, environ trois mille sociétés de gardiennage et de surveillance ont poussé comme champignons après la pluie, se partageant un marché qui constitue l'un des rares secteurs épargnés par la récession. Toutes les villas des quartiers aisés de Johannesburg ont leurs fenêtres recouvertes de barreaux d'acier. Des détecteurs de toutes sortes, installés à l'intérieur des maisons, signalent instantanément à une centrale d'alarme la présence d'un intrus, provoquant l'arrivée rapide d'une patrouille d'hommes armés.

Les murs, à l'abri desquels veillent des molosses de taille respectable, ont été surélevés et couronnés parfois de tessons de bouteilles ou de fil de fer barbelé. Toutes ces précautions, qui sont monnaie courante dans la plupart des pays de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est, n'empêchent ni les cambriolages, ni les assassinats.

Chaque voleur pénétrant par effraction dans ces petits Fort Knox, chaque jeune truand, qui, en plein centre-ville, tente de détourner une voiture arrêtée à un feu rouge, sait que sa victime est potentiellement armée et qu'elle n'hésitera pas à tirer si elle en a l'occasion. C'est donc ainsi que l'on tue, souvent, pour un téléviseur ou une automobile.

Sans témoins

Mais que fait la police ? Les services spécialisés, pauvres en effectifs, désorientés par la nouvelle donne politique, sont d'une incompétence avérée. Le diagnostic d'un expert britannique, M. Peter Waddington, appelé par le gouvernement de Pretoria à faire un audit de la corporation, est accablant. Ces services policiers peinent à suivre la réalité. Ils en sont réduits, après chaque crime ou délit, à lancer par voie de presse des appels à témoins. Sollicitations peu productives, si l'on en croit un récent rapport de la commission Goldstone, chargée d'une enquête permanente sur la violence, et qui évoque le mutisme des témoins, effrayés à l'idée de possibles représailles.

Ce que ne dit pas le rapport, mais qui, cependant, relève de l'évidence, c'est que les réticences des citoyens noirs s'expliquent aussi par le rôle qui fut celui de la police au plus fort de l'apartheid. Apparemment, tout le monde ne l'a pas oublié : en 1992, deux cent vingt-six policiers ont été tués, généralement victimes des balles d'un AK-47, ce qui représente une augmentation de 70 % par rapport à l'année précédente. Cent cinq de ces policiers tués l'ont été dans l'exercice de leurs fonctions, tandis que cent vingt et un étaient hors service, au moment de leur assassinat. Et un haut responsable de préciser : *« La plupart des victimes ont été tuées pour le seul fait qu'il s'agissait de policiers. »*

GEORGES MARION

laisser au gouvernement pour sortir de la crise

lien

Le Monde

ESPACE EUROPEEN

Les Norvégiens du Grand Nord n'aiment pas Bruxelles

Dans un an ou deux, le gouvernement d'Oslo devrait organiser un nouveau référendum sur l'adhésion à la CEE. Au-delà du cercle polaire, l'hostilité est unanime

TROMSÖ

de notre envoyé spécial

« *BRUXELLES n'a pas à se mêler de ce qu'on fait ici. Il fait froid, pendant trois mois d'hiver nous ne voyons jamais le soleil, mais nous ne nous plaignons pas. Alors, qu'on ne vienne pas nous embêter avec ces histoires de Marché commun et d'intégration de la Norvège dans la Communauté !* » Sur le quai du port de Tromsö, largement au nord du cercle polaire, Thorstein vend son poisson et dit clairement ce qu'il pense de la décision, prise en décembre, du gouvernement travailliste et du Parlement, *« en bas, à Oslo »*, de poser la candidature de la Norvège. Il le dit sans la moindre agressivité, persuadé que le « non » l'emportera lors du référendum qui, à l'issue des négociations avec la Commission, doit trancher. En 1994 ou 1995? Le premier ministre, Gro Harlem Brundtland, et l'opposition, dirigée aussi par une femme, Kaci Kullmann Five (conservateur), ne sont pas vraiment pressés. Les deux savent que l'opinion et les partis politiques sont encore profondément divisés.

A Tromsö, comme dans l'ensemble des comtés du Nord, pas de désaccord ! S'ils avaient à choisir aujourd'hui, ses habitants voteraient massivement contre l'adhésion, dans une proportion de l'ordre de 80 %, peut-être davantage. Et c'est un « non » qui ne se discute même pas. *« Je l'avais déjà fait, sans hésiter, lors du premier référendum, en 1972, et je suis absolument convaincu que nous avons eu raison de rester à l'écart »*, explique Helmer Thorsteinsen, président de l'Association locale des agriculteurs, en donnant du poing sur la table. *« La prochaine fois, je ferai pareil »*, ajoute-t-il, quels que soient les résultats des pourparlers et *« toutes les offensives de charme que ne manqueront pas d'organiser chez nous les politiciens d'Oslo, car de temps en temps, ils pensent à nous... Ils vont essayer de nous vanter les mérites de la coopération européenne et des Fonds de développement régionaux, mais ici, ça ne marchera jamais »*.

Qu'ont-ils donc, ces quelque 50 000 « Tromsöbor », pourtant si chaleureux, à diaboliser ainsi le Marché commun et à vous désigner, en blaguant, l'établissement psychiatrique local comme une excellente résidence... pour les partisans de l'Europe ? En dehors des services, d'une petite agriculture copieusement subventionnée, la région vit essentiellement de la pêche, et on craint que l'entrée dans la CEE n'entraîne, d'une part, la suppression des subsides accordés par l'Etat et, d'autre part, une invasion de chalutiers étrangers dans une zone de l'Atlantique nord qui est l'une de plus poissonneuses du monde. L'adaptation à toutes les directives de Bruxelles signifierait, aux yeux des Tromsöbor, l'irruption du marché libre, une compétition à laquelle ils ne sont pas habitués et qui leur apparaît comme l'arrêt de mort d'un certain mode de vie.

Retour après la guerre

Car ils y tiennent à ce « Nord » ! Pendant la deuxième guerre mondiale, les comtés de Nordland, de Troms et du Finnmark furent occupés par les Allemands. De nombreuses villes, dont Tromsö, ont été endommagées et incendiées. Des dizaines de milliers de personnes furent évacuées vers le « sud ». Une fois la paix revenue, le gouvernement proposa aux réfugiés de rester dans le Sud, où il s'engageait à leur fournir un logement et du travail. A sa très grande surprise, peu ont choisi de s'y installer.

La plupart étaient résolus à rentrer « chez eux », *« là haut »*, à plus de 1 200 kilomètres d'Oslo, même si la vie y est plus rude. Et ils l'ont fait tout de suite. Beaucoup ont d'ailleurs reconstruit leurs maisons de leurs propres mains, parfois plus rapidement que les entreprises de bâtiment mobilisées par l'Etat. Par la suite, les autorités ont mené une politique régionale coûteuse dont l'objectif était de donner les moyens, par le biais de subventions, notamment agricoles, aux populations de rester sur place. Objectif pas seulement social, car il fallait également assurer, durant la guerre froide, la défense du nord de la Norvège (membre de l'OTAN), qui a une frontière commune avec l'ex-Union soviétique, à moins de 100 kilomètres des bases militaires aéronavales de Mourmansk.

Par la suite, dans les années 70 et 80, les gouvernements norvégiens, voyant le prix de cette politique régionale sacro-sainte constamment augmenter, ont tenté d' « industrialiser » le Nord, d'inciter des entreprises à s'y installer pour créer de nouveaux emplois et diversifier l'économie régionale. *« Tout cela a échoué*, explique un conseiller municipal, *car nous sommes beaucoup trop loin des marchés d'exportation du continent, et les frais de transport sont trop élevés. Ce n'est pas l'adhésion à la Communauté qui changera ça... Nos dirigeants, à Oslo, doivent bien comprendre que nous ne pouvons vivre que sur deux ressources, les pêcheries et la petite agriculture, et qu'ils doivent nous protéger contre les grands. »*


D.R.

Les vastes projets de transformation du poisson, de développement de l'industrie dérivée de la pêche et notamment la fabrication de plats préparés surgelés, ont également tourné court : *« Unilever, Findus ou Frionor sont beaucoup trop forts pour nous ! Ce que nous sommes capables de faire, c'est de leur livrer la matière première brute, où le poisson fileté et congelé en blocs. C'est notre force. Par tradition, nous ne sommes jamais sortis de chez nous, ce sont les étrangers qui sont venus pour acheter nos produits. »*

La « région de Barents »

L'exode ? Personne ici ne veut en entendre parler. C'est un mot banni. L'agglomération de Tromsö compte environ 53 000 habitants et sa population a tendance à s'accroître légèrement d'année en année. En 1975, elle s'est dotée d'une université – la plus septentrionale du monde ! – avec l'espoir que ces étudiants que l'on essayait d'attirer resteraient ensuite travailler dans la région. Encore un rêve... Alléchés par les *« beaux postes »* offerts à Oslo, Bergen, Stavanger ou Trondheim, beaucoup, une fois leurs études terminées, ont refait leurs valises. Le gouvernement prépare maintenant un « plan national » de développement du tourisme dans le Nord, la mise en valeur de sites comme les îles Lofoten, les grands espaces du Finnmark, le cap Nord, etc. Certes, il y a aussi le charme exotique de *« nos rennes et nos Lapons »*, mais les campagnes de promotion analogues lancées, sous les mêmes latitudes, chez les voisins nordiques, ne portent guère à l'optimisme.

Autre projet, tout frais et ambitieux, du gouvernement : la création d'une vaste zone de coopération – la « région de Barents » – avec notamment les Suédois, les Finlandais et les Russes. Le ministre du commerce s'emploie à convaincre les gens de Tromsö qu'il serait préférable pour la Norvège de se lancer dans l'aventure « avec les Douze », en bénéficiant peut-être de fonds régionaux de Bruxelles, que seule face à la Russie. Beaucoup soupçonnent là encore une sombre manœuvre de leurs dirigeants politiques visant à leur faire changer d'avis sur l'intégration européenne...

Il y a environ 14 000 pêcheurs dans le Nord. La plupart vivent isolés dans les chapelets d'îles de deux ou trois cents habitants, qui bordent le littoral, *« près des bancs de poissons »* et de cette immense zone de reproduction que constitue la mer de Barents, baptisée *« le Royaume de la morue »*, mais dont les ressources s'amenuisent en raison du « braconnage » des Russes, qui ne respectent pas, affirme-t-on, les accords internationaux. Beaucoup de ces pêcheurs ont maintenant deux emplois. Une fois les quotas de prise atteints, ils travaillent dans le bâtiment et les travaux publics. *« C'est un choix de vie »*, dit Thorstein, le choix de vivre modestement, s'il le faut, mais qui exclut tout « misérabilisme » : *« Pour le moment, nous nous en sortons bien, les quotas augmentent après quelques années difficiles »*.

L'agriculture « subarctique »

A Tromsö et dans les environs, les agriculteurs ne veulent pas, eux non plus, entendre parler de la Communauté européenne, même si dans les négociations à venir avec Bruxelles, le gouvernement norvégien entend défendre les droits « historiques » des pêcheurs et les intérêts particuliers de l'agriculture « arctique » et « subarctique ». *« Ce sont des mots tout à fait nouveaux pour nous, dont nous ignorions jusqu'à présent l'existence ! Mais on apprend des choses tous les jours avec le Marché commun... »*, explique en souriant Harriet Gundersen.

Elle a une cinquantaine d'années, travaille à plein temps à la ferme qu'elle a reprise à son père en 1975, et s'occupe de ses douze vaches à Kvaloeysletta – à quelques kilomètres de Tromsö. Son mari, Asbjoern, travaille, lui, à la poste depuis vingt-six ans. Ils arrivent ainsi, avec deux revenus, à vivre très convenablement ; ils ne se plaignent pas : *« Ce n'est pas la richesse, mais c'est plus difficile pour les jeunes, très endettés. »* Pourtant eux aussi redoutent les conséquences d'une adhésion à la CEE. *« Je suis sûre*, remarque Harriet, *qu'ils vont nous enlever les subventions agricoles, et sans ces subventions, nous ne pouvons pas survivre. On ne peut pas être compétitifs, ce n'est pas possible ! Alors que ferons-nous ? Il faut dire si, oui ou non, on souhaite que le nord de la Norvège soit peuplé ou pas. »*

Les plus âgés, qui ont vécu l'occupation allemande, comme Helmer Tortseinsen, le président de l'Association agricole, ne paraissent, d'autre part, avoir aucune envie de faire alliance avec la République fédérale : *« On n'oublie pas quand même, et la vague de racisme actuelle nous donne froid dans le dos. »*

Pour l'heure, les Norvégiens demeurent très partagés : un tiers des électeurs est plutôt favorable à la CEE, un tiers est contre et un tiers est hésitant. L'issue d'un référendum est donc incertaine, et Helmer Torsteinsen est convaincu que le camp du « non » se renforcera au fur et à mesure que se rapprochera la date de la consultation et que, comme en 1972, le « oui » sera battu. Mais de l'avis général, les querelles sont moins âpres et moins violentes qu'il y a vingt ans.

« Je portais à l'époque un badge « oui au Marché commun, se souvient Kaci Kullmann Five, présidente du Parti conservateur, *et une fois, dans la rue, on m'a craché au visage ! »* Les partis politiques – à commencer par les travaillistes – les syndicats et même les familles étaient déchirés. Cette fois, les débats sont plus *« mesurés »*, bien que les positions restent fermes. Et si le « oui » l'emporte, en 1994 ou 1995, certains extrémistes, féroces adversaires de la CEE, comme l'avocat Haugestad, suggèrent aux gens de Tromsö et aux populations des comtés du Nord de faire tout bonnement... sécession !

ALAIN DEBOVE

Accueillir les réfugiés

« Une information objective sur les demandeurs d'asile est indispensableface à la montée de la xénophobie », nous déclare Mme Anne-Marie Demmer, directrice pour l'Europe du HCR

GENÈVE

de notre correspondante

« Face, d'une part, aux turbulences xénophobes qui se sont fait jour en Allemagne et, d'autre part, à l'horreur qui sévit dans l'ex-Yougoslavie, de nouvelles difficultés surgissent pour le HCR en Europe. Comment pensez-vous les surmonter ?

– Tout d'abord, il semble utile de faire une distinction entre le sort des personnes qui ont quitté l'ancienne Yougoslavie et les manifestations xénophobes qui ont lieu déjà depuis quelques années en Allemagne et se traduisent à présent de façon ouverte. Dans l'ensemble, l'opinion publique a été très sensible aux problèmes des réfugiés de l'ex-Yougoslavie. Les offres d'accueil et de réinstallation, en particulier des femmes et de leurs enfants, ont été nombreuses. C'est là l'expression de sentiments positifs qui sont loin d'être xénophobes.

» Le HCR a voulu donner la priorité aux groupes les plus vulnérables, et particulièrement aux ex-détenus civils (et à leur famille), de Bosnie-Herzégovine. Il a lancé un appel à cet effet – avec le Comité international de la Croix-Rouge – en septembre dernier. Malheureusement, le nombre de places offertes est encore insuffisant puisque seulement la moitié environ des quelque six mille détenus actuellement recensés ont pu trouver un pays d'accueil. On ne peut donc savoir si c'est là l'effet malgré tout d'une certaine xénophobie ou, tout au moins, d'un manque de sympathie humaine et de solidarité, ou si c'est dû à des raisons politiques de la part des autorités responsables.

» Mme Sadako Ogata, le haut-commissaire, est convaincue que les problèmes de migration ne peuvent être résolus que grâce à une politique globale et concertée entre tous les gouvernements intéressés. Parmi les éléments d'une telle politique figurent naturellement l'analyse des possibilités d'immigration et celle des causes des mouvements migratoires, mais aussi l'aide aux pays d'émigration, afin de diminuer la « pression migratoire » et, d'autre part, contribuer à la réintégration des rapatriés.

» Il faut surtout que soient assurés le respect des droits de la personne et une information objective visant les demandeurs d'asile potentiels, les réfugiés dans les pays d'accueil et la population en général. Une telle information objective est, nous semble-t-il, indispensable face à la montée des tendances xénophobes. Ces manifestations croissantes de xénophobie sont très préoccupantes. Les causes en sont bien plus profondes que la seule arrivée de nombreux demandeurs d'asile, bien que ceux-ci en soient trop souvent la cible et qu'une partie de la réponse politique soit cherchée dans le domaine des procédures d'asile. Aussi, tout doit-il être fait pour rendre ces procédures plus efficaces, et le traitement des demandes d'asile plus rapide.

» Le HCR n'a pas d'objection de principe à de tels efforts, pour autant que des garanties de justice soient respectées. Le rapatriement de ceux qui ne se voient accorder ni le statut de réfugié, ni un quelconque autre permis de séjour, doit être envisagé mais reste très souvent difficile à effectuer. Au niveau international, il y a des tentatives d'harmonisation des politiques et des procédures d'asile. Les plus concrètes sont celles de la Communauté européenne, qui ont abouti aux conventions de Schengen et de Dublin. Le HCR se doit de les suivre attentivement de très près.

– Mais de quelle manière le HCR parviendra-t-il à faire accepter par les gouvernements une interprétation plus large que celle de ces conventions et du statut de 1951 pour lequel n'est « réfugié » que celui qui, dans le pays où il résidait, court des risques pour sa propre personne ?

– Il faut se demander si une réponse à cette question ne pourrait pas être trouvée dans le domaine des politiques à l'immigration. Actuellement très limitées, des politiques mieux adaptées à la réalité pourraient diminuer, au moins en partie, la pression provenant des demandeurs d'asile qui ne sont pas des réfugiés selon la stricte définition de ce terme, mais seulement des personnes en quête de travail et d'un niveau de vie plus décent. Sur le plan macro-économique, il y a, certes, des raisons pour les Etats de s'engager dans une politique d'immigration plus ouverte.

Le besoin de main-d'œuvre étrangère

– La politique d'accueil temporaire – comme celle de la Suisse en faveur des détenus bosniaques libérés – constitue-t-elle une solution acceptable ?

– Depuis le début de la guerre civile yougoslave et compte tenu des efforts internationaux pour y trouver une solution politique négociée qui ouvrirait finalement la voie au retour des réfugiés, le haut-commissaire n'a cessé de demander qu'une protection temporaire soit accordée à tous ceux qui arrivent à une frontière, sans nécessairement les faire passer par les procédures de détermination du statut de réfugié. En fait, le HCR et les Etats concernés se fondent sur des critères plus larges que ceux de la Convention de 1951 dans le cas spécifique de l'ancienne Yougoslavie. Toutefois, les conditions de la protection temporaire varient d'un pays à l'autre, qu'il s'agisse d'appliquer les mesures humanitaires en usage ou d'adapter une réglementation spécifique. A l'heure actuelle, aussi bien le HCR que ces Etats réservent leur position quant à la création éventuelle d'une obligation internationale nouvelle qui s'appliquerait à d'autres cas.

– Une politique plus généreuse en faveur des demandeurs d'asile aurait-elle pour conséquence inévitable d'augmenter le chômage dans les pays d'accueil ?

– La réponse à cette question est liée aux régimes en vigueur qui permettent ou non aux demandeurs d'asile de travailler en attendant une décision concernant leur situation définitive. Dès lors qu'ils sont reconnus en tant que réfugiés ou qu'il leur est délivré un autre permis de séjour, les anciens demandeurs d'asile doivent s'intégrer dans la société. Le succès de cette intégration, et donc de l'insertion sur le marché de l'emploi, dépend évidemment du groupe particulier des demandeurs d'asile.

» Peu d'études scientifiques sérieuses ont été faites sur les éventuels succès de pareille intégration dont l'impact réel sur le chômage est difficile à cerner. Il faut souligner cependant que tous les pays d'Europe ont aujourd'hui besoin de main-d'œuvre étrangère. D'ailleurs, de tout temps, les demandeurs d'asile s'insèrent dans les secteurs et emplois abandonnés par les ressortissants des pays d'accueil. Enfin, bon nombre d'exemples existent, en France comme dans d'autres pays (Suisse, Suède...), où la présence d'étrangers, migrants ou réfugiés, est un facteur reconnu de la prospérité d'une région ou d'une ville et où leur absence ou leur défaut accroîtrait plutôt le chômage du fait du dépérissement général de l'activité économique. »

Propos recueillis par
ISABELLE VICHNIAC

ESPACE EUROPEEN

Un entretien avec M. Teodor Melescanu

La radicalisation nationaliste rend prioritaire la normalisation de nos relations avec nos voisins, nous déclare le ministre roumain des affaires étrangères

BUCAREST

de notre correspondant

« La visite de M. Roland Dumas est le signe d'une offensive diplomatique roumaine. Pourquoi cette relance ?

– Par rapport à mes prédécesseurs, j'ai l'avantage de représenter un gouvernement reconnu comme légitime, issu d'une élection qui n'a fait l'objet d'aucune contestation. Je suis le ministre d'une nouvelle étape. Je dispose aussi, grâce à mes prédécesseurs, d'une institution renouvelée, composée pour deux tiers de jeunes, embauchés après la révolution de 1989. La politique que j'aimerais faire pourrait s'appeler « le changement dans la continuité ». Parmi mes objectifs, l'intégration de la Roumanie dans les structures européennes reste une priorité. Mais elle est déjà en voie de réalisation.

» L'accord d'association de la Roumanie au Marché commun a été paraphé. La Roumanie est également membre du Conseil de coopération nord-atlantique et nos relations avec l'OTAN sont excellentes. A l'Union de l'Europe occidentale, le bras armé de la Communauté européenne, la Roumanie jouit du même statut que les autres pays de l'Europe de l'Est, c'est-à-dire de pays associé. Au Conseil de l'Europe, nous avons encore le statut d'invité, mais nous espérons que la Roumanie va devenir cette année un membre à part entière. L'objectif d'intégration européenne demeure, il s'agit de le mener à bien.

» C'est pourquoi mon objectif le plus important est la normalisation des relations de la Roumanie avec les pays voisins, qu'elle devienne un élément de stabilité dans la zone. L'intégration de la Roumanie dans les structures européennes nous offre aussi des lois nouvelles pour nos relations avec les Etats voisins. Avec ces standards européens, nous pouvons régler nos problèmes avec eux. Notre priorité, c'est la normalisation de nos relations avec l'Ukraine et la Hongrie, nos voisins les plus importants. Avec la Bulgarie, la Roumanie a déjà signé un traité de base.

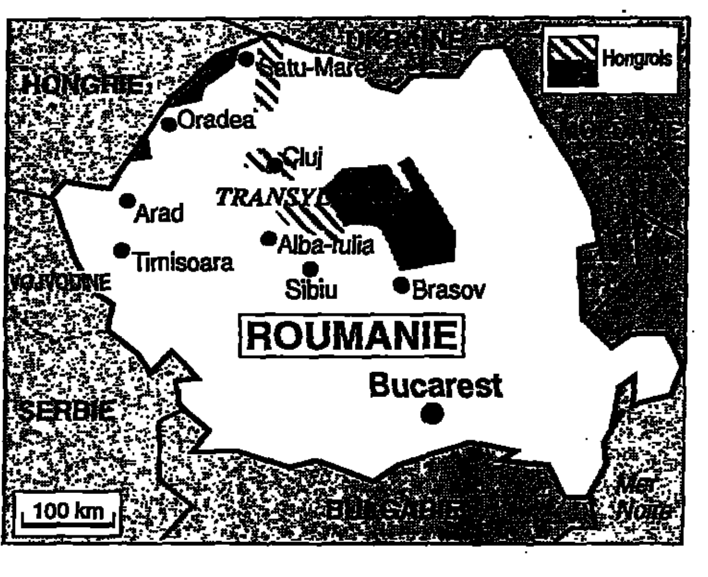
Pas de revendications territoriales

– Ce traité règle-t-il le problème du contentieux territorial sur la Dobroudja ?

– Il existe une disposition qui prévoit la reconnaissance par les deux pays des frontières existantes. Je voudrais souligner qu'il n'y a eu depuis la seconde guerre mondiale aucune prise de position officielle de la Roumanie réclamant quoi que ce soit de la Dobroudja, il n'y a pas eu de revendications territoriales.

– Et des côtés ukrainien et hongrois ?

– De ce côté, la situation est un peu plus compliquée. C'est pourquoi, dans nos relations avec la Hongrie, nous sommes intéressés par une obligation claire et nette (de reconnaissance des frontières, NDLR). Parce qu'il y a beaucoup de positions officielles hongroises, notamment de M. Antall, le premier ministre, qui disent clairement qu'il n'y a pas de revendications territoriales de la Hongrie sur la Roumanie. Mais malheureusement il existe aussi d'autres prises de position, plus difficiles à expliquer, qui ont une certaine tonalité. Peut-être est-ce une déformation de notre part de voir quelque chose caché derrière ces positions ? Il y a



aussi des déclarations très belliqueuses de la part d'associations non gouvernementales. C'est cette ambiguïté que nous aimerions voir levée.

» La Roumanie et son gouvernement ne craignent pas une intervention militaire hongroise pour changer les frontières. D'abord parce que nous pouvons penser qu'avec le développement des relations européennes, la probabilité d'une telle intervention est assez réduite, même si l'exemple de la Yougoslavie montre que tout est possible, même en Europe, même aujourd'hui. Ensuite, du point de vue militaire, il n'y a pas de comparaison : les Roumains sont environ trente millions, les Hongrois guère plus de dix millions. La question est de nature politique, il faut vraiment avoir une position claire et nette s'agissant des frontières.

– Quelles sont les points de désaccord qui empêchent la conclusion d'un traité avec Budapest ?

– Le traité est négocié à quatre-vingts pour cent. Seuls deux articles ne sont pas rédigés définitivement : la question des frontières et celle des minorités. Ce sont ces deux questions qui représentent le nœud gordien. Les minorités sont une question-clef pour nous et pour les Hongrois. Il faut vraiment que nous fassions un effort pour mieux répondre à leurs vœux dans ce domaine. Nous voulons organiser des consultations d'experts. J'ai présenté à mon homologue hongrois un plan d'action qui doit aboutir, dans la seconde partie de l'année, à une rencontre au sommet, lors de laquelle nous aimerions voir signer le traité entre les deux pays.

» En Roumanie, comme en Hongrie, les minorités représentent 10 % de la population. Il est vrai que la minorité hongroise de Roumanie, qui représente près de 7 % de la population, est plus importante que les autres groupes. Je veux souligner que pour la Roumanie, comme pour les pays voisins, il est impossible de résoudre la question des minorités par des changements de frontières. Il n'y a pas de groupes compacts de minorités vivant à la frontière d'un pays voisin. La minorité hongroise de Roumanie est concentrée au centre du pays. Pour la protection des minorités, l'effort doit venir de l'Etat dans lequel elles vivent.

Parmi les pays les plus avancés

– En Roumanie, ces efforts sont-ils faits ?

– Il a deux aspects. D'abord l'aspect légal, juridique. De ce point de vue, la Roumanie se trouve parmi les pays les plus avancés d'Europe, avec le meilleur régime possible. Tout les droits ordinaires des minorités sont reconnus. Et, en cas de conflit entre la législation interne et l'internationale, c'est cette dernière qui prévaut. Le second aspect, c'est l'application pratique de cet excellent régime. Il y a un problème de moyens matériels. Un élève scolarisé dans une autre langue que le roumain coûte quatre fois plus à l'Etat. Et la Roumanie n'est pas un pays très riche, sa situation actuelle n'est pas très favorable.

» Les moyens pour réaliser ces droits sont assez modestes. Nous ne pouvons pas dire que nous avons fait tout ce qui est en notre pouvoir. Enfin, la Roumanie, comme la France, dont nous avons toujours suivi l'exemple, est un pays centralisé. La question de l'autonomie locale est quelque chose de récent et va représenter une contribution très importante aux droits des minorités.

– Du côté hongrois, les choses semblent achopper sur la question de la réouverture du consulat et de l'université magyare de Cluj...

– La question de l'université de Cluj appartient aux Hongrois de Roumanie. Si la communauté de Cluj pense qu'il faut avoir une université en hongrois, c'est à elle de le dire et d'agir. La Roumanie étant un pays démocratique, ils peuvent le faire. Pour ce qui est du consulat, c'est une question de l'intérêt des gouvernements. Nos points de vue sont un peu différents. Etant donné qu'il n'y a pas de visa entre la Roumanie et la Hongrie, nous ne voyons pas très bien l'intérêt pratique de ce consulat. La seconde question est celle de l'opportunité. Dans le principe, nous ne sommes pas contre cette idée, mais dans les conditions actuelles, où, à Cluj, il y a un maire qui représente un parti à caractère nationaliste, je ne pense pas que l'ouverture d'un consulat aura une influence positive, tout au contraire.

– Ne craignez-vous pas que la radicalisation en Transylvanie, aussi bien du côté roumain que de celui de la minorité magyare, va entraver vos efforts ?

– Cela explique aussi pourquoi la réglementation des rapports roumano-hongrois est un objectif prioritaire. Parce que tout gouvernement démocratique doit éviter d'apporter de l'eau au moulin des extrémistes. La meilleure façon de le faire est de régler les choses par un contact direct, officiel, pour priver les nationalistes de tout argument. Nous nous livrons à une course contre la montre avec les mouvements extrémistes des deux bords. Mais il y a un intérêt des deux pays pour régler leurs problèmes. Aucune structure européenne n'est prête à accueillir en son sein des membres qui se querellent.

La fin des empires

– Et s'agissant de la normalisation avec l'Ukraine ?

– Pour la première fois, la Roumanie n'est plus le voisin d'un empire. Elle a des frontières tout à fait normales au lieu d'avoir des frontières avec trois empires, d'être écrasée et parfois écartelée entre l'empire russe à l'est, l'empire autrichien à l'ouest, l'empire ottoman au sud. La Roumanie n'a plus de voisins impériaux mais il y a l'Ukraine, qui est notre voisin le plus important du point de vue politique, économique et, il ne faut pas l'oublier, militaire.

» L'apparition de cet Etat pose la question des frontières et celle des minorités, qui, comme dans les relations avec la Hongrie, sont les deux questions fondamentales. La Bessarabie, une partie du territoire roumain, a été annexée à la suite du pacte Ribbentrop-Molotov. Une partie est devenue l'actuelle République de Moldavie, le Sud et le Nord ont été incorporés à l'Ukraine. Nous devons trouver le langage juridique pour dire très clairement que la Roumanie respecte les frontières qui existent, que toute dispute doit être résolue par des moyens exclusivement pacifiques.

– Espérez-vous récupérer ces territoires par la négociation ?

– Nous espérons, par la négociation, trouver des moyens pour réparer le préjudice causé à la Roumanie, mais cela ne veut pas obligatoirement dire un changement de frontières. Beaucoup d'autres solutions peuvent être envisagées pour le statut et les droits de la minorité roumaine de ces régions. On ne peut défaire ce qui a été fait. Il n'y a pas de rêve de Grande Roumanie.

Le partage entre l'Europe et l'Asie

– La Moldavie est devenue un autre axe prioritaire de votre politique étrangère ?

– Nous voulons édifier un espace spirituel commun car il s'agit du même peuple, et accélérer l'union économique des deux pays. Nous sommes conscients que la Moldavie se trouve maintenant à la croisée des chemins. La Roumanie a été l'un des premiers pays à reconnaître son indépendance. Cette position n'a pas changé mais nous pensons que nous sommes à un moment très important dans l'évolution à l'Est. Une approche maximaliste vise à recréer l'ancienne Union soviétique, sous la couverture d'une Communauté des Etats indépendants, avec une défense et une politique économique communes. Nous pensons que l'intégration de la Moldavie dans une Communauté de ce type est une négation de la politique étrangère roumaine car nous avons toujours essayé de promouvoir l'idée de l'existence de deux Etats roumains indépendants. Si la Moldavie est intégrée dans la Communauté, l'un d'eux disparaît.

» Il y a une seconde approche qui reviendrait à ne faire qu'une Communauté économique. Mais même dans un tel cas, même si nous reconnaissons le droit de la Moldavie à coopérer pleinement avec les anciennes Républiques soviétiques, nous pensons que la Roumanie doit faire un effort spécial pour ne pas laisser la Moldavie tomber, du point vue économique, dans la Communauté, pour l'aider à s'intégrer dans les structures européennes. Nous pensons que la ligne de démarcation entre la Communauté européenne et la Communauté des Etats indépendants doit aussi passer par la Moldavie. Nous pensons que la seule solution est un statut d'observateur pour la Moldavie dans la CEI.

– Quelle importance attribuez-vous à la nouvelle Communauté de la mer Noire ?

– Si vous comptez la population, la communauté de la mer Noire (1) est plus importante que la Communauté européenne. L'ensemble de ces pays, avec un potentiel très important, dépasse 350 millions d'habitants. Ensuite, cette Communauté regroupe des pays aux économies complémentaires. D'un côté, la Turquie, la Bulgarie et la Roumanie, arrivées à un certain niveau de développement, qui importent des matières premières et exportent des produits manufacturés. De l'autre, les anciennes Républiques de l'URSS, grands producteurs de matières premières, qui ont besoin de produits manufacturés.

» Enfin, il y a un certain intérêt politique de la part des anciennes Républiques de l'Union soviétique à trouver d'autres structures, à avoir une solution alternative à la CEI, qu'ils conçoivent comme une nouvelle édition de l'empire. Il y a beaucoup de raisons économiques, politiques et aussi de sécurité pour créer une structure régionale, qui est la seule structure-charnière entre l'Asie et l'Europe, dans laquelle les pays du Sud soient représentés. Par une coopération autour de la mer Noire, nous pourrons assurer une certaine stabilité dans la région. L'intégration de la Roumanie dans les structures européennes exige un effort de la CEE mais aussi un développement de l'économie roumaine, qui ne peut trouver à l'ouest ses marchés et ses matières premières. L'intégration de la Roumanie à l'Ouest passe aussi par la coopération avec les autres pays de la région. »

Propos recueillis par
JEAN-BAPTISTE NAUDET

(1) La Coopération économique de la mer Noire (CEN), créée le 25 juin 1992 à Istanbul, regroupe onze pays, riverains ou non de la mer Noire : l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bulgarie, la Géorgie, la Grèce, la Moldavie, la Roumanie, la Russie, la Turquie et l'Ukraine.

COLLOQUES

Quel avenir pour la coopération franco-allemande en Europe ?

A l'occasion du 30e anniversaire du traité de l'Elysée, l'Institut d'allemand d'Asnières et le Goethe Institut de Paris organisent sous ce titre un colloque, avec la collaboration du *Monde*. Les échanges universitaires, la coopération culturelle et télévisuelle, les échanges au service des citoyens, et la coopération triangulaire Paris-Bonn-Varsovie. Avec la participation, notamment, d'Oskar Lafontaine, ministre-président de Sarre, Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, Krzysztof Skubiszewski, ministre des affaires étrangères de Pologne, et René Monory, président du Sénat.

▶ **Lundi 18 janvier de 9 h 30 à 19 h, au grand amphithéâtre de la Sorbonne, 47, rue des Ecoles à Paris. Entrée libre.**

ESPACE EUROPEEN

TRIBUNE

Tchéco-Slovaquie : une séparation antidémocratique

par Karel Bartosek

IL y a un an, dans l'introduction au dossier slovaque de *la Nouvelle Alternative*, j'écrivais : *« Je prends le risque de prévoir « l'événement » : le dernier Etat post-communiste fédéralisé (ou fédérée comme vous voudrez), né en 1918, va cesser d'exister. »* Le contentieux entre Prague et Bratislava, capitales respectives des deux nations composant la Tchécoslovaquie, m'apparaissait *« impossible à régler »*. Et je mentionnais plusieurs éléments qui jouaient *« en faveur de l'éclatement »* du pays.

Alors que la prévision est devenue réalité, je me sens plutôt attristé, parfois très attristé. Car l'éclatement de ce pays s'est fait sans respecter les règles démocratiques élémentaires : les peuples concernés n'ont pas eu la possibilité d'exprimer leur volonté, leur choix lors d'une consultation référendaire.

Ce ne sont pas les peuples souverains qui ont décidé ce partage en deux Etats indépendants, mais les deux vainqueurs des élections du mois de juin 1992 : la coalition de droite dans les pays tchèques (Parti démocratique civique et Parti chrétien-démocrate) ; le Mouvement pour une Slovaquie démocratique.

Des vainqueurs minoritaires

De surcroît, ces partis vainqueurs sont minoritaires dans les Républiques respectives : dans les pays tchèques, la coalition a recueilli 33,53 % des voix aux élections à l'Assemblée fédérale et 29,73 % au Conseil national tchèque, Parlement de cette République ; en Slovaquie, le Mouvement a obtenu 33,65 % des voix à l'Assemblée fédérale et 31,26 % au Conseil national slovaque.

Dans leurs programmes électoraux, en outre, ces deux vainqueurs n'avaient jamais annoncé leur intention de partager le pays en deux Etats. Ils étaient, dans leurs campagnes électorales respectives, plutôt pro-tchécoslovaques ; le vocabulaire employé : « fédération fonctionnelle » ou « confédération », importe peu ici. Les électeurs ne les ont donc pas mandatés pour procéder au partage.

Il y a quelques mois, j'ai demandé à mon ami slovaque Lubomir Liptak, historien très perspicace, de rédiger une analyse de cette fin de la République tchécoslovaque. Nous avons parlé toute une soirée. Il ne s'est pas senti capable d'écrire quoi que ce soit sur ce sujet tellemnent préoccupant. *« Comment peux-tu comprendre ? Comment peux-tu savoir ? »*, insistait-il. Son récit m'amusa (m'amusa vraiment ?). *« Un jour, Meciar* [chef du Mouvement pour une Slovaquie démocratique et actuel premier ministre du gouvernement slovaque] *et Klaus* [chef du Parti démocratique civique et premier ministre tchèque] *s'assoient dans un parc, sous un arbre. Seuls, ils bavardent pendant trois heures* [tout cela est authentique, c'est arrivé lors d'une rencontre entre les « représentations politiques » des deux Républiques], *puis ils se lèvent et déclarent au public le partage de l'Etat. Et moi, jusqu'à aujourd'hui, je ne sais même pas quel était cet arbre, si c'était un hêtre, un chêne ou un érable canadien... »*

Lubomir Liptak ajouta : *« La République slovaque va naître le 1er janvier. Comment ? Comme une République « jetée » de Tchécoslovaquie par Klaus. En Slovaquie, la majorité des gens étaient contre le démantèlement de cet Etat et maintenant ils ne savent que faire... »*

Pas d'euphorie

J'ai vu beaucoup de monde en Slovaquie. Personne ne m'a tenu de propos euphoriques. Y compris ces jeunes apprenties de dix-sept ou dix-huit ans, filles de familles modestes, très sympathiques et avides de connaître le monde. Des filles simples qui au fond tenaient le même discours que l'historien cultivé : elles ne comprenaient pas ce qui se passe, elles étaient contre le partage de la Tchécoslovaquie et avaient l'impression que ce sont des forces extérieures à elles, de hautes sphères politiques très éloignées qui agissent en un sens contraire à ce qu'elles peuvent souhaiter.

Du côté tchèque, on ne rencontre pas non plus d'euphorie, mais plutôt de l'angoisse face à un avenir difficilement imaginable. Sentiment compréhensible : l'Etat tchèque, par exemple, a eu du mal à se trouver un nom, signe évident d'une crise d'identité.

D'ailleurs un autre ami, le subtil historien tchèque Jan Kren, voit le problème essentiel des Tchèques dans la *« tiédeur nationale »*. On en trouve, selon lui, l'expression dans les propos anti-slovaques très répandus en Bohême : *« Qu'ils s'en aillent ! »* Comme Lubomir Liptak, il est plein d'ironie amère et me raconte la manifestation praguoise, de sept mille personnes environ, *« pour l'Etat tchèque »*, qui a eu lieu à Vysehrad, colline symbolique où se trouve le cimetière national. L'orateur principal y était Vaclav Klaus, qui a essayé de définir la tradition millénaire du nouvel Etat. Jan Kren commente : *« Klaus a enfin fondé l'Etat tchèque... dans un cimetière. »*

La désintégration de la République fédérale tchèque et slovaque a sans doute des causes multiples. Je pense depuis longtemps que le séparatisme slovaque y a joué un rôle moins important que le comportement de la droite ultra-libérale tchèque, pressée de se « débarrasser » d'un territoire aux graves problèmes sociaux qui lui est politiquement plutôt hostile. Cette droite a été et reste très habile dans la manipulation de l'opinion publique tchèque.

Reste à savoir quelles seront les conséquences de ce partage. Au niveau économique, il va coûter cher. Sur le plan politique, les risques sont encore plus gros, car des Etats qui naissent en vérité de façon autoritaire, avec au pouvoir des partis qui traitent avec un tel mépris la souveraineté populaire, ne sont pas les garants d'une évolution vraiment démocratique.

► **Historien d'origine tchécoslovaque vivant en France, Karel Bartosek est directeur de *la Nouvelle Alternative*.**

ALGÉRIE : LA LIBERTÉ SUSPENDUE

Le 2 janvier 1993, le directeur du quotidien indépendant algérien *El Watan*, M. Omar Belhouchet, le directeur de la rédaction Abderrazak Mérad, le rédacteur en chef Tayeb Belghiche, et trois journalistes du journal, Mlle Nacera Benali, MM. Omar Berbiche et Ahmed Ancer, étaient retenus dans les locaux de la gendarmerie d'Alger. Le journal a été suspendu.

Ils ont été inculpés, puis écroués, le mardi 5 janvier 1993, pour *« atteinte au secret de la défense nationale et démoralisation de l'armée »*. Ils ont été remis en liberté provisoire le samedi 9 janvier 1993. Leur seul tort : avoir publié une information, exacte, sur l'assassinat de cinq gendarmes en Algérie.

Nous, soussignés, parce que nous sommes attachés à la liberté de la presse, exigeons la suspension des poursuites à l'encontre des six journalistes d'*El Watan*.

Pour tout contact :* El Watan, *22, rue de Staël, 75015 Paris. Tél. : 45-66-70-89. Fax : 45-67-97-89.

Premiers signataires :

Mohamed Harbi, Benjamin Stora, René Gallissot, Khaled Melhaa, correspondant permanent d'*El Watan* en France ; Mustapha Ammi, journaliste *El Watan* ; Geneviève Fidani, journaliste *El Watan* ; Sophie Romillat, journaliste *El Watan* ; Djellal Malti, journaliste *El Watan* ; Michèle Vanderspatsen, journaliste *El Watan* Bruxelles ; Souad Belhaddad, journaliste ; Farid Aïchoune, journaliste ; Mohamed Nemiche, journaliste ; Mezlane Ourad, journaliste ; Merzake Menaceur, journaliste ; Jean-François Renoux, journaliste ; Frédéric Vassort, journaliste ; Morad Aït-Habouche, journaliste ; Nicolas Maupied, monteur TV ; Djamel Allam, artiste ; Ariel Wiezman, journaliste.

Jean-Michel Boissier, *Courrier international* ; Makti Kabbal, *Courrier International* ; Robert Menard, *Reporters sans frontières* ; Nicole Du Roy, *Télérama* ; Michel Labro, *L'Evénement du Jeudi* ; Bernard Langlois, *Politis* ; Dominique Jamet ; Christian Troubé, *Croissance* ; Sandrine Tolotti, *Croissance* ; Samir Gharbi, *Jeune Afrique* ; Jean-Louis Peninou, *Libération* ; Noël Copin, *La Croix* ; Dominique Bromberger, TF1 ; Christine Ockrent, *France 3* ; Elise Lucet, *France 3*.

LIVRES ET REVUES

Contrastes franco-allemands

An moment où l'on célèbre le trentième anniversaire du traité de l'Elysée, voici que paraît un ouvrage collectif solide et riche qui éclaire les contrastes permanents des relations franco-allemandes, avec évidemment, dans le contexte difficile, dramatique d'aujourd'hui, une accentuation des côtés sombres.

La préface nette, claire, sans vaines précautions oratoires, de Daniel Vernet insiste sur la transformation du statut et du rôle de l'Allemagne que le cataclysme à l'Est a entraînée. Notamment parce que, *« qu'elle le veuille ou non, ses voisins – et d'abord les plus pauvres d'entre eux – se tournent vers elle, avec envie et crainte »*. Le chaos menaçant pèse sur toute l'Europe occidentale, Communauté en tête, avec des difficultés maintenues (les incertitudes du triangle Washington-Bonn-Paris) et la difficulté nouvelle de la présence dans le jeu international d'une Russie massive et impuissante à la fois. Mais c'est précisément au nom des bouleversements intervenus qu'il faut plaider pour une continuité sans routine, puisque *« l'entente franco-allemande est plus nécessaire que jamais »*.

Qu'elle est pourtant difficile à réaliser ! Il eût peut-être fallu introduire dans l'ouvrage deux chapitres pessimistes supplémentaires. L'un qui aurait montré à quel point le chômage en France, avec ses ravages sociaux, et, en Allemagne, les dramatiques insuffisances de l'unification détournaient les regards de l'extérieur, en particulier du partenaire et voisin. Sauf pour lui attribuer une bonne dose de responsabilité dans les malheurs internes. L'autre aurait pu expliquer combien il était plus facile de dire que la Communauté et le lien franco-allemand devaient être renforcés au sein d'un progrès collectif perceptible, alors qu'aujourd'hui il faut proclamer de façon peu enthousiasmante que, sans eux, ce serait encore pire !

Ce que peuvent être les tensions voilées au cœur d'une impuissance commune, Hans Stark le montre dans un chapitre particulièrement incisif et bien informé sur les dissonances franco-allemandes à propos de la Yougoslavie. Pourtant des rapprochements et des progrès peuvent être relevés. Françoise Manfrass, dans son chapitre sur la coopération militaire, a sans doute tort de ne pas relever la grande nouveauté du communiqué du sommet de La Rochelle en mai 1992 : le corps franco-allemand aura aussi pour mission le *« rétablissement de la paix »*, donc d'intervenir dans des conflits extérieurs.

Relativiser les problèmes du présent

On est loin des formules creuses du traité de l'Elysée et de celui de Maastricht. Le premier disait que, *« sur le plan de la stratégie et de la tactique, les autorités compétentes des deux pays s'attacheront à rapprocher leurs doctrines en vue d'aboutir à des conceptions communes »* – ce qui constituait un étalage de désaccords, – tandis qu'à Maastricht on a exprimé l'espoir que les signataires parviendront dans un premier futur à une politique de défense commune pour aboutir, dans un futur plus éloigné et incertain, à une défense commune.

Le rappel du flou de 1963 renvoie à la nécessité de ne pas embellir le passé, ce qui permet de relativiser les problèmes du présent. Dans son historique, Georges-Henri Soutou rappelle justement que l'échec du plan Fouchet – tant déploré par les laudateurs inconditionnels du général – a été *« largement dû à des modifications de dernière minute apportées par de Gaulle au texte afin de mieux assurer la réalisation de ses arrière-pensées »*. Et les rapports personnels entre président et chancelier ont été souvent plus mauvais que ne le veut la légende ou même que ne le montre le récit très nourri de Pierre Gerbet.

Il appartiendra à chaque lecteur de faire la part entre la conviction et le discours convenu dans les textes rassemblés au chapitre IV par Henri Ménudier. Edouard Balladur, Raymond Barre, Jacques Chirac, Helmut Kohl, François Mitterrand, Michel Rocard, Valéry Giscard d'Estaing, Richard von Weizsäcker – tous ont parlé, analysé, proclamé, préconisé.

Il y a des problèmes communs : René Lasserre analyse avec précision, en ne retenant que l'essentiel – qui est positif ! – les relations économiques, Françoise Marnata présentant le déséquilibre des investissements directs de l'un chez l'autre. Il y a des problèmes parallèles : l'étude comparative de Klaus Manfrass sur l'immigration et le droit d'asile devrait être lu et assimilé dans les deux pays.

Le foisonnement des échanges

Mais par-delà difficultés et problèmes, le livre a raison de faire une large place à l'autre volet des relations franco-allemandes : le foisonnement des échanges sociaux, culturels, politiques. Un foisonnement qui n'a jamais cessé – non pas depuis 1963 puisque le traité de l'Elysée n'a ici été qu'une simple étape, mais depuis l'immédiat après-guerre. Avec, au départ, le sentiment et la conviction d'une responsabilité commune. Ce n'est pas pour rien que le préambule de la Constitution de 1946 – ce préambule auquel le Conseil constitutionnel se réfère si souvent – dit que la victoire a été remportée sur un régime, non sur un peuple ou une nation.

Le livre montre le travail continu d'institutions privées animées par la conviction de cette coresponsabilité et par la certitude que, loin de toute effusion et de tout sentimentalisme, il faut constamment informer, faire savoir et faire comprendre dans chaque pays les réalités de l'autre, les possibilités de l'autre. Tous ceux qui au BILD, créé en 1945, à l'Institut franco-allemand de Ludwigsburg, au Centre d'information et de recherche sur l'Allemagne contemporaine à Paris, se livrent à ce travail ont la même réponse à la question si souvent posée avec sincérité ou avec l'espoir gourmand d'une réponse négative : « Faut-il avoir peur de l'Allemagne ? » – « Peur ? Jamais. De graves soucis pour l'avenir de l'Allemagne ? Assurément. A condition de les éprouver solidairement avec ceux des Allemands qui les partagent. Et de leur donner le droit d'avoir de graves soucis pour l'avenir de la France. »

ALFRED GROSSER

► ***Le Couple franco-allemand en Europe*, sous la direction d'Henri Ménudier. Publications de l'Institut allemand d'Asnières, 360 pages, 130 F.**

L'Allemagne de la division à l'unification

Le numéro 70 de la revue *Relations internationales* s'intéresse aussi à l'Allemagne, avec des contributions d'universitaires français et allemands qui prennent en compte à la fois les aspects intérieurs et les conséquences extérieures de la réunification.

► ***Relations Internationales*, n° 70, SEHRIC, 11, cité Véron.**

Le guide du nouveau civisme

Inlassable Joseph Rovan ! Ce résistant, déporté à Dachau, pionnier de la réconciliation franco-allemande, s'attache aujourd'hui à promouvoir une Union européenne qui est pour lui l'horizon obligé du Vieux Continent. Son dernier ouvrage, *Citoyen d'Europe*, se veut un guide de ce nouveau civisme pour construire cette Europe maastrichtienne dont il se refuse à envisager l'échec. Partisan passionné d'une Europe fédérale, dépassant les Etats nationaux dont la mission historique lui paraît achevée, il s'attaque à la définition d'une charte des droits et des devoirs du citoyen européen.

Alerté par les résistances et les réticences qui se sont exprimées lors du débat sur la ratification de Maastricht, Joseph Rovan tente de répondre par la définition d'une éthique qui pourrait être acceptée par des hommes et des femmes issus des diverses traditions cohabitant en Europe : *« Le civisme est une morale de la raison et des Lumières qui peut être reçue et vécue aussi bien par ceux qui ont entendu Dieu leur parler au Sinaï ou dans leur chambre que par ceux qui vivent seuls, sans cette parole, ou qui se la disent dans leur cœur, à leur manière. C'est une morale pour adultes, pour responsables. »*

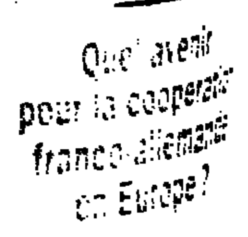
Largement inspiré par le sage de Königsberg, Emmanuel Kant, le professeur Joseph Rovan définit, avec la limpidité que donne le savoir maîtrisé, vingt-trois devoirs et onze droits fondamentaux qui devraient guider la conduite du citoyen européen libre et responsable. On ne sera peut-être pas d'accord avec tous les impératifs catégoriques rovaniens – le devoir d'avoir des enfants peut-il être mis sur le même plan que le devoir de défendre la démocratie ? – mais on ne peut que saluer une tentative visant à présenter le projet européen comme un enjeu qui ne concerne pas seulement l'*homo economicus*.

L. R.

► ***Citoyen d'Europe*, de Joseph Rovan, Robert Laffont, 246 pages, 115 francs.**

Le 30e anniversaire du traité franco-allemand

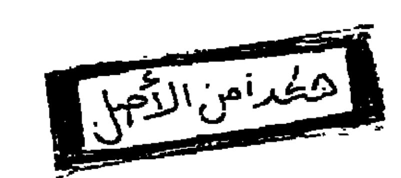
A l'occasion du 30e anniversaire du traité de l'Elysée, « Espace européen » traitera de la coopération franco-allemande dans son prochain numéro du 22 janvier (daté samedi 23). D'autre part, la page « Dates » du *Monde* daté dimanche 24-lundi 25 janvier, sera également consacrée à la signature du traité par le général de Gaulle et le chancelier Konrad Adenauer, le 23 janvier 1963.

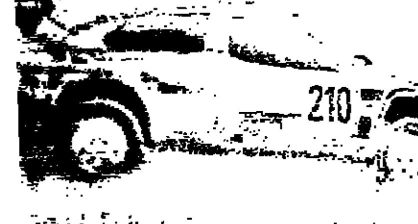




CHEZ CITROËN EN JANVIER

1993. Premières mesures en faveur des automobilistes.







POLITIQUE

La préparation des élections législatives

M. Chirac propose « un nouveau pacte social »

LILLE

de notre correspondant

En consacrant trois jours au département du Nord, M. Jacques Chirac a salué, à sa façon, la victoire de l'opposition aux dernières cantonales dans ce fief du socialisme. Voulant démontrer, dans des secteurs en difficulté, que l'opposition incarne la réforme et l'espoir, le président du RPR s'est rendu auprès des sidérurgistes à Dunkerque, des salariés du textile dans les Flandres, d'agriculteurs, de betteraviers ou encore de gardiens de prison à Douai. Pas de campagne sans meeting. C'est à Lille, jeudi soir 14 janvier, que l'ancien premier ministre s'est exprimé devant quelque quatre mille personnes, qui l'ont entendu dénoncer sévèrement les socialistes et appeler les Français à un *« effort sans précédent »*.

« Je crains que nous ne soupçonnions ni le nombre, ni l'ampleur des problèmes non résolus », a dit M. Chirac, en évoquant, notamment, le dossier de l'éducation, l'une des priorités de la prochaine majorité. Il a abordé la relance de l'apprentissage, l'association des acteurs de la vie économique et des collectivités locales au choix des filières, à la définition des programmes et au financement d'actions populaires, l'existence d'une remise à niveau de l'école primaire, *« plus importante que la généralisation du baccalauréat qui d'ailleurs va perdre, avec la dernière réforme du ministre Lang le peu de crédit qui lui restait »*, la modulation des crédits octroyés aux universités *« en fonction de leur capacité à former des jeunes à des débouchés incontestables »*. Et comme il l'avait imaginé au lendemain de la période 1986-1988, l'ancien premier ministre, instruit par l'expérience de 1987, promet un référendum sur ce thème pour éviter de voir les jeunes descendre dans la rue.

De la même façon, sur d'autres questions de société, comme l'immigration clandestine, le maire de Paris, approuvé par son auditoire, se promet-il de relancer les mesures prises sous son gouvernement. Il est aussi déterminé à rouvrir le dossier de la réforme du code de la nationalité, estimant qu'on ne doit *« devenir Français qu'au prix d'une demande expresse prouvant qu'on accepte les droits et obligations qui en résultent »*. M. Chirac a insisté sur la détermination qui est celle de l'opposition. Il lui faudra aussi, assure-t-il, de l'imagination. Ainsi, dans la lutte contre le chômage, il promet des décisions immédiates dans leur effet, comme la relance en faveur du bâtiment ou le développement des emplois de proximité. Sur ce dernier point, M. Chirac propose, notamment, une redéfinition du statut fiscal du chef de famille *« afin que lui soit reconnu, au même titre que les chefs d'entreprise, le droit de déduire les salaires et charges sociales qu'il verse lorsqu'il emploie une aide pour l'assister dans sa vie quotidienne »*.

Enfin, le président du RPR s'est, une nouvelle fois, inscrit en faux contre le procès fait par M. François Mitterrand à l'opposition de vouloir s'en prendre aux acquis sociaux. *« C'est à un effort sans précédent que nous entendons convier les Français pour renforcer la justice sociale*, a déclaré M. Chirac. *C'est un nouveau pacte social que nous leur proposons »*, a-t-il affirmé, évoquant la défense du système de retraite par répartition, le libre choix pour les femmes entre la vie professionnelle et la présence au foyer ou le relèvement des salaires directs.

JEAN-RENÉ LORE

Le Front national se dit « en embuscade dans une centaine de circonscriptions »

« Notre mouvement est plus puissant que jamais », a déclaré, jeudi 14 janvier à Paris, M. Carl Lang, secrétaire général du Front national, à l'occasion de la présentation par Mme Martine Lehideux, député européen, membre du bureau politique et secrétaire de la fédération de Paris, des candidats qui représenteront l'extrême droite dans la capitale aux élections législatives. Présentant son parti comme *« la seule force militante d'opposition nationale et sociale »*, M. Lang a comparé le Front national à la tortue de la fable, qui sera présente à l'arrivée. Le secrétaire général a réaffirmé qu'il ne veut *« ni des sortants ni des revenants »* et qu'il n'y a, selon lui, *« rien à attendre d'une nouvelle gestion du RPR et de l'UDF »*.

Soulignant que le parti d'extrême droite est *« en embuscade dans une centaine de circonscriptions »*, M. Lang a assuré que ses candidats seront *« présents dans quatre-vingts à cent vingt circonscriptions »* au second tour. *« Nous ne sommes plus favorables, comme en 1986, à des accords avec l'opposition libérale qui pendant des années a refusé la main tendue »*, a indiqué le secrétaire général, qui sera lui-même candidat dans la première circonscription du Nord. Faisant campagne seul contre tous, le Front national a décidé un *« maintien de ses candidats partout où cela sera possible »* au second tour. Dans le cas inverse, M. Lang confie qu'il n'y aura pas de consigne de vote, à moins d'accord ponctuel avec la droite fondé sur la réciprocité. Pour sa part, M. Bruno Mégret, délégué général du Front national, a déclaré à Marignane (Bouches-du-Rhône) que son parti se battra contre *« le chômage, l'immigration, l'insécurité et la corruption »*. Affirmant que le mouvement lepéniste est *« le seul à annoncer la couleur »*, il a assuré que *« le RPR et l'UDF trompent les Français »*, car leurs électeurs *« ne savent pas s'ils votent pour la politique économique de dévaluation de Séguin ou pour celle du franc fort de Balladur, ils ne savent pas non plus si l'UPF adoptera la politique européenne des partisans du « oui » préconisée par Giscard ou celle des tenants du « non » soutenue par Pasqua »* lors du référendum sur Maastricht.

Une lettre de M. Jean-Marie Le Pen

Nous avons reçu de M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, la lettre suivante en réponse à notre article du 7 janvier, intitulé « Le « Blitzkrieg » électoral en échec » :

1) – En ce qui concerne la position du Front national au moment de la guerre du Golfe.

Contrairement à ce que vous indiquez, le Front national n'a en rien, ni à aucun moment, témoigné d'une quelconque *« bienveillance coupable pour Saddam Hussein »*. A la différence des gouvernants français successifs, de droite ou de gauche, qui se sont bousculés pendant vingt ans à Bagdad, la seule fois où je m'y suis rendu, c'était pour ramener de ce pays quatre-vingts otages français et européens.

Quant au différend frontalier entre l'Irak et le Koweït et aux suites qu'il devait entraîner, j'ai seulement affirmé que cette affaire ne concernait aucun des intérêts vitaux français, mais les intérêts d'Etats étrangers. La France n'avait, par conséquent, pas à s'en mêler, surtout dans l'état de faiblesse où la mettent la présence d'une importante immigration arabo-musulmane sur son sol et l'état de démantèlement matériel de nos armées.

C'est cette position que j'ai défendue lors de ma conférence de presse du 22 août 1990. Je ne peux, avec le recul, que la confirmer. En effet, qu'a retiré la France de sa participation à l'opération « Tempête du désert » ? Rien du tout, sinon des mirages que le vent de ce « désert » s'est chargé de dissiper : quelques miettes de l'énorme gâteau de la reconstruction du Koweït, et, plus grave encore, elle a été totalement évincée de la négociation de paix au Proche-Orient. Nos alliés américains ne nous ont même pas offert un strapontin lors de la conférence de Madrid.

La France a ainsi perdu toute influence au Proche-Orient, zone dans laquelle elle pouvait pourtant prétendre jouer un certain rôle, tandis que ses alliés traditionnels y étaient définitivement vassalisés au profit d'autres puissances, à l'exemple du Liban.

Aujourd'hui, deux ans après cette « tempête », force est de constater que la France n'a fait que prêter gratuitement son concours à l'édification d'un prétendu « nouvel ordre mondial », dont l'échec à régler réellement les crises est aujourd'hui patent, que ce soit au Cambodge, en Bosnie, en Angola ou en Somalie.

2) – En ce qui concerne les résultats des élections cantonales de mars 1992.

On sait très bien que ces élections, qui avantagent l'implantation des notables et le clientélisme local, sont les plus difficiles à affronter pour des formations politiques d'implantation récente comme le Front national. Dois-je pourtant rappeler, afin de remettre les choses dans une plus juste perspective, que, lors de ces élections cantonales, le Front national a dépassé les 10 % dans quarante-neuf départements de métropole sur quatre-vingt-quinze, et les 15 % dans quinze départements sur quatre-vingt-quinze ?

Cela témoigne, vous en conviendrez, d'une réelle implantation électorale.

[*Le Monde* n'a pas un mot à changer aux analyses qu'il a publiées dans son édition du 7 janvier.]

Selon la résolution adoptée par son comité central

Le PCF assure que sa priorité reste « la lutte contre la droite »

Le projet du gouvernement sur les retraites, rejeté par les socialistes eux-mêmes, a évidemment nourri le ressentiment des dirigeants communistes contre la politique incarnée par M. Pierre Bérégovoy, et les apaisements prodigués, jeudi 14 janvier, par le premier ministre, ne les ont pas vraiment rassurés.

Le président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, M. André Lajoinie, a pris acte des explications de M. Bérégovoy tout en relevant qu'elles paraissaient *« en contradiction »* avec celles *« de son ministre des affaires sociales* [M. René Teulade] *qui envisageait d'allonger la durée des cotisations jusqu'à quarante annuités, voire plus. On ne peut pas dire que l'on maintient la retraite à soixante ans si elle est amputée*, a-t-il notamment déclaré, en marge des travaux du comité central. *Il faut le maintien de la retraite entière à soixante ans, cela doit être bien clair. Le Parti communiste est contre la privatisation des entreprises publiques. On ne touche pas aux nationalisations de la Libération ! Il y a d'autres moyens de garantir la retraite complète à soixante ans. Nous proposons ainsi que les revenus financiers soient mis à contribution dans les mêmes conditions que celles imposées aux salariés. »*

La résolution adoptée jeudi par le comité central, à l'unanimité des présents, ne reprend pas, toutefois, la charge réquisitoriale lancée dans son rapport introductif par M. Georges Marchais contre le bilan de M. François Mitterrand. Elle concentre le tir sur les options de l'opposition pour montrer que la priorité du PCF reste la lutte contre *« la droite, dont tout le monde pronostique la victoire prochaine et qui s'apprête à mettre en œuvre une politique ultra-réactionnaire, faite de coupes claires contre le monde du travail, contre la France, et de super-cadeaux aux privilégiés »*.

« Pour ouvrir les possibilités d'une issue, précise ce texte, *il faut battre la droite et l'extrême droite, il faut changer de politique. Celle que notre peuple subit depuis dix ans enfonce le pays dans les pires difficultés. Fondée sur des critères qui sont ceux de la droite, elle a fait son jeu, a provoqué souffrance, mécontentement, déception, division et rejet. Poursuivre dans cette voie, ce serait accepter, encourager le renoncement aux valeurs de gauche. »* La direction du PCF se réfère aux résultats du référendum du 20 septembre sur le traité d'Union européenne pour dire que *« ces derniers mois, nombre de Français ont, dans leur diversité, exprimé leur opposition de gauche à la politique actuelle, à l'arrogance de la droite et de l'extrême droite, et leur désir d'ouvrir une perspective neuve. Ils auront, le 21 mars, le moyen de faire progresser cette exigence en utilisant le vote communiste. »*

Un duel Tapie-Hermier ?

Cette résolution invite les candidats du PCF à mener une campagne électorale qui soit *« la plus ouverte et la plus rassembleuse possible en liaison étroite et permanente avec les gens »* et si elle ne contient pas le mot « désistement », à propos de ce qui se passera entre le premier tour du 21 mars et le second du 28, elle confirme implicitement que les dirigeants communistes espèrent se retrouver au préalable en position de force pour obtenir des garanties de la part des socialistes entre les deux tours : *« La remontée de notre influence dans chaque circonscription et au plan national corrigerait le handicap que notre affaiblissement a entraîné pour tout le mouvement populaire et constituerait un sérieux point d'appui pour aller de l'avant »*, indique en effet ce texte.

En outre, l'éventualité de l'entrée en lice de M. Bernard Tapie dans la quatrième circonscription des Bouches-du-Rhône, dont M. Guy Hermier est le député sortant, n'était pas de nature à clarifier les choses entre le PCF et le PS. Au cours de la réunion hebdomadaire du bureau exécutif du PS, mercredi, M. Laurent Fabius a laissé entendre que la candidature de M. Tapie dans cette circonscription serait inopportune. M. Hermier fait partie, avec MM. Charles Fiterman et Philippe Herzog, des communistes dont le concours est volontiers espéré par les dirigeants socialistes. Il avait souligné que la confirmation de la candidature du ministre de la ville reviendrait à *« faire cadeau d'un siège à la droite »* parce que les conséquences d'un tel duel seraient assurément préjudiciables à l'ensemble de la gauche...

A. R.

□ **M. Mélenchon (PS) : *« Dans le bon sens »*.** – M. Jean-Luc Mélenchon, sénateur de l'Essonne et l'un des animateurs de la Gauche socialiste au sein du PS, se félicite, dans le bulletin de son courant, *A gauche* (daté 14 janvier), de l'attitude des communistes, qui *« ont tranché dans le bon sens »* en affirmant qu'ils feront tout pour battre la droite aux élections législatives. *« Le PS*, écrit-il, *doit entendre le message qui lui est ainsi adressé. Un accord national en bonne et due forme est à portée de main. En tout cas, aucune provocation n'est plus acceptable* (...) *Les candidatures ADFP* [Alliance des Français pour le progrès] *dans les circonscriptions où le député de gauche sortant est communiste doivent être surveillées de près. »*

□ **Le Mouvement des réformateurs souhaite *« un plan d'union nationale »*.** – M. René Ricol, porte-parole du Mouvement des réformateurs, s'est prononcé, jeudi 14 janvier, pour la mise en œuvre, au lendemain des élections législatives, d'*« un plan d'union nationale »* pour faire face à *« la gravité de la situation économique »* et *« casser l'affrontement bloc à bloc »*. Considérant que *« la cohabitation serait une folie pour le pays »*, M. Ricol a expliqué qu'un tel *« plan de sauvetage »* pourrait être conduit par *« une personnalité non politicienne »* de l'actuelle opposition, en précisant, à titre personnel, que M. Barre lui semblait *« le seul homme qui puisse sortir ce pays des difficultés »*.

A l'occasion des vœux de Nouvel An

M. Emmanuelli appelle les socialistes à « remobiliser l'électorat de gauche »

M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale, a déclaré, jeudi 14 janvier, à l'occasion des vœux de Nouvel An, que *« la remise en question de la retraite à soixante ans serait inacceptable pour les socialistes »* et il a souhaité que *« le dossier des retraites fasse partie de la campagne électorale »*. *« En ce qui me concerne*, a-t-il expliqué, *je crois que la pérennité du système de retraites doit être fondé sur des ressources annuelles permettant d'assurer une répartition annuelle. Le fonds de garantie est un autre raisonnement, ce n'est pas le mien. »*

Evoquant le scrutin de mars prochain, M. Emmanuelli a déclaré que *« les socialistes ne sont pas les plus mal placés pour remobiliser l'électorat de gauche »* et que *« rester soi-même demeure la meilleure formule »*. *« Je ne suis pas persuadé que les résultats des élections législatives seront aussi brutaux que semble l'indiquer l'arithmétique des pronostics »*, a-t-il dit, en observant que *« le rôle de la majorité sortante est d'abord de remobiliser son électorat »* et que *« pour remobiliser l'électorat de gauche, il faut, d'abord, lui parler de ce qu'il aime et de ce qu'il croit »*.

Le président de l'Assemblée nationale s'est ému, d'autre part, du comportement de certains juges d'instruction, qui refusent d'appliquer le nouveau code de procédure pénale. *« Il ne serait pas supportable pour notre démocratie*, a-t-il déclaré, *que quiconque puisse imaginer que la séparation des pouvoirs puisse être remise en cause ou entamée. Dans une démocratie, les commentaires sont libres : on peut*, a priori, *juger mauvais un projet de loi ou une proposition de loi ; on peut même*, a posteriori, *regretter le vote d'une loi, mais la loi doit être appliquée. Je ne voudrais pas que s'instaure la confusion* (...) *entre les constructeurs de l'Etat de droit que sont les législateurs et les gardiens de l'Etat de droit que sont les membres du corps judiciaire. »*

Bouches-du-Rhône : le professeur Chermann ne se représente pas

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Dans un bref communiqué, publié jeudi 15 janvier, le professeur Jean-Claude Chermann, député (Maj. présid.) de la sixième circonscription des Bouches-du-Rhône depuis l'entrée au gouvernement, en avril dernier, de M. Bernard Tapie dont il était le suppléant, a annoncé sa décision de ne pas se représenter aux prochaines élections législatives *« pour se consacrer totalement à sa recherche sur le sida »*. Le professeur Chermann, qui dirige l'unité INSERM de rétrovirus et maladies associées de Marseille-Luminy, nous a déclaré qu'il ne faisait *« jamais les choses à moitié »* et qu'il lui était donc *« impossible de* [se] *consacrer, en même temps, à la politique »*.

Quelques heures auparavant, M. René Olmeta, ancien député (PS), conseiller général et adjoint au maire de Marseille, avait fait savoir qu'il serait lui-même candidat dans la sixième circonscription. M. Olmeta, un proche de M. Robert Vigouroux, nous a précisé qu'il avait pris sa décision à la suite des déclarations faites par M. Tapie sur TF 1, laissant entendre qu'il serait candidat dans la quatrième circonscription contre le député sortant (PC), M. Guy Hermier. Toutefois, l'ancien député n'a pas déposé en temps voulu sa candidature devant les instances départementales du PS, ni même informé de sa décision le premier secrétaire de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône, M. François Bernardini. *« M. Olmeta a le droit d'être candidat*, nous a déclaré de son côté M. Tapie. *Mais je n'exclus pas moi-même de me présenter dans cette circonscription. Si je devais faire un autre choix, le candidat commun du PS et d'Energie Sud sera probablement mon ancien directeur de campagne, le socialiste Joël Canicave. »*

G. P.

Nouvelle-Calédonie : M. Ukeiwé (RPR) candidat contre... M. Lafleur (RPR)

M. Dick Ukeiwé, ancien sénateur RPR de Nouvelle-Calédonie, a annoncé, mercredi 13 janvier, au cours d'une réunion publique tenue près de Nouméa, sa candidature aux élections législatives dans la première circonscription du territoire, actuellement représentée par M. Jacques Lafleur, président du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), député RPR. M. Ukeiwé, qui est député européen, ira à la bataille sous les couleurs du Mouvement des Calédoniens libres, qu'il présente comme un courant du RPCR. Pour M. Ukeiwé, qui se considère toujours comme vice-président du RPCR, la création du Mouvement des Calédoniens libres s'explique par le besoin de nombreux Mélanésiens loyalistes de *« retrouver leurs marques »* et de faire entendre leur voix au sein du parti de M. Lafleur.

En septembre dernier, lors des élections sénatoriales, M. Ukeiwé, sénateur sortant, avait maintenu sa candidature après avoir vu le RPCR lui refuser son investiture officielle au profit de M. Simon Loueckhote. Ce dernier l'avait emporté de justesse au second tour, par quatre voix de majorité face au candidat du FLNKS.

M. Malécot inculpé de violences avec préméditation

Le sénateur, les écologistes et les voix nocturnes

ORLÉANS

de notre correspondant

M. Kléber Malécot, sénateur (Union centriste) du Loiret, président du conseil général du Loiret, maire de Neuville-aux-Bois, a été inculpé jeudi 14 janvier de violences avec préméditation par Mme Martine Anziani. C'est une affaire curieuse et un peu rocambolesque qui a amené le premier personnage du département dans le bureau du magistrat parisien, la qualité d'officier de police judiciaire de l'intéressé ayant entraîné le transfert du dossier dans une autre juridiction que celle de la cour d'appel d'Orléans.

Coups de fil anonymes

En mars 1992, les membres d'une association de défense, habitant Neuville-aux-Bois, paisible chef-lieu de canton beauceron, voyaient leur sommeil troublé par des coups de fil anonymes intempestifs, où l'injure se mélangeait parfois à la menace. Ils crurent reconnaître la voix du premier magistrat de la commune.

Quelque temps plus tôt, les militants de cette association, nommée Environnement Neuville, particulièrement active, s'étaient opposés au projet d'implantation d'une entreprise, pour raison de pollution, obtenant l'annulation du permis de construire auprès du tribunal administratif. Du coup l'entreprise, qui promettait de créer une soixantaine d'emplois dans la commune, était allée s'installer ailleurs. C'est peu de temps après que les victimes auraient reçu leurs premiers coups de fil, jusqu'au moment où, lassées et ayant pris soin d'enregistrer ces conversations nocturnes, elles allèrent trouver les gendarmes et déposer une plainte.

« L'inculpation n'entame pas la présomption d'innocence, que je revendique haut et fort », a déclaré le 14 janvier M. Malécot, qui a ajouté que ses avocats parisiens s'occupaient de cette affaire. M. Malécot, âgé de soixante-dix-sept ans, est maire de Neuville-aux-Bois depuis 1947, commune où il est né, sénateur depuis 1974. Il est devenu président du conseil général en 1979. Il est membre de la Haute Cour de justice.

RÉGIS GUYOTAT

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde RADIO TÉLÉVISION

La mort de René Pleven

L'ancien président du conseil a eu trois passions : la Bretagne, la France libre et l'Europe.

Président du conseil de 1950 à 1952, René Pleven est mort mercredi 13 janvier à Paris à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Proche collaborateur du général de Gaulle à Londres et à Alger pendant la seconde guerre mondiale, il avait lancé en 1950 l'idée d'une Communauté européenne de défense et fait ratifier l'année suivante le traité créant la Communauté européenne du charbon et de l'acier. M. Pierre Méhaignerie, président du CDS, président du conseil général d'Ille-et-Vilaine, a salué jeudi la mémoire de *« l'Européen »* et du *« défenseur du courant humaniste et social »*, mais aussi *« l'homme qui a permis à la Bretagne d'affirmer son identité »*.

Le fier « Bleu » de Bretagne vient de rompre l'amarre. Sa grande carcasse, encore allongée dans l'éternel costume croisé, avait dialogué à bonne hauteur avec de Gaulle. Sa moustache sans avenir, son profil d'oiseau de mer avaient longtemps excité les caricaturistes, mais le regard était resté vif jusqu'au bout, derrière les lunettes rondes, plein de cette attention tranchante qui ne méprisait jamais. René Pleven n'a rien eu d'un jovial. Notable fort bien en terre, il laissa à d'autres les tapes sur l'épaule et l'examen du cul des vaches sur les foirails. Il se piquait par contre d'un atticisme très anglo-saxon, à peine beurré d'un reste de *kowign amann*. Il était en fait trop pétri de granit et de vent pour n'avoir pas toujours senti d'instinct que sa chère Armorique était fier duché du royaume et que l'Europe commençait à l'Océan. Ce qu'il traduisit, tout au long, en aimant et en servant la France avec entêtement, d'une passion froide et libre.

Comment ne pas devenir républicain, aux tripes, face aux « Blancs » éternels, quand un père colonel a dirigé les études à Saint-Cyr, qu'un beau-père député radical a démissionné pour protester contre la condamnation de Dreyfus et qu'un ancêtre direct au sang chaud et maire de Morlaix s'était fait teindre la crinière en bleu, blanc et rouge pour honorer la Convention ? Sa mère est l'auteur de nombreuses chansons, dont *les Filles de Saint-Malo*.

Rassembler l'empire

Cette tradition a fait du jeune Pleven, né à Rennes en 1901, un boursier heureux, un docteur en droit et un diplômé précoce de l'Ecole libre des sciences politiques. Un douloureux échec à l'oral du concours de l'inspection des finances le ramène de Paris au bercail, à vingt-deux ans. Que faire au pays ? Un excellent anglais, l'appel du large, l'amitié de Jean Monnet – un autre homme de haute navigation, qui avait commencé, lui, en vendant son cognac outre-Atlantique, – le jettent dans les affaires, à l'Automatic Telephone Company surtout, dont il sera directeur général pour l'Europe en 1939. Pendant ces quinze années de business, bourlinguant de Londres à Chicago, de Montréal à son Armor, il a senti le monde, appris à convaincre et mieux que tâté aux négociations bien menées, sans précipitation ni découragement.

A la guerre, à peine mobilisé dans l'aviation, il est prêt pour d'autres envols. Jean Monnet, toujours lui, le fait nommer chef de la mission française qui part quémander des avions à Roosevelt : il est de ceux qui, au passage, convainquent les responsables de Washington d'avoir bien vite à garnir leurs arsenaux, car la guerre, il le sent, va embraser la planète. En juin 1940, un des tout premiers, il rejoint de Gaulle, sans une hésitation. C'est le coup de foudre, sans effusion mais inoubliable. *« Pleven*, dira le chef de la France libre, *depuis le premier jour d'une grande œuvre, fut le compagnon, l'ami, le témoin de Charles de Gaulle »* : l'hommage n'est pas mince. Puisque Pleven sait voyager, que Monnet garantit sa valeur, le voici tout de go bombardé à la mission la plus urgente : rallier l'Afrique noire. Ce qu'il fait, avec Leclerc, Boislambert et Eboué, dès 1940 pour le Tchad, puis pour l'ensemble de l'AEF l'année suivante. De Gaulle, conquis, le rameute après ces premiers succès. Rappelé de Brazzaville à Londres, il est tour à tour commissaire aux colonies, aux finances, à l'économie, puis aux affaires étrangères du Comité national français. Il est au four et au moulin, négociant aux Etats-Unis le premier prêt-bail, armant les colonnes de Leclerc qui s'élancent, mettant sur pied de guerre toutes les savanes. A partir de juillet 1943, à Alger, il suit auprès du général tous ces dossiers, assumant jusqu'au bout la tâche délicate de rassembler l'empire dans l'œuvre de libération et pensant à l'avenir de cet outre-mer qui a flairé la liberté : il préside avec bonheur, en janvier 1944, la conférence de Brazzaville.

Une mauvaise cohabitation

Ce compagnonnage de guerre aurait pu n'être qu'une parenthèse dans une vie d'industriel. Mais Pleven a trop mordu à l'espoir politique de la Résistance. Et le destin fait le reste. Quand Lepercq, ministre des finances, périt dans un accident d'auto en novembre 1944, de Gaulle intime à son Breton fidèle d'avoir à lui succéder sans barguigner. Quand il s'oppose à Mendès France sur l'avenir monétaire et économique d'un pays épuisé qui sort d'un terrible sixième hiver de guerre, le général tranche en faveur de son empirisme, qui ne souhaitait pas imposer aux Français une pénitence prolongée, quitte à hypothéquer l'avenir.

Pleven, pourtant, ne sera pas un inconditionnel de De Gaulle. Son départ, en janvier 1946, l'émeut sans doute. Mais il a encore trop de grands rêves purs pour les aliéner à la seule fidélité à son ancien chef. Pleven croit aux Etat-Unis d'Europe, seuls capables selon lui de dépasser les nationalismes diviseurs ; il sait trop l'état intime de la France et du monde pour partager l'élan gaullien vers la « grandeur ». Il a souhaité la constitution d'un grand parti travailliste de générosité, qui rassemblerait tous les républicains nouvellement sortis des combats de l'ombre et qui regénérerait l'union des gauches. Cet élan-là brisé dès 1945, Pleven tiendra à rassembler et à présider longtemps la petite cohorte de l'Union démocratique et socialiste de la Résistance (UDSR), où il cohabite – mal – avec François Mitterrand. Il rompra même avec lui lorsqu'il fera voter en 1958 pour la Constitution de De Gaulle, créant et présidant ensuite les Républicains d'union et le Centre démocratique avant d'adhérer à Progrès et démocratie moderne de Jacques Duhamel.

C'est dire qu'il entre à reculons dans ce « système » de la IV[e] République qui le porte pourtant au sommet du pouvoir. Contre la dictature des partis mastodontes, contre le méchant virus de la proportionnelle, contre le clientélisme et l'esprit partisan, Pleven s'est cabré : il ne vote pas la Constitution de 1946, il accable de sarcasmes le tripartisme, puis la troisième force première manière. Fort secoué par la menace communiste en 1947-1948, ébranlé aussi par la poussée du RPF, il tente vainement de jeter un pont entre le général et les autres : une entrevue à Colombey de De Gaulle et Schuman, qu'il a organisée en secret, ne donne *rien*. Alors Pleven, las de jouer les utilités, se résigne. En 1949, il se rallie, avec l'UDSR, à la défense républicaine dans sa version troisième force. Il *« va à la soupe »*, conclut de Gaulle, qui lui en garde rancune.

Son UDSR devenant derechef indispensable, comme ciment à prise rapide de majorités assez aléatoires, de partis minoritaires dans le pays, Pleven a tout loisir de défendre sa République. Ministre de la défense nationale (en 1949-1950 sous Bidault, puis de 1952 à l'été 1954 sous Pinay, Mayer et Laniel), président du conseil par deux fois, de juillet 1950 à janvier 1952, il est un homme-clé, assez républicain pour ne pas effaroucher les radicaux et le MRP, assez modéré pour attendrir la droite.

Mais la conjoncture ne peut pas s'accommoder des seules vertus de la conciliation et du courage. Pleven subit de plein fouet l'aggravation de la situation dans l'Union française, en Afrique du Nord comme en Indochine. Et, solidaire de trop d'impuissances, il sombre avec les navires successifs qui l'ont pris à bord. A l'automne de 1950, il nomme opportunément de Lattre haut commissaire et commandant des troupes en Indochine, mais après avoir reçu la gifle de Cao-Bang. Il est responsable, trois ans et demi plus tard, en mai 1954, de l'armée défaite à Dien-Bien-Phu. Le 4 avril 1954, au cours d'une cérémonie à l'arc de triomphe pour commémorer les morts d'Indochine, il est giflé par un colonel en uniforme.

Tant de myopie chez un homme aux larges vues est un mystère encore pour les historiens, même en faisant la part de l'inconfort d'un « prisonnier » du « système ». D'autant qu'ailleurs Pleven voit souvent juste. Peut-être pas en faisant adopter la loi Barangé sur l'école libre en septembre 1951. Mais assurément en lançant, sur le conseil de Jean Monnet, l'idée d'une Communauté européenne de défense (CED) en octobre 1950 et en faisant ratifier le traité de la CECA en décembre 1951.

Un homme déçu

Son Europe, c'est un message de la France, un refus de fonder l'avenir sur les malheurs passés, une grande idée qui devrait aider à desserrer l'étau des partis : le chemin de la modernité, pour tout dire. Sa CED, on le sait, fut prise en tenailles par les communistes et les gaullistes, elle bouscula toutes les forces politiques. Mais si elle échoue en 1954, c'est après une empoignade sur le fond qui honore la IV[e] République : pouvait-on, quelques années après Oradour et les camps, imaginer que des uniformes allemands reverdissent, même dans des unités européennes intégrées ?

De 1954 à 1958, Pleven fut marginalisé, homme déçu d'une politique qui avait fait faillite : il ne réapparaît, *in extremis*, que dans l'éphémère cabinet Pflimlin de mai 1958. De Gaulle régnant, il n'avait aucune chance de se faire pardonner ses écarts de conduite : il soutient la politique algérienne du général, il appelle à voter pour lui en 1965 contre Lecanuet et Mitterrand, mais il est trop européen pour subir les foucades des nouveaux maîtres, trop atlantiste pour apprécier le retrait de la France du dispositif de l'OTAN. Centriste d'opposition, comme on disait alors, il s'est longtemps replié sur sa Bretagne. Seul Georges Pompidou, dans son souci de mieux asseoir une nouvelle majorité, sait le distinguer en 1969 : il est garde des sceaux dans les cabinets de Chaban-Delmas et de Messmer, couvrant à ce titre, après sa grande peur de mai 68, les procès des « gauchistes » et même, en juin 1970, un projet de loi qui, sous couvert de dissolution des factions post-soixante-huitardes, menaçait directement la vieille liberté d'association et sa loi de 1901. Il est ainsi l'auteur de la loi « anticasseurs ».

C'est en Bretagne qu'il faut prendre congé de René Pleven. Sa province l'avait élu à la Constituante en 1945. Hormis un incident de parcours en 1946, il sera député des Côtes-du-Nord pendant vingt-huit ans, écartant les extrêmes, tenant fermement les communistes en lisière, résistant à la vague de l'UNR, accroché de toute son énergie à son fief de la circonscription de Dinan. Dès 1946, il s'y est donné un journal, au titre qu'on devrait apprendre aux enfants des écoles, ce *Petit Bleu des Côtes-du-Nord*, qui ne put guère rivaliser avec *Ouest-France*, mais où le « président » a donné jusqu'au bout son avis sur toutes les grandes questions. Président du conseil général, il pouvait gérer paisiblement des rentes de situation, en bon notable assagi. Il n'en fut rien.

Dès 1951, Pleven fonde avec Martray et Halleguen ce comité d'études et de liaison des intérêts bretons (CELIB) au sein duquel une vraie modernisation de la Bretagne sera pensée : un espace à désenclaver et à remodeler, un élan économique qui mobilise la passion d'une élite nouvelle sans préjugés ni archaïsme. Grâce à Pleven, quelque chose, insensiblement, se modifia dans la gestion parisienne de la décentralisation et dans l'identité bretonne. Président du conseil régional jusqu'en 1976, président de la commission de développement économique régional de Bretagne (CODER), président partout, le « Bleu » a bien servi sa terre.

En 1973, le vieux tenace n'a pas résisté à la vague montante du PS : il est battu, de 51 voix sur plus de 26 000, par un brillant « jeune loup », Charles Josselin, lui aussi enfant du pays. Pleven se retire, abandonnant peu à peu tous ses mandats. Il avait décidé de ne pas écrire de Mémoires, souhaitant rester l'homme d'un seul livre, cet *Avenir de la Bretagne*, publié en 1961. Mais il savait accueillir les historiens avec courtoisie. Trop homme de raison pour ne pas méditer sur la grandeur et les erreurs du passé. Mais décidé à rester fidèle à ce cri lancé à la tribune de l'Assemblée le 7 décembre 1951, lors du débat sur la CECA : *« On ne m'entendra jamais évoquer les morts. Je parlerai des vivants. »*

JEAN-PIERRE RIOUX

[Né le 15 avril 1901 à Rennes (Ille-et-Vilaine), diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques, René Pleven a été jusqu'en 1939 directeur pour l'Europe de l'Automatic Telephone Company avant de rejoindre le général de Gaulle à Londres et de rallier l'Afrique noire à la France libre, occupant les fonctions de secrétaire général de l'AEF, puis, successivement, celles de commissaire aux finances, à l'économie, aux colonies et aux affaires étrangères. Président de la conférence africaine de Brazzaville, il est, en 1944, ministre des colonies et, en 1945, ministre des finances puis de l'économie nationale, avant de quitter le gouvernement après la démission du général de Gaulle en janvier 1946.

Il y reviendra en 1949 comme ministre de la défense, puis, de 1950 à 1952, comme président du conseil, avant d'être de nouveau, de 1952 à 1954, ministre de la défense puis, en 1958, ministre des affaires étrangères. Entre-temps, il a été élu député des Côtes-du-Nord en 1945 et conseiller général en 1948. Il a présidé, de 1946 à 1953, l'UDSR (Union démocratique et socialiste de la Résistance).

Sous la V[e] République, il conserve son siège de député jusqu'à sa défaite en 1973 et préside le conseil général jusqu'en 1978. Il est ministre de la justice de 1969 à 1973. Président du comité d'études et de laison des intérêts bretons (CELIB) de 1951 à 1972, il préside également, de 1964 à 1973, la commission de développement économique régional de Bretagne (CODER) puis, de 1974 à 1976, le conseil régional de Bretagne. René Pleven était compagnon de la Libération.]

Lors de la rentrée solennelle

M. Arpaillange propose que la Cour des comptes contrôle les finances du Parlement

Comme toutes les rentrées solennelles, celle de la Cour des comptes est l'occasion pour les magistrats qui la dirigent de faire quelques remontrances aux plus hautes autorités de l'Etat venues assister à la cérémonie, sans avoir, pour une fois, le droit de s'exprimer. M. Pierre Arpaillange, qui remplissait ce rôle pour la dernière fois, puisqu'il doit partir en retraite au mois de mars, n'a pas manqué à la tradition, jeudi 14 janvier.

En présence de M. Pierre Bérégovoy, de plusieurs de ses ministres, dont M. Pierre Joxe, considéré comme l'un des successeurs possibles de M. Arpaillange (*le Monde* du 8 janvier), le premier président de la Cour des comptes, une fois encore, s'est plaint que le gouvernement ne tienne pas mieux compte des remarques de la Cour. Ainsi il a *« regretté »* que, un an et demi après le vote de la loi confiant à la Cour la surveillance des organismes faisant appel à la générosité publique, les décrets d'application ne soient toujours pas pris. De même, il a déploré que, *« deux ans après »* la décision du conseil des ministres de réunir un comité interministériel dans les trois mois suivant la parution d'un rapport public de la Cour *« afin d'en tirer les conséquences »*, le gouvernement *« n'ait pas réuni une seule fois ce comité interministériel, malgré les demandes réitérées du président de la République »*.

M. Arpaillange a aussi profité de cette rentrée pour faire deux suggestions de réforme institutionnelle, à l'occasion de la révision proposée par M. François Mitterrand. Il a demandé que *« le pouvoir constituant renforce les garanties d'indépendance des juridictions financières »*, en constitutionnalisant les chambres régionales des comptes et en créant un conseil supérieur des magistrats de la Cour. Il a, d'autre part, annoncé, en faisant allusion au fait que l'Assemblée nationale et le Sénat se sont constitué d'importantes réserves financières (*le Monde* du 23 décembre), que *« la Cour des comptes, avec son indépendance et sa collégialité, est prête à répondre à toute décision du Parlement visant à lui confier le contrôle* a posteriori *des comptes des Assemblées »*, alors que ce contrôle est assuré actuellement par les parlementaires eux-mêmes.

Le premier président a précisé que *« sans attendre les modifications institutionnelles que nécessite la mise en œuvre d'une telle réforme la Cour et ses magistrats seraient prêts à répondre à une demande des Assemblées parlementaires d'effectuer une vérification ponctuelle de leurs comptes »*.

Th. B.

Avec le club Témoin

M. Delors réunit les principaux dirigeants sociaux-démocrates européens

Le club Témoin, que patronne M. Jacques Delors et que préside M. François Hollande, député (PS) de la Corrèze, organise à Paris, avec la Fondation Friedrich-Ebert, liée au SPD allemand, un colloque intitulé : *« Actualité et promesses de la social-démocratie »*. Les principaux dirigeants socialistes et sociaux-démocrates européens doivent participer à cette manifestation, vendredi 15 et samedi 16 janvier. Sont attendus notamment, samedi, le chancelier autrichien, M. Franz Vranitzky, et M. Felipe Gonzalez, président du gouvernement espagnol. M. Pierre Bérégovoy n'est pas invité. Les participants devraient être reçus vendredi soir à l'Elysée par M. François Mitterrand. M. Michel Rocard, qui devait prendre la parole vendredi après-midi, plaide, dans *Libération*, pour *« un renouvellement réel de la social-démocratie »*, qui suppose, selon lui, de *« renouer avec l'utopie fertile »* et de *« dessiner un imaginaire social fondé sur la capacité éthique de l'individu »*. Dans le « point de vue » qu'on lira ci-dessous, M. Michel Charzat, rédacteur du nouveau « projet » et du programme du PS, explique, lui, que le modèle social-démocrate est dépassé.

POINT DE VUE

Au-delà de la social-démocratie

par Michel Charzat

LE reflux de l'idéologie libérale ne promet pas le retour à l'âge d'or de la social-démocratie. On ne construira pas une réponse progressiste aux défis qui viennent avec un logiciel qui s'est déréglé dès les années 70.

La grandeur du socialisme démocratique a été, partout où il ne fut pas écrasé, d'assurer la promotion sociale et matérielle du prolétariat. En Europe occidentale, il a, au terme d'un combat séculaire, transformé le visage du capitalisme. Les pays ouest-européens ont donné consistance à un modèle de société distinct de celui des Etats-Unis et du Japon. Ce modèle repose sur l'extension à toute la population d'un haut niveau de protection sociale ; il est fondé sur les valeurs de solidarité et de liberté et appelle le dialogue des principaux acteurs.

Seule l'Europe du Nord a vu s'implanter des structures et une culture de type social-démocrate, fruit d'une organisation puissante et unitaire du monde du travail. Ailleurs, notamment en France, furent mises en œuvre des politiques progressistes, sans les instruments de la social-démocratie.

Nous savons, maintenant, que nous vivons une nouvelle « grande transformation » du monde. Les bases du compromis « social-démocrate » sont ébranlées. On a pu le constater aussi bien en Grande-Bretagne, en Scandinavie qu'en Italie. Bases économiques : la croissance forte et quasi régulière des trente années qui ont suivi la seconde guerre mondiale est révolue. Bases sociales : la révolution de l'intelligence et la robotisation déclassent des secteurs entiers de l'appareil productif et provoquent une profonde recomposition des métiers et du salariat. Bases politiques : les régulations d'inspiration social-démocrate sont placées sous l'égide de l'Etat ; or, la mondialisation ne permet plus d'identifier une seule territorialité juridique, économique et technologique, tendance qui réduit les marges des accords négociés dans le cadre national.

Une société du temps libéré

La France est restée en deçà de la social-démocratie, situation qui a lourdement handicapé la gauche. Celle-ci, dès 1981, a dû pallier les déficiences du mouvement social en conduisant « d'en haut » les réformes. Car la France n'est pas une terre d'élection de la social-démocratie. Les conflits modernes ont d'abord porté sur les valeurs, sur la nature du régime, sur les fins du bon gouvernement. L'hégémonie républicaine a fait prévaloir une mystique de la volonté générale, puis de l'intérêt général, dont l'Etat se proposait d'être le garant. La contre-culture communiste a longtemps tenu des fractions importantes des couches populaires en marge des mécanismes contractuels. L'individualisme des acteurs, les divisions des forces politiques et syndicales ont fait le reste : les compromis qui ont caractérisé les différentes phases de l'histoire récente de notre pays – compromis moderniste des années 50, compromis néocapitaliste des années 60, compromis de l'économie mixte des années 80 – ont été placés résolument sous l'égide de l'Etat.

Prépondérance du rôle de l'Etat, faiblesse des acteurs sociaux (salariés comme entrepreneurs), survalorisation des conflits idéologiques : ces particularités ont déterminé une « spécificité » française en Europe, en marge des formes de cogestion ou de gestion social-démocrate des conflits portant sur la répartition des richesses. Cette « arriération » française peut être une opportunité : puisque le modèle de la social-démocratie rencontre de sérieuses difficultés, là où il s'est enraciné, ne convient-il pas de nous situer déjà au-delà de la social-démocratie ?

Le socialisme, au dix-neuvième siècle, se présentait comme une civilisation du travail. Le socialisme de demain proposera l'utopie positive d'une société du temps libéré. La société actuelle ne parvient pas à distribuer de façon équilibrée le travail, le temps disponible et les richesses produites. Le projet progressiste ne peut faire l'impasse sur une réflexion radicale à propos de l'organisation sociale du temps individuel et collectif. La maîtrise du temps permet de concevoir un nouvel art de vivre, fondé sur le partage du travail et la redistribution des rôles dans une société de pleine activité. D'où l'importance de la culture, de l'école, des médias, de la délibération.

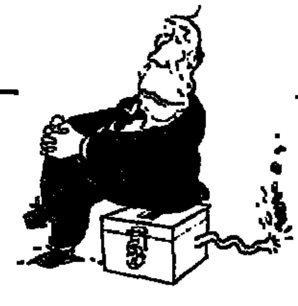
Les premiers socialistes du dix-neuvième siècle s'étaient proposé de réintégrer les prolétaires dans la société de leur époque. En cette fin de siècle, le socialisme moderne doit faire face à la nouvelle question sociale, celle de l'exclusion. Il faut revenir à cette aspiration première du socialisme, qui est la reconstitution des communautés de base, permettant aux individus de trouver une place dans la cité. L'apparition de nouveaux acteurs collectifs, l'essor, par exemple, d'un « syndicalisme de la ville », combinant proximité et affinités, peut sembler utopique. Cela ne l'est sans doute pas davantage que ne le furent les aspirations du mouvement ouvrier à l'association et à l'entraide.

Le socialisme, au dix-neuvième siècle, se proclamait internationaliste, mais fut incapable d'affronter la question nationale. Le socialisme de demain répondra à une situation dans laquelle tous les hommes savent qu'ils sont désormais responsables les uns des autres. Une gestion saine et prévoyante des ressources naturelles, la sauvegarde de l'environnement et des équilibres écologiques appellent à une réglementation publique mondiale. Nouvel art de vivre, nouveaux acteurs collectifs, nouvelle dimension écologique de l'action : tels sont les horizons du socialisme de demain.

► Michel Charzat, député de Paris, est membre du secrétariat national du Parti socialiste.



POLITIQUE



Bilan d'une législature

V. – *L'argent obsédant*

Après avoir souligné le rôle retrouvé du Parlement et rappelé les débats consacrés par les députés à l'Europe à l'immigration et à l'environnement (*le Monde* des 12, 13, 14 et 15 janvier), nous continuons la présentation du bilan de l'activité parlementaire entre 1988 et 1993 en soulignant la présence obsédante des «affaires», de la désastreuse amnistie votée en 1989 à la lutte contre la corruption engagée par M. Pierre Bérégovoy.

par Pascale Robert-Diard

Viendra sans doute un jour où l'on s'étonnera de la sévérité des lois votées sous cette législature, de la rigueur et du nombre de textes destinés à moraliser la vie politique, à réduire et à contrôler les dépenses liées au financement des partis et des campagnes électorales, à plafonner et à fiscaliser les indemnités des élus, à sanctionner et à prévenir les dérives liées à l'exercice du pouvoir politique. Viendra peut-être un temps où l'on ne retiendra de la loi du 15 janvier 1990 que ses articles guillotines annulant l'élection de celui qui aura contrevenu à ses dispositions. Viendra peut-être un temps où l'on oubliera l'amnistie...

Obsédante amnistie. La tache qu'elle a laissée sur la législature n'a cessé de s'élargir, de s'imprégner si profondément que rien n'a pu en venir à bout. D'abord, on n'est jamais parvenu à la détacher de quatre lettres désastreuses pour l'opinion publique : «auto». Autoamnistie, c'est-à-dire autoblanchiment, autopardon des parlementaires.

Faut-il encore le rappeler. l'article 19 de la loi du 15 janvier 1990 dispose que, *«sauf en cas d'enrichissement personnel de leurs auteurs, sont amnistiées toutes infractions commises avant le 15 juin 1989 en relation avec le financement direct ou indirect des campagnes électorales ou de partis et groupements politiques, à l'exclusion des infractions prévues par les articles 132 à 138 et 175 à 179 du code pénal* [corruption active ou passive de fonctionnaires, ingérence, fausse monnaie] *et de celles commises par une personne investie d'un mandat de parlementaire national»*. Les députés se sont donc expressément exclus du bénéfice de l'amnistie.

D'où vient alors ce désastreux malentendu? Comment comprendre qu'en dépit des explications, l'opinion publique se soit obstinée à croire que les hommes politiques s'étaient fabriqué une justice sur mesure? Le vieux fond antiparlementaire français ne saurait justifier à lui seul cette défiance. La faute en revient bel et bien à ceux qui ont conçu puis fait adopter cette disposition.

Sa genèse tout d'abord : au printemps 1989, les affaires Pechiney et Société générale défraient la chronique, et une vingtaine de personnes sont déjà inculpées dans le dossier de la SAE-SORMAE. C'est le moment que choisit le président de la République, lors de son traditionnel pèlerinage à Solutré, en mai, pour réclamer *«une loi sévère, qui aille loin, peut-être jusqu'aux communes, pour imposer des règles démocratiques compatibles avec la morale élémentaire, la morale financière»* parce que, constate M. Mitterrand, *«le système démocratique grippe quelque part»*.

Mais derrière cette vertueuse indignation apparaît très vite une préoccupation d'un autre ordre. L'empressement mis par le premier ministre, M. Michel Rocard, à proposer un projet de loi sur le financement de la vie politique paraît d'autant plus suspect que M. Pierre Mauroy, premier secrétaire du PS, ne cache pas ses inquiétudes à l'égard des agissements de certains socialistes. L'idée d'une amnistie, qui permettrait de *«remettre les compteurs à zéro»* au moment où l'on va déterminer de nouvelles règles pour le financement des campagnes et des partis, est lancée dès la fin du mois de mai. L'urgence de cette mesure est à peine celée puisque le gouvernement et les dirigeants du PS envisagent de l'introduire dans un projet de loi portant amnistie en faveur des indépendantistes de la Martinique et de la Guadeloupe. M. Jacques Toubon, député (RPR) de Paris, évente l'affaire début juin, des députés socialistes s'en émeuvent et le projet est abandonné.

Pas pour longtemps. Le 20 juin, le conseil des ministres adopte les deux projets de loi sur le financement de la vie politique. L'un d'eux contient officiellement une mesure d'amnistie dont le gouvernement espère faire partager la responsabilité à certains groupes de l'opposition. Des tractations sont engagées, notamment auprès du groupe UDF. Le trésorier du Parti républicain, M. Gérard Longuet, donne ouvertement son accord. Moins publiquement, d'autres responsables politiques font savoir qu'ils ne sont pas hostiles. Mais la crainte – ou la prescience – de donner leur aval à une véritable bombe à retardement les en dissuade. L'idée, avancée par le gouvernement, de faire adopter ces deux projets de loi au cours d'une session extraordinaire en juillet achève de les convaincre que mieux vaut ne pas s'engager dans cette voie. Le débat est finalement renvoyé à l'automne.

Entre-temps, le climat s'est assombri : de nouvelles inculpations ont été prononcées dans l'affaire de la SORMAE, qui concernent directement le Parti socialiste : celles de MM. Gérard Monate et Joseph Delcroix, deux dirigeants du bureau d'études Urba-Technic et de Gracco, chargé de récolter des fonds pour le PS, puis celle de M. Michel Pezet, député (PS) des Bouches-du-Rhône. Lorsque les projets de loi viennent en débat devant la commission des lois de l'Assemblée nationale, l'opinion publique a eu connaissance par la presse que l'enquête policière et judiciaire dans l'affaire des fausses factures de la SAE est *«freinée»* : un des inspecteurs dont le nom deviendra célèbre, M. Antoine Gaudino, a été muté, et le dossier semble «dormir» au parquet de Marseille.

A l'Assemblée, l'opposition se raidit. Du côté des socialistes, des voix s'élèvent aussi, comme celle de M. Michel Suchod, député de la Dordogne, qui signe, dans les colonnes du *Monde*, une sévère tribune intitulée «Contre l'amnistie». Le débat s'ouvre le 4 octobre en séance publique dans une ambiance nauséabonde : des élus du Front national viennent distribuer dans les couloirs des «chèques» roses en règlement de *«détournements divers»*. Le 7 octobre, en dépit d'une ultime tentative de M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, pour convaincre certains députés de droite, le texte est adopté sans sa disposition d'amnistie.

Non-lieu pour M. Nucci

Le 6 décembre, nouvelle tentative : le texte revient à l'Assemblée pour une deuxième lecture. Un député socialiste, M. Jean-Pierre Michel (Haute-Saône), accepte d'assumer seul la responsabilité de signer et de présenter un amendement rétablissant l'amnistie. Par 283 voix contre 168, cet amendement qui, contrairement au projet initial du gouvernement, exclut les parlementaires, est adopté grâce aux voix du PS et à un renfort substantiel de suffrages de droite. La loi est publiée au *Journal officiel* le 15 janvier 1990.

L'idée d'autoamnistie, qui s'est déjà imposée dans l'opinion publique, va trouver sa justification : le 4 avril, les cinq magistrats composant la Haute Cour de justice chargée d'examiner la mise en accusation de M. Christian Nucci prononcent un non-lieu en faveur de l'ancien ministre socialiste de la coopération. Dans leur exposé des motifs, ils fondent notamment leur décision sur l'amnistie votée par le Parlement en décembre 1989 et expriment publiquement leurs critiques à l'égard de cette disposition.

Un mois plus tard, en mai, les élus inculpés dans l'affaire des fausses factures de la SAE, dont M. Pezet, bénéficient à leur tour soit d'un non-lieu, soit d'une amnistie. Peu importe alors que ces décisions se fondent principalement sur la loi d'amnistie de... juillet 1988, adoptée au lendemain de la réélection de M. François Mitterrand et votée par les groupes PS et PC, l'UDF et l'UDC s'abstenant, le RPR se prononçant contre. L'effet est dévastateur et la polémique, un temps calmée, est relancée.

Le 9 mai, à l'initiative de M. Jacques Chirac (RPR), l'opposition dépose une motion de censure du gouvernement sur l'amnistie. Dans son discours en séance, l'ancien premier ministre dénonce *«la carence du gouvernement dans deux domaines essentiels pour la vie démocratique : la morale publique et le fonctionnement de la justice»*. Après avoir entretenu un long suspense, les députés communistes refusent finalement de mêler leurs voix à celles de la droite : la censure n'obtient que 262 voix sur les 289 requises.

Le malaise qu'avaient exprimé les juges de la Haute Cour gagne l'ensemble de la magistrature, et les critiques se multiplient à l'égard des atteintes portées par le gouvernement au bon fonctionnement de la justice. Déjà affaibli par la révolte des juges, le garde des sceaux, M. Henri Nallet, doit en plus subir, dès la rentrée parlementaire d'automne, de très houleuses séances de questions au gouvernement. Le livre d'Antoine Gaudino, *l'Enquête impossible*, qui raconte l'affaire des fausses factures de Marseille, est exhibé dans l'hémicycle, devant les caméras de télévision le mercredi après-midi. M. Philippe de Villiers (UDF) multiplie les attaques contre le garde des sceaux. La gêne s'installe dans la classe politique et, dans tous les groupes représentés à l'Assemblée, on commence à s'inquiéter des conséquences de ce climat d'affaires politico-financières sur le fonctionnement de la vie démocratique.

La perquisition du juge Jean-Pierre

Mais ce répit tacitement accordé au gouvernement est de courte durée. Le 7 avril 1991, le juge Thierry Jean-Pierre fait une spectaculaire perquisition au siège d'Urbatechnic. Devant l'Assemblée nationale, M. Kiejman, ministre délégué à la justice, et M. Nallet jugent ces actes contraires à la légalité. La chambre d'accusation de la cour d'appel d'Angers leur donne tort et valide la procédure. La droite renouvelle alors ses attaques en demandant la démission du garde des sceaux au cours d'une séance houleuse.

Face à cette nouvelle offensive de l'opposition, les socialistes tentent de réagir. Le 24 avril, à l'initiative de M. Pierre Mauroy, premier secrétaire du PS, ils demandent la création d'une commission d'enquête parlementaire sur le financement de la vie politique. Cette proposition, inscrite d'urgence à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée, est votée le 14 mai. Les socialistes donnent un gage de leur bonne volonté à l'opposition en acceptant de confier la présidence de la commission d'enquête à M. Jean-François Deniau (UDF) auquel succèdera, après sa démission, M. Pierre Mazeaud (RPR), tandis que le poste de rapporteur revient à M. Jean Le Garrec (PS). Toujours dans le même but de transparence, l'Assemblée nationale adopte, en juillet, une proposition de loi déposée par M. Laurent Fabius, et cosignée par les présidents de tous les groupes à l'exception du PC, qui permet la publicité des auditions des commissions d'enquête.

Ces auditions reprennent dès le mois de septembre 1991. Les trésoriers de tous les partis politiques, ainsi que ceux des campagnes présidentielles, dont M. Henri Nallet, sont convoqués par la commission. Le 17 septembre, M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, saisit l'occasion de cette publicité des débats pour créer un incident en venant dénoncer *«la bande des quatre»* et le *«climat de corruption de la vie publique»*.

Le 21 novembre, le rapport de M. Le Garrec est rendu public. Les auditions des trésoriers, de PDG de grandes surfaces, de responsables de la Fédération du bâtiment et des travaux publics, amènent le rapporteur de la commission d'enquête à constater que *«les pratiques occultes n'ont pas disparu»*. Un tabou est brisé, un véritable effort de transparence a été conduit, de nouvelles mesures sont proposées, réglementant encore plus durement le financement de la vie politique. Mais il est déjà trop tard pour enrayer le mal. D'autant que les «affaires» continuent de se multiplier ou de rebondir. Le 14 janvier 1992, jour de la passation des pouvoirs entre M. Fabius et M. Mauroy, le juge Renaud Van Ruymbeke perquisitionne le siège du PS, rue de Solférino.

Accusés de tous les maux, vilipendés, les députés ne désespèrent pourtant pas de revaloriser leur image. Le 24 janvier, au cours d'une session extraordinaire du Parlement, ils adoptent définitivement le projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux. Un semblant de consensus s'établit entre les groupes pour voter le plafonnement des indemnités mensuelles des élus à 43000 francs. Toujours en quête de reconnaissance, les députés adoptent également le principe de la fiscalisation totale de leurs indemnités. Cette disposition sera officialisée dans le projet de loi de finances pour 1993.

«Vider l'abcès de la corruption»

La nomination de M. Pierre Bérégovoy à Matignon, en avril 1992, marque une nouvelle étape. Le premier ministre, tel Sisyphe, se saisit à son tour du rocher de la moralisation. Dans son discours de politique générale, le 8 avril à l'Assemblée nationale, il annonce qu'il entend *«vider l'abcès de la corruption»* et qu'il déposera pour cela un nouveau projet de loi devant le Parlement. Deux semaines plus tard, M. Bérégovoy met en place une commission de la prévention de la corruption, présidée par un conseiller d'Etat, M. Robert Bouchery. Cette commission rend son rapport le 8 juillet et propose plusieurs aménagements législatifs.

L'attention de l'opinion publique est, elle, attirée par d'autres rebondissements : en mai, dans un entretien accordé au *Parisien libéré*, le ministre du logement, Mme Marie-Noëlle Lienemann, a mis gravement en cause deux élus socialistes de l'Essonne dans l'affaire des fausses factures de la SAGES, MM. Jacques Guyard et Claude Germon. Quelques jours plus tard, M. Bernard Tapie, tout récemment nommé ministre de la ville, est prié de démissionner de ses fonctions, avant d'être inculpé dans une affaire de droit privé par le juge Edith Boizette (il bénéficiera d'un non-lieu en décembre). En juillet, à la veille de l'ouverture du congrès socialiste de Bordeaux, *le Monde* révèle que M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale, est susceptible d'être inculpé par le juge Van Ruymbeke, en sa qualité d'ancien trésorier du PS. Cette inculpation lui est effectivement notifiée quelques semaines plus tard.

Pour les députés socialistes, la dernière session de la législature s'ouvre tristement. Fin septembre, au cours de leurs journées parlementaires, ils s'irritent de voir que le gouvernement tient à inscrire prioritairement à l'ordre du jour de leurs travaux le projet de loi sur la réforme du code de procédure pénale – qui modifie notamment la notion d'inculpation – et celui sur la prévention de la corruption. *«Ce n'est pas l'ouverture de la session parlementaire, mais celle de la session judiciaire»*, maugrée l'un d'eux.

Ils ne sont pas au bout de leurs peines. Au conseil des ministres du mercredi 9 septembre, contre l'avis du premier secrétaire du PS, M. Fabius, M. Mitterrand avait exigé que soit introduite dans le projet de loi anticorruption, une disposition interdisant aux entreprises tout versement à des partis politiques ou à des candidats. La volonté présidentielle, appuyée par le premier ministre, sème l'embarras dans les rangs socialistes. Une fois de plus, le PS donne à l'opinion publique le spectacle de nouveaux affrontements sur cette question obsédante de l'argent.

A l'Assemblée nationale, les députés de la majorité voient revenir avec horreur les fantômes des affaires et de l'amnistie. Lors d'une réunion du groupe socialiste, son président, M. Jean Auroux, lance : *«Si le parti se déchire sur la corruption, c'est le dernier cercle de l'enfer.»* Au cours des différentes lectures du projet, le gouvernement va finalement renoncer à imposer à ses troupes récalcitrantes le financement public des partis politiques.

Mais là encore, le mal est fait : de ce texte qui, entre autres, abaisse le plafond des dépenses électorales, renforce la transparence du financement, accentue le contrôle sur les concessions de service public, modifie le statut des commissions d'urbanisme commercial – tous lieux reconnus de dérives et de corruption, – on ne retiendra que la polémique maladroite sur l'argent. Dans l'attente du jour, sinon improbable, du moins lointain, où...

Prochain article

(dans *le Monde* du 19 janvier) :

«Les majorités d'idées de la santé»

EN SÉANCE

Le destin de Jean-Jacques Hyest

Un Jean-Jacques Hyest, pour un groupe parlementaire, c'est toujours une affaire en or. Que l'on y songe un peu : un sérieux absolu, une capacité abyssale à travailler les dossiers, une résistance nocturne exceptionnelle, une disponibilité sans faille, une imperméabilité totale à la fantaisie, une humilité de séminariste... Tout ça *«par hasard»*. *«Je m'étais pourtant dit : jamais de politique»*, se souvient le député centriste. Mais quand on est appelé puis élu, comment se soustraire à son destin?

Pour Jean-Jacques Hyest, tout commence en 1965 avec l'élection présidentielle et la candidature de Jean Lecanuet (MRP). *«Evidemment, à l'Institut catholique, entre le bachot et le droit je m'étais plus rapproché de Mounier que de Marx et de Sartre»*, admet-il bien volontiers. Pour la démocratie chrétienne donc, le jeune étudiant colle des affiches, sous le patronage d'un de ses anciens professeurs d'allemand devenu député radical indépendant, Paul Séramy. Il s'en tient là. Ce n'est qu'en 1971 que la politique fait un nouvel appel du pied à ce jeune avocat qui se destine au barreau.

Grâce à l'entremise de son ancien maître, Jean-Jacques Hyest devient en effet le directeur des services du conseil général de Seine-et-Marne que préside un radical bon teint, M. Etienne Dailly. Ce poste mi-administratif mi-politique lui vaut une première déconvenue à l'occasion du changement de majorité dans le département, en 1979. Remercié par les socialistes, il se retrouve à la préfecture chargé de la protection civile. Ce passage au purgatoire sera bref. En 1982, M. Hyest prend sa revanche. Il est élu dès le premier tour, à la surprise de tous, dans un canton détenu par un notable socialiste. Deuxième chance, Paul Séramy devient en même temps président du département à la faveur d'une nouvelle alternance et délègue la mise en musique de la décentralisation à celui qui apparaît de plus en plus comme son dauphin.



En 1986, un an après avoir enfin pris sa carte au CDS, et en dépit des déchirements de la droite en Seine-et-Marne, M. Hyest conquiert son siège de député à l'Assemblée nationale où il se prend vite au jeu à la commission des lois. Expert ès amendements qu'il défend avec obstination, campé au milieu de l'hémicycle, il est le député tout désigné pour s'indigner, à l'occasion, du mépris dont les gouvernements, *«tous les gouvernements»*, font preuve à l'endroit du Parlement.

Le maire et le cantonnier

«Le problème majeur de l'Assemblée, dit-il, *c'est qu'on ne peut pas s'organiser à l'avance et que l'on y perd un temps fou, sans parler de celui que l'on gaspille sur certains sujets parce qu'ils sont dans l'air du temps, comme le projet de loi inapplicable sur l'endettement des ménages.»*

Cependant, son inclination naturelle le prédispose plus à la discussion qu'au combat idéologique brutal, au risque d'agacer prodigieusement ses collègues de droite. Quand Bernard Pons (RPR), excédé, finit par expliquer lors des réunions de l'intergroupe de la droite que le député centriste n'est de toute façon *«qu'un juriste, qu'un technicien et qu'il n'entend rien à la politique»*, M. Hyest, lui, jubile. *«La politique comme ça, la politique du non à tout, je ne sais pas ce que c'est*, s'exclame-t-il, *pour autant, j'ai toujours voté les motions de censure.»*

C'est ainsi que, la réforme du code pénal et Maastricht mis à part, un des meilleurs souvenirs du député centriste pour cette législature est le vote de la loi sur le financement des partis, l'amnistie exceptée, même s'il l'a défendue à l'époque, en dépit de l'odeur de soufre qui entoure aujourd'hui le sujet. M. Hyest, devenu en 1991, toujours à cause de ce fameux sérieux, trésorier du CDS, reste convaincu que *«du bon travail»* a été réalisé à cette occasion.

Un parlementaire de ce genre, premier de corvées, finalement, ça devrait être fait député inamovible. Par pure précaution. Le problème est que M. Hyest ne se voit pas éternellement rivé à son banc. *«Quoi qu'il advienne»*, à soixante-cinq ans, il ne sollicitera pas le renouvellement des mandats dont il disposera encore. D'ici là, le conseil général de Seine-et-Marne, que dirige M. Jacques Larché (RI) depuis la disparition de Paul Séramy, l'accaparera peut-être un peu plus encore, si c'est possible.

«Depuis 1982, l'Assemblée nationale et le département ne me laissent pas le temps de souffler et de prendre des vacances. Il y aurait bien le mois d'août, mais en août, ce sont les adjoints de ma commune qui en profitent justement pour ficher le camp», soupire-t-il. Alors en août, à La Madeleine-sur-Loing (trois cents habitants), toujours serviable, toujours efficace, toujours empressé, toujours dévoué (parce que ça conserve et que ça permet de conserver ce que l'on a), M. Hyest fait *«le maire et le cantonnier»*.

GILLES PARIS

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

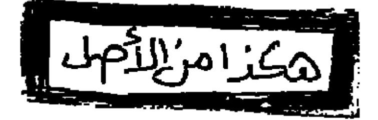
Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10



JUSTICE

La contestation du nouveau code de procédure pénale

« Quand une loi a été votée, elle doit être appliquée »

déclare M. Bérégovoy

S'exprimant, jeudi 14 janvier, sur la fronde des juges d'instruction face à la réforme du code de procédure pénale, dont les principales dispositions entreront en vigueur le 1er mars prochain, le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, a notamment déclaré : *« Je considère que cette réforme est une bonne réforme et que, quand une loi a été votée, après un débat parlementaire très riche, elle doit être appliquée. (...) Dire que la loi entrave désormais l'action de la police et de la justice, c'est déformer la réalité et tromper l'opinion publique. »* Tandis que de nouveaux juges d'instruction ont annoncé leur intention de demander à être déchargés de leurs fonctions, la chancellerie, qui a d'ores et déjà une trentaine de lettres collectives en ce sens, estime qu'il n'y a pas lieu de faire droit à ces demandes, rappelant que le statut de la magistrature ne prévoit que des demandes individuelles de mutation.

Partie de Strasbourg le 6 janvier, la fronde vient de gagner les greffiers d'instruction qui, au tribunal de grande instance de Pontoise (Val-d'Oise), ont demandé à leur président du tribunal de *« bien vouloir procéder à leur changement de service, à compter du 1er mars »*. Jeudi, les quatorze juges d'instruction du tribunal de grande instance de Bobigny (Seine-Saint-Denis) ont demandé à être déchargés de leurs fonctions. Le même jour, les magistrats du tribunal de grande instance de Toulouse (Haute-Garonne) ont adressé une motion au garde des sceaux dans laquelle ils jugent *« parfaitement inapplicables les dispositions de la loi réformant la procédure pénale »*. *« Cette loi, nous l'appliquerons, nous tirons simplement la sonnette d'alarme »*, a toutefois commenté le doyen des juges d'instruction de Toulouse, M. Patrick Lopez-Terres

Les juges du parquet de Nancy ont également demandé à être déchargés de certaines de leurs attributions. Les huit juges d'instruction des tribunaux de grande instance de Chambéry et d'Albertville (Savoie), ainsi que d'Annecy, Thonon-les-Bains et de Bonneville (Haute-Savoie), ont demandé à être relevés de leurs fonctions. Les juges d'instruction des tribunaux de la région Auvergne ont annoncé leur décision de *« refuser toute désignation en tant que juges délégués pour la mise en détention »* et ils se sont déclarés *« prêts à envisager d'autres actions »*. Réunis ce même jour à Lyon, les juges d'instruction de la capitale rhodanienne et des tribunaux de Villefranche-sur-Saône (Rhône), Roanne (Loire), Bourg-en-Bresse et Belley (Ain), ont envisagé *« pour nombre d'entre eux, et dès à présent, d'être déchargés de leurs fonctions »* afin de protester contre l'entrée en vigueur *« précipitée »* de la réforme.

Enfin, l'Union syndicale des magistrats (USM), organisation majoritaire et modérée, a estimé que *« la réforme est inapplicable en l'état »* et que *« son entrée en vigueur, le 1er mars prochain, entraînerait de graves difficultés de fonctionnement dans les juridictions, dont certaines risquent de se trouver totalement paralysées, au détriment des justiciables »*. L'USM *« considère que ce texte, qui comporte de multiples incohérences, doit être reconsidéré à la lumière des critiques formulées par les praticiens »*, et demande donc la convocation du Parlement en session extraordinaire *« afin de suspendre l'application de cette loi totalement inadaptée à la situation actuelle de l'institution judiciaire »*.

La loi et le moment

par Edwy Plenel

QUI a tort, qui a raison ? Le pouvoir qui rappelle fermement aux juges que, sauf à remettre en question la séparation constitutionnelle des pouvoirs, ils sont tenus d'appliquer les lois, et ne sauraient prétendre les faire ou les défaire ? Les juges d'instruction qui, dans leur grande majorité, affirment à l'opinion que la loi du 4 janvier portant réforme de la procédure pénale est inapplicable ? Dans le climat préélectoral actuel, et alors que le gouvernement ne cesse de lui donner le tournis en lançant ses derniers feux par des effets d'annonce non dénués d'arrière-pensées, ladite opinion risque fort de ne guère saisir les enjeux concrets de l'affrontement.

Rares seront sans doute les citoyens qui prendront la peine de lire les 244 articles de la loi et, s'ils s'y risquent, qui comprendront un texte foisonnant et complexe. A tel point que le premier ministre lui-même, dans son plaidoyer du jeudi 14 janvier, s'est quelque peu trompé sur l'un des points essentiels de la réforme, la mise en détention. M. Pierre Bérégovoy a en effet affirmé que, dans *« les affaires graves ou de délinquance organisée »*, *« si la personne est arrêtée et déférée, elle sera mise en examen par le juge d'instruction qui pourra ordonner – le juge d'instruction, celui qui proteste aujourd'hui – la mise en détention provisoire directement »*. En fait, l'une des principales innovations de la réforme est justement de ne plus laisser au juge d'instruction la maîtrise de l'incarcération. A partir du 1er mars, il la demandera, mais elle sera décidée – prescrite ou prolongée – par le président du tribunal ou le magistrat délégué par lui. A partir du 1er janvier 1994, la mise en détention sera décidée par une chambre composée d'un magistrat du siège, désigné par le président du tribunal, et deux échevins. Le seul cas où le juge d'instruction pourra seul ordonner une mise en détention est celui (un week-end par exemple) où ses nouveaux interlocuteurs – président du tribunal, magistrat délégué – ne seraient pas présents ou impossibles à joindre.

« En début de législature »

L'erreur du premier ministre illustre l'actuel dialogue de sourds entre les juges et le pouvoir. Par bien des aspects, la réforme adoptée par le Parlement est une bonne réforme, inspirée par un plus grand souci des libertés individuelles, un plus grand respect de la présomption d'innocence, une volonté pertinente de remédier à cette trop grande confusion des rôles assumée jusqu'ici par la figure du juge d'instruction, à la fois enquêteur et juge, partagé entre les convictions qu'il retire de son enquête et l'obligation qui lui est faite d'instruire à charge et à décharge.

D'une certaine façon, la réforme – plus ambitieuse qu'il n'y paraissait au premier abord – casse en deux l'inculpation, dont les effets pervers ont suffisamment été démontrés, dissociant nettement accusation et enquête, poursuites et instruction, en instaurant un processus plus long et plus compliqué par la procédure de la mise en examen.

Même le désormais célèbre juge Renaud Van Ruymbeke, dont le pouvoir socialiste a pu mesurer la rigueur et l'indépendance, sait bien qu'en son état actuel, la figure du juge d'instruction était traversée de contradictions et d'ambiguïtés. Son « Que sais-je ? » sur *le Juge d'instruction* vient justement d'être *réédité* après une mise à jour, et il y souligne cette image paradoxale de *« véritable Janus du monde judiciaire »*, disposant de *« pouvoirs préjudiciables aux libertés »* tout en représentant une garantie d'indépendance à l'égard du pouvoir exécutif. Il s'interroge : *« Doit-on supprimer ce personnage solitaire et inquiétant ? Peut-on lui accorder sa confiance ? Faut-il l'entourer de magistrats plus anciens ? »* La réforme a opté pour une transformation à la fois moins radicale dans la forme mais tout aussi essentielle sur le fond.

Une telle révolution pratique – à laquelle s'ajoute la plus importante réforme de la garde à vue depuis 1958, instaurant la présence de l'avocat et obligeant les procureurs à mieux la contrôler – suppose du temps et du dialogue. Or c'est sur ce terrain que le gouvernement a choqué les juges. En décidant brusquement de réformer la procédure pénale après avoir été choqué par l'inculpation de M. Henri Emmanuelli par le même Van Ruymbeke, il s'est exposé au soupçon de calculs d'opportunité. En tentant de rattraper dans la précipitation ses infinies occasions manquées dans le domaine judiciaire, il a pris le risque de voir une bonne réforme pâtir des incompréhensions et méfiances accumulées.

« Ce type de réformes ne peut se faire qu'en début de législature, quand un gouvernement a une majorité et qu'il arrive avec des projets élaborés, ficelés. » Ce point de vue de bon sens est de M. Pierre Truche, grande figure de la magistrature et farouche partisan d'une réforme radicale de l'instruction, interrogé en 1992 par nos confrères Laurent Greilsamer et Daniel Schneidermann (1). Depuis, M. Truche est récemment devenu procureur général près la Cour de cassation. Lors de l'audience solennelle de la Cour, durant laquelle il fut accueilli, M. Pierre Drai, premier président de la haute juridiction, rappela ce mot de Balzac : *« Se méfier de la magistrature et mépriser les juges, c'est un commencement de dissolution sociale. »* *« Il n'est pas facile d'être juge par les temps qui courent »*, soulignait-il, comme pour alerter le pouvoir exécutif sur les états d'âme d'un corps par trop malmené, que la dissidence peu constitutionnelle des juges d'instruction est depuis venue confirmer.

(1) Dans *Les juges parlent*, Fayard, 1992.

Le premier rapport d'évaluation de la politique de la ville

L'intervention dans les quartiers n'a pas enrayé l'aggravation des phénomènes d'exclusion

Le premier rapport du comité d'évaluation de la politique de la ville, présidé par M. Jean-Michel Belorgey, député (PS) de l'Allier, analyse en termes très critiques le fonctionnement et les résultats de cette démarche destinée à réhabiliter certaines cités de banlieue. Ce document, rendu public et débattu au Conseil économique et social, jeudi 14 janvier, reconnaît que les efforts de l'Etat ont pu encourager des innovations architecturales et sociales. Mais il dénonce la confusion des procédures, l'aggravation des exclusions, les lourdes insuffisances en matière de logement, d'éducation et de participation des habitants.

La politique de la ville menée depuis la fin des années 70 a freiné la dégradation de l'habitat et l'isolement social dont souffrent certains ensembles urbains. Elle n'a pas réussi à les stopper.

Diagnostic sévère, sans complaisance. Responsable de l'évaluation, M. Jean-Michel Belorgey, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, souhaitait jauger non seulement l'efficacité des dispositifs administratifs, mais approcher au plus près leurs effets sur les populations concernées. La démarche, lancée en 1991 par M. Michel Delebarre, alors ministre de la ville, était très ambitieuse et n'a été que partiellement conduite.

Faut-il viser en priorité les quartiers en difficulté ou définir une politique globale de la ville ? La réhabilitation architecturale ou sociale cherche-t-elle à retenir les habitants ou à leur permettre d'habiter ailleurs ? Ces ambiguïtés fondamentales *« n'ont pas vraiment été levées »*, estime le rapport. M. Belorgey s'en prend à la multiplication *« indéfinie »* des procédures, qui crée *« un supplément (...) inutile d'opacité et de confusion »*.

Du même mouvement, il dénonce la prolifération des démarches interministérielles (développement social des quartiers, prévention de la délinquance, lutte contre la toxicomanie, insertion des jeunes, intégration, RMI) qui ont chacune leur logique propre. La complexité des dispositifs est d'ailleurs telle qu'il est impossible d'identifier les crédits spécifiques attribués à la politique de la ville proprement dite, ce qui ne facilite pas son évaluation. En revanche, les administrations ont appris à négocier avec les collectivités locales et à *« travailler ensemble »*, même si *« le quant-à-soi est (...) resté de règle, singulièrement dans le cas d'administrations comme la justice et l'éducation nationale »*.

M. Belorgey salue l'institution des « sous-préfets à la ville » et l'effort concernant l'accueil dans les services publics des quartiers en difficulté. Il approuve aussi l'adoption du principe, très nouveau en France, qui permet de favoriser la carrière des fonctionnaires employés dans ces quartiers.

Sur la situation des quartiers concernés par la politique de la ville, le rapport n'est guère engageant. *« Sans doute est-on loin d'une évolution à l'américaine »*, concède M. Belorgey, car une dynamique de rénovation et d'innovation dans la gestion des services de proximité s'est imposée. La plupart des *« stratégies de désenclavement »* des quartiers ont échoué du fait de l'impossible mobilité sociale des habitants. La politique de la ville sert parfois davantage *« à révéler des problèmes qu'à rendre possible leur traitement »*.

Le rapport regrette le recul des exigences de participation des habitants aux décisions. Il dénonce la frilosité des élus à l'égard des formes d'expression collective qui peuvent les remettre en cause. Les efforts dans le domaine scolaire n'ont qu'un *« impact limité »*, une partie du monde enseignant hésitant à s'insérer dans la politique de la ville. La violence et la toxicomanie n'ont que stagné ou peu reculé. M. Belorgey juge positive l'implantation de « maisons de justice » proches des habitants, pour regretter que les solutions alternatives à l'incarcération aient été sacrifiées à la construction de nouvelles prisons.

L'échec du « droit au logement pour tous »

Le rapport insiste enfin sur l'échec de l'ambition du *« droit au logement pour tous »* dans un contexte de *« crise généralisée »*. M. Belorgey met en cause l'*« effritement des systèmes de financement »*, le *« défaut d'équité et de transparence »* des politiques d'attribution. Il préconise, pour sortir de ces écueils, que la politique de la ville prenne un *« tournant décisif »* en concentrant les moyens sur la lutte contre l'exclusion *« en amont »* de sa cristallisation dans les quartiers. Ce qui suppose des réformes tous azimuts : ouverture d'établissements scolaires adaptés à la situation des familles, critères de sélection des policiers dans un sens social, régularisation des marchés fonciers et transparence des attributions de logements, réforme du code de l'urbanisme, transfert sur le logement d'une partie des dépenses de santé, réorientation des politiques pénitentiaires et de lutte contre la toxicomanie.... Ce véritable programme de gouvernement aura-t-il le temps d'inspirer son destinataire naturel, le nouveau ministre de la ville ?

PHILIPPE BERNARD

EN BREF

□ **Le magistrat rennais Renaud Van Ruymbeke va pouvoir étendre ses investigations sur la SAGES.** – La chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes a rendu, jeudi 14 janvier, un arrêt qui va permettre au conseiller Renaud Van Ruymbeke de reprendre son enquête sur les activités de la SAGES – le bureau d'études impliqué dans le financement occulte d'élus socialistes, – notamment dans l'ouest de la France et dans la région parisienne. Le magistrat rennais a récemment bouclé son dossier sur les activités de la SAGES dans la Sarthe. Mais ses investigations relatives aux autres volets de l'affaire étaient, pour des raisons de procédure, bloquées depuis l'été. En vertu du nouveau code de procédure pénale, la chambre d'accusation de Rennes a pu elle-même désigner M. Van Ruymbeke afin de poursuivre son instruction.

□ **Les jeux électroniques sur la sellette en Grande-Bretagne.** – Les jeux électroniques sont accusés, en Grande-Bretagne, d'avoir provoqué des crises d'« épilepsie photosensible » chez leurs jeunes utilisateurs. Devant la multiplication des témoignages, le ministère britannique du commerce et de l'industrie a décidé, le 10 janvier, d'étudier leurs conséquences sur la santé des enfants. Entre 1991 et 1992, le marché des jeux électroniques a doublé outre-Manche, passant à 500 millions de livres (4,25 milliards de francs), et les deux groupes japonais Nintendo et Sega équipent déjà 6 millions de foyers. Ils délivrent des avertissements sur les notices accompagnant les jeux mais pas sur les emballages. Mercredi 13 janvier, Nintendo annonçait qu'il allait plus loin : tous ses jeux seront désormais accompagnés d'une mention mettant en garde les utilisateurs. En France, la commission de sécurité des consommateurs n'a pas été saisie de réclamations particulières sur ce sujet.

SPORT

Le rugby emmêlé

Suite de la première page

Comme si, en creux, ils contribuaient à réhabiliter l'époque où le monolithisme de l'équipe gouvernée par Jacques Fouroux répondait à la dictature mise en place par Albert Ferrasse.

C'est dans l'effondrement de ce système que s'enracine pourtant le désarroi du quinze de France, qui dure depuis trois ans. Sélectionneur et homme de terrain pendant toute la décennie 80, Jacques Fouroux avait construit ses succès – quatre victoires dans le Tournoi, un grand chelem, et une place de finaliste lors de la première Coupe du monde – avec un seul ciment : la notion sacro-sainte de groupe.

Garantie de victoire adverse

Grâce à son charisme et à ses méthodes napoléoniennes, ce meneur d'hommes avait soudé ses grognards avec des liens qui dépassaient les limites du terrain. *« Il possédait un pouvoir étonnant sur ses avants*, dit Patrick Nadal, l'ancien trois-quarts devenu membre du nouveau comité de sélection. *Mais, au-delà de ses qualités, il ne faut pas oublier qu'il n'avait aucun souci à se faire dans les mauvaises périodes : il pouvait compter sur le soutien indéfectible d'Albert Ferrasse. »*

La rupture entre les deux hommes – « parricide » ou « infanticide » selon les versions – a ouvert une longue crise de légitimité au sein de la FFR, et, par ricochet, une crise d'identité en équipe de France. En succédant à Fouroux, Daniel Dubroca, épaulé par Jean Trillo à l'orée du Tournoi 1991, a cherché à lâcher la bride du jeu et à aérer une équipe qui commençait à sentir le renfermé. Las, le groupe s'est délité lentement. Les rugbymen tricolores ont paru tout à coup empêtrés dans leur nouvelle liberté. D'une défaite contre l'Angleterre lors du Tournoi des cinq nations – en dépit d'un essai de 100 mètres, dernier coup de génie en date du *french flair* – à une autre en quarts de finale de la Coupe du monde, les bonnes intentions du duo d'entraîneurs n'ont pu que souligner la lourdeur de l'héritage légué par leur prédécesseur.

Paradoxalement, Jacques Fouroux, qui considère le jeu à la française comme la meilleure garantie de victoire pour ses adversaires, avait pu compter sur une génération de joueurs exceptionnels, capables de faire basculer un match sur un coup de tête. Face à l'effacement progressif de ces rugbymen, au premier rang desquels figure Serge Blanco, l'ovale tricolore s'est retrouvé dans une situation analogue à celle de l'équipe de France de football. Il a cru pouvoir vivre sur ses glorieux acquis. Depuis la Coupe du monde de 1987, la préparation de l'avenir s'était limitée à l'obsession de copier les All Blacks néo-zélandais.

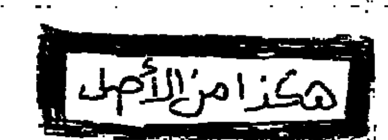
Une conception illisible

A force de mesurer les qualités de ses joueurs en kilos et en centimètres, à force de les promener d'un poste à l'autre, sans respecter leur spécificité, Jacques Fouroux avait contribué à raboter les talents. *« Il n'est pas le seul responsable*, constate André Herrero, également nommé au nouveau comité de sélection après un passage victorieux à la présidence du RC Toulon. *La plupart des clubs ont privilégié la force et l'engagement physique. Résultat : nous possédons encore de bons joueurs, mais la qualité générale de notre jeu a baissé. »*

Promu sélectionneur de l'équipe de France à la fin 1991, Pierre Berbizier comptait s'attaquer à ces difficultés. L'objectif semblait clair : préparer la Coupe du monde de 1995 avec un groupe de joueurs rajeuni, quitte à sacrifier quelques résultats. C'était sans compter avec les luttes d'influence au sein de la coalition contre nature qui l'avait nommé. Entre le nouveau président de la FFR, Bernard Lapasset, qui a vite ressenti le besoin d'exposer les mérites de sa politique dans la vitrine de l'équipe de France, et Robert Paparemborde, qui se servait de son rôle de manager comme d'un tremplin vers le pouvoir, l'ancien demi de mêlée s'est mis à ressembler à un otage. Tout au long de l'année 1992, il a donc oscillé entre la préparation de l'avenir et la gestion du présent. A force de raturer son programme, la conception du jeu du sélectionneur en est parfois devenue illisible. Et l'équipe de France a cahoté, de défaites humiliantes en réactions d'orgueil.

Les suites de la déroute de Nantes face aux Pumas argentins, en novembre dernier, auront eu au moins le mérite de clarifier la situation, en écartant Robert Paparemborde des débats. Pierre Berbizier n'est désormais plus pris en tenailles entre deux tendances rivales : il est placé sous surveillance. A l'armée mexicaine qui l'entourait dans l'encadrement précédent de l'équipe de France, a succédé un comité de sélection, retour à une formule traditionnelle. Son président, l'ancien ouvreur Guy Laporte, a d'ores et déjà fait savoir que les matches seraient abordés *« au coup par coup »*. En espérant que la fuite en avant vers les résultats permettra au quinze de France d'échapper à son désarroi.

JÉRÔME FENOGLIO


هكذا من الأصل

SOCIÉTÉ

ÉDUCATION

Un protocole signé entre deux ministres

Chaque élève du primaire devrait profiter d'une « classe d'environnement »

M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture, et Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, ont signé, jeudi 14 janvier, un protocole d'action afin de promouvoir l'éducation à l'environnement. Pour sa part, le ministère de l'éducation prévoit de faire bénéficier chaque enfant dans le primaire de *« classes transplantées d'environnement »*.

Le texte signé par Mme Royal et M. Lang, qui réactualise un protocole de 1983 en grande partie resté lettre morte, indique que sera développée en *« priorité »* la formation de formateurs en environnement, issus non seulement de l'éducation nationale, mais aussi des milieux associatif ou professionnel. Ils se chargeront de former les enseignants et les documentalistes dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Ces formations seront mises en œuvre dès 1993 dans quatre académies-pilotes – Grenoble, Montpellier, Poitiers et Toulouse – avant d'être progressivement étendues.

Le ministère de l'éducation nationale entend également profiter de la refonte progressive des programmes pour *« améliorer la cohérence des contenus et activités »* en matière d'enseignement de l'environnement (en sciences, histoire-géographie, littérature, philosophie, éducation civique, etc.), en intégrant, par exemple, la notion de civisme, de responsabilité individuelle et collective, de risque majeur et de maîtrise des progrès scientifiques et techniques, ou en établissant les liens entre environnement et développement. Par ailleurs, M. Lang préconise de créer et de développer à l'école des *« classes transplantées d'environnement »*, qui se substitueraient aux anciennes classes « nature » ou « de découverte ». Chaque enfant, au moins une fois pendant sa scolarité élémentaire, devrait, selon le ministre, pouvoir en profiter (un enfant sur deux en bénéficie aujourd'hui).

La responsabilité des collectivités locales

A partir de 1993, les chefs d'établissement devront également prendre *« les dispositions nécessaires »* pour que chaque élève, dans le courant de sa scolarité au collège, ait eu la possibilité de suivre une formation spécifique, soit par le biais d'un projet d'action éducative (PAE), soit par celui d'un atelier consacré à l'environnement. Cette mesure doit être étendue à un autre thème transversal : celui de la santé, et plus particulièrement de la lutte contre le sida. Enfin, les associations, comme la Fondation Ushuaïa, sont sollicitées pour donner aux enseignants *« les instruments de travail »* dont ils ont besoin.

S'inspirant largement des propositions du Conseil national des programmes (*le Monde* du 4 juin 1992) et d'un récent rapport de l'inspection générale, les dispositions insistent à juste titre sur la question de la formation des enseignants. Elles ne reprennent pas, cependant, l'idée d'un quota horaire dédié à l'environnement dans le second degré. Elles préjugent surtout du bon vouloir des collectivités territoriales, qui ont la responsabilité financière des classes transplantées dans le primaire. Une commission a été mise en place pour donner corps, *« dans les prochaines semaines »*, à ces mesures.

J.-M. Dy

TOXICOMANIE

Fermeté contre la drogue

Suite de la première page

Il existe, il faut le savoir pour décrypter l'attitude des uns et des autres, des lobbies d'inspiration libérale, qui souhaitent appliquer à ce fait de société un remède d'économiste. Je pars du constat, généralement reconnu, que la drogue n'est en rien un produit comme les autres. C'est un poison pour l'individu, pour le corps social, et même, dans une certaine mesure, dans les relations internationales entre Etats.

La drogue n'est pas, en effet, seulement un problème de santé publique, c'est aussi une menace pour la démocratie. Un Etat ne peut pas se désintéresser de cette deuxième dimension, pour des raisons qui touchent à sa souveraineté et à sa sûreté intérieure. Pour avoir une idée de la menace que représente le trafic international de drogue, il suffit de savoir qu'il dépasse en valeur le montant de l'ensemble du négoce mondial de pétrole brut ! C'est donc une industrie, certes criminelle, mais une industrie qui a ses sites de production (protégés ici par le Sentier lumineux, là par l'armée), ses centres chimiques de « cracking » (avec ses accidents écologiques dus au déversement de tonnes d'acide notamment), son réseau de distribution, dont le dealer de rue constitue l'ultime et indispensable maillon.

Ce nouvel eldorado suscite naturellement bien des convoitises. Il entretient des conflits régionaux, qui s'éternisent au-delà de toute raison politique. Il envenime des guerres civiles, et il suscite de nouvelles formes de terrorisme. La situation est d'autant plus insupportable qu'avec la chute du mur de Berlin les « zones grises » s'étendent de par le monde. Par « zone grise », je veux dire les pays où il y a fusion complète entre les intérêts des producteurs, ceux des institutions comme l'armée et la police et ceux des gouvernants. Autrement dit, là où le citoyen est nu face à un Etat mafieux. Plus insidieusement, mais avec détermination et méthode, une véritable vague déferlante d'argent sale cherche à s'investir dans les économies légales. Il faut bien que cet argent aille quelque part ! Où ? Dans les pays riches et prospères. Pas dans le tiers-monde, où les rares investissements mafieux sont assez vite repérés.

Au sommet de l'Arche, en 1989, à l'initiative de François Mitterrand, les sept pays les plus riches ont décidé de réagir vigoureusement contre ces menaces qui risquaient de corrompre la démocratie. Avec Tracfin, au sein du ministère des finances, la France complétait alors l'ensemble de son dispositif de lutte contre le trafic international des stupéfiants. Une lutte qui doit nécessairement s'attaquer à tous les aspects et à tous les maillons de la chaîne, et que mènent excellemment les offices spécialisés de la police judiciaire : l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS) et l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF).

La mission que j'ai confiée à Robert Broussard concerne le trafic de rue, le deal, qui est le maillon indispensable du trafic international. Il s'agit de mieux définir les objectifs et d'améliorer la coordination des services de police. Aucune organisation humaine ne peut en effet résister à l'usure du temps. Comment demander aux femmes et aux hommes qui mènent ce combat sans fin d'être sans cesse tendus vers des objectifs aussi difficiles ? Les entreprises privées les plus performantes se posent elles-mêmes ce type de question. Il faut donc périodiquement se remobiliser et adapter son action, qui n'est pas seulement répressive, comme on l'a prétendu, mais aussi dissuasive et préventive.

Avec le deal, donc avec le dealer, on se situe au point-clé du débat sur la drogue, puisque apparaît alors l'autre protagoniste essentiel qu'est le consommateur. On est à la charnière entre l'offre et la demande, et naturellement au point de rencontre entre des politiques poursuivant des objectifs différents. Différents, mais pas contradictoires, et même, de mon point de vue, parfaitement complémentaires. Cette complémentarité est d'ailleurs établie par la loi de décembre 1970, qui a été complétée depuis par les conventions de Vienne et de Schengen, ratifiées par la France.

Les apprentis sorciers

Le fait qu'elle n'ait jamais été remise en cause depuis plus de vingt ans est le signe du très large consensus qui existe en France sur le problème de la drogue et de son traitement. Ce consensus a été mis en lumière par un sondage récent (1), qui montre que 78 % des Français soutiennent cette politique. En plaçant sur un plan d'égalité les deux exigences nécessaires de la répression et de la prise en charge sanitaire sous contrôle judiciaire, elle a sans doute permis d'éviter des dérives dangereuses dans notre pays. Certains chiffres (2) en témoignent : 411 morts par overdose en France, 817 en Espagne, 1 382 en Italie, et 2 125 en Allemagne.

Dès lors, cette loi, il faut l'appliquer pleinement, chacun dans le cadre de ses responsabilités, mais avec fermeté. Ainsi la loi ne distingue pas les drogues douces des drogues dures. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de cloison étanche entre drogues douces et drogues dures, mais simplement une gradation, une différence de degré. Concentrée à 40 %, la résine de cannabis devient du Delta 9 tetra hydro-cannabinoe, une drogue aussi dure que la cocaïne frelatée. La loi ne sait pas apporter une réponse graduelle. Tout ce qui n'est pas interdit est autorisé. Dès lors, à quel titre contrôler ce qui serait autorisé ?

Je considère qu'il n'est ni possible ni souhaitable de modifier la loi. Pour plusieurs raisons : pour fixer un cadre clair et dénué d'ambiguïté à l'action de la police ; parce que les trafiquants internationaux ne pratiquent pas eux-mêmes cette distinction dans la gamme des produits qu'ils vendent. La troisième raison tient moins à la drogue elle-même et à ses effets d'accoutumance qu'au contact dangereux qu'entretient le consommateur de drogues dites douces avec les dealers. A tout moment, le passage aux drogues dures peut se faire. C'est la raison pour laquelle la stratégie des policiers sur le terrain est d'empêcher autant que possible ces contacts, de réduire les territoires de vente et de pousser les dealers dans leurs retranchements.

Cela amène à examiner un autre point essentiel de la loi de 1970 : l'interdiction de l'usage et de la vente de drogues en France. Pourquoi, là aussi, un double interdit ? Evoquant plus haut la dimension internationale de cette industrie criminelle, je n'ai pas abordé la question de sa stratégie « commerciale ». Elle est très claire : elle consiste à faire sans cesse de nouveaux adeptes, à étendre en quelque sorte son marché.

Cette expansion est facilitée par les toxicomanes, qui sont souvent obligés de devenir revendeurs ou dealers. Combien, parmi les cent cinquante mille toxicomanes en France, peuvent consacrer 1 000 francs à 2 000 francs par jour à l'achat de stupéfiants ? Ils ne peuvent le faire qu'en se livrant à la délinquance. Il faut savoir que dans certains endroits 80 % des délits sont le fait de toxicomanes ! Et, naturellement, ils peuvent aussi subvenir à leurs énormes besoins en devenant revendeurs de drogue. A qui s'adressent-ils ? Aux plus jeunes et aux plus fragiles : aux adolescents. C'est la raison pour laquelle j'ai prévu dans mon plan de renforcer prioritairement la prévention en direction des jeunes non atteints par ce fléau.

Tout cela devrait, selon moi, inciter à la prudence dans le maniement des idées et, en tout cas, à ne pas lâcher la proie pour l'ombre. Tout relâchement dans ce domaine aurait des effets catastrophiques. En particulier si on décidait, comme on le suggère par voie de presse, de libéraliser le marché de la drogue. Faut-il le répéter ? La drogue n'est pas un produit comme les autres. Dans l'état de dépendance dans lequel se trouve le toxicomane, plus la drogue est disponible, plus il se montre incapable de contrôler sa consommation, plus il consomme. Il est alors illusoire de penser que le marché trouverait spontanément son équilibre et se stabiliserait dans certaines limites. Limites dont on peut d'ailleurs se demander si elles auraient une chance d'être socialement acceptées.

Pour poursuivre dans ce mauvais chemin, si l'Etat intervenait à son tour pour casser ce marché, il devrait déverser des quantités massives de stupéfiants... à des prix défiant ceux des trafiquants internationaux. Ce faisant, l'Etat-dealer ne pourrait plus avoir la même attitude répressive à l'encontre de ses « concurrents » ; il lèverait l'interdit social et moral sur l'usage de drogues et il accentuerait la consommation. Bref, il aurait perdu sur tous les fronts : celui de la démocratie et celui de la santé publique.

Une communauté médicale divisée

C'est aussi pour cette raison que je suis hostile à toute distribution systématique – je dis bien systématique – de méthadone. Je pense qu'il faut en effet expérimenter ses effets sur l'organisme, tout en sachant déjà qu'elle ne désaccoutume pas le toxicomane. Je redoute simplement que ce substitut à l'héroïne ne vienne compléter la gamme suffisamment « riche » des produits stupéfiants. Dans les pays qui ont tenté, comme les Etats-Unis, une distribution contrôlée, cette substance est devenue l'objet d'un nouveau trafic. Les toxicomanes la revendent pour acheter des drogues, qui, elles, leur procurent un « flash ». Du reste, il y a un précédent historique que chacun devrait méditer : celui de la cocaïne, qui devait se substituer à la morphine. Elle ne l'a pas remplacée ; elle s'y est ajoutée ! Freud lui-même, qui préconisait cette substitution, a d'ailleurs reconnu dans un ouvrage son erreur d'appréciation.

On a soutenu, pour mieux critiquer mon plan, que « toute la communauté médicale » y était hostile, en particulier en raison de mon opposition à une distribution systématique de la méthadone. Encore faudrait-il que les experts soient d'abord en accord avec eux-mêmes. Le docteur Olievenstein, par exemple, réclame un jour *« une véritable politique de substitution médicamenteuse des toxicomanes pour l'ensemble des professionnels de la santé* (3) », et le lendemain, il soutient que *« les programmes de substitution à la méthadone existent aux Etats-Unis depuis au moins trois décennies, ce qui n'a pas empêché ni l'épidémie de sida d'être majeure ni le crack d'arriver* (3) ». Que faut-il croire ?

La communauté médicale n'est pas non plus homogène. Le docteur Morel, président de l'Association nationale des intervenants en toxicomanie, affirme que *« la distribution de drogues de substitution n'est pas facteur de diminution de l'épidémie de sida* (3) ». En écho, deux médecins de Marseille répondent que *« cette substitution thérapeutique augmenterait considérablement l'efficacité des mesures contre le sida »*. Qui faut-il croire ?

Les hommes politiques doivent donc désormais – l'actualité le montre – nourrir un sérieux doute méthodique vis-à-vis des points de vue des experts. Ils doivent surtout s'efforcer de poser clairement le problème. Il faut par exemple affirmer que la lutte contre la drogue ne doit pas se faire au détriment de la lutte contre le sida et inversement ; on ne peut sacrifier l'un à l'autre. Il faut aussi rappeler que moins il y aura de toxicomanes, moins il y aura de risques de propagation du sida.

Les deux drames se retrouvent sur le problème particulier de la seringue, vecteur du sida. Je suis naturellement favorable à une distribution large de seringues neuves. Je n'ai cessé de l'affirmer ; encore eût-il fallu m'écouter, lire mes propos et ne pas les déformer. Reconnaissons qu'entre la théorie et la pratique il y a parfois un abîme : ainsi, de nombreuses pharmacies ne se conforment pas à l'obligation qui leur est faite de vendre des seringues ou montrent de sérieuses réticences (obligation d'acheter un lot de cinquante seringues, par exemple !). Dès lors, pour pallier ces manquements, il faudra peut-être mobiliser les structures sanitaires, qui présentent l'avantage de permettre un contact entre le toxicomane et le thérapeute. Par contre, multiplier les équipements mobiles exclusivement consacrés à cette distribution de seringues poserait vraisemblablement de sérieux problèmes de sécurité dans certains quartiers sensibles. On voit mal cette distribution se faire sous protection policière. C'est à cette confrontation avec le réel et avec la difficulté de l'exercice pratique sur le terrain que j'invite les détracteurs de cette politique d'ensemble.

∴

Du reste, existe-t-il une politique alternative ? A-t-on un autre choix que la lutte déterminée et volontaire contre ce fléau des temps modernes ? Qu'il faille rechercher les causes proches ou lointaines, sociales, économiques, psychologiques qui précipitent des femmes et des hommes dans ce terrible esclavage, c'est certain. Mais peut-on attendre que cela soit réglé pour agir ? Tout commande de lutter avec la plus grande fermeté : les menaces sur la démocratie et sur l'économie, les atteintes à la santé publique et à la sécurité. Ce combat est finalement, mais peut-être fallait-il que je commence par cela, un combat pour la dignité humaine. Un combat pour l'homme.

PAUL QUILÈS

(1) Sondage SOFRES/ministère de l'intérieur et de la sécurité publique, réalisé les 22 et 23 décembre 1992 auprès d'un échantillon national de huit cents personnes âgées de dix-huit ans et plus.

(2) Chiffres 1991.

(3) *Le Nouvel Observateur* du 7 janvier 1993.

QUELLE HISTOIRE !

PAR CLAUDE SARRAUTE

Poussez plus !

AUTREFOIS, la production de nouveau-nés se faisait à domicile, dans des conditions déplorables, entraînant d'innombrables loupés de fabrication. Sans compter les accidents du travail, un travail réservé aux femmes. Les hommes se contentaient de fournir la matière première et ne prêtaient qu'un intérêt résigné et distrait à la suite des opérations. Jusqu'au jour où ils se sont avisés d'améliorer le rendement de cette branche d'activité en prenant les choses en main.

Dans les pays développés, la grossesse s'est médicalisée au point qu'on en oublie le rôle, à nouveau déterminant, joué par la sage-femme d'antan. Une voisine, le plus souvent, qui, forte d'une longue expérience, se rendait maîtresse de la situation : Donnez-moi une cuvette d'eau chaude, des serviettes, et laissez-moi faire !

C'est l'image qu'on en garde. Curieusement, c'est encore celle que Catherine et Marie-Christine, chevilles ouvrières de la « mater », la maternité, à l'hôpital Tenon, tiennent à donner aujourd'hui. Sauf qu'elles sont jeunes, fraîches et jolies, ces matrones des temps modernes. Et formidablement calées. Elles s'expriment en termes si techniques que je suis obligée de vous les traduire.



– Aujourd'hui, c'est un métier. Ou plus exactement une profession médicale à champ d'activité limité. Il y a des écoles pour ça. On en sort au bout de quatre ans. Prêtes pas seulement à l'exercer. A former sur le terrain les futurs obstétriciens.

Dans certaines cliniques à la mode, ils ont tendance à l'oublier, les mecs, me dira, très franc du collier, leur patron, le professeur Uzan.

– Ils sont en pleine consultation ou alors ils roupillent bien peinards, ils ne vont quand même pas passer des heures, assis sur un tabouret, à encourager leur cliente : Poussez, ne poussez plus. Ça, c'est bon pour la sage-femme. On ne les dérange qu'à la dernière minute, quitte à déclencher un accouchement de convenance ou à appuyer sur la tête du bébé pour pas qu'il se pointe avant l'arrivée du grand ponte. Lui, il débarque, tapote son brushing, enfile ses gants : Pousse-toi de là, ma poule ! Allez-y, chère petite madame, cette fois nous y sommes... Regardez-moi ce gros bonhomme ! Et par ici les honoraires. Avec leurs 13 400 balles en fin de carrière, normal qu'elles soient amères, les filles.

A l'Assistance publique, elles sont épanouies, au contraire, souveraines. En salle de travail, elles règnent sans partage. Seules restrictions à leur compétence, l'enfant qui se présente par le siège, les forceps et la césarienne dont le nombre, 20 % des cas, n'a pas tendance à augmenter, contrairement à ce qu'on croit. Le reste, elles s'en chargent. Et, de la première consultation aux suites de couches, en passant par la délivrance, elles accompagnent tout du long celles qu'elles appellent leurs femmes : Dis donc, Catherine, ta femme est à complète.

La dilatation qui se calculait en pièce de 2 francs, de 100 sous ou à la main, petite et grande paume, se mesure au centimètre. Ou au doigt. Deux doigts dans le cas de cette jeune primipare tunisienne, cramponnée à son foulard. Marie-Christine lui a fait poser une péridurale par l'anesthésiste de service.

– A Tenon, Lariboisière, Bichat et Debré, vous avez 50 % d'immigrées. Ce qui ne va pas sans complications. Dans leurs pays d'origine, l'Asiatique et l'Africaine avaient des enfants adaptés à leur bassin étroit. Ici, elles s'alimentent différemment, et leurs bébés arrivent à peser dans les 3 kilos. La Maghrébine, elle, a tendance à prendre du poids. Hypertension et diabète à la clé.

– Et la Française ?

– Elle est d'une exigence ! Son bébé, faut qu'il soit superbe et en parfait état de marche, pareil que sa bagnole ou sa télé. Curieusement, les progrès de la médecine l'angoissent au lieu de la sécuriser. Si, à l'échographie, on lui dit : Tiens, je ne vois pas bien sa main droite, ce qui est tout à fait normal, rien ne lui enlèvera de l'idée que son gamin est manchot.

– Et question souffrance ?

– Pas question ! Ni pour elle ni pour son enfant, m'explique Annie, très pince-sans-rire. Surveillante-chef à l'AP en disponibilité, elle multiplie les gardes dans le privé et se fait très bien payer. C'est ce qui a permis aux sages-femmes exerçant en secteur libéral, elles sont environ douze cents sur dix mille, de diversifier la préparation à l'accouchement : sans douleur, en musique, sur un tapis, dans l'eau ou bien, méthode Catherine Dolto, en dialoguant avec le fœtus.

– Alors, tout baigne ?

– Non, tout risque de buter sur le retour en force des hommes dans un domaine, le nôtre, qu'on s'est échinées à reconquérir. Déjà qu'il y en a pas mal à faire carrément sage-femme, pardon, maïeuticien, voyez pas que, faute de boulot, les médecins étrangers, de plus en plus nombreux, viennent contrarier encore une fois notre aspiration à un impossible matriarcat.

CULTURE

ARTS

Sculptures de synthèse

Comment Rodin travaillait-il? Par assemblages et montages à l'infini

ŒUVRES MÉCONNUES

au Musée Rodin

Qu'ont de commun ces œuvres de Rodin, plâtres, marbres et bronzes, *la Jeune Fille au serpent, les Métamorphoses d'Ovide, Psyché-Printemps, Transport et ravissement* et *Torse féminin avec main de squelette sur le ventre?* D'employer, complète ou incomplète, droite ou couchée, seule ou associée à d'autres nus, la même anatomie féminine, laquelle apparaît semble-t-il dans la *Porte de l'Enfer*. Belle constance, invention plus belle encore : le sculpteur accorde à ses figures d'innombrables résurrections et les soumet à d'imprévisibles métamorphoses.

La création, bien loin de ne durer que le temps d'un modelage et d'une fonte, se prolonge des années durant, s'interrompt et reprend. Nul ordre chronologique ne rend compte de cette méditation sur les formes qui procède par retours et ruptures, reprises et surprises, synthèses et fractures. Telle figure a ainsi «voyagé» dans l'œuvre de Rodin des années durant et, à chaque étape, s'est transformée. Sur ce sujet, qui n'avait pas été étudié attentivement jusqu'ici, Nicole Barbier a réussi une exposition remarquable de clarté et d'originalité, leçon de sculpture et de liberté présentée sans mise en scène excessive.

Première méthode de Rodin : le découpage-assemblage, également – et savamment – appelé marcottage. L'artiste fragmente une étude de nu exécutée d'après modèle et la met littéralement en pièces détachées, la tête d'une part, le buste de l'autre, les membres à part. Ces morceaux choisis sont tirés en plâtre à de multiples exemplaires et servent d'éléments de base pour des fabrications anatomiques par ajustage et collage. Ils reçoivent alors de l'artiste la dénomination peu poétique d' «abattis».

Rien de plus simple ensuite – rien de plus simple pour Rodin – que de fixer à des épaules une tête venue d'une autre œuvre, ou la «vraie», celle du modèle originel, mais tournée de trois-quarts. Rien de plus naturel que de substituer une jambe tendue à une jambe pliée et d'attacher des bras levés aux mains ouvertes en place de bras repliés contre la poitrine. Les postures varient au gré de ces modifications, si bien qu'un torse droit finit couché sur le sol et qu'une tête dite «de femme slave» surmonte un torse masculin. C'est ainsi que Rodin, comme Jupiter, suscite monstres et androgynes, sphinges et centaures, nymphes volantes et femmes damnées. A sa mort, chacun de ses ateliers possédait sa réserve d'«abattis» prêts à être montés.

L'autre méthode, qui peut intervenir quand la première a donné naissance à une figure nouvelle : l'associer à d'autres dont l'origine n'est pas moins singulière. Ainsi de *l'Adolescent désespéré*, agenouillé, les mains et les yeux au ciel. D'abord il perd ses bras et ses jambes, puis, les ayant partiellement regagnés, devient, au pied d'une jeune beauté aux formes puissantes, *l'Adolescent désespéré s'accrochant à un nu féminin*.

Une virtuosité d'anatomiste

Il bascule ensuite, se place à l'oblique, se change en figure volante plongeant vers le sol, change de sexe et prend pour titre *l'Aurore*. Au masculin à nouveau, et à l'horizontale, il est peu après, ou simultanément, *Mercure apportant Pandore et sa boîte*. Pourquoi pas? Pourquoi l'admirable nu de jeune fille dénommée *la Martyre* ne se changerait-il pas, simplement retourné, en *l'Illusion, sœur d'Icare?* Pourquoi la *Sphinge* ne se métamorphoserait-elle pas en *Succube*, en *Petite nymphe accroupie* et, plongée à mi-corps dans une vasque, en *Petite fée des eaux?* Le sculpteur peut tout cela, ces variations, ces glissements.

Il le peut pour deux raisons, qui tiennent toutes deux à la logique extrême, à la cohérence de son œuvre. Ses marcottages, ses collages, même les plus audacieux, même les plus étranges, ne trahissent pas le disparate de leurs origines. Tout s'articule à merveille, les bras aux épaules qui en portaient d'autres auparavant, les têtes aux torses jusque-là acéphales, les bustes incomplets aux anatomies étirées et ployées. De leur genèse, rien ne se voit, ni suture ni transition. Ignorerait-on le détail du processus, aucun indice ne l'indiquerait. Pourquoi? En raison de la justesse de la représentation. Comme chaque élément, les membres étudiés muscle par muscle par exemple, est juste et vrai, leur somme produit un corps aussi juste et vrai, équilibré, proportionné selon la nature et les règles de l'anatomie.

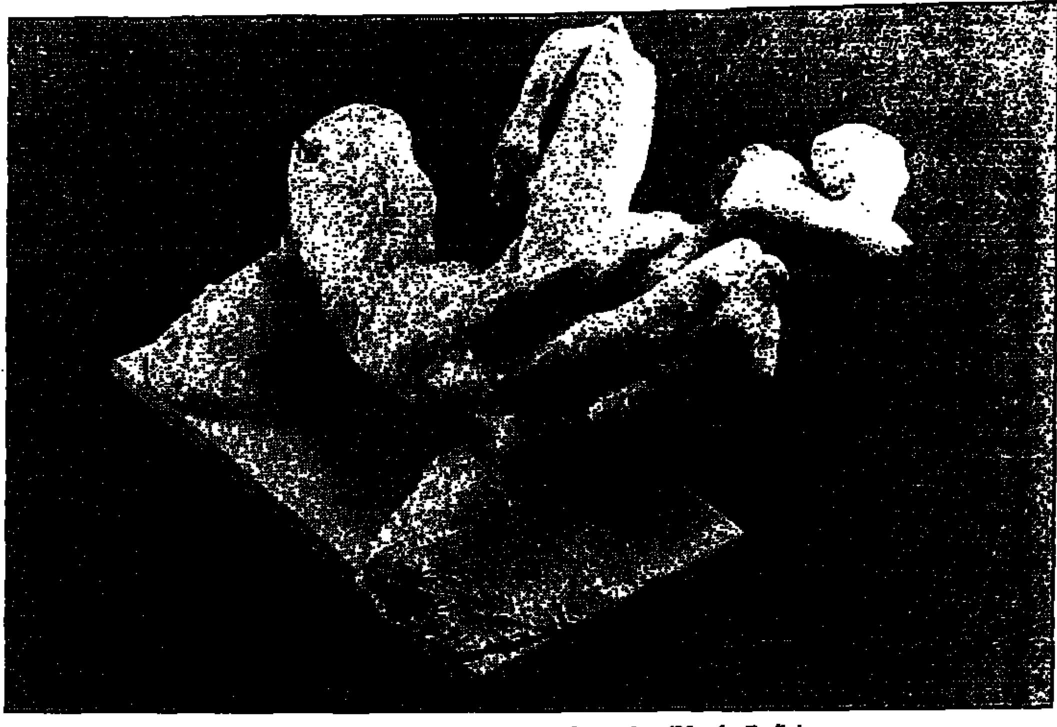
C'est du reste ce qui rend rêveur : la vérité de la sculpture ainsi obtenue, artifice après artifice, extravagance après extravagance. Quand il exposa pour la première fois son *Homme qui marche*, Rodin fut accusé d'avoir moulé le corps d'un modèle vivant par des détracteurs qui n'admettaient pas qu'il fût parvenu à une connaissance si exacte de la musculature et de la dynamique. On ne peut manquer de songer à l'anecdote devant ces constructions humaines. La plupart de ceux qui, au vingtième siècle, ont eu recours à l'assemblage ont tiré parti de l'hétérogénéité des fragments et mis en valeur l'incongruité des montages qu'ils avaient machinés. Rodin procède à l'inverse. Mais il faut, pour travailler ainsi, une virtuosité d'anatomiste qu'aucun de ses successeurs n'a su atteindre.

Il faut encore une logique du sujet et du sentiment pour décliner, à partir d'une figure, ses virtualités expressives et allégoriques sans tomber dans l'absurde et le désaccordé. Pour aller de la sphinge dangereuse à la nymphe timide, il suffit de modifier le visage et la chevelure, changement sans difficulté. Mais pour aller d'une *Femme damnée* de la *Porte de l'Enfer* à deux amoureuses enlacées à la manière de Courbet et, au-delà, jusqu'à une *Chute d'Icare*, il ne suffit pas de quelques manipulations. La mythologie grecque, la religion catholique et les mœurs contemporaines se confondent. Chacune des versions fait écho aux deux autres, suivant des systèmes de référence différente, suivant des poétiques distinctes, la grecque étant la plus lyrique, la catholique la plus douloureuse, la moderne la plus violente. Elles se complètent, elles orchestrent ensemble un thème commun. Elles culminent dans une quatrième version, *Torse de jeune fille*, sublimement modelé et épuré, où la cambrure, les courbes des seins et du ventre et le poli des volumes suffisent à suggérer ce que les variations plus complexes révèlent par l'allégorie. Le plâtre est tout de volupté et de désir, mais décapité et mutilé, le cou, les avant-bras et les cuisses cruellement coupés par le couteau de sculpteur.

A ce point de son œuvre, quand pensée et modelage, morale et sculpture ne font plus qu'un, quand l'une passe naturellement dans l'autre avec une admirable fluidité, Rodin n'a plus besoin des mythes et des métamorphoses. Il est à l'apogée de sa grandeur.

PHILIPPE DAGEN

► «Rodin sculpteur, œuvres méconnues», Musée Rodin, 77, rue de Varenne, 75007 Paris ; tél. : 47-05-01-34. Jusqu'au 11 avril.


B. RZEPKA/ADAGP

« La Main du diable », étude pour le marbre (Musée Rodin)

«Le Penseur» à Pékin?

PÉKIN

de notre correspondant

Faut-il ou non faire venir *le Penseur* à Pékin – capitale où la pensée, pour le moment, n'est pas particulièrement en odeur de sainteté? Telle est la question sur laquelle planchent à l'heure actuelle les diplomates français, à la perspective de voir l'empire du Milieu recevoir, à partir du 15 février, la plus prestigieuse exposition consacrée à Rodin qui se soit jamais tenue hors de Paris.

Soixante sculptures, dont plusieurs des plus célèbres : outre *le Penseur, le Baiser, la Grande Ombre*, plusieurs portraits, deux sculptures de Camille Claudel, des dessins originaux, vingt-cinq photographies d'époque... De quoi remplir deux avions d'Air France, une manifestation culturelle à coup sûr prestigieuse, coûtant plus de 1 million de francs, à laquelle s'est associée (pour le nerf de la guerre) ELF Aquitaine. Du grand spectacle culturel, destiné à éblouir les foules de Pékin mais aussi de Shanghaï, pour ensuite aller convertir Hongkong et Taïwan.

En dépit, ou à cause, du caractère exécrable des relations franco-pékinoises à l'heure actuelle, on serait tenté de répondre : oui, cette exposition doit avoir lieu. Le ministère chinois de la culture s'est d'ailleurs efforcé, après bien des démarches, de rassurer les Français : une conférence de presse est organisée samedi 16 janvier à ce sujet à Pékin, avant qu'une réunion du même ordre ne se tienne deux jours plus tard à Paris.

Discrétion

Mais la nature actuelle du régime et le contrôle qu'il s'adjuge sur toute opération un tant soit peu spectaculaire avec l'étranger rendent méfiant. On l'a vu à l'automne dernier pour le rallye automobile Paris-Moscou-Pékin, arrivé comme en catimini dans la capitale chinoise, où personne n'avait été informé de l'événement. La même «discrétion» risque d'occulter l'exposition Rodin, en dépit des efforts de l'ambassade de France, de l'Association française pour l'action artistique et du Musée Rodin, si d'aventure les autorités politiques décidaient de punir encore Paris par ce biais pour la vente récente à Taïwan d'avions de chasse modernes.

On peut parfaitement imaginer que l'exposition – hormis *le Penseur* lui-même, qui doit être installé en plein air, à l'extérieur de la galerie des beaux-arts de Pékin, donc visible depuis la rue – ne soit fréquentée que par une poignée de sous-directeurs de département et quelques professionnels en service commandé, même si, par une démarche quelque peu biscornue, les Chinois sont parvenus à faire accepter l'idée que l'entrée soit payante pour une manifestation financée en totalité par les Français.

D'un autre côté, supprimer purement et simplement l'exposition reviendrait à punir les milieux concernés de Hongkong (à qui la France a imposé un César peu aprécié) et, plus grave encore, la population de Taïwan. Les responsables du musée d'art de Taïpeh n'étaient pas peu fiers d'avoir réussi à «récupérer» la fin de ce voyage sculptural en Chine à leur profit, eux qui peuvent afficher non seulement une totale décontraction dans leurs rapports culturels avec le monde occidental, mais aussi un courant de sympathie important pour l'art français.

Alors, l'homme qui pense viendra-t-il dans toutes les Chines, qui se veulent, mais ne sont point, une et unies dans une pensée bimillénaire? C'est, peut-être, fonction des garanties que fournira dans les prochains jours, au plus haut niveau, le gouvernement qui règne sur la plus grande partie de cet univers, mais aux yeux duquel *le Penseur*, somme toute, n'est qu'un vulgaire agent de subversion.

FRANCIS DERON

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT

Le Monde RADIO TÉLÉVISION

CINÉMA

Césars et Pyrrhus

Dénouée par un compromis, la polémique sur les films tournés en anglais aura affaibli les défenseurs du français

Le 17 décembre 1992, sous la pression de Robert Enrico, président d'honneur de l'Académie des arts et techniques du cinéma (AATC) et de Denys Granier-Deferre, dirigeant (comme Enrico) du Syndicat des réalisateurs, le conseil d'administration de l'AACT décidait d'exclure des césars, hormis celui du meilleur film étranger, tous les films tournés en langue étrangère, pour défendre le cinéma français contre la concurrence américaine. Cette décision, sur laquelle le conseil d'administration resta étrangement discret, était rendue publique par une lettre de Robert Enrico publiée par *le Film français* du 8 janvier.

Elle déclenchait aussitôt une levée de boucliers de la part des producteurs et réalisateurs des films sortis, avec succès, en 1992 et lésés par cette initiative (*l'Amant, Fatale, Lune de fiel, 1492*). L'initiative, en tout état de cause, était discutable quant à sa date et à ses modalités, puisqu'elle modifiait les règles du jeu en pleine partie, à quelques jours du premier tour des désignations (les «nominés»), à moins de deux mois de la cérémonie, prévue pour le 6 mars. Et hypothèquait les deux fonctions de la remise de récompenses : la célébration consensuelle de la «famille» du cinéma français, et un fameux coup de pouce commercial aux films primés, en salles mais aussi lors de leur diffusion à la télévision.

Claude Berri et Jean-Jacques Annaud, producteur et réalisateur de *l'Amant*, démissionnaient avec fracas du conseil de l'AACT, Louis Malle et Roman Polanski, réalisateurs de *Fatale* et de *Lune de fiel*, s'affligeaient d'une décision portant tort aux comédiens et techniciens français ayant participé à leurs films. Tous, rejoints par Alain Goldman, producteur de *1492*, dénonçaient la pénalisation des produits les plus concurrentiels de l'industrie française. Jean-Jacques Annaud annonçait même qu'il s'exilait aux Etats-Unis (où de toute façon il devait aller préparer son prochain film).

Une réunion d'urgence du conseil de l'AACT le 14 janvier décidait finalement de n'appliquer la restriction qu'au seul césar du meilleur film (*le Monde* du 15 janvier). Annaud pourrait donc concourir comme meilleur cinéaste, Depardieu en Colomb et Juliette Binoche en «Fatale» comme meilleurs comédiens, Gérard Brach comme meilleur scénariste pour le film de Polanski. Décidé en présence et avec l'accord de Claude Berri et de Jean-Jacques Annaud (qui ont repris leur démission), ce compromis laisse aux quelque deux mille professionnels votants la liberté d'honorer ou de sanctionner ceux d'entre eux qui se sont «compromis» dans des films anglophones.

Une réglementation complexe

Il était aussitôt salué par le ministre de la culture, M. Jack Lang, comme *«en harmonie avec les deux axes de la politique du cinéma menée depuis dix ans : d'une part assurer une large ouverture du cinéma français sur tous les autres cinémas du monde, d'autre part, accorder une priorité aux films tournés en langue française»*.

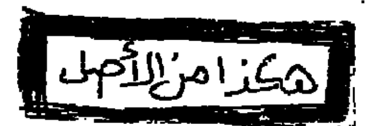
En déclenchant cette «affaire», et en obtenant en partie satisfaction avec la récompense suprême réservée aux films en français, c'est une étrange bataille qu'auront menée les «défenseurs de la culture nationale», et une victoire à la Pyrrhus qu'ils auront obtenue. Il existait en effet une réglementation, celle du Centre national du cinéma (CNC), définissant la nationalité des films. Réglementation complexe, peu à peu mise au point, pour prendre en compte la croissante internationalisation des financements du cinéma et des hommes qui le font, réglementation en fin de compte déjà très protectrice.

Réservant les récompenses aux productions majoritairement françaises, l'usage des césars était plus restrictif que celle de l'agrément par le CNC, qui admet toutes les coproductions et risque de devenir désormais la règle. La polémique, maladroite dans sa forme et discutable dans son calendrier, aura ainsi affaibli la position des «francophones», en portant le doute sur un édifice qui, pour l'essentiel, était à leur avantage. Il reste à observer l'ambiance qui règnera lors de la soirée de remise des prix : elle jouera son rôle dans la reflexion annoncée par le conseil de l'AACT sur la redéfinition des principes.

JEAN-MICHEL FRODON

□ **Légère hausse de la production des films français.** – M. Dominique Wallon, directeur général du Centre national du cinéma, a rendu public jeudi 14 janvier le bilan de la production cinématographique française en 1992. Cent treize titres, soit sept de plus qu'en 1991, représentent un investissement global de 2,624 milliards de francs, équivalent à celui de l'an dernier (2,653). Le coût moyen de ces films s'établit à 25,8 millions de francs, soit un peu plus que l'an dernier, de même que le «coût médian», celui du film occupant le milieu de la liste par ordre des budgets, à 19 millions. Vingt films annoncent un devis supérieur à 40 millions de francs, dont un très gros projet, *Germinal*, de Claude Berri, à 150 millions. Trente-neuf premiers films français ont été produits en 1992, contre 34 en 1991. L'apport des chaînes de télévision, proportionnel à leur chiffre d'affaires, est également en hausse.

□ **Le Prix de l'Académie du cinéma à *Un cœur en hiver*.** – L'Académie nationale du cinéma, que préside Jean Delannoy, a décerné son dixième grand prix annuel au film de Claude Sautet *Un cœur en hiver*, interprété par Emmanuelle Béart, Daniel Auteuil et André Dussolier. La récompense a été remise par Micheline Presle au réalisateur, le 12 janvier.



CULTURE



à Pékin ?

POINT DE VUE

Le défi de la terrasse de Saint-Germain

par Monique Mosser et Pascal Cribier

ON peut s'étonner qu'un pouvoir qui s'est donné, parmi les grands travaux qu'il a entrepris, de continuer le grand axe de Paris, c'est-à-dire cette perspective allant du Louvre à la forêt de Saint-Germain, et qui, dans les grandes lignes, a réussi à y imprimer la marque de notre époque, puisse aujourd'hui se tromper à ce point pour tous les projets qui touchent à la partie comprise entre la Défense et Saint-Germain. Après le Grand Louvre, la réhabilitation des Tuileries, celle des Champs-Elysées et la parfaite réussite de la Grande Arche, l'inspiration semble s'être irrémédiablement tarie ! En effet, comment comprendre que les princes de l'équipement, maîtres incontestés de la question du paysage – qu'ils peuvent d'ailleurs admirer « panoramiquement » depuis leurs bureaux de la Grande Arche, – soient à ce point aveugles qu'ils se préparent à perpétrer le pire des crimes justement en face de l'Axe, lieu hautement symbolique : cette terrasse de Saint-Germain-en-Laye que doit venir éventrer l'autoroute A14.

En agissant ainsi, ils vont à l'encontre de plus de dix ans d'une action aussi maîtrisée qu'efficace et, face à l'histoire, se privent de la chance de venir conclure intelligemment une politique qui ne saurait connaître de terme que pour des raisons mesquinement conjoncturelles. Le paysage, l'aménagement du territoire doivent impérativement rester à l'écart des aléas et des temps trop brefs des changements politiques. Comment accepter que ceux qui ont, d'une manière ou d'une autre, contribué à la construction de la Pyramide du Louvre et de la Grande Arche, architectures parfaites dans leur simplicité, ne puissent reconnaître la grandeur d'un des plus étonnants gestes monumentaux de notre histoire : la terrasse de Saint-Germain ? Il semble que tout le monde ait oublié ce pari sur l'avenir de Le Nôtre qui, chargé d'intervenir – comme à son habitude – sur un grand site représentatif du pouvoir royal, va imaginer une solution radicalement neuve.

Un dessin, l'un des rares connus de sa main, révèle à quel point le jardinier de Louis XIV s'engage et assume totalement cette idée, risquée techniquement et inouïe spatialement. Ce monument apparaît comme une œuvre unique par sa conception minimaliste : un immense promenoir ouvert sur le paysage quotidien de l'Ile-de-France. L'absence de tout traitement ornemental confirme le côté extrêmement volontariste de cette grande forme relevant plus du génie civil que de l'art des jardins à proprement parler. Et pourtant la maîtrise de Le Nôtre est – et reste aujourd'hui – parfaitement tangible dans cette manière unique de dresser une sorte de digue entre ciel et terre.

Dès lors, il est impossible d'admettre les atermoiements, les molles incertitudes qui viennent, dans la plupart des projets récents, pervertir tout l'espace compris entre le « grand carré de ciel » que découpe la Grande Arche et le large horizon minéral de la terrasse au-dessus de la plaine et de la Seine. Et surtout les différents aménagements actuellement prévus pour l'autoroute se révèlent aberrants.

Un concept inédit et dérisoire

Après une station de péage, très large (rappelons qu'il en coûtera 40 francs, aller et retour, pour effectuer quelques kilomètres !), un viaduc en courbe à plus de 15 mètres au dessus de la Seine conduit l'autoroute en écharpe vers la terrasse qu'elle vient frôler parallèlement avant de s'enfoncer sous terre. Quelle mauvaise conscience vient tourmenter les aménageurs de l'A14, comme saisis de honte face à leur forfait pour qu'ils aient pu inventer le concept inédit et dérisoire de « parc de compensation » *(sic)* ? C'est ainsi qu'ils qualifient les informes monticules qui doivent venir masquer l'entrée de l'autoroute, engonçant définitivement la terrasse dans d'inutiles déjections vaguement paysagères. Triste solution qui démontre à l'envi leur incapacité à assumer un grand équipement autoroutier. Pourquoi d'ailleurs ne pas avoir choisi de travailler sur l'Axe lui-même, d'y canaliser monumentalement au pied de l'Arche le fleuve automobile, selon une dynamique véritablement contemporaine ? Pourquoi toutes ces ruptures et ces hésitations après la Défense ? Le gauchissement des tracés n'a pour conséquences réelles que de venir gâcher des kilomètres de berges jusqu'ici préservées, précieux réservoir d'espace en banlieue dense. Pourquoi, enfin, enterrer l'autoroute sur trois kilomètres pour venir « triomphalement » sortir devant la terrasse, détruisant définitivement le site par toutes les pollutions inhérentes au flot incessant des voitures et des camions ?

On sait à quel point le génie de Le Nôtre a su trouver sa place au vingtième siècle dans la pratique populaire de la promenade, qu'il s'agisse de Versailles, de Sceaux... ou de Saint-Germain, et ce malgré toutes les modifications qu'ont pu subir ces parcs. C'est cet espace préservé de liberté et de grandeur que les associations ont choisi de défendre depuis le début. Le tribunal administratif de Versailles l'a bien compris et a ordonné l'arrêt des travaux de l'autoroute au mois d'août dernier. Aujourd'hui, après que le ministère de l'équipement a introduit un recours contre cet arrêt, il revient aux « sages » du Conseil d'Etat de rendre définitivement justice à la force du lieu et au génie de Le Nôtre.

► **Monique Mosser est chercheuse au CNRS, Pascal Cribier est architecte paysagiste.**

□ **Une fondation pour la sauvegarde des monuments romains de Nîmes.** – M. Jean Bousquet, le maire de Nîmes (div. d.), député du Gard, a annoncé mercredi 13 la création d'une « fondation internationale pour la sauvegarde et la promotion des monuments romains de Nîmes ». Celle-ci sera présidée par M. Jordi Pujol, président de la généralité de Catalogne, qui avait souhaité, après les inondations du 3 octobre 1988 dans la capitale gardoise, agir pour la sauvegarde du patrimoine romain nîmois. La fondation doit être prochainement reconnue d'utilité publique. Les arènes et le temple de Diane devraient être les premiers bénéficiaires des 5 millions de francs déjà recueillis ces dernières années par l'association qui a mis en place la Fondation. – *(AFP.)*

DANSE

Fertiles malentendus

A la Ferme-du-Buisson, des plasticiens au service des chorégraphes

ENTRE/ACTES
à la Ferme-du-Buisson

Non, les arts plastiques et la danse n'ont pas perdu le contact : l'exposition « Entre/Actes » organisée par Chantal Cusin-Berche au Centre d'art contemporain de la Ferme-du-Buisson – à l'occasion de la collaboration de Jean-Michel Othoniel avec Daniel Larrieu pour *Rideaux* – montre avec éclat quelques collaborations entre peintres et chorégraphes ces dix dernières années. Non pas aux Etats-Unis, à l'instar d'un Sol LeWitt avec Lucinda Childs, d'un Rauschenberg avec un Cunningham, mais bel et bien en France, avec une incursion en Grande-Bretagne.

On prend un plaisir extrême à observer de près les notes, les maquettes, les croquis préparatoires de décors qu'on a vus de loin, éclairés, changés, transformés, voire absorbés par les éléments chorégraphiques. On perçoit ainsi, à travers la progression du travail et de la réflexion, le moment où le peintre, le sculpteur, se rapproche de l'univers du chorégraphe, ou, à l'inverse, celui où il s'en éloigne, consciemment ou pas.

« Il n'y a pas de rencontres, il n'y a que des malentendus. Certains sont stériles, d'autres fertiles. » Ainsi commence le texte d'Hervé Gauville qui ouvre le catalogue, premier d'une série intitulée « Collection de l'Ange ». On a revu avec intérêt le « malentendu fertile » entre la chorégraphie de *Giselle* de Perrot et Coralli (1841) et le décor ultra-minimaliste de Loïc Groumellec (1991). Présentées dans des vitrines, les maquettes ont l'air de reliques, d'autels dressés aux âmes de toutes les ballerines disparues. En haut d'un escalier gît l'ange, suspendu par les pieds, que Richard Serra inventa pour *le Sacre du Printemps* du Japonais Tanaka Min. La rencontre, qui eut lieu en 1990 sur la scène de l'Opéra-Comique, se révéla plutôt désastreuse. Là, dans l'ombre du grenier aménagé, on se prend à méditer sur la carcasse de cet ange déchu, et sur le film qui explique le travail de l'Américain, réalisé par Claude Picasso et Thierry Pfister.

Etranges poupées et modules en bois

En regardant, au contraire, les traces peintes d'Aki Kuroda on revit l'adéquation du corps-hiéroglyphe avec celui créé par la chorégraphe Stéphanie Aubin pour *l'Heure bleue*, qui n'est pas seulement le nom d'un parfum de chez Guerlain, mais l'impalpable lumière qui précède parfois la tombée du jour (Beaubourg, 1988). Audacieux Kuroda qui a, rappelons-le, accepté de faire de nouveaux costumes et décors pour *Parade*, prenant ainsi la succession de Pablo Picasso, tout simplement (notre supplément « Arts et spectacles » du 30 décembre 1992). Etranges poupées que celles qui portent les costumes imaginés par Hélène Delprat pour *la Résurrection rouge et blanche de Roméo et Juliette*, une chorégraphie de la compagnie Paul les Oiseaux : alignées au mur, multicolores, elles paraissent attendre une cérémonie vaudou. On admirera aussi la force des modules en bois, quadrillés rouge et noir, du sculpteur Richard Deacon pour le Ballet Rambert de Londres.

Vues de près, les robes enduites de cire de Jean-Michel Othoniel, prennent des allures de flambeaux à l'envers. Il y a aussi les travaux de Jean-François Lacalmontie pour Dominique Boivin (1990), ceux de François Morellet pour Andy Degroat (1986), et de Ernest Pignon-Ernest pour feue la compagnie Doussaint/Dubouloz. Tous ces décors, ces costumes, en l'absence des corps des danseurs et de la danse, frappent par la charge de sacré qu'ils dégagent. Les objets inanimés, s'ils n'ont pas une âme, ont une vie qui leur est propre.

Le Centre d'art contemporain continuera, fin avril, de réunir les arts plastiques et la danse. C'est d'ailleurs la mission qu'il s'est donnée. Rendez-vous donc autour de la chorégraphie. *Factory*, d'Hervé Robbe dans des décors signés Richard Deacon. Une exposition – *Transposition, hypothèse sur le mouvement*, avec, entre autres, Judith Barry, Bruce Nauman, Dan Graham, Gary Hill – sera accompagnée d'un parcours historique sur le costume à danser : Akarova, Sonia Delaunay, Oskar Schlemmer, Mario Fortuny, Loïe Fuller...

DOMINIQUE FRÉTARD

► **« Entre/Actes », jusqu'au 31 janvier, du mercredi au dimanche inclus, de 14 heures à 18 heures, jusqu'à 21 heures les soirs de spectacle. Centre d'art contemporain, la Ferme-du-Buisson, Noisiel (77186). Tél : 64-62-77-00.**

La disparition de la Fondation nationale de la photographie

La mairie de Lyon justifie son désengagement d'une institution qu'elle n'a jamais vraiment souhaitée

Après de longs mois d'agonie et des projets de sauvetage, la Fondation nationale de la photographie (FNP), implantée à Lyon depuis 1978, va disparaître. La mairie de Lyon avait annoncé sèchement le retrait de sa subvention pour 1992 (650 000 francs) dans son bulletin municipal du 6 décembre dernier et l'a enteriné lors du conseil municipal du 14 décembre.

« Nous ne devons pas faire d'acharnement thérapeutique, a expliqué l'adjoint à la culture, M. Jacques Oudot, le 13 janvier. *Aucune nécessité historique ne justifie un effort particulier en faveur de la photographie. Ce n'est d'ailleurs pas nous qui avons voulu cette fondation. »* C'est en effet M. Raymond Barre qui a favorisé la création de la FNP à Lyon, alors qu'il était premier ministre. Et la municipalité de M. Noir a toujours jugé encombrante une institution qui se justifiait beaucoup moins à partir du moment où le ministère de la culture a créé, à Paris en 1982, le Centre national de la photographie (CNP), dirigé par M. Robert Delpire. Le budget de la Fondation de Lyon était en 1991 de 1,5 million de francs (deux tiers versés par l'Etat, un tiers par la ville). La Fondation s'est trouvée fragilisée quand la direction du patrimoine (ministère de la culture) a décidé, l'an dernier, de ne pas renouveler sa contribution de 300 000 francs. Ce qui provoque ce commentaire acerbe de M. Oudot : *« Sans nous prévenir, l'Etat a pris l'initiative du désengagement dans cette affaire, ils nous ont mis devant le fait accompli. »* Sous entendu, nous n'avons donc pas à prévenir l'Etat de notre retrait.

Car à la direction des arts plastiques (DAP) du ministère de la culture, on se déclare *« surpris »* d'avoir appris par la presse la décision lyonnaise. La DAP versait jusqu'ici une subvention de 600 000 francs. Consciente des difficultés de la Fondation à trouver sa place dans le paysage photographique – même si cette dernière s'est fait une spécialité dans les maîtres des années 30-60, – elle a proposé l'an dernier un projet de développement dans lequel *« l'Etat et la ville auraient fait un effort commun »*, explique M. François Barré, directeur de la DAP : l'Etat faisait *« un effort financier »*, un nouveau directeur était pressenti (Joël Savary), un rapport prévoyait de recentrer l'action de la FNP sur la photo plasticienne, la ville devait trouver un espace d'exposition, le budget passait de 1,5 à 3 millions de francs. *« Nous attendons toujours la réponse de M. Noir au ministre de la culture, M. Jack Lang, sur ce projet »*, explique M. Barré.

Un refuge au musée Saint-Pierre

Mais la ville, après plusieurs études, semble avoir « calé » sur le problème d'espace. Locataire du Château Lumière depuis 1982, la FNP devait laisser ce lieu au seul Institut Lumière, qui fêtera le centenaire de l'invention du cinéma à Lyon, dans deux ans.

Sans domicile et sans subvention de la municipalité, *« nous ne pouvons évidemment pas continuer seuls »*, explique M. Barré, qui assure que les 600 000 francs versés à la Fondation seront redistribués à *« d'autres actions photos. Il n'en manque pas »*. Mais, pour sa part M. Bertrand Eveno, le président de la Fondation, se déclare *« persuadé que la ville et le ministère de la culture sont tombés d'accord sur l'arrêt de la Fondation. Sans appui des deux contributeurs, il est impossible de se battre pour sa survie »*. Un conseil d'administration, prévu dans les mois prochains, devrait entériner la mort de la Fondation.

Si elle a supprimé sa subvention pour 1992, la ville se retrouve face à plusieurs problèmes qu'elle devra résoudre avec l'Etat : quelle solution pour les cinq salariés de la Fondation, et notamment Mme Sonia Bove, la directrice ? Que devient le programme d'expositions en cours à la galerie des Terreaux ? Que faire du fonds important détenu par la FNP ? Les autochromes historiques pourraient trouver refuge au musée Saint-Pierre. *« Les photos plus récentes pourront être diffusées par le réseau des artothèques, ou mises en vente, puisqu'il ne s'agit pas de collections inaliénables »*, répond M. Oudot.

Les 650 000 francs de la subvention de la ville ont été *« provisionnés au Musée d'art contemporain, qui pourrait reprendre une partie de cette activité »*, peut-on lire dans le bulletin municipal du 6 décembre dernier. Son directeur, M. Thierry Raspail, répondait dans « le Monde-Rhône-Alpes » (daté 13-14 décembre) qu'il ne *« souhaite pas reprendre la mission de la FNP. D'ailleurs, personne ne m'a jamais proposé de reprendre une partie de son activité, et je n'ai pas reçu l'argent dont il est question »*.

M. Oudot justifie ce transfert ainsi : *« Comme la photographie n'est pas un art à part entière mais un secteur des arts plastiques parmi d'autres, les missions de la Fondation, à Lyon, pourront être reprises par d'autres institutions. »* Certains acteurs de la photographie apprécieront. D'autres relèveront que M. Oudot intervient dans une vieille querelle qui divise fortement le milieu depuis le début des années 80 : la photographie doit-elle disposer de lieux propres ou être « mélangée » aux arts plastiques ?

MICHEL GUERRIN

AGENDA

THÉÂTRE

AKTÉON-THÉÂTRE (43-38-74-62). Quelles nouvelles de Maupassant? : 19 h. Rel. dim., lun. Lettre d'une inconnue : 20 h 30. Rel. dim., lun.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). L'Amour foot : 20 h 45 ; sam. 17 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
ARCANE (43-38-19-70). La Belle de Fontenay : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
ATALANTE (46-06-11-90). Pratiques innommables : ven., sam., lun., mar. 20 h 30 ; dim. 17 h.
ATELIER (46-06-49-24). Le Jugement dernier : 20 h 30 ; sam., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
ATHÉNÉE - LOUIS-JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Les Filles du néant : ven., sam., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 16 h ; mar. 18 h 30. Salle Louis-Jouvet. Ondine : ven., sam., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 16 h ; mar. 19 h.
BASTILLE (43-57-42-14). Le Chasseur de lions : 19 h 30 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun. Improvisation II, Money Makes me so Happy : 21 h ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
BATEAU-THÉÂTRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Le Bruit de la vie : 19 h. Rel. lun., mar. La Dame aux camélias : 21 h ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
BATEAU-THÉÂTRE OURAGAN (40-51-84-53). L'Entrée par laquelle on sort : mer., jeu., ven., sam. 19 h ; mar. 20 h 30. Je? Deux!! Meux... : mer., jeu., ven., sam. 19 h ; dim. 17 h. Un monde fou : mer., jeu., ven., sam. 21 h.
BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Les Champêtres de joie : dim. 20 h 30. Jonathan Livingston le goéland : ven., sam. (dernière) 19 h 45.
BOUFFES DU NORD (46-07-34-50). Impressions de Pelléas : ven., sam., mar., jeu. (dernière) 20 h 30 ; sam. 15 h.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Les Monstres sacrés : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉÂTRE DU XIXE (42-38-35-53). La Voix humaine : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 21 h. Les Mots en balade : jeu. 14 h 30.
CAFÉ DE LA DANSE (40-26-28-58). Don Juan d'origine : ven., sam. (dernière) 20 h 30.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Le Graphique de Boscop : 20 h. Rel. dim., lun. Qui vous savez : 22 h. Rel. dim., lun.
CAFÉS DES 13E, 14e ET 15e ARRONDISSEMENTS (42-86-97-03). On joue... feu! : 20 h 30. Rel. mer., dim.
LE CARRÉ BLANC (42-81-27-14). Novochnie, Novochnie, Novochnio : jeu., ven., mar. 19 h 45 ; sam. 17 h.
CARTOUCHERIE-ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Vous avez dit Labiche? : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 16 h.
CARTOUCHERIE-EPÉE DE BOIS (48-08-39-74). L'Abuseur de Séville : ven., sam., mer., jeu. (dernière) 20 h 30. La Vida es Sueno (en espagnol) : dim. 16 h.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle II. Les Sept contre Thèbes et Souvenirs des tragédies disparues : 21 h ; dim. 16 h 30. Rel. dim. soir, lun.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30 ; dim. 17 h 30. Rel. dim. soir, lun., mar.
CIRQUE D'HIVER-BOUGLIONE (47-00-80-12). Buffo : sam. 21 h. Le Journal perdu d'une assistante sociale : ven. 21 h. Tournoi d'improvisation théâtrale 92/93 : lun. 21 h.
CITÉ INTERNATIONALE (45-88-38-69). La Galerie. La Nuit juste avant les forêts : jeu., ven., sam., lun., mar. 20 h 45 ; dim. 16 h 45. On a marché sur la Terre : ven., sam. 21 h ; dim. (dernière) 17 h.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : mar., mer., jeu. 21 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 21 h ; sam. 18 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Antigone : sam., mer. 14 h ; lun. 20 h 30. La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin : ven., dim., mer. (dernière) 20 h 30. Le roi s'amuse : sam., mar. 20 h 30. La Serva amorosa : dim. 14 h.
DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. mer., dim. soir.
DEUX ANES (46-06-10-26). Tonton, pourquoi tu tousses? : ven., sam., mar., mer., jeu. 21 h ; dim. 15 h 30.
DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Ubu : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Toa : 20 h 45 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
ELDORADO (42-49-60-27). Rose de Noël : ven. 14 h 30 ; sam., dim. 14 h.
ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). La Mère d'Icare : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
ESPACE HÉRAULT (43-29-86-51). La Nuit juste avant les forêts : 20 h 30 ; sam. 16 h. Rel. dim., lun.
ESPACE JEMMAPES (46-34-01-58). Les Portes du chaos : 21 h. Rel. dim., lun. Itinéraire poétique : mar., mer., jeu. 18 h 30. Sans censure, ça c'est sûr!!! : sam., dim. 15 h.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle II. Le Machiniste têtu : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 16 h.
L'EUROPÉEN (43-87-29-89). Pour un oui, pour un non : 21 h ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (60-10-55-24). Exercices de style : 20 h 30 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 20 h 45 ; sam., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
LE FUNAMBULE THÉATRE (42-23-88-83). Le Horla ; Boule de suif : 20 h 30. Rel. dim., lun.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). La Contrebasse : 20 h 45 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
GRAND EDGAR (43-35-32-31). Une fille entre nous : 20 h 15 ; sam. 18 h. Rel. dim., lun. Tout est en ordre : 22 h. Rel. dim.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Délire à deux : 19 h. Rel. dim. Amours en pièces : 20 h 30. Rel. dim., lun. Faubourg passion : 22 h 15. Rel. dim. Trois minutes pour exister : lun. 20 h 30.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Solo : 20 h 30 ; sam. 17 h. Rel. dim., lun.
HÉBERTOT (43-87-23-23). Le Banc : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 19 h. L'Ecole des femmes : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 21 h ; dim. 15 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. Rel. dim. La Leçon : 20 h 30.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Rel. dim. Tout va bien, je vais bien! : 20 h. Rel. dim. Entre l'Est et l'Ouest : 21 h 30. Rel. dim. Théâtre rouge. Summer Lightning (en anglais) : 18 h 30. Rel. dim. Les Peupliers d'Etretat : 20 h. Rel. dim. Magdeleine Leclerc, dernier amour de Sade : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). Edwidge Feuillère en scène : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30). Le Nuage amoureux : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h. Rel. dim.
MARIE STUART (45-08-17-80). Le Ronde : 22 h. Rel. dim., lun. Huis clos : sam., jeu. 19 h 30. Marie and Bruce (en anglais) : dim., lun. 20 h 30 ; dim. 17 h. Remords vivants : ven., mar., mer. 20 h 15 ; sam. 16 h.
MARIGNY (SALLE POPESCO) (42-25-20-74). Suite royale : 21 h ; sam. 17 h 30 ; dim., mar. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Nocturne à Nohant : 18 h 30. Rel. dim., lun.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêves : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
MICHEL (42-65-35-02). Chantal Gallia : 21 h ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Mortadela : ven., mar. 21 h ; sam. 18 h, 21 h 15 ; dim. 15 h 30.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). La Carpe du duc de Brienne : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
MUSÉE COGNACQ-JAY (40-27-07-21). L'Ile des esclaves : ven., sam., jeu. 20 h 30 ; dim., mer., jeu. 15 h 30.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Ariane ou l'Oubli : mar., mer., jeu. 20 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Malheurs d'un PDG : ven., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; sam. 18 h, 21 h ; dim. 15 h.
OLYMPIA (47-42-25-49). Patrick Sébastien : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 17 h.

Nous publions le *vendredi* (daté *samedi*) la liste des spectacles présentés à Paris et en région parisienne. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Elektra : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30 ; sam. 15 h.
OPÉRA-COMIQUE - SALLE FAVART (42-86-88-83). Les Indes Galantes : mar., mer. 19 h 30.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). C'est vous qui voyez! : 20 h 30. Rel. dim., lun.
PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (48-03-11-36). Bud dans tu t'es vu quand t'as ril : 21 h. Rel. dim., lun.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Une folie : ven., sam., mar., mer., jeu. 21 h.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Le Lapon, le savant et l'apprenti : 21 h ; dim. 16 h 30. Rel. dim. soir, lun.
PASSAGE DU NORD-OUEST (40-21-88-88). The Bust of Jango : mar., mer., jeu. 22 h.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Montaigne ou Dieu, que la femme me reste obscure! : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Salle II. La Peau trop fine : 21 h ; sam. 18 h. Rel. dim., lun.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 20 h 45 ; sam. 17 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Ministrel : 21 h ; sam. 17 h ; dim. 15 h 30. Rel. mer., dim. soir.
RANELAGH (42-88-64-44). La Surprise de l'amour : 18 h 30 ; dim. 20 h 30. Rel. lun. Les mille et une nuits d'Alatiel : 21 h. Rel. dim., lun. Trekking : ven., sam. 21 h ; dim. (dernière) 17 h.
LE RELAIS DU BOIS (40-50-19-56). Clovis : dim. 16 h.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Comédiens du roy : 18 h 30. Rel. dim., lun. Léa et le Chant des sirènes : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun. Souris blanche : 22 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 20 h 45 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Hold-up : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Elie et Dieudonné : 22 h. Rel. dim., lun.
THÉATRE 13 (45-88-16-30). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Le Repos du septième jour : mar., mer., jeu. 20 h 30.
THÉATRE CLAVEL (42-38-22-58). La Double Inconstance : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 15 h 30.
THÉATRE D'EDGAR (42-79-97-97). Il faut que Cléo parte : 20 h 15. Rel. dim.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Ulia : 20 h 30. Rel. dim., lun. Vous allez rire : 22 h. Rel. dim., lun.
THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Le Prix Martin : mer., ven., sam., mar. 20 h 30 ; jeu. 19 h ; dim. 15 h.
THÉATRE DE LA LUNE NOIRE (42-27-68-81). Les Voleurs de feu : 20 h 45. Rel. sam., dim., lun.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Arène. Cinderella : dim. (dernière) 18 h. Dreams of Power and Passion : ven., sam. (dernière) 18 h. Long John Silver, the Pirate : dim. (dernière) 14 h 30. The Elephant Man : sam. (dernière) 14 h 30. The Fever : ven., sam. (dernière) 22 h 30. Belle de Mai. Vingt-cinq Années de littérature de Léon Talkoï : 21 h ; sam. 18 h ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun. L'assaut des sangsues : mar. 20 h 30.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Les Zappeurs : ven., sam., lun. (dernière) 22 h ; dim. 20 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Salle II. Roro et Saoz : ven., sam. (dernière) 22 h. L'Epreuve : 19 h. Rel. dim., lun. Le Baiser de la veuve : 20 h 15. Rel. dim. Le Bel Indifférent : 20 h 30. Rel. dim.
THÉATRE DÉJAZET (48-87-52-55). Les Crétins verts dans le spectacle de fin d'année : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (49-52-50-50). Le Fou : sam. 19 h 30. Yolanta : mar. 19 h 30.
THÉATRE DU ROND-POINT RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Petite salle. Au bord de la vie : ven., sam. (dernière) 19 h. Poésie chinoise. Du tao... à nos jours : dim. 15 h.
THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Monsieur chasse! : 20 h 15 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Chantal Ladesou : mar., mer., jeu. 20 h 30.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (40-44-64-78). Combat avec l'ombre : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Didier Follenfant : 22 h. Rel. dim., lun. Tango : ven., sam., mar., mer., jeu. 22 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (43-25-70-32). Terra incognita : 20 h 30 ; sam., dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). Le Livre des fuites : 18 h 30. Rel. lun.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Petite salle. Sourire des mondes souterrains : 21 h ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
THÉATRE PARIS-PLAINE (42-50-15-65). Les Justes : ven. (dern.).
THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). Lundi, huit heures : mar., mer., jeu. 20 h 30.
TOURTOUR (48-87-82-48). Voyage au centre de la Terre : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30.
TREMPLIN-THÉATRE DES TROIS-FRÈRES (42-54-91-00). Hocine Simane : 20 h 30. Rel. dim., lun.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Marc Jolivet : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. 21 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h 45 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

SPECTACLES NOUVEAUX

COMBAT AVEC L'OMBRE. Théâtre Maubel-Michel Galabru (40-44-64-78) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; dim. 15 h (13).
IL FAUT QUE CLÉO PARTE. Théâtre d'Edgar (42-79-97-97) (dim.), 20 h 15 (13).
L'ILE DES ESCLAVES. Musée Cognacq-Jay (40-27-07-21), dim., mer., jeu. 15 h 30, ven., sam. et jeu. 20 h 30 (14).
L'INSTANT BREL. Au bec fin (42-96-29-35) (dim., lun.), 22 h 15 (13).
JEAN-BÊTE A LA FOIRE. Vincennes (Théâtre Daniel-Sorano) (43-74-73-74), ven., lun., mer., jeu. 21 h et dim. 18 h (13).
SUMMER LIGHTNING. Lucernaire Forum (45-44-57-34) (dim.), 18 h 30 (13).
TOUT EST EN ORDRE. Grand Edgar (43-35-32-31) (dim.), 22 h (13).
UN MONDE FOU. Bateau-théâtre Ouragan (40-51-84-53), mer., jeu., ven. et sam. 21 h (13).
LE FANTOME DE CANTERVILLE. Châtenay-Malabry (Théâtre la Piscine) (46-83-45-36), ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 et dim. 16 h (14).
MARC JOLIVET. Tristan-Bernard (45-22-08-40) (dim.), 21 h (14).
LA NUIT JUSTE AVANT LES FORÊTS. Cité internationale (45-88-38-69), jeu., ven., sam., lun., mar. 20 h 45 et dim. 16 h 45 (14).
TANGO. Théâtre Maubel-Michel Galabru (40-44-64-78) (dim., lun.), 22 h (14).
UNE FOLIE. Palais-Royal (42-97-59-81) (dim. soir, lun.), 21 h ; dim. 15 h (14).
LA DOUBLE INCONSTANCE. Théâtre Clavel (42-38-22-58) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; dim. 15 h 30 (15).
LES MALHEURS D'UN PDG. Nouveautés (47-70-52-76) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; sam. 18 h, 21 h et dim. 15 h (15).
LES MONSTRES SACRÉS. Bouffes parisiens (42-96-60-24) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; sam. 17 h 30 et dim. 15 h 30 (15).
REMORDS VIVANTS. Marie Stuart (45-08-17-80), ven., mar., mer. 20 h 15 et sam. 16 h (15).
TONTON, POURQUOI TU TOUSSES ? Deux Anes (46-06-10-26) (dim. soir, lun.), 21 h ; dim. 15 h 30 (15).
AGESILAN DE COLCHOS. Bobigny (Maison de la culture) (48-31-11-45) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; dim. 15 h 30 (19).
ARIANE OU L'OUBLI. Nouveau Théâtre Mouffetard (43-31-11-99) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; dim. 15 h 30 (19).
L'ASSAUT DES SANGSUES. Théâtre de la Main-d'or Belle-de-mai (48-05-67-89), mar. 20 h 30 (19).
ITINÉRAIRE POÉTIQUE. Espace Jemmapes (46-34-01-58) (dim., lun.), 18 h 30 (19).
LUNDI, HUIT HEURES. Théâtre Silvia Monfort (45-31-10-96) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; dim. 17 h (19).
MACBETH. Châtillon (Théâtre) (46-57-22-11) (dim., lun.), 20 h (19).
LE REPOS DU SEPTIÈME JOUR. Théâtre 14 - Jean-Marie Serreau (45-45-49-77) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; dim. 17 h (19).
THE BUST OF JANGO. Passage du Nord-Ouest (40-21-88-88) (dim., lun.), 22 h (19).

RÉGION PARISIENNE

ANTONY (THÉATRE FIRMIN-GÉMIER) (46-66-02-74). Cher Menteur : sam. 21 h.
AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (44-59-79-99). Opéra équestre : jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 17 h 30.
BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Grande salle. Agesilan de Colchos : mar., mer., jeu. 20 h 30. Petite salle. Cabaret Karl Valentin : ven., sam., mar., mer., jeu. 21 h ; dim. 16 h. Fantaisies Kafka : mar. 21 h.
CHATENAY-MALABRY (THÉATRE LA PISCINE) (46-83-45-36). Le Fantôme de Canterville : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 16 h.
CHATILLON (THÉATRE) (46-57-22-11). Macbeth : mar., mer., jeu. 20 h.
CHATOU (CENTRE JACQUES-CATINAT) (34-80-46-00). Cher menteur : ven. 21 h.
CHELLES (THÉATRE) (60-08-55-00). Lagaf' : sam. 21 h.
CLAMART (CENTRE CULTUREL JEAN-ARP) (46-45-11-87). Ne coupez pas mes arbres : lun. 20 h 30.
COMBS-LA-VILLE (LA COUPOLE) (64-88-69-11). La Cantatrice chauve : ven., sam. 20 h 45. Les Morts d'Othello : mar. 20 h 45.
COURBEVOIE (ESPACE CARPEAUX) (47-68-51-50). Roland Magdane dans Rire : ven. 20 h 45.
CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (49-80-18-88). Grande salle. Marie Tudor : mer., ven., sam., mar. 20 h 30 ; dim. 15 h 30.
DOURDAN (CENTRE CULTUREL RENÉ-CASSIN) (69-21-60-34). Grand-père Schlomo : ven. 21 h.
ERAGNY (THÉATRE DE L'USINE) (30-37-84-57). Les Chaises : ven., sam., lun. 20 h 30 ; dim. 15 h.
FONTENAY-AUX-ROSES (THÉATRE DES SOURCES) (46-61-30-03). Raymond Devos : ven., sam. 20 h 30.
FONTENAY-SOUS-BOIS (SALLE JACQUES-BREL) (48-75-44-88). Ne m'oublie pas : ven. 20 h 30.
GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Marie : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
LE KREMLIN-BICÊTRE (ECAM 2) (44-31-87-00). Les Mardis du rire : mar. 20 h 30.
MONTREUIL (TJS) (48-59-93-93). Pithécanthrope! : ven., sam., lun., mar. 20 h 30 ; ven., mar., jeu. 14 h 30 ; dim. 17 h.
NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). La Valse avant la nuit : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30.
NEUILLY-SUR-SEINE (THÉATRE SAINT-PIERRE) (47-45-75-80). Les Fourberies de Scapin : lun., mar. 14 h 30.
LE PLESSIS-ROBINSON (AMPHITHÉATRE PABLO-PICASSO) (46-30-45-29). David, la nuit tombe : ven., sam. 21 h ; dim. (dernière) 17 h.
POISSY (THÉATRE MUNICIPAL) (39-65-56-40). Pierre Palmade : sam. 20 h 30.
RIS-ORANGIS (CENTRE ROBERT-DESNOS) (69-06-72-72). Grugru ou Quand le théâtre embobine le cinéma : sam. 20 h 45. La Voix souterraine : ven., sam. 20 h 45.
SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE) (42-43-17-17). Salle J.-M. Serreau. Un fil à la patte : 20 h 45 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS) (30-87-07-07). Les Enfants du silence : sam. 20 h 45.
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (SALLE D'ARSONVAL) (48-89-99-10). C'était bien : ven. 20 h 45. Cherer et Cherer : sam. 20 h 45.
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (ESPACE MARCEL-CARNÉ) (69-04-98-33). Ne m'oublie pas : sam. 21 h.
SARTROUVILLE (ESPACE GÉRARD-PHILIPE) (39-14-23-77). Le Vaste Monde : dim. 16 h.
SEVRAN (THÉATRE KYGEL) (43-84-06-70). A cinquante ans, elle découvrait la mer : ven., sam. 21 h ; dim. 15 h 30.
SURESNES (THÉATRE JEAN-VILAR) (46-97-98-10). Farces : sam. 21 h. Paris-Palerme : ven. 21 h.
THIAIS (THÉATRE RENÉ-PANHARD) (48-53-12-14). Monsieur Amédée : sam. 20 h 30.
LES ULIS (CENTRE BORIS-VIAN) (69-07-65-53). Bustric : dim. 17 h.
VANVES (THÉATRE LE VANVES) (46-45-46-47). La Dame au petit chien ; Un mouton à l'entresol : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 15 h.
VINCENNES (THÉATRE DANIEL-SORANO) (43-74-73-74). Jean-Bête à la foire : ven., lun., mer., jeu. 21 h ; dim. 18 h.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 16 JANVIER

« Les Puces à Saint-Ouen, le plus important marché mondial d'antiquités. Conférence déposée », 10 h 30, métro Porte-de-Clignancourt, au fanion Paris autrefois.

« Plafond de Watteau et salons Napoléon III de l'hôtel Poulpry », 11 heures, 12, rue de Poitiers (D. Bouchard).

« Le Palais de justice en activité. Histoire et fonctionnement », 11 heures, 14 h 30 et 16 h 30, métro Cité, sortie marché aux fleurs (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

Exposition : « L'art byzantin », 13 heures, Louvre, en bas de l'escalier, sous la Pyramide (M.-G. Leblanc).

« Rues et maisons du Moyen Age autour de Saint-Paul », 14 h 30, métro Sully-Morland (Paris pittoresque et insolite).

« L'Opéra Garnier et son nouveau musée », 14 h 30, en haut des marches, à gauche (Tourisme culturel).

« Les trésors de la Cité interdite, à Chinagora », 14 h 30, métro Alfort-Ecole-Vétérinaire, à l'arrêt de l'autobus 181 (C. Merle).

« Le Musée Picasso en l'hôtel Salé », 14 h 30, 5, rue de Thorigny (Arts et caetera).

« Salons Consulat de l'hôtel de Bourrienne et église Sainte-Cécile », 14 h 30, 58, rue d'Hauteville (D. Bouchard).

« L'île de la Cité, naissance de Paris, vieilles maisons de Chanoines », 14 h 40, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

« Les salons du ministère de la marine » (carte d'identité, places limitées), 14 h 45, 2, rue Royale (I. Hauller).

« Le village de la Goutte-d'Or et le lavoir de Zola sont en démolition », 14 h 45, métro Barbès-Rochechouart (M. Banassat).

« Le collège des Bernardins », 15 heures, métro Maubert-Mutualité (Sauvegarde du Paris historique).

DIMANCHE 17 JANVIER

« Sept des plus vieilles maisons de Paris », 10 h 30, métro Hôtel-de-Ville, 2, rue des Archives (Paris autrefois).

« L'Opéra de Garnier, cathédrale mondaine du Second Empire », 14 h 30, devant la statue de Lully (C. Merle).

« L'Hôtel-Dieu, l'ancêtre des hôpitaux parisiens, et la médecine autrefois », 14 h 40, entrée de l'Hôtel-Dieu, côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).

« Ascension exceptionnelle dans le clocher et les combles de l'église Saint-Germain-des-Prés » (lampe de poche), 14 h 45, métro Saint-Germain-des-Prés (M. Banassat).

« L'abbaye de Port-Royal, foyer du jansénisme », 15 heures, 123, boulevard de Port-Royal (D. Bouchard).

« Le dix-huitième siècle au Musée Nissim de Camondo. Salons nouvellement restaurés », 15 heures, 63, rue de Monceau (E. Romann).

« Académie française et Collège des Quatre-Nations. Académiciens célèbres », 15 heures, 23, quai de Conti (I. Hauller).

« Les salons de l'ambassade de Pologne en l'hôtel de Monaco », 15 heures, 57, rue Saint-Dominique (Tourisme culturel).

« La Conciergerie », 15 heures, devant l'entrée, 1, quai de l'Horloge (A. Hervé).

« L'hôtel de Clermont, ministère de la fonction publique », 15 heures, 69, rue de Varenne (S. Rojon-Kern).

« L'hôtel de Roquelaure » (carte d'identité), 15 heures, 246, boulevard Saint-Germain (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

SAMEDI 16 JANVIER

Maison de La Villette, angle du quai de la Charente et de l'avenue Corentin-Cariou, 10 heures : « L'architecture du dix-neuvième arrondissement », par A. Orlandini (Maison de La Villette).

Maison des Mines, 270, rue Saint-Jacques, 14 heures : « Empereurs et shoguns », par C. Marquant ; 16 heures ; « La Sicile se tourne vers l'Europe : des Espagnols à l'âge baroque », par A. Congnard (Clio).

Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt, 15 heures : « Le paranormal face à la science », par H. Broch. Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt, 18 h 15 : « Un producteur-diffuseur : Imagiciel » (Ciné-club du samedi).

DIMANCHE 17 JANVIER

Maison des Mines, 270, rue Saint-Jacques, 14 heures : « L'héritage flamand et l'Europe, de Van Eyck à Léopold II », par J.-P. Wytteman ; 16 heures : « Cultes populaires, védisme, brahmanisme », par L. Dumarcet (Clio).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

VENDREDI

Cycle Otto Preminger : Die grosse Liebe (1931, v.o. suivi d'un film surprise), d'Otto Preminger, 19 h.

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

VENDREDI

Du burlesque à la comédie américaine ; Burlesques 35, duettistes : Deux Petits Futés, Wrong Again (1920), de E. Flanagan et N. Edward, Love, Oil and Grease (1914), The Blundering Blacksmith (1917), Prenez garde à la peinture (1927), de Fred Guiol, 19 h ; Abbott and Costello in the Foreign Legion (1950, v.o.), de Charles Lamont, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

VENDREDI

Le Cinéma mexicain : El Cumpleanos del perro (1974, v.o. s.t.f.), de Jaime Humberto Hermosillo, 14 h 30 ; la Sombra del caudillo (1960, v.o. s.t.f.), de Julio Bracho, 17 h 30 ; Nazarin (1959, v.o. s.t.f.), de Luis Bunuel, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie
porte Saint-Eustache
Forum des Halles (40-26-34-30)

VENDREDI

I love Paris, Paris vu par les Américains. Lunes de miel : Universal Newsreel (1930-1932, v.o. septembre 1956), Soupçons (1941, v.o.), d'Alfred Hitchcock, 14 h 30 ; Amitiés : Universal Newsreel (1930-1932), Sérénade à trois (1931, v.o.), d'Ernst Lubitsch, 16 h 30 ; Infidélités : Quoi de neuf Pussycat? (1965, v.o.), de Clive Donner, 18 h 30 ; Rencontres (v.o.) : Bande annonce : Brève Rencontre à Paris (1973), de Robert Wise, I Met him in Paris (1937), de Westley Ruggles, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-88) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45).
BHUMIKA (Ind.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).
ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
MARIS ET FEMMES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Action Ecoles, 5e (43-25-72-07, 36-65-70-64) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

LES GRANDES REPRISES

LA BELLE ET LA BÊTE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43).
LES BICYCLETTES SONT POUR L'ÉTÉ (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
CASINO ROYALE (Brit., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).
GUYS AND DOLLS (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 36-65-70-63).
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).
HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
NEW YORK MIAMI (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 36-65-70-63).
NOW VOYAGER (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (1984, v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
LES PARAPLUIES DE CHERBOURG (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
PLAY TIME (Fr.) : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).
QU'EST-CE QUE J'AI FAIT POUR MÉRITER ÇA! (*) (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
LE ROI ÉBAHI (Esp.-Fr.-Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
STORMY WEATHER (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).
LE VOYAGE DES COMÉDIENS (Gr., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).
WOMEN IN LOVE (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 18 h.
BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 16 h.
CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) 17 h, 19 h, 21 h, 21 h.
CITY OF HOPE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h 05.
DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 21 h 40.
FISHER KING (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h.
LES GORILLES DE MONTAGNE (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) 16 h, 18 h, 20 h.
JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 45.
MIDNIGHT EXPRESS (**) (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h, 22 h 15.
LE MIROIR (Sov., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 17 h 20.
NINOTCHKA (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 19 h 30.
QUAND HARRY RENCONTRE SALLY (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h.
LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 45.
RIZ AMER (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) 22 h.
ROLLING STONES (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) 21 h.
LA STRADA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 22 h 30.
THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 22 h 10.
37°2 LE MATIN (*) (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 20 h.
LES TZIGANES MONTENT AU CIEL (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 45.
UN CADAVRE AU DESSERT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 15.
ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.
LE ZÈBRE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

BILLET

Rumeurs autour du groupe Hersant

Depuis le début de cette année, diverses rumeurs font état de la volonté de M. Robert Hersant de céder l'un des pans les plus importants de son empire, la Socpresse. Elles se fondent sur divers événements : le décès brutal de son fils Jacques (*le Monde* du 25 décembre 1992) qui l'a fortement ébranlé, la cohabitation politique à venir, mais aussi les difficultés de la presse écrite, et de son groupe de presse en particulier dont le navire amiral, *le Figaro*, a vu depuis deux ans fortement diminuer son chiffre d'affaires publicitaire qui représentait plus de 75 % de ses recettes.

Les noms des candidats potentiels au rachat de la Socpresse, société holding coiffant *le Figaro, France-Soir, le Progrès* de Lyon, *le Dauphiné libéré, l'Auto Journal*, etc., la régie publicitaire Publi-Print et les imprimeries (SIRLO parisienne et Roissy-Print), circulent avec insistance. Il s'agit d'Alcatel-Alsthom, d'Havas, de Louis-Vuitton-Moët-Hennessy (LVMH), voire d'un des amis personnels de M. Hersant, M. Jean-Marc Vernes, patron de la banque du même nom et actionnaire d'Havas. Il y a quelques mois, les noms de MM. Giovanni Agnelli (Fiat) et de Francis Bouygues avaient également été cités, sans suite. La famille Bettencourt avait aussi été mise sur les rangs il y a quatre ans.

Les rumeurs actuelles sont à nouveau vigoureusement démenties, à l'intérieur et à l'extérieur du groupe. Un proche de M. Hersant, *«avec lequel il a discuté stratégie à l'horizon de six mois»*, juge qu'une telle décision *«n'est pas, aujourd'hui, à l'ordre du jour»*. M. Vernes parle, quant à lui, d'*«élucubrations»*, tandis que M. Bernard Arnault (LVMH) a nié les intentions qui lui étaient prêtées. Enfin, un dirigeant d'Havas confie qu'*«on ne pourrait pas ne pas regarder le dossier s'il se présentait, ce qui n'est pas le cas actuellement»*. Et l'un des responsables d'Alcatel-Alsthom écarte toute hypothèse de *«négociation ou de discussion»*.

Cela n'empêche pas les mouvements de fond au sein du groupe Hersant. *«On serre les boulons, comme ailleurs»*, fait remarquer un lieutenant de M. Hersant. *Le Figaro* incite certaines de ses «grosses pointures» de la rédaction à négocier leur départ. Il vend son réseau Fun Radio (estimé à plus de 200 millions de francs), son imprimerie du *Maine libre* et un journal d'annonces légales à Lyon. Ces offres supposées pourraient donc surtout servir à M. Hersant, qui aura bientôt soixante-treize ans, à évaluer les actifs de son groupe et à renégocier son endettement bancaire – estimé à quelque 4 milliards de francs – à l'approche d'un changement de majorité.

YVES-MARIE LABÉ

□ **OPA de Forte sur Corela : le CBV souhaite des informations complémentaires.** – Les autorités boursières françaises ont demandé au groupe britannique Forte *«des informations complémentaires»* sur son offre publique d'achat (OPA) simplifiée sur Corela (restauration d'autoroute), dont le groupe hôtelier Accor lui a récemment cédé le contrôle. Le Conseil des bourses de valeurs (CBV) *«a souhaité obtenir des informations complémentaires avant de se prononcer sur la recevabilité de cette offre»*. Corela détient les activités de restauration autoroutière de la Compagnie internationale des wagons-lits et du tourisme, exploitées sous l'enseigne Relais.

La conférence de presse du premier ministre

M. Bérégovoy affirme qu'il n'est «pas question de remettre en cause la retraite à soixante ans»

Dans sa conférence de presse, jeudi 14 janvier, M. Pierre Bérégovoy, premier ministre, a fait les déclarations suivantes sur les projets du gouvernement concernant l'avenir des régimes de retraites :

«J'ai constaté que l'assurance-vieillesse était en déficit et qu'il y avait en particulier une cause du déficit qui était liée au chômage (...). C'est donc une réforme de structure que j'ai proposée aux organisations syndicales pour le présent et l'avenir, les dix prochaines années : transférer vers l'Etat la charge que supporte aujourd'hui la Caisse d'assurance-vieillesse à cause du chômage. Pour l'année 1993, c'est de l'ordre de 20 milliards de francs. Comment le financer? Par 5 milliards d'économies budgétaires décidées immédiatement, donc pour le trimestre en cours, et 15 milliards de gel de crédits qui seront naturellement économisés dans les neuf mois qui suivront le premier trimestre puisqu'il y aura un autre gouvernement.

» J'en viens maintenant à la durée des cotisations; cela ne nous regarde pas directement. (...) A partir du moment où il y a partage des responsabilités, il incombera aux partenaires sociaux d'en décider. Soit un peu plus de cotisations, soit telle ou telle réforme. Mais, en ce qui me concerne, pas question de remettre en cause le droit à la retraite à soixante ans. On a parlé de quarante ans [de durée de cotisations au lieu de 37,5 années actuellement], *c'était d'ailleurs dans le Livre blanc, mais je ne le propose pas.*

«Un fonds de garantie de 100 milliards de francs»

» Deuxième élément : le long terme (...). Je suis parti de l'idée simple qui est la suivante : le patrimoine des Français doit protéger la retraite des Français. A partir de là, c'est le principe du fonds de garantie. (...) Le chiffre de 100 milliards a été avancé. C'est un chiffre raisonnable mais, là encore, je m'en remets à la concertation avec les partenaires sociaux (...). Il peut être constitué de différentes manières. La première – elle a été critiquée par certains – consisterait à procéder à des cessions d'actifs de ce patrimoine des Français. Ils seraient affectés au fur et à mesure à ce fonds. La deuxième possibilité consiste à doter ce fonds de titres que détient aujourd'hui l'Etat. Le débat n'est pas tranché et je me réjouis qu'un grand débat s'ouvre dans notre pays.

» [Les réactions du Parti socialiste représentent] *une contribution utile au débat. Je comprends très bien que, dans les circonstances où nous sommes, le Parti socialiste veuille se prévenir contre tout risque politique. Mais qu'il me fasse confiance. (...) Il n'y aura pas de session parlementaire. Mais le gouvernement fera part de ses propositions après la concertation avec les partenaires sociaux.»*

La ligne Maginot

par Jean-Michel Normand

AUX socialistes de se poser en défenseurs de la retraite à soixante ans, aux partenaires sociaux d'en assurer le financement. C'est-à-dire, inévitablement, remettre en cause cet «acquis social» ... La ligne de défense, édifiée jeudi 14 janvier par M. Pierre Bérégovoy lors de sa conférence de presse, ressemblait à s'y méprendre à une sorte de ligne Maginot.

Contraint de rassurer les dirigeants socialistes, vexés de n'avoir pas été informés de la fiscalisation de 20 milliards de francs de dépenses de retraite et de la constitution d'un fonds de garantie par la privatisation massive d'entreprises publiques, le premier ministre s'est livré à un numéro de haute voltige. Rappelant qu'il avait lui-même mis en œuvre la retraite à soixante ans en 1983, lorsqu'il était ministre des affaires sociales, M. Bérégovoy a été net : *«pas question»* de la remettre en cause. Mais, parce qu'il connaît trop bien le sujet, le premier ministre ne pouvait en rester à cette pétition de principe passablement ambiguë.

Le fonds de garantie, même s'il permettait de dégager *in fine* 300 milliards de francs en 2005, ne sera pas suffisant pour éponger l'énorme déficit des retraites. Faudra-t-il dès lors allonger de trente-sept années et demi à quarante années ou davantage la durée de cotisation ou alors augmenter les cotisations? *«C'est aux partenaires sociaux qu'il appartiendra de répondre à cette question»*, répond M. Bérégovoy.

Cependant, le chef du gouvernement leur adresse un clin d'œil complice : *«Si les organisations syndicales décident de modifier la durée des cotisations, elles ne modifieront pas, j'en suis sûr, le droit à la retraite à soixante ans.»* Traduction : on peut très bien accroître la durée d'activité à quarante ans sans pour autant abolir le sacro-saint principe des soixante ans. La différence, c'est qu'il faudra avoir impérativement commencé à travailler à vingt ans pour en bénéficier. Une telle manœuvre de contournement n'aurait d'ailleurs rien de choquant, si l'on en croit le *«projet socialiste pour la France»* du Parti socialiste.

Manœuvre d'encerclement

Celui-ci indique que *«les mécanismes permettant d'assurer la sauvegarde, sur le long terme, de nos régimes de retraite, pourraient concerner les durées de cotisation, étant précisé qu'actuellement les travailleurs manuels effectuant des carrières longues cotisent au profit de ceux dont la durée de cotisation est plus réduite»*. Les dirigeants du PS paraissent avoir déjà oublié le programme de leur parti, et le premier ministre se garde bien de le leur remettre en mémoire.

Quant au financement du fonds de garantie, il apparaît désormais beaucoup plus flou. La cession d'actifs d'entreprises publiques, c'est-à-dire des privatisations, n'est plus la seule solution envisagée. La susceptibilité de ceux des socialistes qui ne se sont pas encore aperçu que le *«ni privatisation ni nationalisation»* n'est plus de saison sera respectée : le gouvernement pourrait se satisfaire du transfert des titres que détient l'Etat. S'agissant des économies budgétaires qui permettront de financer le transfert de 20 milliards de francs en 1993 afin de limiter le déficit, M. Bérégovoy n'a guère été plus précis. Ce sera au ministre du budget de déterminer les 5 milliards d'économies prévues au premier trimestre et à son successeur de trouver les 15 autres milliards.

Toutes ces ambiguïtés risquent de nuire au bon déroulement de la subtile manœuvre d'encerclement qui visait à lier les mains d'une future majorité de droite en posant le principe d'une affectation prioritaire du fruit des privatisations au profit des retraites. En portant le débat sur le thème à haut risque de la retraite à soixante ans, les dirigeants du PS ne facilitent pas la tâche des syndicalistes. La confirmation par le premier ministre qu'il n'y aura pas de session parlementaire extraordinaire – et donc pas de garantie que la réforme des retraites verra le jour – ne les rassurera pas davantage.

Le comité central d'entreprise de la BNP se prononce contre le plan d'adaptation de l'emploi

Le projet de plan d'adaptation de l'emploi, présenté par la direction de la BNP en novembre, a fait, mercredi 13 janvier, l'objet d'un avis négatif du comité central d'entreprise. Dans une déclaration commune, les syndicats CFDT, FO et CGT ont mis en cause *«la recherche d'amélioration de la rentabilité immédiate qui motive la direction»*.

Etalé sur trois ans, ce plan a été élaboré en raison de la baisse du mouvement des départs naturels qui ralentit l'adaptation des effectifs de la banque (40 000 salariés). Il prévoit la relance des départs volontaires, au rythme de 2 000 par an, pour permettre le recrutement annuel de 1 000 personnes. La procédure de «départ aidé» devait être revue et les créations d'entreprise encouragées. Le dispositif fait également appel à des mesures de reconversion internes, à des préretraites progressives et à des préretraites FNE (Fonds national de l'emploi).

□ **M. Douyère (PS) demande des mesures exceptionnelles pour l'emploi.** – M. Raymond Douyère, député (PS) de la Sarthe, proche de M. Jean Poperen, a adressé au premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, une lettre dans laquelle il lui demande de proposer au président de la République la réunion du Parlement en session extraordinaire, afin d'examiner *«une loi-cadre définissant les règles d'une réduction significative du temps de travail, négociable par branche, accompagnée d'un abaissement de l'âge de la retraite à cinquante-cinq ans pour les métiers les plus pénibles»* et de débattre de l'institution d'un *«fonds de grands travaux»*, doté de 30 milliards de francs grâce à un emprunt national et à des taxes additionnelles sur les revenus mobiliers et les produits pétroliers non domestiques.

Hausse de 15 % le 18 janvier

Cigarettes : après l'image les prix

«Supprimez l'image comme argument de vente, il ne reste plus pour être attractif que de jouer sur les prix.» Cette remarque d'un fabricant de cigarettes peu avant l'entrée en vigueur de la loi Evin, interdisant toute publicité pour le tabac et l'alcool depuis le début de l'année, trouve actuellement son illustration. Alors que l'Etat a décidé d'augmenter de 15 % les prix du tabac le 18 janvier, certains groupes ont décidé de ne pas répercuter totalement cette majoration, préférant ainsi rogner sur leurs gains plutôt que sur leurs parts de marché.

Si la SEITA, entreprise nationale oblige, majore globalement de 15 % le coût de toutes ses cigarettes en modulant (Gauloises Blondes 11 %, Gitanes 17 %), l'américain Philip Morris préfère limiter à 9,2 % la hausse de ses Marlboro, marque la plus vendue en France.

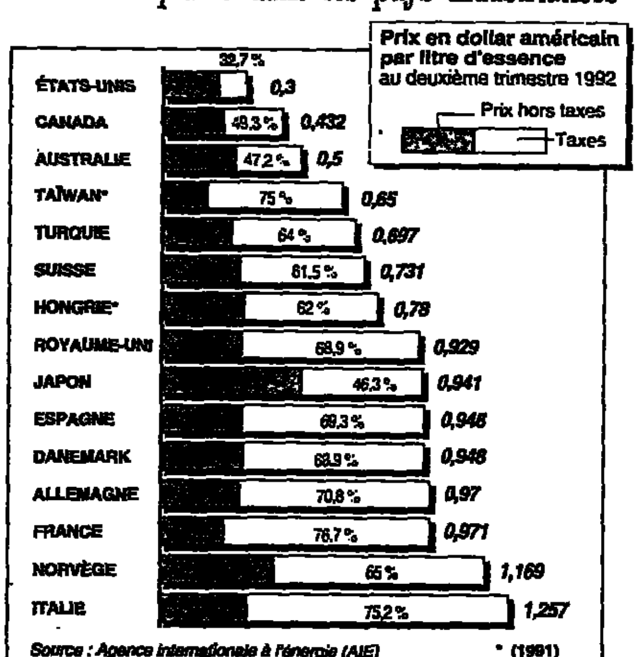
Stratégie plus agressive encore pour l'américain RJR Nabisco, qui augmente de 11 % ses Camel, et qui n'hésite pas à baisser de 20 % le prix d'autres marques comme Winston et Gold Coast. En revanche, le conglomérat sud-africain Rothmans International applique strictement la hausse du tabac sur ses Peter Stuyvesant.

Cette première en France consistant à ne pas répercuter de manière significative une hausse des coûts est l'une des nouvelles formes de concurrence auxquelles se livrent les groupes depuis plusieurs mois. Pour jouer sur les prix, ils ont déjà commencé à introduire l'an dernier des paquets de vingt-cinq cigarettes à des prix voisins de ceux en comportant vingt.

De plus, profitant des derniers temps de publicité avant l'entrée en vigueur de la loi Evin, ils ont multiplié les lancements de marques à faibles prix qu'ils n'augmentent pas. Cette nouvelle stratégie dans un marché en baisse pourra-t-elle se poursuivre avec la deuxième majoration de 15 % attendue le 24 mai?

D. G.

Les prix de l'essence à la pompe varient de un à quatre dans les pays industrialisés



Résultat de la hausse de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), en France, les prix des carburants augmentent à compter du vendredi 15 janvier de près de 5,30 centimes par litre. Viendra s'y ajouter le 15 avril prochain une hausse supplémentaire de 2,66 centimes. Cela dit, le consommateur ne devrait guère en ressentir les effets, la baisse des prix hors taxes compensant l'alourdissement des taxes.

Indolore pour l'automobiliste mais rentable pour les finances de l'Etat : le relèvement des taxes devrait à lui seul rapporter en 1993 aux finances publiques 5,5 milliards de francs (TVA comprise). Pour l'ensemble de l'année 1993, les taxes sur les produits pétroliers ramèneront dans les caisses de l'Etat la bagatelle de 156 milliards de francs, soit l'équivalent de la moitié de l'impôt sur le revenu. La manne est abondante et explique pourquoi aux Etats-Unis le futur président Clinton songe à relever le montant des taxes sur les carburants pour réduire le déficit budgétaire. Il est vrai que l'automobiliste américain paie son essence quatre fois moins cher que son homologue italien.

Une enquête du CREDOC

Les Français ont de plus en plus le sentiment de se restreindre

Expliquer, en ce moment, le comportement des consommateurs français relève de la gageure. Les théories économétriques ne se vérifient plus et les observateurs intègrent donc de plus en plus souvent des éléments psychologiques, extrêmement difficiles à mesurer (*le Monde* du 15 décembre), pour tenter de le comprendre.

Comme chaque année, le CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) a enquêté sur les aspirations des Français. Au printemps est apparue une remontée de leur «sentiment de restriction», qui tranche avec la baisse constante des quatre années précédentes. Néanmoins, le Centre estime qu'il faudra que cette tendance se confirme *«pour être jugée significative d'un réveil de la demande, qui ne s'était toujours pas observé à la fin de 1992»*.

Grosso modo – cela semble évident – le sentiment de restriction est d'autant plus fort que le revenu est bas. A cet égard, il culmine chez les ouvriers agricoles. Il diminue avec l'âge, pour atteindre son niveau le plus bas chez les retraités. Mais on peut réintroduire la variable «revenu» pour l'expliquer sachant, comme le rappelle le CREDOC, que c'est entre soixante et soixante-dix ans que le revenu moyen par unité de consommation est le plus élevé.

D'une région à l'autre, aussi, le sentiment de restriction n'est pas le même : dans le Limousin, il est plus élevé (73 %) qu'en Alsace... Là aussi, on retrouve l'importance du revenu puisque le Limousin est la région de France où le salaire moyen est le plus bas. A l'inverse, les deux régions qui connaissent un taux de chômage minimum – Alsace et Franche-Comté – sont également celles où le sentiment de restriction est moins élevé. *«Ces différences régionales sont explicables pour des raisons objectives liées à leur situation économique. Certaines autres variations semblent, au contraire, trouver leur origine dans des traditions culturelles régionales laissant une part plus ou moins vive à l'expression du mécontentement»*, estime le CREDOC. Ainsi, dans le Nord-Pas-de-Calais, en dernière place pour le confort du logement, les habitants déclarent un taux de restriction très inférieur à la moyenne. A l'inverse, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Aquitaine, plus riches et plus âgées, connaissent des taux au-dessus de la moyenne.

D'autre part, à l'heure où se développe un débat sur la relance, l'enquête montre que s'ils avaient plus d'argent, les Français augmenteraient dans 85 % des cas leur consommation de vacances et loisirs... puis leur épargne (72 %), avant tout. *«Voici la confirmation d'un climat d'attentisme et de précaution expliqué par le niveau élevé des inquiétudes ressenties par les Français»*, conclut le CREDOC.

F. V.

ÉCONOMIE

AGRICULTURE

A l'occasion de l'audience solennelle

Le président du tribunal d'Auch critique « les actions violentes perpétrées par le monde agricole »

AUCH

de notre correspondant

Coup de tonnerre au palais de justice à l'occasion de l'audience solennelle du tribunal de grande instance. Le président, M. Jean-Pierre Belmas, se posant en garant de la légalité républicaine et de l'application des lois, a prononcé, jeudi 7 janvier, un discours critiquant vigoureusement *« les actions violentes perpétrées par le monde agricole contre les hommes et les institutions durant l'année 1992 »*. Le président du tribunal visait ainsi, sans la nommer, la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), premier groupe de pression naturel du *« département le plus agricole de France »*.

La riposte ne s'est d'ailleurs pas fait attendre. Dès le lendemain, la FDSEA et le Centre départemental des jeunes agriculteurs (CDJA) ont, à leur tour, vertement répondu au président, lui déniant la *« légitimité de désigner à la vindicte populaire toute une catégorie professionnelle »*. Le président Belmas a cependant jugé qu'il était dans la nature même de son rôle de magistrat de dénoncer *« les violations graves de toutes sortes dans un Etat de droit »*.

Confronté à une crise agricole sans précédent, le Gers a vécu l'année 1992 dans un état de jacquerie endémique émaillé de coups de force. Le président du tribunal de grande instance a notamment retenu les barrages routiers *« entravant la liberté d'aller et venir »*, la multiplication des commandos nocturnes contre des établissements ou des transporteurs routiers soupçonnés de détenir des produits importés, les vandalismes répétés contre les locaux de la direction départementale de l'agriculture, l'incendie de la porte du tribunal, les jugements rendus sous la pression des manifestants, sans compter les commandos nocturnes, plus politiques, visant directement le député socialiste, ex-président du conseil général, M. Jean-Pierre Joseph, devenu le principal bouc émissaire de la crise agricole. Autant d'initiatives qui, selon M. Belmas, traduisent *« le déficit démocratique dans le Gers au cours de l'année écoulée »*. Mais du côté de la FDSEA et du CDJA, on revendique exclusivement les *« manifestations signées »*, qu'il *« est dangereux d'assimiler à d'autres... »* Une allusion indirecte aux agissements de la Coordination rurale, ce mouvement radical né dans le Gers et qui menait la danse sur les barrages routiers au début de l'été dernier...

DANIEL HOURQUEBIE

SERVICES

Faibles ventes des voyages à forfait en France

L'année 1992 a déçu les professionnels du tourisme

Les professionnels du tourisme restent dans l'expectative. La reprise attendue en 1992 n'était pas au rendez-vous. Les résultats sont à peine revenus au niveau de 1990, balayant les mauvais souvenirs de 1991 mais sans plus, a déclaré M. Jean Perrin, président du Syndicat national des agences de voyages (SNAV) en présentant le bilan de l'année dernière.

La vente des voyages à forfait, qui après une croissance relativement régulière avait fait un bond à la fin des années 80, est entrée par la suite dans une phase de récession.

Entre 1989 et 1991, le nombre de voyages à forfait commercialisés a chuté de 40 %. En 1992, il n'a progressé que de 16 à 17 % pour atteindre environ 5 millions. Là encore, ce sont surtout les tours opérateurs les plus importants qui s'en sont le mieux sortis.

La faible reprise de 1992 s'explique par des troubles politiques, comme en Egypte ou en Sierra-Leone, par la fluctuation des monnaies, mais surtout par la *« grande braderie et l'anarchie du transport aérien »*, ainsi que par une situation économique dégradée, note M. Perrin.

Les Français sont de maigres consommateurs de voyages à forfait : sur moins de 50 millions de voyages vendus dans les pays de la CEE, la France n'en achète que 10 % contre 38 % pour l'Allemagne ou 28 % pour le Grande-Bretagne. Les destinations en hausse au cours de 1992 sont l'Espagne, qui reste le premier pays étranger fréquenté par les Français, le Maghreb, la Turquie et la Grèce et, pour les destinations plus lointaines, l'Amérique du Nord, les Antilles, l'Asie du Sud-Est, notamment le Vietnam, ainsi que l'Inde et Ceylan.

En revanche, les touristes français ont boudé l'Egypte, l'Italie, les pays de l'Est, l'Amérique du Sud et les îles de l'océan Indien.

Même si l'accueil des touristes étrangers s'est traduit par un *« mieux sensible »*, on ne retrouve pas chez les professionnels la satisfaction affichée par le ministre du tourisme, M. Jean-Michel Baylet. Il ne suffit pas de faire des records de fréquentation touristique – la France a enregistré 60 millions de séjours étrangers en 1992, – encore faut-il que le pouvoir d'achat des visiteurs suive, estiment-ils.

« Tous les pays sauf le Japon ont diminué leurs dépenses sur le sol français, indique M. Perrin. *On ne connaît pas le coût d'un touriste étranger en France mais peut-être serait-on surpris de voir qu'il nous coûte plus cher que ce qu'il rapporte. »*

MARTINE LARONCHE

TRANSPORTS

Pour lutter contre les nuisances sonores

Le trafic des hélicoptères civils va être plus réglementé

Le trafic d'hélicoptères connaît en région parisienne et dans le sud-est de la France une croissance importante. On comptait en 1990 750 appareils civils immatriculés, hors sécurité civile, contre 100 en 1970. La flotte est située pour près du tiers en Ile-de-France, qui a connu une croissance de 63 % en trois ans. Toutefois, cette activité est très peu réglementée, et les situations conflictuelles entre les riverains des héliports et les exploitants se multiplient.

Le ministre des transports, M. Jean-Louis Bianco, a présenté, mercredi 13 janvier, une série de mesures pour pallier ces faiblesses. Le trafic sur l'héliport d'Issy-les-Moulineaux sera progressivement réduit d'un tiers au cours des dix prochaines années, a-t-il indiqué. Depuis le 1er janvier, les redevances d'atterrissage sur cet héliport ont été multipliées par six pour les petits appareils par rapport à 1992. Le trafic sera plafonné durant le week-end et les jours fériés à partir de l'été prochain. Les transports privés et les activités d'entretien seront limités au profit du transport public. Par ailleurs, la tarification d'Issy-les-Moulineaux devrait être dissuasive pour les appareils les plus bruyants.

Le trafic de transit autour de Paris sera reporté sur des itinéraires de contournement, évitant le survol des zones les plus sensibles. L'hélistation provisoire de la Défense sera remplacée par une installation à caractère définitif. Les textes réglementaires autorisant la création et l'exploitation des hélistations devraient être révisés afin de mieux prendre en compte les problèmes d'environnement. Le Conseil national d'action contre le bruit estime ces propositions insuffisantes.

AÉRONAUTIQUE

Pour 1993

Le PDG du groupe Aérospatiale ne s'attend pas à une amélioration de la conjoncture

Le chiffre d'affaires du groupe Aérospatiale en 1992 a été légèrement supérieur à 51 milliards de francs, soit un montant sensiblement égal à celui de l'année antérieure, selon son PDG, M. Louis Gallois, qui était interrogé, jeudi 14 janvier, par l'Association des journalistes professionnels de l'aéronautique et de l'espace (AJPAE).

Le niveau des prises de commandes a légèrement progressé, pour atteindre 39 milliards de francs, en dépit des difficultés des compagnies aériennes internationales et d'un marché militaire en forte baisse. Les exportations ont dépassé néanmoins 60 % du chiffre d'affaires.

M. Gallois a indiqué qu'il ne s'attendait pas à une amélioration de la conjoncture en 1993, et c'est la raison pour laquelle une politique de rigueur intense et d'économie a été décidée. Pour autant, le groupe maintient ses efforts en matière d'innovation, en affectant 13,6 milliards de francs – soit le quart du chiffre d'affaires – à la recherche, au développement et à l'industrialisation de ses programmes civils et militaires. L'endettement du groupe, dont les fonds propres sont de quelque 7 milliards de francs, s'élevait à 16,5 milliards en 1992 (au lieu de 14 milliards en 1991). Le PDG du groupe Aérospatiale s'est félicité de la décision du gouvernement de lancer le projet de missile nucléaire M.5 destiné aux sous-marins stratégiques (*le Monde* du 14 janvier).

A propos du rapprochement entre Dassault et Aérospatiale (*le Monde* du 24 décembre 1992), M. Gallois, qui vient d'être nommé président de la SOGEPA (le holding public qui gère les participations de l'Etat dans l'aéronautique), a expliqué que cet organisme financier détiendra à terme 25 % du capital du groupe Aérospatiale, tout en possédant à l'heure actuelle 36 % de Dassault-Aviation (l'équivalent d'une minorité de blocage).

INDICATEURS

ETATS-UNIS

• **Prix de gros : + 0,2 % en décembre 1992.** – Les prix de gros ont augmenté de 0,2 % en décembre 1992 par rapport à novembre et de 1,9 % sur l'ensemble de l'année par rapport à 1991. En excluant l'énergie et l'alimentation, dont les variations sont peu significatives du rythme réel de l'inflation, la hausse de décembre est de 0,3 %. Il faut remonter à 1983 pour trouver une hausse annuelle des prix de gros aussi faible.

• **Ventes de détail : + 1,2 % en décembre 1992.** – Les ventes de détail ont globalement progressé de 1,2 % en décembre 1992 par rapport à novembre aux Etats-Unis. Sur l'ensemble de l'année, l'augmentation est de 5,1 % par rapport à 1991, ce qui est la plus forte progression nominale depuis 1989. Le bon résultat de décembre s'explique surtout par les ventes d'automobiles, qui ont progressé de 3,2 % en un mois, du fait notamment des rabais de fin d'année, particulièrement importants chez Ford. Si l'on exclut l'automobile, les ventes dans les seuls grands magasins ont baissé de 0,7 % par rapport à novembre mais augmenté de 10,2 % par rapport à décembre 1991.

DÉFENSE

Selon des experts

La conception du missile M.45 pourrait être retardée si la France prolongeait son moratoire nucléaire

Chacun de leur côté, les Etats-Unis (et indirectement la Grande-Bretagne qui conduit ses propres essais au Nevada) et la Russie ont annoncé la suspension de leurs expériences nucléaires jusqu'au 1er juillet prochain. Des déclarations, mercredi 13 janvier, de M. François Mitterrand à la conférence sur le désarmement chimique, on peut déduire que la France, qui avait déjà interrompu unilatéralement ses expérimentations de 1992 en Polynésie, s'aligne sur les deux autres puissances nucléaires et continuera de prolonger son moratoire jusqu'à la même date. A ce jour, seule la Chine, qui a conduit des tirs l'an dernier, n'a pas fait connaître son attitude pour 1993.

En 1969, le général de Gaulle avait interrompu les expériences nucléaires françaises, pour réaliser des économies sur le budget de la défense après les longues grèves de mai-juin 1968 qui avaient obligé l'Etat à réduire les dépenses publiques. A l'époque, nul n'avait suspecté le chef de l'Etat de vouloir porter atteinte à la crédibilité de la force de dissuasion.

En avril dernier, lorsque le nouveau premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, a informé le Parlement de la décision présidentielle de suspendre les essais pour 1992, cette initiative avait surpris le ministre de la défense et les états-majors, qui avaient prévu de réserver des crédits pour des expériences à Mururoa. A la fin de l'année passée, lors de la préparation du projet de budget militaire pour 1993, M. Pierre Joxe avait inscrit des crédits pour de nouveaux essais, et le chef d'état-major des armées, l'amiral Jacques Lanxade, avait indiqué que la suspension de ses expérimentations par la France ne pouvait se prolonger sans porter atteinte à la modernisation de son armement nucléaire. Néanmoins, diverses sources, déjà, donnaient comme pratiquement acquise une prolongation du moratoire français jusqu'à l'été 1993, dans la mesure où Américains et Russes avaient donné l'exemple.

C'est au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et à la Direction des centres d'expérimentations nucléaires (DIRCEN), en charge des sites polynésiens, que cette nouvelle suspension est mal accueillie, car elle s'étend à deux campagnes de tirs.

Des considérations de politique intérieure

Les experts français estiment nécessaire une campagne pour procéder à *« des tirs de qualification »* de la tête nucléaire du nouveau missile M.45 destiné aux sous-marins stratégiques. Il s'agit d'expériences permettant de donner ensuite un « feu vert » à la production en série de cette arme, sur le modèle de l'engin ainsi testé. Prévu à partir de 1995, le M.45 est un développement du missile M.4 qui équipe les sous-marins actuels. Il se caractérise par une portée accrue (supérieure à 5 000 kilomètres), une charge thermonucléaire « furtive » et l'emport d'aides à la pénétration pour déjouer les moyens adverses d'une défense contre les missiles.

Outre ces tirs de qualification – on évoque le besoin d'organiser au moins deux essais – de la tête explosive du missile M.45 pour en certifier l'aptitude opérationnelle, les spécialistes français travaillent aussi à la mise au point de la charge nucléaire qui doit armer, à compter de l'an 2005, le missile M.5 des sous-marins de nouvelle génération. Mais ce programme stratégique, qui vient d'être autorisé, est à plus long terme que le premier, et un report – à la différence de l'autre – ne met pas fondamentalement en cause son exécution.

Dans les milieux militaires, on se dit persuadé du fait que la prolongation du moratoire jusqu'à l'été prochain correspond aussi à des préoccupations de politique intérieure en France.

A l'approche des élections législatives de mars, la gauche entend séduire les écologistes, qui ne cachent pas leur hostilité de principe à la continuation, par la France, de ses essais nucléaires. Les écologistes sont favorables à un arrêt *définitif*, même unilatéral, des expérimentations en Polynésie. Ils avancent la thèse – que conteste le CEA – que des moyens modernes de simulation en laboratoire permettent désormais de se passer de tirs souterrains en vraie grandeur.

JACQUES ISNARD

ÉCONOMIE

ÉTRANGER

Hausse des dépenses

Le déficit budgétaire s'alourdit en Suède

La Suède n'est pas encore sortie de ses problèmes et le projet de loi de finances pour l'année fiscale 1993-1994, présenté lundi 11 janvier par le ministre des finances, Mme Anne Wibble, laisse perplexe quant aux possibilités d'une reprise de la croissance « à portée de la main ».

STOCKHOLM

de notre correspondante

L'année fiscale 1992-1993, dont l'exercice débute au mois de juillet, devrait se solder en Suède par un déficit budgétaire record de près de 200 milliards de couronnes (170 milliards de francs) – contre les 70 milliards de couronnes annoncés en janvier 1992, – soit plus du double du déficit enregistré un an plus tôt (81 milliards de couronnes). Et l'exercice 1993-1994 devrait être plus déficitaire encore : les dépenses publiques annoncées pour cette année – soit 520,7 milliards de couronnes (390,5 milliards de francs) – ne sont guère équilibrées, et les recettes s'amenuisent (358,4 milliards de couronnes), laissant une impasse de 162,3 milliards de couronnes dont beaucoup redoutent qu'elle ne dérape.

La dette publique, quant à elle, a maintenant atteint 900 milliards de couronnes et le remboursement des intérêts représente, à lui seul, 95 milliards de couronnes, soit près de la moitié du déficit du prochain exercice. Le mot d'ordre du gouvernement est : *« Tenir l'inflation en échec et assainir les finances publiques »*. Mme Wibble assure en effet que la partie structurelle du déficit – soit quelque 100 milliards de couronnes – *« aura disparu »* d'ici cinq ans en économisant 10 milliards de couronnes de plus par an et en prenant des décisions supplémentaires.

Les nouvelles économies de 12 milliards de couronnes – qui s'ajoutent aux 5 milliards déjà annoncés avant la fin 1992 – seront, cette année, réalisées grâce à une diminution de l'allocation-chômage (4,7 milliards de couronnes économisés) et une réduction des dépenses consacrées à la création d'emplois et à la formation professionnelle. La dépréciation de la couronne, qui continue de flotter, ne sera pas compensée et l'âge de la retraite sera relevé.

« Chômage massif »

Mme Wibble est confiante : ces mesures devraient remettre la Suède sur les rails d'une croissance qui pourrait, selon elle – et sans être *« irréaliste »*, – se situer autour de 3,2 % de 1995 à 1998, grâce notamment à la reprise des exportations qui se fait déjà sentir. Il reste à stimuler la demande intérieure et à rendre en priorité la vie plus facile aux petites entreprises par une réduction de leurs impôts. *« La politique de croissance est le noyau de la lutte contre le chômage »*, souligne Mme Wibble. Le taux de chômage devrait atteindre en Suède 7 % de la population active en 1993.

Ce deuxième projet de loi de finances du gouvernement minoritaire de centre-droite aura sans nul doute du mal à passer tel quel. *« Un appel au secours. Le gouvernement a perdu le contrôle. Il fuit les problèmes »*, estime le leader social-démocrate, M. Ingvar Carlsson, qui présentera dans deux semaines sa propre version de sauvetage de l'économie nationale.

Le parti de la Nouvelle Démocratie de M. Ian Wachtmeister n'est guère plus enthousiaste et propose la convocation d'une *« conférence sur la sécurité économique »* réunissant les têtes pensantes que compte la Suède. L'année 1993 s'annonce donc difficile pour la coalition au pouvoir, d'autant que les syndicats qui l'accusent de créer *« un chômage massif »* risquent de mettre de gros cailloux dans les rouages des prochaines négociations salariales.

FRANÇOISE NIÉTO

Le GATT met en garde la Pologne contre la tentation protectionniste

La Pologne a pris *« le bon virage »*, selon le rapport d'analyse des politiques commerciales établi par le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), et dont certaines conclusions ont été publiées mardi 12 janvier à Genève. Mais, en dépit d'un diagnostic globalement positif sur le processus d'ajustement sructurel (la production industrielle a redémarré, l'inflation s'est ralentie), et sur la libéralisation des échanges extérieurs entreprise par Varsovie, plusieurs pays membres du GATT redoutent de voir la Pologne s'orienter vers un plus grand protectionnisme.

Le président du conseil du GATT, M. Andras Szepesi (Hongrie), a ainsi rappelé la récente surtaxe sur les importations mise en place en décembre 1992. Les Etats-Unis et le Mexique ont, pour leur part, mis en cause l'absence de transparence dans le système de quotas d'importation et l'attribution des licences.

Au terme d'âpres débats

La Finlande adopte des mesures d'austérité

STOCKHOLM

de notre correspondante

Au terme d'une semaine d'âpres débats et malgré une motion de censure déposée par l'opposition sociale-démocrate, le gouvernement de coalition de centre droit a réussi à faire adopter, sans modifications substantielles, un budget qui va contraindre les contribuables finlandais à se serrer davantage la ceinture en 1993. L'austérité extrême reste à l'ordre du jour avec, au menu du prochain exercice, des coupes sévères dans le secteur social et une hausse des impôts de 2,2 % pour tous les salariés, destinée à financer les cotisations retraite et chômage. Déjà décidée par le Parlement, cette mesure est entrée en vigueur dès le début de l'année.

Avec un taux calculé dans le budget de 15,7 % en moyenne, mais qui pourrait en réalité, selon le ministre du travail, M. Ilkka Kanerva, frôler les 19 % cette année, le chômage pèsera lourdement sur les finances publiques et devrait aggraver de plus de 2,5 milliards de marks finlandais un déficit budgétaire de 45,4 milliards, soit 26 % de la totalité des 175,3 milliards du budget. Les Finlandais ne sont pas au bout de leurs peines : dès avril, la moitié des communes vont augmenter l'impôt communal et des mesures décidées à l'automne 1992 dans le cadre du programme d'austérité entreront en application, touchant d'abord ceux qui ont contracté des emprunts et les familles avec enfants. Le revenu disponible pourrait ainsi être réduit de fait de quelque 4 % en tout.

Les quatre partis d'opposition exigent une refonte radicale de la politique économique du gouvernement, reposant sur la stimulation et non les restrictions, faute de quoi ils refuseront, ont-ils dit, de voter sa proposition d'augmenter l'aide aux banques en difficultés.

F. N.

Introduction de la TVA en République tchèque

Prague est confronté à un regain d'inflation

Le début de 1993 est difficile pour l'économie de la République tchèque. Les anticipations de transformation de l'ancienne monnaie tchécoslovaque en deux monnaies distinctes vont bon train et, pensant que l'opération se soldera par une dévaluation de la monnaie slovaque, les habitants de Slovaquie tentent d'échanger leurs avoirs contre des devises occidentales, au point que les banques autrichiennes refusent les couronnes tchécoslovaques. En République tchèque, l'introduction de la TVA au 1er janvier provoque un gonflement des prix et inquiète la population.

PRAGUE

de notre correspondant

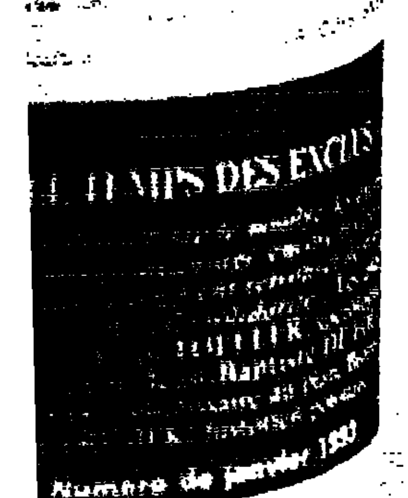
Les lendemains de fête, si l'on peut ainsi désigner les petits rassemblements de la Saint-Sylvestre en l'honneur de l'indépendance (*le Monde* du 2 janvier), ont été difficiles pour les Tchèques. Quelle n'a pas été leur surprise, le lundi 4 janvier, de voir la grande majorité des magasins fermés pour inventaire et les autres afficher des prix supérieurs de 10 % à 20 % à ceux de l'ex-Tchécoslovaquie. Le premier jour de l'année a vu l'entrée en vigueur d'un nouveau système fiscal comprenant l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaires héritée du régime communiste. Cette mini-révolution fiscale, souvent mal comprise par les commerçants qui ont, les premiers jours, calculé la TVA selon leur fantaisie, a été mise à profit par les entreprises et les marchands pour augmenter leurs prix et leurs marges.

La hausse des prix de ce début 1993, que le gouvernement avait évaluée entre 5 % et 7 % du simple fait de l'introduction d'une TVA de 5 % sur la plupart des produits alimentaires jusqu'alors non taxés et de 23 % sur le reste des articles, est en fait presque comparable à celle de janvier 1991, lors de la libéralisation des prix (25 %). Déjà à cette époque, les entreprises, encore toutes d'Etat, avaient abusé de leur monopole pour fixer des tarifs exagérés qu'elles avaient dû diminuer les semaines suivantes après la chute de leurs ventes.

La réponse des consommateurs à cette flambée des prix ne s'est pas fait attendre. Les magasins regorgent de marchandises mais les clients potentiels, instruits par les événements de 1991, lorgnent sur les étiquettes et repartent en bougonnant. Les syndicats ont immédiatement mis en garde le patronat et le gouvernement en annonçant qu'ils *« allaient demander une compensation pour les salariés, même au détriment de la paix sociale »* – les deux premières années de réforme économique n'ont connu aucun réel conflit social. De leur côté, les accusés, patrons et ministres « économiques » se renvoient la responsabilité de la hausse des prix. Selon le « patron des patrons » tchèques, M. Rudolf Beranek, le gouvernement est responsable car *« le taux global d'imposition dépasse le seuil tolérable pour la plupart des entrepreneurs »*. *« Les prix sont notre seul moyen de défense »*, a-t-il expliqué.

Selon le gouvernement conservateur de M. Vaclav Klaus, qui refuse de revenir à une régulation des prix, les charges des entreprises vont baisser en 1993 : l'impôt sur le chiffre d'affaires passe de 55 % à 45 % et la part patronale des cotisations sociales de 50 % à 36 % (la différence, 13,5 %, est dorénavant payée par le salarié). Au contraire, une bonne partie du nouveau système fiscal et des cotisations sociales va peser surtout sur les épaules des consommateurs, *via* la TVA. Le premier ministre tchèque en est d'ailleurs conscient et a annoncé le gel des loyers dans les appartements d'Etat pour 1993, *« la tolérance de la population ayant atteint ses limites pour cette année »*.

MARTIN PLICHTA



VIE DES ENTREPRISES

Le géant allemand veut maintenir son bénéfice en 1993

L'informatique et les circuits intégrés continueront de peser sur les résultats de Siemens

MUNICH

de notre envoyé spécial

Siemens, le géant allemand de la construction électrique et de l'électronique, a annoncé, jeudi 14 janvier, des bénéfices, jugés *« satisfaisants »*, de 1,955 milliard de marks (7 milliards de francs) en hausse de 9 %. Le groupe Siemens a deux sièges depuis la réunification : Munich et Berlin. La Bavière et la Prusse. C'est dire s'il couvre l'Allemagne entière et s'il en reflète l'étendue et la disparité. Quand M. Heinrich von Pierer, nouveau patron du groupe depuis le début octobre, avertit qu'il doit *« se préparer à une faiblesse persistante des affaires »* mais sans *« effondrement dramatique du marché »*, le jugement vient en miroir de l'économie allemande tout entière.

Avec l'aire acquise ces dernières années, le solide vaisseau ne craint pas la chute de vent. Le chiffre d'affaires de l'année écoulée (exercice clos le 30 septembre), avec 78,5 milliards de marks est en croissance de 7,5 %. Il devrait atteindre 84 milliards cette année. Le bénéfice net a crû de 9 % à 1,955 milliard de deutschemarks. Un rendement qui peut paraître faible selon des critères anglo-saxons ou même français, mais qui est conforme à la tradition du capitalisme germanique. Pour l'an prochain, M. von Pierer estime qu'*« il faudra redoubler d'efforts pour maintenir le niveau »*.

Siemens s'est restructuré en 1989, autour de quinze divisions. Aucune ne publie de résultats séparés et il est impossible de comparer les performances. On sait seulement que les meilleurs profits viennent des centrales électriques (KWU), des réseaux de transport d'énergie et des centraux téléphoniques publics. Les secteurs des instruments médicaux, la téléphonie privée ou les automatismes *« sont parvenus à asseoir leurs positions »*, affirme le président.

Restent les coûteux secteurs de l'informatique et des composants électroniques. Siemens, qui a racheté Nixdorf, a perdu 513 millions de marks dans les ordinateurs après 781 millions l'année précédente. Les pertes persisteront, à un niveau équivalent, en 1993, mais Siemens veut rester *« un constructeur à part entière »*. Dans les composants, la situation *« s'est détériorée »* et les déficits dépassent 500 millions. Le groupe a des liens avec IBM et Toshiba dans les mémoires et il n'accepte de se rapprocher du tandem franco-italien SGS-Thomson que dans les circuits spécifiques.

Pour 1993, l'objectif du groupe est de faire un bond en matière de productivité. Les effectifs, aujourd'hui de 410 000, tomberont sous la barre des 400 000.

ÉRIC LE BOUCHER

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CRISES

□ **Matra-Automobiles recourt au chômage partiel.** – Les 2 700 salariés des usines Matra-Automobiles de Romorantin et de Theillay (Loir-et-Cher) seront mis pendant huit jours en chômage partiel en février et en mars. La direction de cette filiale de Matra-Hachette, partenaire de Renault pour la production de l'Espace, justifie ces mesures par *« un rétrécissement du marché haut de gamme »*.

□ **Saab : chômage technique pendant six jours pour 4 500 employés...** – Le constructeur suédois Saab Automobiles AB va mettre 4 500 employés en chômage partiel pendant six jours. Cette mesure affectera les usines de Trollhaettan (montage), Göteborg et Soedertaelje (moteurs). Les journées de chômage technique, à partir de la seconde quinzaine de janvier, seront prise sous la forme d'un week-end avancé ou prolongé.

□ **... et pendant sept jours chez Opel (Allemagne).** – Le constructeur allemand Opel (groupe General Motors Europe) va arrêter sa production dans son usine principale de Ruesselheim durant sept nouvelles journées – trois vendredis en février et quatre en mars, – a annoncé, jeudi 14 janvier, le président du comité d'entreprise, M. Rudi Mueller. La mesure touchera 11 500 salariés. L'usine de Ruesselheim produit les modèles Senator, Omega, Vectra et Calibra. Les autres usines du groupe à Kaiserslautern, Bochum et Eisenach, ne sont pas touchées pour le moment. Opel avait déjà recouru à quatre jours de chômage partiel, début janvier, à Ruesselheim. La direction a justifié ces mesures par la baisse des ventes en Allemagne et le niveau élevé des stocks.

□ **Nouveaux plans de restructurations chez Tréfimétaux.** – Le groupe Tréfimétaux (cuivre et alliages) continue de tailler dans ses effectifs : il a annoncé à la fin de l'année 1992, la suppression d'environ 250 emplois dans différents sites de la société, deux mois à peine après avoir rendu public un plan de restructuration portant sur 200 emplois. La division de produits laminés est touchée : 150 à 180 emplois seront supprimés dans les 12 à 18 mois sur le site de Sérifontaine (Oise, 460 emplois). Un plan social d'accompagnement est prévu, comportant notamment des préretraites complètes ou à mi-temps et des mesures de reclassement. Parallèlement, le groupe investira 65 millions de francs au cours des quatre ans à venir. Un autre plan de restructuration est prévu dans la division tubes et devrait aboutir à la suppression de 60 à 90 emplois sur le site de Givet (Ardennes) qui emploie 566 personnes. Là encore, un programme d'investissement de 50 millions à 60 millions de francs est prévu.

RACHAT

□ **La société Cellier-film vendue à l'allemand Brückner.** – Le tribunal de commerce de Chambéry, dans un jugement du jeudi 14 janvier, a accepté le rachat par la société allemande Brückner, de Cellier-film, filiale de la SA Cellier, société de biens d'équipement installée à Aix-les-Bains, faisant l'objet d'une procédure de redressement judiciaire. Installée à Koenigberger en Bavière et leader mondial des films plastiques, Brückner a été finalement préférée à DMT, société savoyarde fondée par des anciens de Cellier, également candidate à la reprise. La transaction se monterait à 5 millions de francs, Brückner ne conservant que sept des 26 salariés de Cellier-film dont les pertes dépassent les 70 millions de francs. – *(Corresp.)*

RÉSULTATS

□ **Metaleurop (groupe Preussag) a perdu 167 millions de francs lors de son exercice 1991-1992.** – Metaleurop, filiale du groupe allemand Preussag spécialisée dans les métaux non ferreux, a réduit ses pertes nettes (part du groupe) à 167 millions de francs pour l'exercice octobre 1991-septembre 1992, au lieu de 597 millions lors de son précédent exercice. Le chiffre d'affaires est en recul de 6 %, à 4,5 milliards de francs, en raison de la faiblesse des cours mondiaux des matières premières. Le résultat courant du groupe est en perte de 226 millions dont 66 millions de provisions pour dépréciation des stocks. Le groupe a poursuivi sa politique de réduction des coûts et de recentrage : la mine de zinc des Malines en France a été fermée et la fonderie de plomb de Carthagène en Espagne arrêtée.

□ **Pertes de 500 millions de dollars pour Iraqi Airways.** – Selon M. Noureddine Hammadi, directeur général de la compagnie aérienne irakienne Iraqi Airways, sa société a enregistré depuis le début de la crise du Golfe des pertes de plus de 500 millions de dollars. D'après l'agence irakienne INA, M. Hammadi inclut dans ce résultat le manque à gagner de la compagnie du fait de l'embargo international en vigueur depuis août 1990.

CONTRAT

□ **Sulzer : licence pour des machines à tisser en Chine.** – Le groupe suisse Sulzer, spécialisé dans les métiers à tisser et l'ingénierie, a conclu un contrat de licence pour la fabrication de machines à tisser en Chine. L'accord a été signé avec le ministère chinois de l'aéronautique et de l'industrie textile et la fabrique de machines Nanchang. Le montant du contrat n'a pas été révélé. Sulzer est présent en Chine depuis le début du siècle et les machines à tisser « à projectiles », qui sont l'objet de l'accord, sont utilisées dans ce pays depuis quinze ans.

STRATÉGIE

□ **Mitsubishi se retire des grands systèmes.** – Mitsubishi a annoncé, lundi 11 janvier à Tokyo, qu'il se retirait des grands ordinateurs. Le groupe japonais entend désormais se concentrer sur les systèmes de taille plus réduite et les services. A la différence de NEC, Fujitsu et Hitachi, Mitsubishi n'a jamais été un acteur majeur sur ce segment informatique. En 1991, ses trois compatriotes totalisaient, selon l'enquête de MacKinsey sur l'industrie informatique, 38 % du marché mondial des « mainframes ». Un marché en faible croissance et évalué à 27 milliards de dollars (148,5 milliards de francs). Mitsubishi pèse pour moins de 5 % des ventes totales de grands systèmes.

NÉGOCIATION

□ **General Motors en pourparlers à Varsovie pour le montage d'Opel en Pologne.** – Le gouvernement de Varsovie et General Motors Europe ont repris récemment leurs pourparlers pour le montage de voitures Opel en Pologne. En février 1992, les deux parties avaient conclu un accord prévoyant le montage d'Opel Astra à l'usine FSO de Varsovie. Mais le rejet par la Communauté européenne des quotas d'importation de voitures sans droits de douane proposés par la Pologne, et dont GM devait bénéficier, avait empêché le démarrage de l'entreprise.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 15 janvier ↑

Confirmation

La nette reprise technique de jeudi à la Bourse s'est poursuivie vendredi dans un marché assez actif et sensible à la progression du marché obligataire. En hausse de 0,73 % à l'ouverture, en dépit d'un retard d'un quart d'heure lié à de nouveaux problèmes techniques, l'indice CAC 40 s'inscrivait en hausse de 0,83 % à 1 818,63 points en milieu de journée. Le CAC 40 confirme ainsi nettement sa remontée au-dessus du seuil des 1 800 points.

Sur le marché obligataire, les opérateurs continuent à jouer une détente des taux d'intérêt, ce qui profite encore vendredi aux valeurs sensibles à l'évolution des taux d'intérêt. Sur le MATIF, l'échéance mars du notionnel était repassée vendredi matin au-dessus de la barre des 113 points. Le loyer de l'argent à Paris restait néanmoins au niveau des 12,5 % vendredi matin.

Les boursiers sont également sensibles aux signes de reprise aux Etats-Unis où les valeurs de technologie qui avaient été durement affectées par la récession américaine, sont actuellement en plein « boom ». Digital Equipment a pris jeudi 20 % à Wall Street.

Du coté des valeurs, les financières sont particulièrement recherchées comme le certificat d'investissement Crédit Lyonnais, qui progresse de 4,4 % et Bail équipement en hausse de 4,2 %. L'annonce d'une réduction des pertes de Metaleurop pour le dernier exercice fait bon effet, le titre progressant de 3,7 %. En revanche, recul de 2,4 % de la SCOA et de 2,1 % de La Rochette.

NEW-YORK, 14 janvier ↑

Indécise

Wall Street s'est inscrit en légère hausse, jeudi 14 janvier en clôture, se redressant dans la dernière heure de transactions après avoir baissé une bonne partie de la journée en raison de la publication de statistiques économiques montrant que la reprise économique américaine reste hésitante. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé la séance à 3 267,88 points en hausse de 4,32 points (+ 0,13 %). Quelque 280 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de titres en hausse a dépassé celui des valeurs en baisse : 1 171 contre 687.

Le département du commerce a annoncé une progression de 1,2 % des ventes de détail américaines en décembre, mais les investisseurs ont surtout été déçus par l'annonce d'un recul de 0,4 % des ventes en novembre en lieu et place d'une hausse de 0,4 % publiée initialement. Le gouvernement a par ailleurs annoncé que les demandes hebdomadaires d'allocations chômage ont augmenté de 52 000 lors de la dernière semaine de décembre pour s'établir à 343 000.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, a reculé à 7,39 % contre 7,43 %.

VALEURS	Cours du 13 janv.	Cours du 14 janv.
Alcoa	68 5/8	68 3/4
ATT	51 1/2	52 3/4
Boeing	38 1/4	37 1/2
Chase Manhattan Bank	28 3/8	29 5/8
Du Pont de Nemours	46 7/8	46 5/8
Eastman Kodak	47 3/4	48 1/8
Exxon	60 1/2	60 3/8
Ford	44 3/8	44 3/4
General Electric	84 3/4	84 7/8
General Motors	34	34
Goodyear	68 5/8	68
IBM	47 3/4	48 3/4
ITT	70	70 1/4
Mobil Oil	64 1/4	63 1/8
Pfizer	66 1/4	65 5/8
Schlumberger	58 3/4	56 5/8
Texaco	59	58 7/8
UAL Corp. ex-Allegis	125 1/2	130 1/2
Union Carbide	16 1/4	16 3/4
United Tech.	48	47 3/4
Westinghouse	14 5/8	14 3/4
Xerox Corp.	85 1/4	85 1/4

LONDRES, 14 janvier ↑

Légère hausse

Les valeurs ont progressé pour la première fois en huit séances, jeudi 14 janvier, au Stock Exchange, soutenues par l'annonce de l'attaque éclair des Alliés contre l'Irak mercredi soir, et par des achats d'opportunité après les baisses des jours précédents. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 13,9 points (0,5 %), à 2 759,2 points après avoir gagné plus de 25 points en cours de séance.

La hausse a été attribuée essentiellement à un rebond technique mais certains opérateurs se sont laissé aller à espérer une baisse des taux d'intérêt britanniques, ce qui a soutenu le marché à terme. En fin de séance la progression a été freinée par l'ouverture maussade de Wall Street.

TOKYO, 15 janvier

Clos

Tous les marchés boursiers et financiers japonais ont chômé vendredi 15 janvier en raison de la Fête des adultes.

La Bourse d'Osaka lancera un nouveau contrat à terme en 1994

La Bourse d'Osaka, deuxième place japonaise, va lancer un nouvel indice sur actions sur son marché à terme en 1994, destiné à remplacer l'indice Nikkei-225. Ce nouvel indice serait basé sur un panier de 200 à 300 actions. Le Nikkei 225, coté à Osaka, est accusé par les spécialistes de favoriser les manipulations de cours, grâce à des achats massifs de quelque 20 titres.

La Bourse d'Osaka va charger un organisme indépendant de mettre au point le nouvel indice à terme, qui évincera dans un délai de deux à trois ans, selon son succès, le vieil indice Nikkei.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	445	443
B.A.C.	23 70	...
Boiron (Ly)	480	480
Bosset (Lyon)	244	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	725	700
Calberson	227 10	....
Cardif	800	809
C.E.G.E.P.	185	185
C.F.P.I.	230	235
C.N.I.M.	926	935
Codetour	284 70	...
Conforama	...	...
Creeks	96	97
Dauphin	200	...
Delmas	970	965
Demachy Worms Cie	323	....
Devanlay	1170	1160
Deville	66	...
Dolisos	135	....
Editions Belfond	198	....
Europ. Propulsion	164	173
Finacor	129	124
G.F.F. (group.fon.f.)	48	...
G.L.M.	441	441
Gravograph	133	133 20
Guintoli	931	940
I.C.C.	192 80	190
Idianova	43 15	...
Immob. Hôtelière	1000	1015

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Internt. Computer	120	120
I.P.B.M.	26	.
Locamic	37 10	40 90 d
Matra Comm.	305	
Molex	135 60	...
N.S.C. Schlumberger	780	775
Publ. Filipacchi	487	490
Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	317	317
Select Invest (Ly)	94 40	94 40
Serbo	125	126 10
Sopra	315	316
TF1	402 70	403 40
Thermador H (Ly)	310	314
Unilog	220	218
Viel et Cie	114	113
Y. St-Laurent Groupe	600	619

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 14 janvier 1993
Nombre de contrats estimés : 133 946

COURS	ÉCHÉANCES		
	Mars 93	Juin 93	Sept. 93
Dernier	112,90	113,92	113,98
Précédent	112,88	113,90	113,88

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Fév. 93	Mars 93	Fév. 93	Mars 93
112	1,04	1,32	0,14	0,42

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 16 948

COURS	Jan. 93	Fév. 93	Mars 93
Dernier	1 823	1 838	1 868
Précédent	1 797	1 819	1 842

CHANGES

Dollar : 5,5030 F ↑

Le dollar s'appréciait, vendredi 15 janvier à Paris, s'échangeant à 5,5030 francs, contre 5,4945 francs à la clôture des échanges interbancaires de jeudi, alors que le franc se redressait légèrement vis-à-vis du mark. La devise américaine ouvrait en revanche à la baisse à Francfort, cotant 1,6248 DM au fixing contre 1,6342 DM la veille.

FRANCFORT	14 janv.	15 janv.
Dollar (en DM)	1,6342	1,6240
TOKYO	**14 janv.**	**15 janv.**
Dollar (en yens)	125,65	Clos

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (15 janv.)	12 1/16-12 5/16 %
New-York (14 janv.)	3 1/16 %

BOURSES

PARIS (SBF, *base 100 : 31-12-81*)

	13 janv.	14 janv.
Indice général CAC	471,24	473,50
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*) Indice CAC 40	1 782,53	1 803,54

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

	13 janv.	14 janv.
Industrielles	3 263,56	3 267,88

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

	13 janv.	14 janv.
100 valeurs	2 745,30	2 759,20
30 valeurs	2 129,60	2 140,60
Mines d'or	60,90	61,90
Fonds d'Etat	93,43	93,49

FRANCFORT

	13 janv.	14 janv.
Dax	1 516,50	1 523,74

TOKYO

	14 janv.	15 janv.
Nikkei Dow Jones	16 515,60	Clos
Indice général	1 267,91	Clos

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,5000	5,5030	5,6130	5,6280
Yen (100)	4,3688	4,3731	4,4543	4,4626
Ecu	6,6400	6,6465	6,6626	6,6757
Deutschemark	3,3865	3,3875	3,4128	3,4167
Franc suisse	3,7027	3,7160	3,7555	3,7723
Lire italienne (1000)	3,6642	3,6712	3,6539	3,6645
Livre sterling	8,4507	8,4609	8,5490	8,5665
Peseta (100)	4,7664	4,7712	4,7290	4,7390

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 1/8	3 1/4	3 5/16	3 7/16
Yen (100)	3 11/16	3 13/16	3 9/16	3 11/16	3 7/16	3 9/16
Ecu	10 15/16	10 3/16	10 1/16	10 3/16	9 1/16	9 13/16
Deutschemark	8 9/16	8 11/16	8 5/16	8 7/16	7 7/8	8
Franc suisse	5 1/2	5 5/8	5 1/2	5 5/8	4 7/16	4 9/16
Lire italienne (1000)	12 1/2	13	12 3/8	12 7/8	12 7/16	12 13/16
Livre sterling	7	7 1/8	6 7/8	7	6 3/4	6 7/8
Peseta (100)	14 11/16	14 15/16	14 1/2	14 3/4	14 1/8	14 3/8
Franc français	11 5/8	12 1/8	11 3/8	11 3/4	10 3/8	10 3/4

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

□ **Le vice-président de la National Westminster Bank blanchi dans l'affaire Blue Arrow.** – L'ancien directeur général d'une des trois plus grandes banques anglaises, la National Westminster Bank (Nat-West), M. Tom Frost, a été blanchi dans le scandale financier Blue Arrow, qui avait éclaboussé Nat-West en 1987. Selon un rapport, publié jeudi 14 janvier par trois inspecteurs du ministère du commerce et de l'industrie, M. Frost est totalement innocent. Cette enquête, la deuxième du ministère sur l'affaire Blue Arrow, avait été demandée l'an dernier par Nat-West en réponse à des allégations persistantes de malhonnêteté dirigées contre M. Frost dans la presse et la City. M. Frost avait alors abandonné son poste de directeur général pour devenir vice-président de NatWest, un poste largement honorifique.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 15 JANVIER

Cours relevés à 13 h 30

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
5090	C.N.E 3%	5110	5110	5110	....
825	B.N.P. T.P.	851	841	841	- 1 18
813	Cr.Lyon. T.P.	833	835	830	- 0 36
1614	Renault T.P.	1650	1650	1659	+ 0 55
1650	Rhone Poul. T.P.	1660	1661	1660	..
999	Saint Gobain T.P.	1031	1030	1030	....
780	Thomson T.P.	790	800	800	+ 1 27
630	ACCOR	623	627	639	+ 2 57
790	Air Liquide	760	765	768	+ 1 05
675	Alcatel-Alsthom	650	652	650	....
1610	Als.Superm.	1642	1669	1650	+ 0 49
250	A L S P I	266	265	265	- 0 38
485	AGF Sté Centrale	522	520	525	+ 0 57
73	Avenir H. Média	75 10	75 50	77 90	+ 3 73
1000	Axa (ex Cie Midi)	1054	1070	1065	+ 1 04
124	Bafip	138	139	140	+ 1 45
40	Bail-Equipem.	59 50	60	60 30	+ 1 34
630	Bail Investiss.	659	659	660	+ 0 15
395	Bancaire	410	411	411 20	+ 0 29
600	Bazar H.-V.	643	648	650	+ 1 09
1220	Berger (M)	1200	1240	1240	+ 3 33
375	Bertrand Faure	389 40	....	....	....
930	Bic	1018	1028	1034	+ 1 57
1070	B.I.P.	1095	1090	1090	- 0 46
118	BIS	148 30	148 30	143 10	- 3 51
420	B N P (CI)	447 50	450	448 50	- 0 22
400	Bolloré Tech.	417	420	419	+ 0 48
2900	Bongrain	2920	2919	2920	....
420	Bon-Marché	454	446	448 10	- 1 30
560	Bouygues	562	565	566	+ 0 71
82	BP France	87 50	87	87 50	....
940	B S N	911	910	909	- 0 22
1090	Canal Plus	1060	1087	1085	+ 2 36
156	Cap Gem.S.	158 80	157	160	+ 0 76
176	Carnaudmetalbox	188 90	190	189 60	+ 0 37
2310	Carrefour	2305	2280	2270	- 1 52
147	Casino	152	154	153	+ 0 66
96	Casino ADP	97 90	97 90	97 15	- 0 77
475	Castorama D.I.	504	501	515	+ 2 18
210	C.C.F.	221 60	222	222 50	+ 0 45
25	CCMC Ly.	30 95	30 95	30	- 3 07
395	C.D.M.E.	395	395	392 10	- 0 73
115	C.E.G.I.D.	124 80	118	118 50	- 5 05
42	Centrest (Ny)	47	47	49	+ 4 26
290	C.E.P. Comm.	300	295 50	300	....
70	Cerus	77	77	79 80	+ 3 64
920	Cetelem	1061	1060	1060	- 0 09
315	CF Int.	242 90	240	242	- 0 37
275	CGI Info	261 10	261 10	255 10	- 2 30
950	C G I P	952	952	949	- 0 32
600	CGP	635	618	618	- 2 68
1240	Chargeurs S A	1248	1265	1249	+ 0 08
220	Christian Dior	224 50	224 50	226	+ 0 67
440	C I C A (M)	430	413 10	430	....
270	Ciments franç.	280	278	280	....
475	Clarins	475 10	480	495	+ 4 19
370	Club Méditer.	406	410	404	- 0 49
830	Colas	834	831	838	+ 0 48
220	Cpt. Entrep.	215	215	215	....
1190	Compt Mod.	1175	1176	1191	+ 1 36
235	CPR (Paris Réa.)	265 90	265 40	267	+ 0 04

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
960	Créd. Foncier	980	975	988	+ 0 82
335	Crédit Loc France	331 40	330	331	- 0 12
430	Cr Lyon.(CI)	477 10	485	501	+ 5 01
1090	Credit Nat.	1142	1140	1148	+ 0 53
540	CSEE	510	510	510	...
3190	Damart	3360	3370	3320	- 1 19
350	Dassault Aviation	378	373	373	- 1 32
180	Dassault Electr.	209	210	215	+ 2 87
1220	De Dietrich	1325	1320	1321	- 0 30
460	Degremont	465	465	462 50	- 0 54
33	Dév.R.d.C.(Li)	41	41 70	41 70	+ 1 71
45	Dév.R.Sud-Est	61	61	61	....
260	D M C	266 10	266 10	265 50	- 0 23
385	Docks France	388	386	385 10	- 0 75
81	Dynaction	105	104 20	106	+ 0 95
2140	Eaux (Gle)	2102	2135	2121	+ 0 90
700	E.B.F.	697	696	696	- 0 14
385	Ecco	415	411	410 20	- 1 18
350	Elf Aquitaine	329	331	330 50	+ 0 46
1100	ElfSanofi/ExSanofi	1094	1095	1094	....
225	Essp-Elf (Cert)	228	234 40	227	- 0 44
610	Eridania-Beghin	602	604	606	+ 0 50
390	Essilor	417	415	416	- 0 24
177	Essil.Int.(DP)	192 90	191	190 10	- 1 45
770	Esso	778	777	783	+ 0 64
1310	Eurafrance	1490	1470	1452	- 2 55
415	Euro RSCG	444 80	450	448	+ 0 72
62	Eurodisneyland	64	64 40	64 30	+ 0 47
770	Europe 1	810	805	803	- 0 86
27	Eurotunnel	32 70	33 50	34	+ 3 98
1450	Exor	1450	1450	1450	....
117	Finextel	118 50	119	119	+ 0 42
240	Fives Lille	266	268	270	+ 1 50
605	Fougerolle	635	635	635	....
3380	Fromager. Bel	3700	3700	3650	- 1 35
1780	Gal.Lafayette	1689	1670	1670	- 1 12
330	G.A.N.	354 80	356	364	+ 2 59
320	Gascogne (B)	312 50	312	312	- 0 16
1240	Gaz et Eaux	1295	1305	1296	....
565	Geophysique	547	547	560	+ 2 38
625	Groupe André SA	641	635	634	- 1 09
415	Groupe Cité	472 80	476	476	+ 0 68
340	GTM-Entrep.	351	348	347	- 1 14
1410	Guyenne-Gas.	1470	1490	1469	- 0 07
77	Hachette	87 30	88 70	90 40	+ 3 55
435	Havas	428	430	430 10	+ 0 49
230	Ifa	235	239	234	- 0 43
345	Imétal	339	337 60	337	- 0 59
135	Immob. Phénix	143 30	144	144	+ 0 49
130	Ingénico	142	143	142	....
6900	Inst. Mérieux	7550	7510	7600	+ 0 66
415	Interbail	415	417	416	+ 0 24
360	Intertechnique	392	390	380 20	- 3 01
820	J. Lefebvre	880	852	852	- 3 18
475	Klépierre	484	484	483	- 0 21
590	Labinal	590	588	576	- 2 37
325	Lafarge	320	318	320 50	+ 0 16

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
280	Lebon	282	....	....	...
3900	Legrand	4013	4040	4000	- 0 32
2120	Legrand (DP)	2180	2190	2199	+ 0 87
132	Legris Industries	160	164	162 90	+ 1 81
705	Locindus	693	710	710	+ 2 45
3620	L.V.M.H.	3368	3395	3369	+ 0 33
470	Lyon.Eaux/Dumez	461 60	465	465	+ 0 74
37	Majorette Ly.	37	..	..	..
275	Mar. Wendel	292 50	295	296	+ 1 20
182	Matra	222 70	222 70	232	+ 4 18
78	Metaleurop	83	85 20	86 10	+ 3 73
15	Métrologie In.	15	15	15	. .
180	Michelin	191 60	194	194 40	+ 1 46
60	MMB	85	85	85 25	+ 0 29
82	Moulinex	73 40	73 50	73 50	+ 0 14
725	Navig. Mixte	812	809	815	+ 0 37
123	Nord-Est	132 80	132	132 70	- 0 08
215	Nordon (Ny)	235 90	239	248	+ 5 13
41	Olipar	48 90	48 10	47 10	- 3 68
1010	Oréal	1007	1019	1029	+ 2 18
355	Paribas	371 90	373 90	383	+ 2 98
210	Pechiney Int.	221 50	222 20	222 50	+ 0 45
285	Pechiney (CIP)	297 50	295	296	- 0 50
360	Pernod Ricard	360	365	365	+ 1 39
580	Peugeot	592	596	597	+ 0 84
284	Pinault	289 80	285	289 80	...
760	Plastic-Omn.	795	795	797	+ 0 25
185	Poliet Ex.Lamb.Fr.	209	210	220	+ 5 26
795	Primagaz	850	841	845	- 0 59
639	Pomamps	624	619	610	- 2 24
540	Promodès	555	558	559	+ 0 72
210	Radiotechn.	242	242	245	+ 1 24
6440	Redoute (La)	6450	6450	6430	- 0 31
136	Rémy Cointreau	138 50	140	140	+ 1 08
530	R. Poulenc CIP	511	511	510	- 0 20
34	Rochette (La)	37 50	37 25	37	- 1 33
410	Roussel Uclaf	432	434 50	427	- 1 16
2760	R. Impér.Ly *	2791	2801	2800	+ 0 32
133	Sade (Ny)	133	133	133	...
2450	Sagem	2409	2405	2415	+ 0 25
505	Saint Gobain	492 50	492 50	494 30	+ 0 37
1140	Saint Louis	1110	1108	1112	+ 0 18
1610	Salomon Ly.	1615	1617	1617	+ 0 12
310	Salvepar (Ny)	300	297	295	- 1 67
1460	S.A.T.	1500	...	...	....
260	Saul. Châr.	276	284 50	282	+ 2 17
790	Simpiquet (Ny)	760	760	760	....
590	Schneider	620	630	632	+ 1 94
10	SCOA	11 90	11 80	11 65	- 2 10
380	Scor s.a.	391	391	395	+ 1 02
340	S.E.B.	334 50	334 90	334 50	....
425	Sefimeg	418 20	416	424 50	+ 1 51
128	Sélectibanque	126 80	127	127	+ 0 32
125	Sextant A.	121	122	130 10	+ 7 52
510	S F I M	525	520	520	- 0 95
170	S.G.E.	182 20	184 90	183	+ 0 44
450	Simco	437	441	443 90	+ 1 58

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
795	Sk. Rossignol	818	818	815	- 0 37
355	Sligos	374 50	374	385	+ 2 80
600	Société Géné.	588	589	593	+ 0 85
40	Sodecco(B)	39 30	39 30	39 30	
66	Sodero(Ns)	71	71	72	+ 1 41
975	Sodexho	1019	1024	1018	- 0 10
73	Sogeral(Ny)	77 10	77 20	78 30	+ 1 56
350	Sogenap	355	350	348 50	- 2 39
1090	Som-Allib.	1200	1207	1206	+ 0 50
395	SOPHIA	395	398	393 10	- 0 48
950	Sovac	999	999	996	- 0 30
265	SPEP	353	355	355	+ 0 67
290	Spie-Batignol.	318	319 50	324	+ 1 89
575	Strafor Facom.	585	590	590	+ 0 88
255	Suez	265	269	269 50	+ 1 70
1170	Synthelabo	1175	1180	1175	
141	Thomson CSF	145	145 80	144 90	- 0 07
220	Total	224 20	225 60	228 50	+ 1 20
140	– (cert)	147 90	147 50	144	- 2 64
188	Trufaut Fin.	190	185	182	- 4 21
475	U.A.P.	486	494	492 60	+ 1 36
179	U F B Locab.	215	213	219	+ 1 86
155	U.G.C. DA (Robert)	172	170 50	170	- 1 16
400	U I C	451	451	451	
485	U I F	451	...	..	
770	U I S	751	746	746	- 0 67
340	Unibail	339	341	345	+ 1 77
640	Valéo	696	698	699	+ 0 43
140	Vallourec	142	144	145	+ 2 11
245	Via Banque	264	264	263	- 0 38
220	Worms et Cie	229 50	226 50	230	+ 0 22
1370	Zodiac	1482	1510	1520	+ 2 56
740	Elf Gabon	845	822	839	- 0 71
86	Amax	92 10	91 50	91 20	- 0 98
161	Amer. Barrick	157	155	153	- 2 55
133	Amer. Express	139	138 80	139	...
275	A.T.T.	286	290 90	291 10	+ 1 78
95	Anglo Amer.C.	108 40	108 30	108 20	- 0 18
161	Amgold	165	164 60	161 60	- 1 94
210	Banco Santander	210	214 80	215	+ 2 38
700	B.A.S.F.	712	715	715	+ 0 42
880	Bayer	882	888	887	+ 0 57
40	Blenheim Plc	46 50	....	.	.
23	Buffelsfont.	21	21 30	21	.
151	Chase Manh.	160	162 50	161 90	+ 1 19
1780	Daimler Benz	1820	1835	1850	+ 1 65
84	De Beers	77 40	79 80	79 75	+ 3 04
2160	Deutsche Bank	2137	2155	2164	+ 1 26
1180	Dresdner Bank	1179	1175	1178	- 0 08
34	Driefontein	35 15	35 20	35 20	+ 0 14
260	Du Pont-Nem.	255	....	....	....
220	Eastman Kodak	280	289 50	270	+ 3 85
6	East Rand	6 80	6 85	6 90	+ 1 47
26	Echo Bay	24 75	23 70	23 90	- 3 43
185	Electrolux	170	171	171	+ 0 59
141	Ericsson	132	135 10	135	+ 2 27
335	Exxon Corp.	330 10	331	331	+ 0 27

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
225	Ford Motor	247 30	245 80	245 40	- 0 77
26	Freegold	26 20	26 20	26 30	
11	Gencor	11 55	11 90	11 90	+ 3 03
475	Gen. Elect.	468 70	469 70	469 50	+ 0 17
175	Gen. Motors	189 50	186 50	186 50	- 1 58
200	Gén. Belgique	322 60			
36	Gd Metropol.	37 90	36 95	36 75	- 3 03
42	Guinness	39 20	40	40	+ 2 04
19 50	Hanson PLC	20 65	20 60	20 55	- 0 48
6 50	Harmony Gold.	6 85	6 85	6 95	+ 1 46
360	Hewlett Packard	390	405 90	406 10	+ 4 13
33	Hitachi	32	31 90	31 90	- 0 31
820	Hoechst	815	830	830	+ 1 84
59	Homestak.	59	58 65	58	- 1 69
85	I.C.I.	93 70	93	93	- 0 75
230	I.B.M.	268	268 20	268 50	+ 0 19
380	I T T	381	385 70	385 10	+ 1 09
164	Ito Yokado	160 50	160	160	- 0 31
52	Matsushita	48	47 45	47 45	- 1 15
265	Mc Donald's	273 60	274 50	276 10	+ 0 84
255	Merck	237	232 80	233	- 1 69
565	Minnesota M.	545	552	552	+ 1 10
37	Mitsubishi	37	36 50	36 50	- 1 35
340	Mobil corp	352 10			
365	Morgan J.P.	351 70	336 50	336 50	- 4 32
4160	Nestlé	4094	4110	4065	- 0 71
121	Norsk Hydro	129	127	127 50	- 1 16
55	OFSI	54	54 15	54 15	+ 0 28
1250	Pétrofina	1195	1193	1207	+ 1 00
425	Philip Morris	409	408 50	408 30	- 0 17
59	Philips	62 60	63 55	63 55	+ 1 52
61	Placer Dome	63 20	63 50	62 50	- 1 11
295	Procter Gamble	275	277	277	+ 0 73
181	Quilmes	185 80	182	182	- 2 05
14 50	Randfontein	13 95	13 40	13 50	- 3 23
250	Rhone Poul. Rorer	240 50	238 70	238 70	- 0 75
445	Royal Dutch	439	440	439 50	+ 0 11
55	R T Z	54 60	54 65	54 50	- 0 18
12 50	Saat.& Saatchi	14 80	14 80	14 90	+ 0 68
18 50	St Helena	17 25	.	.	
310	Schlumberger	311	311 30	311 10	+ 0 03
45	Shell transp.	44 70	...	.	
1970	Siemens	1955	1984	2000	+ 2 30
186	Sony	175 60	176	178 90	+ 1 88
84	Sumitomo Bank	75 60	.	.	
159	T.D.K.	150 90	151 60	151 60	+ 0 46
55	Telefonica	58 55	58 50	59 25	+ 1 20
28	Toshiba	27	27	26 55	- 1 67
575	Unilever	572	576	574	+ 0 35
260	Unit.Techn.	260 10	260	259 40	- 0 27
153	Vaal Reefs	165	163 80	163 80	- 0 73
810	Volkswagen	875	885	900	+ 2 86
265	Volvo	268	.	.	
51	West. Deep	51 20	.	.	
430	Xerox Corp.	467	467 50	467 50	+ 0 11
114	Yamanouchi	108 40	108	106	- 2 21
4 48	Zambia Cop.	4 97	5	4 96	- 0 20

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	....	5 02
10,80% 79/94	101 45	3 93
Emp.Etat 13,4% 83	103 40	0 91
Emp.Etat 12,2% 84	100	12 16
10,26% mars 86	105 51	8 88
OAT 10% 5/2000	112 45	6 38
OAT 9,9% 12/1997	107 95	0 89
OAT 9,8% 1/1996	104 58	9 39
PTT 11,2% 85	106 40	1 40
CFF 10,30% 86	105 80	9 14
CFF 10,25% nov 90	113	8 59
CNA 10 % 1979	101	8 13
CNB Bques 5000F	98 50	0 33
CNB Paribas 5000F	97 80	0 33
CNB Suez 5000F	98	0 33
CNI 1/82 5000F	98 85	0 33
CNT 9 % 86	....	6 28
CRH 10,90% déc.85	109 40	0 43
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	1065	...
Cerus	....	....
Alcatel 6 % janv. 89	628	....
Ly. Eaux cv 6,5%	754	...
Thoms. cv 9,2% 85	715	...

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1580	1540
Arbel	460	446
Bains C.Monaco	850	850
B.Hypoth.Europ.	225	...
B.N.P. Intercont.	325	322
Bénédictine	2110	2110
Bidermann Internat.	469	469
Blanzy Ouest	900	..
B T P	16 15	15 80
Cambodge	1080	....
Carbone Lorraine	275	282 50
Case Poclain	2 20	....
C.B.C.	251	249
C.E.G.F (Frigor.)	770	770
Centenaire Blanzy	305	309 80
Cerogan	23	...
Champex Ny.	14 50	13 80
CIC (CIP)	146	160
C.I.M.	981	981

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.T.R.A.M. (B)	2629	....
Comiphos	595	605
Cie Industrielle	3310	....
Cpt Lyon Alemand	290	292
Concorde	597	600
Constr.Mét.Prov.	12 70	14 70
Crédit Gén.Ind.	110	110
Cr Universel (Cie)	326	....
Darblay	625	....
Delmas Vieljeux	1851	....
Didot Bottin	550	555
Eaux Bassin Vichy	3100	3100
Ecia	260 50	264 90
Ent.Mag. Paris	3800	....
Eridania-Béghin CI	463	463
Fidei	375	373 90
Finalens	300 10	305
F.I.P.P.	40	....
F.N.A.C	1918	1910
Foncière (Cie)	448	448
Foncina	336	330
France I.A.R.D.	338 20	....
France SA (La)	1648	1640
From. Paul-Renard	2051	....
Gaumont	306	314
Genefim	239	239
Gévelot	447 90	....
G.F.C.	339 20	330
Groupe Victoire	700	....
G.T.I (Transport)	250	....
Immobail	332	333 90
Immobanque	650	655
Im.Marseillaise	4450	4450
Invest.(Sté Cle.)	3000	3000
Lambert Frères	....	....
Lille Bonnières	919	....
Locafinancière	500	....
Louis Vuitton	508	584
Louvre	2780	2750
Luxac	260	250
Machines Bull	20 10	19 80
Mag.Uniprix	154	154
Magnant	640	....
Métal Déployé	280	285
Mors	48	46
Navigation (Nle)	150	150
Optorg	272	..
Oréal (CI)	567	574
Origny-Desvroise	490	467
Palais Nouveauté	1051	...
Paluel Marmont	430	....
Parfinance	180	180
Paris France	202	....
Paris Orléans	180	182
Parthena Invest.	192	...
Pathé Cinéma	....	..
Piper Heidsieck	601	....
Porcher	231	235

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Promodès (CI)	371 50	....
Publicis	580	550
Rochefortaise	115	....
Rosario	138 70	....
Rougier	180	189
S.A.C.E.R.	634	....
S.A.F.A.A.	200	....
S.A.F.I.C Alcan	170	....
Saga	380	360
Saint Dominique (F.)	122	124
Salins du Midi	525	521
Savoisienne M.	145	....
S.C.A.C.	690	....
Sevelle	570	....
S.Etud.Part. (M)	152	....
Silic	572	575
S.I.P.H.	100	....
S.M.C.I.	14	....
Sofal	475	....
Sofio	185 10	....
Sofical	1019	990
Sofiam (ex Sataro)	62	65
Sofragi	2220	....
Soudure Autogène	645	...
Sovabail	272	246 10
Staco	636	....
Taittinger	2200	2200
Testut-Aequitas	85	....
Tour Eiffel	222	....
Ufiner	1050	....
Vicat	447	447
Viniprix	1510	....
Virax	109	...
Maroc Sté Brasserie	200	...

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	515	....
Akzo Nv Sico	398	..
Alcan Aluminium	94 80	...
American Brands	195	...
Arbed	241 10	....
Astorienne Mines	82 50	....
Banco Popular Espa.	580	580
B.Reglements Int.	19000	19000
Can.Pacifique	70 20	70 60
Chrysler Corp.	202 30	....
C I R	2 65	....
Commerzbank	800	....
Dow Chemical	305	..
Fiat	14 50	14 05
GBL (Brux Lamb.)	430	430
Gevaert	800	....
Glaxo Holdings Ltd	65 90	65 90
Goodyear Tire	361 10	379
Grace and Co (WR)	210	...
Honeywell Inc. Inc.	200	....
Johannesburg	56 15	....
Koninklijke Pakhoed	76 95	....
Kubota	23 30	...
Midland Bank	39	32
Noranda Mines	76 80	75
Olivetti priv	4 35	4 50
Pfizer Inc	382	383
Ricoh	24 90	...
Robeco	293 50	294 40
Rodamco NV	143 10	147 40
Rolinco	288 70	290
Saipem	3 50	...
Sema Group	26	...
SKF Aktiebolaget	52	...
Tenneco Inc.	205	....
Toray Ind.	26 70	25 50
West Rand Cons.	4 10	4 11

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	330	..
Calciphos	53	..
C G H Cogedhor	7	....
Coparex	580	....
Drouot Assurances	...	..
Electro-Banque	.	...
Europ. Accum.	77 50	....
Europ Soutres Ind.	13	11 50
Guy Degrenne	254	..
Lecteurs du Monde	220 60	.
Nicolas	1100	...
Parcip Percier	250	204
Quadrant	40	....
Rorento N.V.	248	247 80
St-Gobain-Emballage	1750	1750
Schlumberger Ind.	475	..
S.E.P.R.	1381	.
S.M.T. Goupil	0 62	...
S.P.R. act. B	230	....
Waterman	1100	....

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 15/1	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 508	....	5 2	5 7
Ecu	6 650	....	....	....
Allemagne (100 dm)	339 170	....	329	349
Belgique (100 F)	16 469	....	16	17
Pays-Bas (100 fl)	301 650	....	291	311
Italie (1000 lires)	3 664	....	3 4	3 8
Danemark (100 krd)	87 630	....	84	92
Gde-Bretagne (1 L)	8 486	....	8 1	8 9
Grèce (100 drachmes)	2 537	....	2 1	2 8
Suisse (100 f)	370 290	....	357	377
Suède (100 krs)	75 790	....	70	79
Norvège (100 k)	79 940	....	75	84
Autriche (100 sch)	48 206	....	46 8	49 8
Espagne (100 pes)	4 777	....	4 5	5
Portugal (100 esc)	3 780	....	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 304	....	4 1	4 5
Japon (100 yens)	4 380	....	4 2	4 4

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 15/1
Or fin (kilo en barre)	58300	58100
Or fin (en lingot)	58500	58250
Napoléon (20f)	331	338
Pièce Fr (10 f)	419	.....
Pièce Suisse (20 f)	331	333
Pièce Latine (20 f)	336	332
Souverain	418	430
Pièce 20 dollars	2260	2340
Pièce 10 dollars	1100	1180
Pièce 5 dollars	560	.....
Pièce 50 pesos	2156	2195
Pièce 10 florins	347	340

SICAV (sélection) 14/1

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	200 12	194 76
Actimonétaire C.	30189 96	30189 96
Actimonétaire D.	30189 96	30189 96
Améri-gan	7813 30	7612 79
Amplitude	638 77	621 14
Associc	1170 85	1170 85
Atout Futur	420 51	410 25
Auracic	1074 69	1043 39
Avenir Alizes	1745 19	1710 97
Axa Capital	182 60	177 28
Axa Court Terme	8449 63	8449 63
Axa Cro.Ex.Dr.Inv.	915 44	888 78
Axa Ep Fr.Ex Agepargn	762 78	740 54
Axa Europe	126 56	122 87
Axa Investissements	107 95	104 81
Axa NPI	121 17	117 64
Axa Ob Fr.Extrans	150 73	146 34
Axa Ob In.Ex Mo.U.Se.	138 85	134 81
Axa Prem.Ex Agepra	123 57	119 97
Axa SEI.Ex.Dr.Sela	150 11	145 74
Axa Valeurs PER	122 02	118 47
Cadence 1	1059 94	1039 16
Cadence 2	1067 45	1046 52
Cadence 3	1057 82	1037 08
Capimonétaire	6663 29	6656 63
Capiobliq	6881 73	6746 79
Capitacc	1414 17	1393 27
Coexis	1404 95	1370 68
Compavalor	3727 41	3721 83
Convertimmo	333 51	326 97
Credinter	445 56	432 58
Crédit Mutuel Capital	1357 84	1331 22
Cred.Mut.Ep.Cour T.	707 82	707 82
Cred.Mut.Ep.Indus.	94 88	92 34
Cred.Mut.Ep.J.	73773 11	73773 11
Cred.Mut.Ep.long.T.	197 18	191 90
Créd.Mut.Ep.Monde	1188 17	1156 37
Cred.Mut.Ep.Quatre	1108 12	1078 46
Dreza	1371 36	1337 90
Drouot France	839 11	814 67
Drouot Sécurité	234 09	227 27
Ecocic	1070 94	1039 76
Ecupar	127 87	124 15
Ecur. Capitalisation	2741 70	2714 55
Ecur. Expansion	509807 43	508844 16
Ecur. Géovaleurs	2337 94	2269 84
Ecur. Investissement	151 29	146 88
Ecur. Monepremière	71311 79	71311 79
Ecur. Monétaire	41785 51	41785 51
Ecur. Trésorerie	2575 24	2575 24
Ecur. Trimestriel	2086 49	2045 04
Elancel	109 34	106 16
Energie	264 86	252 85
Eparcic	3828 16	3828 16
Eparcourt-Sicav	4572 73	4561 33
Epargne Associat.	26819 52	26614 15
Epargne Capital	11550 55	11438 19
Epargne Croissance	1720 68	1674 63
Epargne Obligat.	209 19	203 59
Epargne-Unie	1309 22	1277 29
Epargne Valeur	442 78	430 93
Euli Cash cap	8426 41	8426 41•
Eulinvest cap	610 22	592 45•
Euco Solidarité	1096 54	1085 68
Eurocic Leaders	1006 79	977 47
Eurodyn	1135 81	1108 11
Euro Gan	6003 77	5772 86
Fonsicav	15335 03	15335 03
France-gan	9773 72	9397 81
France Garantie	278 56	278
France Obligations	503 87	498 88
Francic	444 13	431 19
Francic Pierre	100 48	97 55

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic-Régions	1077 76	1046 37
Fructi-Associations	37 31	37 31
Fructi-Capi	45 20	44 53
Fructidor	242 99	238 40
Fructifrance action C.	903 70	881 66
Fructifrance action D.	883 54	861 99
GAN Rendement	5315 47	5236 92
Gestilion	15801	15722 39
Gest.Associations	172 98	169 17
Horizon	1261 02	1224 29
HLM Monétaire	14806 50	14806 50
Indicia	1011 45	991 47•
Indust.Fse.Court T.	1564 25	1564 25
Interepar	109209 38	108028 52
Interoblig	14963 20	14689 80
Intersélection Fce	519 07	508 89
Japacic	145 68	141 44
Jeunepargne	300 29	295 85
Latitude	2386 94	2383 36
Lion Association	11979 35	11979 35
Lion Institution	31851 90	31772 07
Lionplus	1056 26	1035 55
Lion Trésor	2275 65	2253 12
Lion 20 000	27787 20	27787 20
Livret Bourse Inv.	561 27	544 92
Livret Portefeuil.	711 14	690 43
Méditerranée	168 93	164 01
Mensuel CIC	10232 17	10130 86
Monedea	72420 18	72420 18
Mone.J.	38451 63	38451 63•
Monévalor	87115 56	87115 56
Mutualité dépôts	14322 98	14294 39
Natio Court Terme	100915 00	100613
Natio Court Terme2	302586 00	302586
Natio-Epargne	18862 68	18675 90
Natio-Ep. Ret.	125 03	121 68
Natio Eparg.Trésor	8300 32	8283 75
Natio-Fran.index	980 18	953 95
Natio-Imm.	1115 33	1085 48
Natio-Inter	1538 24	1497 07
Natio-Monétaire	26781 47	26781 47
Natio-Opportunités	996 02	989 36
Natio-Patrimoine	1298 81	1264 05
Natio-Perspectives	1024 55	997 13
Natio-Placements	62771 99	62771 99
Natio-Revenu	1058 90	1048 42
Natio Sécurité	11754 99	11754 99
Natio-Valeurs	880 38	837 35
Nippon-Gan	4774	4590 38
Nord Sud Dévelop.	1672 87	1669 53
Obl-Associations	163 64	162 02
Oblicic-Mondial	2730 16	2689 81
Oblicic-Régions	1082 38	1068 38
Oblifutur	3050 57	2976 17
Oblig. tres caté.	186 40	183 65
Oblilion	1456 88	1442 46
Oblisécurité Sicav	13724 81	13724 81
Oraction	1024 61	989 62
Orvalor	7374 33	7229 74
Paribas Capitalisation	1612 76	1588 93
Paribas Opportunités	125 43	120 32
Paribas Patrimoine	576 66	553 15
Patrimoine Retraite	236 75	232 11
Pervalor	620 02	607 88
Placement A.	1442 93	1414 64
Placement J.	7671 94	7656 63
Placement M.	71268 61	71126 36
Placement Nord	903 79	886 07
Plénitude	138 87	134 83
Poste Croissance	23089 79	23086 72
Poste Gestion	69926 22	69926 22
Première Oblig.	11226 40	11214 19
Prévoy. Ecureuil	118 30	117 13

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Pri' Associations	31226 77	31226 77
Proficius	994 69	970 43
Quartz	133 51	130 25
Réalvalor	731 12	718 78
Rentacic	163 88	161 46
Revenus Trimestr.	5414 67	5361 06
Revenu-Vert	1182 39	1153 55
St Honoré Vie & Santé	965 14	921 37
St Honoré Bons du Tr.	11897 42	11838 23
St Honoré Invest.	766 50	731 74
St Honoré Pacifique	595 99	568 96
St Honoré Réal	15903 26	15839 90
Sécuricic	1843 52	1843 52
Sécuri-Gan	12515 08	12269 69
Sécuritaux	1474 42	1474 42
Scandin.	728 20	717 44
Sicav Associations	1954 90	1954 90
SFI-CNP Assur.	667 24	647 81
S.G. Fr. opport. C et D	1122 15	1100 15
Sicav 5.000	434 78	423 14
S.I. Est	1308 70	1270 58
Sivafrance	670 98	653
Sivaro	395 78	385 19
Sivarente	221 41	217 07
Sivinter	432 38	420 81
S.N.I.	1077 22	1045 84
Sogenfrance C et D.	1132 22	1110 02
Sogépargne	312 48	306 35
Sogevar	968 75	949 75
Sogeinter	1283 80	1258 63
Soleil Investissements	589 26	566 60
Solstice	2307 33	2201 83
State Street Act. Eur.	9101 56	8793 77•
State Street Act. Fce.	10003 10	9711 75•
St. Str. Act.Japon	10092 03	9750 75•
State Street Emer. Mts	12688 08	12078 08•
St.Street OAT Plus	11098 27	10880 66•
Stratégie Actions	827 87	796 03
Stratégie Rendement	1496 08	1448 99
Technocic	1001 19	972 03
Techno-Gan	5674 36	5458 12
Thesora	704 70	687 72
Trésor Plus	1380 12	1366 46
Trésor Trimestriel	1054 73	1044 29
Trésoricic	138198 71	138198 71
Trilion	5236 54	5189 34
UAP Investissement	428 88	413 38
UAP Actions France	576 73	555 88
UAP Act. Select.	612 04	589 92
UAP Actificandi	535 69	516 33
UAP Aktifi	214 22	206 48
UAP Alto Sicav	168 86	162 76
UAP Moyen Terme	150 36	144 93
UAP Première Cat.	11565 15	11147 13
Uni-Associations	119 54	119 54•
Uni-Foncier	1193 15	1164 05
Unifrance	587 08	563 25
Uni Régions	1194 50	1165 37
Univar	249 87	249 87•
Univers Actions	1252 99	1222 43
Univers Obligations	1857 42	1812 12
Valorg	2170 68	2168 51
Valrea	56597 78	56589 50
Winterthur St-Honoré	222 29	212 21

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

REPÈRES

JEUNESSE

Création d'un fonds de garantie pour le logement

Présentant ses vœux à la presse, Mme Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des sports, a annoncé le 12 janvier la création prochaine d'un Fonds de garantie pour le logement des jeunes, auquel son ministère a décidé de consacrer 10 millions de francs. Ce Fonds servira de caution aux jeunes qui ont des difficultés à trouver un logement en raison des garanties élevées que leur demandent les bailleurs. Cette première enveloppe de 10 millions devrait être complétée par d'autres partenaires publics (Caisse des dépôts entre autres) et privés (sociétés du bâtiment) pour atteindre la somme de 50 millions de francs. Le dispositif, qui est mis en place avec l'appui de l'Union des foyers de jeunes travailleurs (qui touchent 176 000 jeunes), se présenterait comme un Fonds de réassurance de la dizaine de fonds de garantie locaux qui existent déjà.

FEMMES

Naissance d'une association pour la parité avec les hommes dans les instances élues

Six associations féminines de sensibilités politiques et religieuses différentes se sont regroupées, jeudi 14 janvier, pour créer l'association Elles aussi. L'objectif est de permettre aux femmes d'atteindre la parité dans les instances élues. Les militantes des associations fondatrices (l'Alliance des femmes pour la démocratie, l'Action catholique générale féminine, la Fédération des associations de femmes élues dans les collectivités locales, Femmes d'Alsace, Grain de sel-rencontres et l'Union féminine civique et sociale) soulignent qu'aujourd'hui les femmes – 53 % de l'électorat français – n'occupent que 5,7 % des sièges à l'Assemblée, 3,4 % au Sénat, 12,3 % aux conseils généraux. Seulement 5,4 % des maires sont des femmes.

Qualifiant de *« catastrophique »* la place des femmes sur les listes d'investitures à droite comme à gauche, Elles aussi a décidé de lancer une campagne nationale pour *« mobiliser, soutenir et préparer les femmes »* afin qu'elles s'impliquent dans les élections de 1993 et 1995.

WEEK-END D'UN CHINEUR

PARIS

Samedi 16 janvier : Drouot-Richelieu, 14 heures : gravures, lithos, tapis d'Orient.

ILE-DE-FRANCE

Samedi 16 janvier : Compiègne, 14 heures : arts d'Asie; **Nanterre**, 14 heures : mobilier, argenterie.

Dimanche 17 janvier : Argenteuil, 14 h 30 : affiches, matériel cinématographique; **Chartres**, 14 heures : romans policiers, maquettes de romans (gouaches) : **Chatou**, 14 heures : objets d'art, tableaux; **Provins**, 14 heures : mobilier, armes; **Saint-Germain-en-Laye**, 14 heures : tapis d'Orient; **Sens**, 14 h 30 : tapis d'Orient; **Tonnerre**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art.

PLUS LOIN

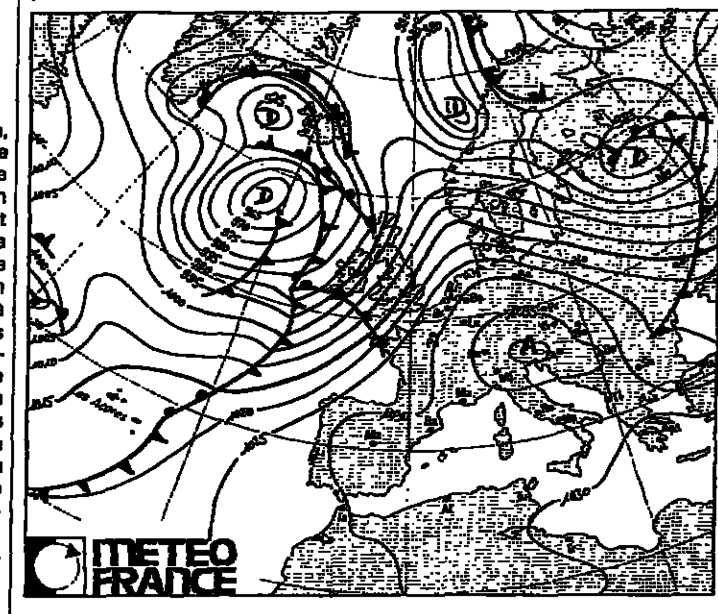
Dimanche 17 janvier : Arles, 14 heures : gravures; **Aubagne**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art; **Honfleur**, 14 heures : mobilier, objets d'art; **Metz-Ban-Saint-Martin**, 14 heures : TSF, jouets, curiosités; **Parthenay**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art; **Vitry-le-François**, 14 heures : mobilier, tableaux.

FOIRES ET SALONS

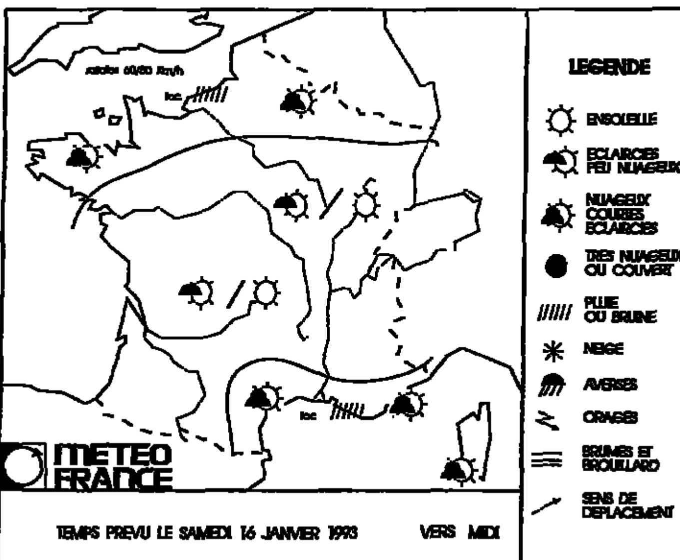
Saint-Cloud, Laval, Issoudun, Neuilly-lès-Dijon, Châteauneuf-du-Rhône, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Maurepas (Yvelines).

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 15 JANVIER 1993 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 16 JANVIER 1993



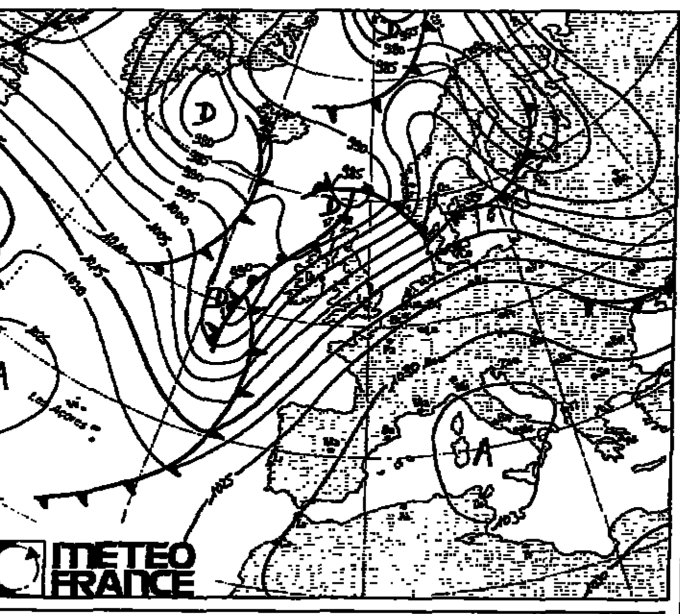
Samedi : Nuageux au nord de la Loire et en Méditerranée, soleil printanier ailleurs. – Sur toutes les régions situées au nord de la Loire, la journée débutera sous les nuages, puis le soleil prendra progressivement le dessus.

Sur les régions riveraines de la Méditerranée, de nombreux nuages bas rendront le ciel gris, avec même par moments un peu de bruine.

Partout ailleurs, ce sera une journée très douce et bien ensoleillée. Les températures seront exceptionnellement élevées pour la saison : les minimales seront le plus souvent entre 13 et 16 degrés sur la moitié nord, entre 14 et 19 degrés sur la moitié sud.

Le vent de sud-ouest soufflera encore assez fort sur les côtes de la Manche, autour de 70 km/h en pointe ; ailleurs, il sera plus modéré.

PRÉVISIONS POUR LE 17 JANVIER 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 14-1-1993 à 6 heures TUC et le 15-1-1993 à 6 heures TUC — le 15-1-93

FRANCE

AJACCIO	16	11	C
BIARRITZ	18	11	D
BORDEAUX	20	9	N
BOURGES	14	5	N
BREST	13	10	N
CAEN	16	6	N
CHERBOURG	14	6	N
CLERMONT-FER.	18	4	D
DIJON	11	-1	B
GRENOBLE	12	3	B
LILLE	14	5	N
LIMOGES	10	6	N
LYON	12	3	N
MARSEILLE	16	9	N
NANCY	11	-1	B
NANTES	17	8	C
NICE	13	11	C
PARIS-MONTS	12	6	C
PAU	24	3	D
PERPIGNAN	12	6	C
POINTE-A-PITRE	29	20	N
RENNES	12	9	C
ST-ETIENNE	14	4	C
STRASBOURG	10	-1	B
TOULOUSE	16	6	N
TOURS	13	6	N

ÉTRANGER

ALGER	20	2	D
AMSTERDAM	8	2	N
ATHÈNES	15	7	D
BANGKOK	34	24	N
BARCELONE	13	9	N
BELGRADE	13	5	N
BERLIN	9	1	D
BRUXELLES	9	5	N
COPENHAGUE	5	3	N
DAKAR	28	18	D
GENÈVE	11	4	B
ISTANBUL	11	5	B
JÉRUSALEM	9	2	D
LE CAIRE	16	8	D
LISBONNE	13	8	B
LONDRES	10	8	C
LOS ANGELES	16	13	N
LUXEMBOURG	8	1	N
MADRID	13	-1	D
MARRAKECH	20	5	D
MEXICO	18	10	C
MILAN	10	-1	B
MONTRÉAL	-11	-13	*
MOSCOU	2	1	*
NAIROBI	25	15	N
NEW-DELHI	20	6	D
NEW-YORK	4	-2	*
PALMA	17	3	N
PÉKIN	-2	-11	D
RIO-DE-JANEIRO	30	23	D
ROME	15	2	B
ROYAL OBS.	21	9	P
SÉVILLE	19	1	D
SINGAPOUR	31	25	C
STOCKHOLM	3	1	D
SYDNEY	30	22	D
TOKYO	7	4	P
TUNIS	15	6	D
VARSOVIE	12	2	C
VENISE	6	4	P
VIENNE	10	1	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

CARNET DU Monde

Naissances

Manon Charlotte von GRAFFENRIED

est née le 12 janvier 1993.

Les parents sont heureux.

Esther WOERDEHOFF
et
Michael von GRAFFENRIED.

6, rue Chabanais,
75002 Paris.

Décès

– Mme Rachel Chouraki,
M. et Mme Philippe Chouraki,
et leurs enfants,
M. Bruno Chouraki,
Ses frères et sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel CHOURAKI,

survenu le 14 janvier 1993.

Les obsèques auront lieu le lundi 18 janvier, à 14 h 15, au cimetière parisien de Pantin.

– Nous apprenons le décès de

Jean-Pierre INGRAND,

survenu le 28 décembre 1992, à Buenos-Aires (Argentine). Il était âgé de quatre-vingt-huit ans.

[Né en 1905, diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques et reçu au concours du Conseil d'Etat, Jean-Pierre Ingrand occupe différentes fonctions dans plusieurs cabinets ministériels dans les années 30 avant d'être nommé, le 27 juin 1940, à la tête de la direction de l'administration départementale et communale du ministère de l'intérieur, et, le 8 juillet, représentant du ministre de l'intérieur au sein de la délégation de Vichy auprès des autorités d'occupation allemandes à Paris. Préfet à trente-cinq ans, il collabora successivement avec Fernand de Brinon puis Pierre Pucheu, ministre de l'intérieur. Son nom reste attaché à la création, en août 1941, de la section spéciale de Paris, une juridiction d'exception créée en représailles à l'exécution d'un officier de marine allemand à la station de métro Barbès par la résistance communiste. A la fin 1943, comme d'autres fonctionnaires vichystes, il tentera d'entrer en contact avec des réseaux de Résistance auxquels il rendra des services. Révoqué du Conseil d'Etat, il est arrêté le 22 mai 1945. Libéré en août, son affaire est finalement classée deux ans plus tard. Cependant, une nouvelle procédure est engagée en juillet 1947, qui aboutira à son acquittement, par contumace, en novembre 1948. Un mandat d'arrêt ayant été lancé contre lui, Jean-Pierre Ingrand s'était en effet exilé en Suisse, puis en Argentine où il avait pris la direction d'une filiale de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Il fut jusqu'en 1992 président de l'Alliance française de Buenos-Aires.]

– Le Père provincial de France-Méditerranée,
La communauté jésuite du Châtelard et ses amis,
Michel et Anne Lescene,
Michel et Annie Besnard,
Jean et Christiane Lescene,
Le Père Gilbert Lescene, s.j.,
Marie-Edith Jourdain,
Dominique et Françoise Lescene,
ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs,
ont le regret de faire part du décès du

Père Philippe LESCENE, s.j.,

le 14 janvier 1993.

La messe de funérailles sera célébrée le lundi 18 janvier, à 10 heures, au Châtelard.

Inhumation au cimetière de Francheville-le-Haut.

Une messe sera célébrée à la chapelle de la Villa-Manrèse, 5, rue Fauveau, Clamart (Hauts-de-Seine), le samedi 30 janvier, à 12 heures.

– Le département des sciences du langage,
Ses anciens étudiants
Et les linguistes d'Aix,
ont la douleur de faire part du décès de

Georges MOUNIN,
professeur honoraire,

qui introduisit et illustra la linguistique générale à l'université de Provence dès les années 60.

– La Valette-du-Var (Var). Tourville-les-Ifs (Seine-Maritime).

M. et Mme Claude Stefanini,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Stefanini,
leurs enfants et petits-enfants,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Les familles Stefanini, Piovanacci, Therias,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel STEFANINI,
membre de l'Amicale
des Philippevillois, Constantinois
et leurs amis,
membre de la Valettoise,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 14 janvier 1993, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Ses obsèques religieuses seront célébrées le samedi 16 janvier, à 14 h 30, en l'église de Tourville-les-Ifs.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

P.F. privées J.-L. Gueguen,
5, rue Charles-Leborgne,
76400 Fécamp.
Tél. : 35-29-06-37.

– Le colonel et Mme Andlauer,
Mme Michel Worms de Romilly,
ses enfants,
Le docteur Anne-Claire Andlauer,
M. et Mme Bertrand Andlauer,
M. et Mme Eric Andlauer,
M. et Mme François Preteseille,
Caroline Mangin-Lazarus et Antoine Lazarus,
David Mangin et Nicole Penicaut,
Elizabeth Mangin-Sarango et Alberto Sarango,
Camille Mangin-Mura et Jean-François Mura,
ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Mme Etienne Bompard,
sa belle-sœur,
Patrick et Linda Pleven,
ses neveux
Et leurs enfants,
Et Mme Yvonne Suc,
ont la tristesse de faire part de la mort de

René PLEVEN,
compagnon de la Libération,
ancien président
du conseil des ministre,
ancien député des Côtes-d'Armor,
ancien président
du conseil général des Côtes-d'Armor
et du conseil régional de Bretagne,

à Paris, le 13 janvier 1993, à quatre-vingt-onze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 18 janvier, à 15 heures, en la basilique Saint-Sauveur de Dinan (Côtes-d'Armor).

Une messe à sa mémoire sera célébrée ultérieurement à Paris.

Ni fleurs ni couronnes.

59, boulevard Beauséjour,
75016 Paris.

(Lire page 12.)

– Mme Jean-Robert Sage,
son épouse,
M. et Mme Claude Sage,
Mme Monique Simon,
M. et Mme Serge Meunier,
ses enfants,
Elisabeth, Philippe, Arnaud, Patrick, Marie-Laure, Fabien, Séverine, Jérôme,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Robert SAGE,
inspecteur régional
de la distribution EDG-GDF,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu, le samedi 9 janvier 1993, dans sa quatre-vingt-unième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le mercredi 14 janvier, en l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Fontenay-aux-Roses.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Fontenay-aux-Roses.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, rue Ferdinand-Lot,
92260 Fontenay-aux-Roses.

– Mme Pierre Scherrer,
son épouse,
M. Jean-Louis Scherrer,
Mlle Anne-Marie Scherrer,
ses enfants,
Guillaume,
Alexandra,
Laëtitia,
Léonor,
ses petits-enfants,
M. et Mme Roux
et leurs enfants,
M. et Mme Paul Scherrer
et leurs enfants,
ont le regret de faire part du décès du

professeur Paul SCHERRER,
psychiatre des hôpitaux,
professeur associé de psychiatrie
à la faculté de Dijon,
ancien président
de la société médico-psychologique,
vice-président
de l'association Rhin et Danube,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur du Mérite,
croix de guerre,

à Paris, le 13 janvier 1993.

La cérémonie religieuse aura lieu en la cathédrale d'Auxerre, le samedi 16 janvier, à 9 heures.

L'inhumation se fera dans l'intimité, à Chambéry, dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, avenue Foch,
89000 Auxerre.
31, boulevard Henri-IV,
75004 Paris.

– M. Antoine Wolfer,
son époux,
Thérèse Pinget-Wolfer,
Bernard Wolfer et Arlette Pommeyrol,
ses enfants,
Alain et Gaetan Pinget,
Flora Wolfer,
ses petits-enfants,
Sa famille
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Léona WOLFER,
née Vanguersdaele.

Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Médard, à Paris-5e, le 19 janvier 1993, à 10 h 30.

72, rue Monge,
75005 Paris.

– Mme Raymonde Tillon,
M. et Mme Claude Tillon
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Tillon
et leurs enfants,
Itéa et Serge Ponsy
et leurs enfants,
Nadia et André Leclerc
et leurs enfants,
Mme Henriette Calais,
M. et Mme Chauvet
et leurs enfants,
Mme Salvai
et ses enfants,
Mme Guffond
et ses enfants,
Mme Louis
et ses enfants,
Mlle Annick Lelièvre,
Mme Marguerite Goasmat,
Mme Yvonne Le Gall
et ses enfants,
Parents, amis et alliés,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles TILLON,
commandeur de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance,
médaille du Freedom,
médaille du Lion blanc,
commandant en chef
des Francs-Tireurs
et Partisans français,
créateur du journal *France d'abord*
sous l'occupation nazie,
ministre de l'air,
ministre de l'armement
dans le gouvernement de Gaulle,
ministre de la reconstruction,
député de la Seine,
maire d'Aubervilliers,

survenu le 13 janvier 1993, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, à Marseille (« Soleil du Roucas-Blanc », 341, chemin du Roucas-Blanc, Marseille-7e).

Un hommage public lui sera rendu dans les salons du palais du Pharo, boulevard Charles-Livon, Marseille-7e, le lundi 18 janvier, de 10 heures à 13 heures.

Les obsèques et l'hommage de la nation auront lieu le même jour au palais du Pharo, à 13 h 30, sous la présidence de M. le premier ministre.

(Le Monde du 14 janvier.)

– Gérard Marot,
Marcelle Uguen,
José Hart,
vous invitent à la cérémonie qui sera célébrée le samedi 16 janvier 1993, à 14 h 30, en l'église de Vaux-sur-Seine (Yvelines), à la mémoire de

Marc UGUEN.

Anniversaires

– Il y a dix ans,

Merriel GUILLEMIN

nous quittait.

Son rire et sa joie de vivre nous manquent toujours autant.

Christophe Guillemin,
42, rue d'Auteuil,
75016 Paris.

Conférences

– L'Association des juristes berbères organise une conférence-débat sur « La vie et l'œuvre de saint Augustin », avec Claude Lebelley, le samedi 16 janvier 1993, à 15 heures, au 12, rue Guy-de-La-Brosse, Paris-5e.

– M. Jacques Lassalle, administrateur général de la Comédie-Française, prononcera, le samedi 16 janvier 1993, une conférence intitulée *« Un parcours moliéresque »*, à l'issue de la Journée Molière en Sorbonne, organisée par Patrick Dandrey (université Paris-III), qui se tiendra, de 10 heures à 18 heures, dans l'amphithéâtre Richelieu, 97, rue de la Sorbonne.

Entrée libre et gratuite.

– Conférence du docteur Arthur Paecht : « Un juif autrichien exilé raconte sa vie de Vienne à Bandol », mercredi 20 janvier 1993, à 19 heures.

Institut autrichien, 30, boulevard des Invalides, Paris-7e. Tél. : 47-05-27-10.

Communications diverses

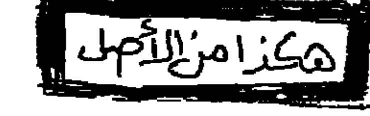
– Le lundi 18 janvier 1993, à 20 h 30, à l'église réformée de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e, métro Argentine, RER Etoile. Abbé Guy Bedouelle, o.p. : « Relations Eglises-Etats et laïcité ».

Entrée libre.

Thèses

– Mame Sow-Diouf soutient sa thèse d'Etat ès lettres, le samedi 16 janvier 1993, à 9 heures, à l'institut de grec de la Sorbonne-Paris-IV, sur le sujet suivant : « L'image du médecin dans la collection hippocratique ».

– M. Pierre Bedossa présentera ses travaux en vue de l'obtention du diplôme d'habilitation à diriger des recherches, le lundi 18 janvier 1993, à 16 heures, salle des Thèses, niveau 2, faculté de médecine Paris-Sud, 63, rue Gabriel-Péri, 94276 Kremlin-Bicêtre Cedex, sur le sujet suivant : « Biologie cellulaire et moléculaire de la fibrogénèse ».



RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

Tricot

IL faut se mettre dans la situation. La scène se passe à « Nulle part ailleurs », l'émission de Canal Plus qui, le soir, tricote ensemble variétés, rigolade et information. Une cuiller de drames, une cuiller de rigolade. A notre connaissance, ce tricot n'existe, justement, nulle part ailleurs. C'est un concept unique, dont on doit certainement être très fier à Canal Plus. Le bulletin de 19 h 30 nous présente donc le retour des pilotes américains. Ils sourient, adressent à la caméra de grands gestes de victoire. *« C'était doux comme de la soie »*, crie l'un. *« Un travail d'horloger »*, renchérit un autre. On ne voit pas quel spectacle pourrait être plus obscène que cette euphorie des pilotes, retour de mort.

On va pourtant le voir. Fin du reportage. On revient sur le plateau de « Nulle part ailleurs ». *« Qu'est-ce qui vous fait rire ? »*, demande l'animateur Philippe Gildas à ses invités, pliés. Ses invités sont deux acteurs comiques. Ils viennent vendre un film comique. Donc ils rient. Ils rient d'avoir vu rire les pilotes américains. *« Ça me rappelle un album de* Spirou *de mon enfance,* raconte l'un. *A un moment, Spirou voit passer un avion dans le ciel, et il dit* « C'est sûrement un des nôtres, parce que l'ennemi n'en a pas. » *Eh bien l'ennemi n'en a toujours pas ! »*. Et tout le plateau de « Nulle part ailleurs » d'éclater de rire, alors que la caméra revient sur la jeune femme qui, entre Gildas et ses invités comiques, présente le bulletin d'information. *« Un naufrage dramatique dans la mer Baltique... »*, enchaîne-t-elle. Elle ne rit pas. Cela a dû lui demander un effort, mais elle ne rit pas. Il faudra la décorer de l'ordre du Tricot. L'image s'étant resserrée sur elle, et sur l'épave du ferry-boat, on ne voit pas si quelques rires surnagent encore, au milieu des cinquante noyés.

Après le naufrage dramatique, le tricot continue avec Mademoiselle Météo. Miss Météo est vêtue, en haut, comment dire ? d'une sorte de chemisette qui aurait été tissée avec la rosée du matin et la bruine du soir, et ne laisse rien ignorer des contours ni de la couleur de dessous qui, confessons-le, volent sans mal la vedette aux perturbations et aux anticyclones. Même les comiques, sous le choc, en oublient de rire.

Canal Plus a raison. Une maille de bombardements, une maille de rigolade : le tricot est porteur. Les viols en Bosnie, les chômeurs, les Somaliens qui crèvent de faim, les sans-abri : on n'a jamais eu tant d'occasions de rigoler.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » : □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 15 janvier

TF 1



20.45 Magazine : Les Marches de la gloire.
22.25 Magazine : Ushuaïa. Les Montagnards du désert ; L'Univers des Johnson ; Polo au Pakistan ; Ciel bleu, mer penchée.
23.25 Divertissement : Sexy Dingo.
23.55 Arthur, émission impossible.
0.55 Journal et Météo.

FRANCE 2

20.50 ▶ Série : Nestor Burma.
22.25 Magazine : Bouillon de culture. Présenté par Bernard Pivot. Invités : Raymond Barre au sujet du western et du mensonge en politique ; Alain Etchegoyen *(la Démocratie malade du mensonge)* ; Philippe Sollers *(le Secret)*.
23.50 Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.
0.15 Sport : Patinage artistique. Championnats d'Europe à Helsinki : Libre messieurs.
0.50 Téléfilm : Mariages, noce de juin.

FRANCE 3

20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).
20.45 Magazine : Thalassa. Zone rouge.
21.50 Magazine : Faut pas rêver. Corée : Honeymoon à Cheju Do ; Afrique du Sud : Lost City, la cité perdue ; France : les amoureux du Verdon.
22.45 Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.
23.20 Magazine : Le Divan. Invité : Francis Ford Coppola.
23.45 Théâtre : En attendant Godot. Pièce de Samuel Beckett.

CANAL PLUS

20.35 Téléfilm : L'assassin est parmi nous. De Peter Levin.
22.05 Documentaire : Les Surprises du sexe. 1. Les fondements de la sexualité.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : L'Expérience interdite. □ Film américain de Joel Schumacher (1990).
0.50 Cinéma : L'Affaire Wallraff. □ Film franco-américain de Bobby Roth (1990) (v.o.).

ARTE

20.40 Magazine : Transit. Avec deux familles invitées, la revue de presse, des reportages.
22.10 Magazine : Macadam. Stephan Eicher, émission de Béatrice Soulé.
23.10 Documentaire : Naissance d'un hôpital. De Jean-Louis Comolli.

M 6

20.35 Magazine : Capital. Votre banquier vous vole-t-il ?
20.45 Téléfilm : Le Crime oublié.
22.30 Série : Mission impossible, vingt ans après.
23.30 Magazine : Emotions.
0.05 Magazine : Culture rock.
0.30 Informations : Six minutes première heure.
0.40 Magazine : Rapline. Spécial rap français.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio archives. Jack Kerouac... le catholique.
21.30 Musique : Black and Blue. Les Mémoires de Stéphane Grappelli.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de... Marcelin Pleynet.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de la salle Pleyel) : Missa solemnis en ré majeur op. 123, de Beethoven, par le Chœur de Radio-France, l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Marek Janowski ; sol. : Anna Tomowa-Sintow, soprano, Jadwiga Rappé, alto, Peter Seiffert, ténor, Hans Sotin, basse.
23.09 Jazz club.
1.05 Papillons de nuit.

Samedi 16 janvier

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. Génération TGV.
13.50 Jeu : Millionnaire.
14.15 La Une est à vous.
15.10 Téléfilm : La Belle et l'hélico. De William A. Graham.
17.25 Magazine : Trente millions d'amis.
17.55 Divertissement : Les Roucasseries.
18.25 Série : Starsky et Hutch.
19.25 Divertissement : Vidéo gag.
19.45 Divertissement : Le Bébête Show.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.40).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Divertissement : Les Grosses Têtes. Emission présentée par Philippe Bouvard. Avec Guy Montagné, Michel Drucker, Sim, Jackie Sardou, Carlos, Philippe Castelli, Isabelle Mergault, Evelyne Leclercq, Laurent Baffie.
22.35 Téléfilm : Le Visage du tueur. De Farhad Mann.
0.20 Magazine : Formule sport. Formule foot : championnat de France ; Formule sport : championnats d'Europe de patinage artistique, à Helsinki ; Coupe du monde de ski : Super géant dames à Cortina d'Ampezzo, descente hommes, de Saint-Anton.
1.45 Journal et Météo.
1.50 Magazine : Le Club de l'enjeu.

FRANCE 2

13.30 Magazine : Géopolis. France-Allemagne : trente ans déjà.
14.20 Magazine : Animalia. Les ânes à l'honneur.
15.15 Magazine : Sport passion. A 15.30, Rugby (Tournoi des Cinq Nations) : Angleterre-France, en direct de Twickenham ; A 17.10, Tiercé, en direct de Vincennes ; A 17.20, Rallye Paris-Dakar ; A 18.00, Patinage artistique (championnats d'Europe à Helsinki) : Libre danse.
18.55 INC.
19.00 Magazine : Frou-frou. Invité : Jacques Villeret.
20.00 Journal, Rallye Paris-Dakar, Journal des courses et Météo.
20.50 Divertissement : Surprise sur prises. Présenté par Marcel Béliveau et Georges Beller.
22.05 Magazine : Ardimat. Présenté par Thierry Ardisson.
23.10 Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.
23.30 Sport : Rugby. Tournoi des Cinq Nations : Ecosse-Irlande, en différé.

FRANCE 3

13.15 Samedi chez vous (et à 14.50, 17.00). Télévision régionale.
14.00 Série : La croisière s'amuse.
17.15 Magazine : Montagne. Présenté par Pierre Ostian. Spécial Avoriaz, en direct du Festival du film fantastique. Invité : Sadruddin Aga Khan.
17.55 Magazine : Une pêche d'enfer. Présenté par Pascal Sanchez. Spécial Rallye Paris-Dakar, en direct.
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
18.55 Un livre, un jour. *Le Croquant indiscret*, d'Henri Calet.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).
20.15 Divertissement : Yacapa. Présenté par Pascal Brunner. Invités : Dave, Fabienne Thibeault, Bébert des Forbans.
20.45 Téléfilm : La Reine de Djerba. De Jean-Paul Roux.
22.20 Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.
22.55 Magazine : Vis-à-vis. Sida : vivre avec..., de Patrice Barrat et Kim Spencer.
23.50 Magazine : Salut Manu. Présenté par Manu Dibango et Yianna Katsoulos avec le Soul Makossa Gang.
0.35 Continentales Club. Meilleurs moments de la semaine.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 14.00 —
13.30 Magazine : L'Œil du cyclone.
14.00 Sport : Handball. OM Vitrolles-Avidesa. Match de Coupe d'Europe.
15.30 Documentaire : Les Allumés. Les Passagers des glaces, de Guy Meauxsoone.
16.05 Les Superstars du catch.
17.00 Sport : Football américain.
— En clair jusqu'à 20.30 —
18.00 Dessin animé : Les Razmoket.
18.25 Décode pas Bunny.
19.20 Animaux superstars. 11. King Kong.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Le Top. Présenté par Yvan Le Bolloc'h.
20.30 Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux.
21.40 Sport : Football. Auxerre-Nantes. Coup d'envoi en différé du match de la 21e journée du championnat de France. A la mi-temps, magazine : Jour de foot.
23.25 Flash d'informations.
23.30 Cinéma : Scanners 2. ■ Film canadien de Christian Duguay (1990).
1.10 Cinéma : Bix. ■■■ Film italien de Pupi Avati (1990) (v.o.).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —
17.00 Magazine : Transit. De Daniel Leconte (rediff.).
19.00 Magazine : Via Regio. Les régions européennes.
19.30 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités britanniques et italiennes de la semaine du 16 janvier 1943.
20.20 Chronique : Le Dessous des cartes. La sécurité européenne (2).
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Documentaire : Récolte sanglante.
22.15 Téléfilm : Le Visiteur de la nuit.
23.45 Musique : Montreux Jazz Festival.
0.15 Série : Monty Python's Flying Circus (rediff.).

M 6

13.55 Série : Supercopter.
14.50 Série : Les Champions.
15.40 Variétés : Matchmusic.
16.40 Magazine : Culture rock. La saga de Cure.
17.10 Série : Amicalement vôtre.
18.15 Série : Les Têtes brûlées.
19.05 Magazine : Turbo. Spécial Salon de Detroit.
19.50 Jeu : Le saviez-vous ?
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Musique : Flashback.
20.40 Téléfilm : La Grande Evasion.
0.30 Informations : Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le Temps de la danse.
20.30 Photo-portrait. Eric Philippe, antiquaire.
20.45 Dramatique. La Chunga, de Mario Vargas Llosa.
22.35 Musique : Opus. Manuel Rosenthal.
0.05 Rencontre au clair de la nuit... Avec Didier Nebot (le Chemin de l'exil).

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Soirée lyrique (en direct de Prague) : La Fiancée vendue, opéra comique en trois actes, de Smetana, par le Chœur et l'Orchestre du Théâtre national de Prague, dir. Bohumil Gregor ; sol. : Jindrich Jindra, Daniela Sounova, Jirina Markova, Antonin Svoro, Libuse Marova, Vladimir Dolezal, Jan Markvart, Bohuslav Marsik, Jiri Ceé, Jitka Sobehartova, Sdenek Harvanek.
23.35 Ciné-radio Days. Par François Jenny.
0.30 Sortilèges du flamenco.

Dimanche 17 janvier

TF 1

11.05 Magazine : Téléfoot. Championnat de France.
12.20 Météo.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.53 Météo et Journal.
13.20 Série : Rick Hunter, inspecteur choc.
14.15 Série : Un flic dans la Mafia.
15.05 Série : Perry Mason.
16.45 Divertissement : Rire en boîte et boîte à rire.
16.55 Disney Parade. Le bêtisier du sport américain.
18.00 Des millions de copains.
19.00 Magazine : 7 sur 7. Invité : Brice Lalonde.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.40 Cinéma : Tequila Sunrise. ■ Film américain de Robert Towne (1988).
22.45 Magazine : Ciné dimanche.
22.55 Cinéma : Les Chiens de guerre. ■ Film américain de John Irvin (1980).
0.40 Journal et Météo.
0.45 Magazine : Le Vidéo Club.

FRANCE 2

11.00 Messe. Célébrée en l'église Saint-Médard à Paris.

12.00 Magazine : L'Heure de vérité (et à 0.55). Invité : Pierre Bérégovoy, premier ministre.
12.59 Journal et Météo.
13.20 Dimanche Martin.
14.55 Série : Mission casse-cou.
15.45 Dimanche Martin (suite).
17.20 Documentaire : L'Odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau. Pieuvre, petite pieuvre.
18.15 Magazine : Stade 2. Résultats ; images de la semaine ; Automobile : Rallye Paris-Dakar ; Basket-ball ; Ski ; Rugby ; Natation ; Patinage artistique ; Handball : les clubs français en Coupe d'Europe ; Football.
19.25 Série : Maguy.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Bonjour l'angoisse. ■■ Film français de Pierre Tchernia (1988).
22.30 Variétés : Taratata. Emission présentée par Nagui. Invité : William Sheller.
23.50 Journal et Météo.
0.05 Magazine : Divertimento. Béjart, film de François Reichenbach.

FRANCE 3

11.00 Magazine : Musicales. Présenté par Alain Duault. Les Enfants de Britten.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : D'un soleil à l'autre.
13.30 Jeu : Au pied du mur. Animé par Julien Lepers.
14.00 Série : La croisière s'amuse.
14.50 Magazine : Sports 3 dimanche. A 14.55, Patinage artistique (championnats d'Europe) : gala des champions, en direct d'Helsinki ; A 15.30, Tiercé, en direct de Vincennes ; A 16.15, Rallye Paris-Dakar : avec les vainqueurs, en direct de Dakar ; A 17.00, Ski (Coupe du monde) : slalom et descente, en différé de Kitzbühel.
17.30 Série : Les Simpson.
17.55 Magazine : Jamais sans mon livre. Présenté par Bernard Rapp. Invité : Daniel Pennac.
19.00 Le 19-20 de l'information. Grand témoin : René Monory, président du Sénat. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Film d'animation : Les Fables géométriques. La Discorde (rediff.).
20.15 Série : Benny Hill.
20.45 Spectacle : Le Cirque de demain. Les grands moments du Festival mondial du cirque de demain.
22.05 Magazine : A vos amours. Invité : Jacques Martin.
22.50 Journal et Météo.
23.10 Cinéma : Tous en scène. ■■ Film américain de Vincente Minnelli (1953) (v.o.).

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 14.00 —
12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche.
13.30 Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.00 ▶ Documentaire : Les Kennedy. Destin tragique d'une dynastie, de Philip Withehead.
16.40 Documentaire : Les Inventions de la vie n° 2. De Jean-Pierre Cuny. 3. La méduse au bord de l'eau.
17.05 Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux (rediff.).
18.00 Cinéma : Tout pour réussir. ■ Film américain de John Boorman (1990).
— En clair jusqu'à 20.35 —
19.40 Flash d'informations.
19.50 Ça cartoon.
20.25 Magazine : Dis Jérôme ?
20.30 Le Journal du cinéma. Spécial Avoriaz.
20.35 Cinéma : Un thé au Sahara. ■■■ Film britannique de Bernardo Bertolucci (1990).
22.45 Flash d'informations.
22.55 Magazine : L'Equipe du dimanche. Football ; actualité sportive.
1.25 Cinéma : L'Amour nécessaire. □ Film franco-italien de Fabio Carpi (1991).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —
17.00 Documentaire : Naissance d'un hôpital. De Jean-Louis Comolli (rediff.).
18.15 Magazine : Rencontre (rediff.).
19.00 Documentaire : American Supermarket. 3. Jeunes mariés.
19.30 Magazine : Mégamix. De Martin Meissonnier.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : La Voix.
20.41 Courts métrages : L'Instrument et ses excès. Les Cicatrices de la vie ; Cris et chuchotements.
21.05 Cinéma : La Voix humaine. ■■■ Film italien de Roberto Rossellini (1947).
21.40 Documentaire : Michel Bouquet.
22.10 Courts métrages : Voix sauvages, voix savantes. Onomatopées ; Voix du monde ; Le Retour des voix baroques ; Voix savantes, voix sauvages ; Alfred Deller, de Benoît Jacquot ; Voix savantes, voix sauvages ; Les donneurs de voix, de Jean-Noël Roy.
0.00 Courts métrages : La voix telle qu'on la parle. Voix parlée ; On chante avec son oreille ; Kathleen Ferrier.

M 6

11.55 Jeu : Le saviez-vous ? (et à 20.30).
12.00 Série : Mariés, deux enfants.
12.30 Série : Notre belle famille (rediff.).
13.00 Série : Booker.
13.55 Série : Cosmos 1999.
14.55 Série : Soko, brigade des stups.
15.50 Magazine : Fréquenstar. Juliette Gréco.
16.50 Musique : Flashback.
17.10 Série : L'Heure du crime.
18.05 Série : Enquêtes à Palm Springs.
19.00 Série : O'Hara.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Sport 6.
20.45 Téléfilm : Le Prix de la passion. De Richard Colla.
22.30 Magazine : Culture pub.
23.00 Cinéma : Voluptés aux Canaries. □ Film français de Michel Leblanc (1986).
0.35 Six minutes première heure.
0.45 Magazine : Métal express.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Un automne agité, par Christian Rosset.
22.35 Musique : Le Concert (donné le 14novembre 1992, à l'auditorium Olivier-Messiaen, de Radio-France). La Grande-Bretagne. Œuvres d'Uduman, Dusapin, Cooney, Simpson, Granadel.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.35 Concert. (donné le 12 décembre 1992 salle Gaveau) : Quatuor à cordes n° 8 en mi mineur op. 59, de Beethoven ; Quatuor à cordes n° 12 en ut mineur D 703, de Schubert ; Phantasy Quartet pour hautbois et cordes op. 2, Three Metamorphoses after Ovid, de Britten ; Quatuor à cordes n° 16 en fa majeur op. 135, de Beethoven, par le Quatuor Lindsay et Maurice Bourgue, hautbois.
22.33 Autoportrait. Par Franck Mallet. Antoine Tisné, compositeur.
23.35 L'Oiseau rare. Par Michèle Lejeune et Maguy Lovano. Les Hirondelles, de Hirschmann.
1.00 Les Fantaisies du voyageur. Par François Picard. Musiques tziganes de Roumanie.

Le Monde

Après l'accident de La Voulte

Le déraillement du train d'hydrocarbures serait dû à une rupture d'essieu

VALENCE

de notre correspondant

M. Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement, du logement et des transports, et M. Jacques Fournier, président de la SNCF, se sont rendus, jeudi 14 janvier, sur les lieux de l'accident ferroviaire de La Voulte (Ardèche), qui a fait six blessés et une vingtaine de sans-abri après avoir provoqué un incendie (*le Monde* du 15 janvier).

Au cours de la nuit de mercredi à jeudi, un convoi de vingt wagons-citernes remplis chacun de 60 000 litres de carburant avait déraillé à la sortie sud de La Voulte. L'explosion de deux wagons avait provoqué un gigantesque incendie qui avait ravagé plusieurs habitations. Plusieurs centaines d'habitants vivant dans un périmètre de 300 mètres autour du lieu de l'accident avaient été évacués au cours de la nuit par mesure de sécurité. La plupart avaient pu réintégrer leur domicile jeudi soir, mais une trentaine de personnes dont les appartements étaient situés dans une zone considérée comme dangereuse ont été hébergés dans deux hôtels réquisitionnés par la mairie de La Voulte.

Une vingtaine de personnes dont les habitations ont été détruites se retrouvent sans abri. Hébergées, soit par des familles proches ou des amis, soit par les soins de la mairie, six familles sinistrées ont pu bénéficier, dès jeudi soir, du versement par la SNCF d'une *« aide d'urgence »* dont le montant total *« approche les 600 000 F »*. Cette aide constitue une avance sur l'indemnisation définitive des victimes lorsque les expertises nécessaires auront été effectuées.

Le convoi accidenté a été inspecté, jeudi après-midi, par des agents de la SNCF pour déterminer les causes exactes de l'accident. D'après les premiers éléments de l'enquête, c'est une rupture d'essieu qui a provoqué le déraillement, entraînant une rupture d'attelage. Les sept derniers wagons du convoi ont quitté les rails alors que les treize premiers, libérés par la rupture d'attelage, ont poursuivi leur chemin sur plusieurs centaines de mètres avant de s'immobiliser. La voie ferrée de la rive droite du Rhône réservée aux transports commerciaux, neutralisée par le convoi accidenté, pourrait être remise en service au cours de la semaine prochaine.

Les syndicats CGT, CFDT et FO dénoncent les orientations financières de la SNCF, qui entraînent une réduction de la sécurité.

GÉRARD MÉJEAN

□ **Le naufrage du ferry polonais *Jan-Heweliusz*.** – Les recherches avaient repris vendredi matin 15 janvier dans la zone entourant l'île allemande de Ruegen, en mer Baltique, à proximité de laquelle le ferry polonais *Jan-Heweliusz* avait fait naufrage la veille. Le nombre officiel des victimes était alors de trente-neuf morts, onze disparus et dix survivants. Le ferry polonais était toujours à flot mais l'exploration de sa coque par des plongeurs était retardée par le mauvais temps. Parti de Pologne en direction du sud de la Suède, le bateau avait été pris dans une très violente tempête (avec des vents atteignant par endroits 160 km/h) jeudi vers 4 heures du matin et avait lancé un SOS capté par une radio de l'île de Ruegen.

Deux ministres annoncent des mesures pour améliorer la sécurité du transport des matières dangereuses

Au lendemain de la catastrophe ferroviaire de La Voulte, le ministre des transports, M. Jean-Louis Bianco, préconise la création d'un conseil sur la sécurité des transports et Mme **Ségolène Royal, ministre de l'environnement, annonce un décret en préparation permettant une meilleure prise en compte des risques liés aux infrastructures de transport.**

L'accident de La Voulte et celui des Eparres (Isère), où, le 7 janvier, dix personnes ont trouvé la mort après la course folle d'un camion-citerne, relancent le débat sur la sécurité du transport des matières dangereuses. Premier constat fait par le ministre des transports, M. Jean-Louis Bianco, qui s'est rendu à La Voulte, jeudi 14 janvier : *« Le risque zéro n'existe pas. Il faut se battre pour en approcher. »*

Les deux modes, même si le fer est, d'une manière générale, plus sûr que les camions, ont leur propre nécessité. *« Il ne saurait être question d'interdire la circulation des hydrocarbures sur le territoire français, à moins d'accepter de prendre une bicyclette à la place d'une voiture »*, a déclaré le président de la SNCF, M. Jacques Fournier, lui aussi sur les lieux de l'accident de La Voulte avec le ministre des transports. Le rail, qu'il faut développer, ne se substituera jamais totalement aux camions, nécessaires sur les courtes distances et pour la livraison du carburant en ville.

Reste que, selon les chiffres communiqués par la mission du transport des matières dangereuses, les accidents les plus nombreux concernent la route. On en dénombre, bon an mal an, deux cents qui sont la cause de vingt-cinq décès annuels dont 2,5 dus à la matière dangereuse (les autres résultant de la circulation proprement dite). Ces chiffres élevés s'expliquent notamment par le fait que la route transporte chaque année en France 77 % en tonnage et 53 % en tonnes-kilomètres des 125 millions de tonnes de matières dangereuses. Les accidents de la voie ferrée (17 % en tonnage et 41,5 % en tonnes-kilomètres) ne sont au nombre que de trois en moyenne annuelle.

Le ministre des transports a rappelé qu'il avait préconisé, il y a quelques semaines, la création d'un conseil national de sécurité. Un rapport sur le sujet devrait lui être remis avant la fin février par M. Claude Abraham, ingénieur général des ponts et chaussées. Selon le ministre, cette instance sera chargée de vérifier l'application des règlements existants et de proposer d'éventuels aménagements. Par ailleurs, des études sur la localisation des dépôts de matières dangereuses, les moyens de transport et des itinéraires utilisés seront menées avec les ministères de l'environnement et de l'industrie.

La traversée des agglomérations reste un des points faibles du transport de matières dangereuses par route. *« Actuellement, ce type de transport fait l'objet d'une réglementation dense mais rien n'est prévu pour la traversée des agglomérations,* note M. Marius Belmain, président de la commission interministérielle sur le transport des matières dangereuses. *Il ne faut pas que les panneaux de déviation ou d'interdiction apparaissent au hasard des volontés locales. Il faut établir des itinéraires complets. »*

Le ministre de l'environnement, Mme Ségolène Royal, a rappelé pour sa part, qu'un décret en préparation pourrait étendre les obligations liées à la directive Seveso à certaines infrastructures de transport à haut risque. Actuellement, sept cents sites industriels et de stockage sont concernés par la directive européenne qui impose des études de danger, des plans de secours particuliers et des mesures restrictives d'urbanisation au voisinage de ces installations. Ces dispositions pourraient être étendues à certaines gares de triage à haut risque, à des tunnels, des ports, des portions d'autoroutes sensibles et des grandes plates-formes « multimodales » de transport où ont lieu des opérations de transbordement de marchandises entre le rail, la route ou encore la voie d'eau.

Le ministre de l'environnement a aussi relancé l'idée de l'autoroute ferroviaire – camions chargés sur les trains – qui présenterait *« une sécurité quasi totale »*. Mais ce mode de transport – qui n'en est encore qu'au stade exploratoire en France – ne pourrait voir le jour dans le meilleur des cas que dans dix ans. Il ne pourrait être développé que sur de grands axes (Lille-Paris-Marseille) et implique des financements considérables. La SNCF chiffre cette infrastructure à 50 millions de francs le kilomètre, ce qui correspond, pour une distance minimum de 400 kilomètres, à 20 milliards de francs.

MARTINE LARONCHE

Dans les Shetland, le pétrole du « Braer » nettoyé en dix jours

La tempête a réparé ses propres dégâts

SUMBURGH

de notre envoyé spécial

A-t-on jamais vu un pétrolier déverser 84 000 tonnes de brut sur une côte sans créer de marée noire ? C'est en tout cas le mystère du *Braer*, échoué le 5 janvier dernier. On savait le brut norvégien qu'il transportait très léger, mais de là à se volatiliser avant même d'avoir souillé le littoral, c'est réellement étonnant.

Or, on a beau chercher la plage souillée ou les rochers englués, il faut vraiment arpenter le terrain mètre par mètre pour trouver des traces notables d'hydrocarbure. Même à proximité immédiate de l'épave qui mijote, dans une eau presque claire, sous les yeux de moutons et de poneys parfaitement indifférents, qui n'ont finalement pas été évacués.

« Une météo très dynamique »

Au fond de certaines anses abritées, la mer est chargée de naphte que les vagues font mousser, mais cela n'empêche pas les oiseaux de se poser et les phoques de pointer leur museau comique. On croise aujourd'hui plus d'équipes de télévision à la recherche du plan évocateur que de ramasseurs d'oiseaux morts. Pour la bonne raison que les cadavres ont été collectés dès le premier jour en nombre limité et qu'il n'en subsiste pratiquement plus maintenant.

Un couple de retraités de la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB) poursuivait seul, jeudi 14 janvier, des recherches. L'homme était presque heureux d'avoir trouvé un oiseau mort, en l'occurrence un cormoran muni d'une bague, mais les cormorans sont des oiseaux particulièrement vulnérables car leur plumage n'est pas imperméable. On est donc très loin de l'hécatombe annoncée par la Scottish Society for the Prevention of Cruelty on Animals (SSPCA).

La clé du mystère, c'est le directeur des pêches des Shetland, le capitaine Hogan, qui nous l'a livrée. *« Nous avons ici une météo très dynamique, grâce à la rencontre des eaux tièdes du Gulf Stream et de l'eau glacée qui descend du pôle en hiver. »* Résultat, la tempête a drossé le pétrolier à la côte comme une vulgaire barcasse, mais elle a ensuite pulvérisé sa cargaison avant même qu'elle ait pu se déposer en paquet.

En Bretagne, sur la côte de granit rose, la marée avait étalé le brut de l'*Amoco-Cadiz* comme du chocolat sur une tartine. Sur la côte des Shetland, où les marées sont peu sensibles, le pétrole a été d'abord brassé par une houle déchaînée, puis pulvérisé sur le littoral, où il a été enfin lavé et relavé par la pluie, la grêle, la neige et les embruns. La tempête, en quelque sorte, a nettoyé les dégâts qu'elle avait provoqués.

ROGER CANS

EN BREF

□ **Nouvel incendie à Tchernobyl.** – La centrale ukrainienne de Tchernobyl a connu, jeudi 14 janvier, son second incendie en l'espace de quarante-huit heures. Comme le premier (*le Monde* du 15 janvier), il s'agit d'un incident sans gravité, qui n'a entraîné ni rejet de radioactivité ni arrêt des deux réacteurs en fonctionnement, affirment les autorités ukrainiennes de sûreté.

□ **L'éruption d'un volcan colombien a fait au moins six morts.** – Le volcan colombien Galeras, situé près de la frontière avec l'Equateur, est entré en éruption, jeudi 14 janvier vers 14 heures, heure locale (20 heures, heure française), alors qu'un groupe de scientifiques internationaux se trouvaient à proximité du cratère. Selon le bilan donné vendredi matin par le gouvernement colombien, au moins six personnes y ont trouvé la mort, six autres ont été blessées et quatre sont portées disparues. – *(AP, AFP.)*

□ **Série d'actions criminelles contre les services de l'État à Nice.** – Un incendie criminel a détruit les entrepôts du secrétariat général de l'administration de la police nationale (SGAP), dans la nuit de mercredi 13 à jeudi 14 janvier à Nice (Alpes-Maritimes). La destruction de ces entrepôts abritant des ateliers de réparation fait suite à une série d'attentats qui, au cours de la semaine, ont visé le palais de justice et l'administration locale des impôts. Cet incendie criminel n'a *« apparemment rien de commun avec les cinq attentats commis dans la ville les cinq nuits précédentes »*, a estimé le directeur des polices urbaines de Nice, M. Albert Haroyan, au vu des premiers éléments de l'enquête. Député (RPR) des Alpes-Maritimes, M. Christian Estrosi a, de son côté, considéré qu'*« un véritable défi est lancé à Nice contre l'autorité de l'Etat »*.

□ **Attentat contre EDF au Pays basque.** – Des locaux techniques et deux transformateurs à très haute tension ont été plastiqués à Anglet (Pyrénées-Atlantiques), vendredi 14 janvier vers 3 heures du matin, provoquant d'importants dégâts matériels. L'attentat n'a pas été revendiqué.

□ **Suicide à Fleury-Mérogis.** – Un détenu de trente ans, Roni Danino, a été retrouvé pendu, jeudi 14 janvier, dans sa cellule de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (Essonne). Incarcéré depuis le 9 janvier 1993, il avait été placé en détention préventive dans le cadre d'une enquête ouverte à la suite d'infractions à la législation sur les stupéfiants. Il s'agit du troisième suicide de détenu par pendaison au cours des dernières semaines (*le Monde* du 15 janvier).

□ **PATINAGE ARTISTIQUE : troisième titre européen pour Surya Bonaly.** – Agée de dix-neuf ans la patineuse française Surya Bonaly a remporté, jeudi 14 janvier à Helsinki, le titre européen de patinage artistique pour la troisième fois. Dirigée par l'ancien champion du monde Alain Giletti, la Réunionnaise a aligné six triples sauts dans son programme libre, battant ainsi l'Ukrainienne Oksana Baiul, de quatre ans sa cadette, et l'Allemande Marina Kielmann.

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Sans visa » folioté 29 à 36

Le numéro du « Monde » daté 15 janvier 1993 a été tiré à 533 415 exemplaires.

« Heures locales » : destination Poitiers !

Après les grandes déclarations sur la décentralisation des services de l'État, le moment est venu des déménagements. A Poitiers, les collectivités locales se mobilisent pour accueillir les futurs habitants et les convaincre des avantages de la capitale régionale.
Egalement au sommaire de ce supplément de huit pages : un dossier sur la restauration municipale et une enquête à Troyes dans la série « Cités ».

Dates : Louis XVI condamné à mort

Il y a deux cents ans, les 16 et 17 janvier 1793, le procès de Louis XVI s'achève devant la Convention. Sentence : la mort. L'ancien monarque sera exécuté quatre jours plus tard.

M. Jacques Chirac invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Jacques Chirac, président du RPR, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* » dimanche 17 janvier de 18 h 30 à 19 h 30.

L'ancien premier ministre, maire de Paris, répondra aux questions d'Olivier Biffaud et d'André Passeron du *Monde* et de Richard Arzt et de Paul Joly de RTL, le débat étant dirigé par Henri Marque.

Le Monde

SANS • VISA

Le Vercors, refuge de haut combat



GILLES RIGOULET

Novembre 1942 : la zone libre est envahie. Début 1943 : le massif qui surplombe Grenoble, donjon naturel, entre dans le dispositif de lutte contre l'occupant. Un « site national de la Résistance », en cours de préparation, devrait être inauguré en juillet 1994 et rappeler, cinquante ans après, la fin tragique de ce maquis.

L'AUTEUR du *Silence de la mer* a raconté comment, à l'automne 1941, juste avant la parution de son livre aux Editions de Minuit clandestines, qu'il venait de créer, il avait choisi son pseudonyme d'écrivain, et comment le nom de « Vercors », *« un nom plein d'âpre hauteur »*, lui était venu spontanément à l'esprit. En 1940, en pleine débâcle, en garnison dans la région de Romans, alors que les Allemands s'étaient engouffrés dans la vallée du Rhône, il avait déjà songé à prendre le maquis dans le massif qui se dressait au-dessus de ses yeux ; démobilisé, il y avait fait de grandes marches à pied, parcouru ses *« pentes vertes et onctueuses »* dans un air transparent où régnait un *« silence de cristal »*, loin d'un monde qui s'annonçait, prévoyait-il, plein de lâcheté, veulerie, trahison sous la *« férule nazie »*. Il n'y revint pourtant pas et se battit avec d'autres armes (1).

Le Vercors n'était pas encore devenu le refuge de l'homme traqué, parti pour une longue solitude. Il est des lieux dont la topographie est vouée au tragique. Les paysages du Vercors sont trop éblouissants pour ne pas s'attirer les foudres infernales. Trop d'azur, de prairies rassurantes, de falaises lumineuses côtoient les forêts les plus noires, les abîmes et les gouffres les plus sombres où flotte une humidité de tombeau. Ici, sur ce plateau, tout est vite interrompu, l'homme est en instance de chute. Le bonheur est suspendu au vide. Et la vie peut être soudainement tranchée.

Il faut attendre pourtant 1943 pour que le Vercors, dont les vertus de forteresse apparaissent évidentes, entre dans les plans de la Résistance. Mais un petit groupe d'hommes, venus d'horizons sociaux très différents, dirigent déjà depuis longtemps leurs regards vers les crêtes dentelées du massif. Des Grenoblois d'abord, deux cafetiers, Eugène Chavant, maire révoqué de Saint-Martin-d'Hères, et Aimé Pupin, qui, dès 1941, alors que Grenoble se trouve encore en zone non occupée – la zone « nono », comme on dit à l'époque, – se réunissent avec quelques amis socialistes dans l'arrière-salle d'un café de la gare de marchandises et créent un mouvement de résistance. Deux autres hommes aussi, amis, l'écrivain Jean Prévost et l'architecte Pierre Dalloz, passionné de montagne, ont pris l'habitude de se rencontrer à Sassenage, au pied du massif. Le premier prépare une thèse sur Stendhal – plus tard, au maquis, Jean Prévost se déplacera toujours avec ses manuscrits, avant de tomber sous les balles allemandes ; le second, démobilisé, s'intéresse à saint Bernard.

C'est Dalloz le premier qui aura l'idée d'une utilisation militaire du massif, d'où sortira le fameux « plan montagnards ». Il estime qu'on peut faire jouer au Vercors le rôle de cheval de Troie, bourré de troupes aéroportées, qui, au jour ou peu avant le débarquement, jailliraient sur les arrières de l'ennemi. Pour rendre le scénario possible, pense Dalloz, il suffirait de rendre inaccessibles à toute pénétration blindée de l'ennemi, et cela semble facile, les entrées de ce *« formidable donjon naturel »* qu'est le Vercors.

Dalloz se confie à Yves Farge – futur commissaire de la République, – ce dernier court voir Jean Moulin. Selon le général Alain Le Ray (2), ancien patron des FFI de l'Isère, premier chef militaire du Vercors, Jean Moulin est « emballé », il conseille de creuser l'idée et de constituer une équipe autour du général Delestraint, le délégué militaire du général de Gaulle. Le « plan montagnards » va prendre forme. On relève bien un sérieux handicap, à savoir *« l'importance des villages et d'une population qui en cas d'utilisation militaire serait inévitablement compromise »*. Mais on en conclut, comme l'écrit encore le général Le Ray, que le Vercors, dans l'hypothèse d'une offensive alliée sur la façade méditerranéenne, pourrait jouer le rôle de « tête de pont » et accueillir des forces aéroportées destinées à sectionner les lignes de communication ennemies dans les vallées du Rhône, de l'Isère, ainsi que dans le Sillon alpin depuis Aix-en-Provence jusqu'à Grenoble.

Ce qui veut dire aussi qu'à l'intérieur du massif soit entretenu un maquis qui aurait pour mission de protéger les parachutages le temps que ces unités se regroupent avant de fondre sur les Allemands dans la plaine, *« le délai garanti pour cette protection étant au minimum de quarante-huit heures »*. Les choses sont claires. Il ne s'agit pas *« de braver l'ennemi, mais d'aggraver son désordre »* ; il ne s'agit pas *« de s'incruster dans le Vercors, mais d'y prendre pied par surprise, dans le but d'en sortir et d'attaquer ensuite »*. Les auteurs du « plan montagnards » n'entendent donc pas faire du Vercors un *« réduit inexpugnable »*, comme on les en accusera plus tard après la défaite du maquis. Au contraire, ce devait être une base d'opérations offensives, *« un porte-avions en pleine terre »*, pour reprendre l'image de l'historien de la Résistance Paul Dreyfus (3).

Delestraint vient même sur place et déclare : *« J'ai vu le général de Gaulle. Je lui ai expliqué ce que vous faites ici. Il m'a chargé de vous encourager et de vous remercier* (3). » Mais le 9 juin le général Delestraint, qui est en fait le chef militaire de la Résistance, est arrêté à Paris au métro La Muette par la Gestapo ; déporté à Dachau, il sera fusillé par les SS le 19 avril 1945. Et le 21 juin c'est au tour de Jean Moulin de tomber dans le piège tendu par Barbie à Caluire. Les deux hommes étaient les seuls liens directs entre le Vercors et Londres. Mais la Résistance s'est organisée sur le plateau. Depuis que les Allemands ont envahi la zone Sud le 11 novembre 1942 et que Vichy a institué le STO en février 1943, les jeunes sont venus grossir les rangs du premier maquis de la ferme d'Ambel, tandis qu'à Villard-de-Lans affluent les réfugiés. Les Allemands sont à Grenoble, mais ils n'envoient que leurs indicateurs sur le plateau. En novembre 1943, il y a une dizaine de « camps », établis quasi ouvertement, et des groupes comme celui du Lyonnais Pierre Grouès, le futur Abbé Pierre. Il y a désormais deux chefs sur le Vercors, un chef civil, Chavant ; un chef militaire, François Huet, officier de cavalerie. Tous deux ont installé leur PC à Saint-Martin-en-Vercors, en plein cœur du massif.

Début 1944, la tension monte. Il y a de nombreux accrochages avec les Allemands, qui tentent parfois avec succès des incursions sur le plateau. En mars 1944, les Allemands attaquent le maquis des Glières, en Savoie, lui aussi à l'abri d'une citadelle naturelle, qui tombe en quelques heures. Mauvais présage. Les gens du Vercors n'en tirent aucune leçon. Inquiet, Chavant se rend à Alger, rencontre Soustelle. Par écrit, le 31 mai 1944, celui-ci confirme : *« Les directives donnés en 1943 par Vidal (le pseudonyme de Delestraint) pour l'organisation du Vercors demeurent valables. Leur exécution sera poursuivie. »* Chavant, qui a demandé 4 000 hommes, selon Paul Dreyfus, rentre soulagé, et désormais chacun guette le ciel.

Le 6 juin a lieu le débarquement de Normandie, et le général de Gaulle, à la BBC, appelle au soulèvement : *« La bataille suprême est engagée. Pour les fils de France, où qu'ils soient, quels qu'ils soient, le devoir simple et sacré est de combattre l'ennemi par tous les moyens dont ils disposent. »* Puis c'est un autre message qui est capté : *« Le chamois des Alpes bondit. »* Pour l'état-major du Vercors, les intentions de Londres ne font plus aucun doute, les renforts venus du ciel sont imminents. Tandis que les volontaires affluent sur le plateau. *« L'une des causes principales du drame du Vercors fut sans nul doute la mobilisation hâtive de tous les résistants qui gagnèrent le massif dès le débarquement de Normandie, et non au moment du débarquement de Provence, le 15 août 1944, ce qui eût été logique »*, explique Paul Dreyfus (3). Autrement dit, le maquis du Vercors ne s'est pas soulevé au bon moment.

De notre envoyé spécial
Régis Guyotat

Lire la suite page 33

(1) Vercors, *la Bataille du silence*, Éditions de Minuit, 1992.

(2) Dans la revue *le Pionnier du Vercors*, supplément au n° 71, juin 1990.

(3) Paul Dreyfus, « Les quatre secrets du maquis du Vercors », *Revue l'Histoire*, n° 112, juin 1988.

AU SOMMAIRE



La mémoire des bédouins

ROUM

WADI ROUM. Paysage aux confins du fantastique. Ici, le vent a bâti des escaliers géants qui se perdent dans le ciel. Là, l'eau de pluie, captive, s'est infiltrée dans la roche pour rejaillir en sources suspendues aux parois. Plus loin, de puissantes tours, surgies des sables, veillent, telles les sentinelles d'un rêve pétrifié. Dans le désert des déserts, au sud de la Jordanie, les vastes étendues oublient peu à peu les traces des chameaux. Ce qui n'empêche pas des hommes au regard franc, couleur de miel, de continuer à chérir ce sentiment intense de liberté né de la fréquentation des espaces infinis.

«Salim, tu es le roi du désert?

– Non, le désert est mon roi.»



Le Wadi Roum

Pour protéger son visage des vents de sable, Salim porte le keffieh, ce grand foulard brodé, rouge et blanc, dont se parent les nomades. Fils de bédouin, il pilote son 4 x 4 avec des gestes identiques à ceux de ses ancêtres juchés sur leurs chameaux. Corps souple, coudes écartés, il laisse le volant suivre les mouvements suggérés par les dunes. Telle une caresse sur le relief, le véhicule glisse et serpente.

A l'entrée du Wadi Roum s'enracinent *les Sept Piliers de la sagesse*, l'œuvre d'une vie, celle de T. E. Lawrence devenu «d'Arabie». Envoyé dans ces lieux en 1917, afin d'y soutenir la révolte des Arabes contre l'Empire ottoman, il épousa si bien leur cause – un Orient arabe unifié – que ce rêve déçu l'anéantit. Non sans qu'il ait pris la mesure de l'hospitalité du peuple bédouin. Les piliers sont là, fantastiques vaisseaux de grès rose, hauts de plusieurs centaines de mètres, récifs de corail cloués sur place par une mer en fuite. Les anciennes failles sous-marines mènent au cœur de la montagne. On y voit, gravées dans la roche, les silhouettes de chasseurs vêtus d'une longue robe, cette djellaba que les Nabatéens portaient il y a huit mille ans, et à laquelle les bédouins ajoutent parfois, aujourd'hui, un petit col très chic.

Roum, l'ancienne source, est devenue village. Avec, pour première construction, le poste de police anglais. Le gouvernement jordanien distribue des lopins de terre afin de favoriser la sédentarisation. Mais les bédouins continuent de vivre sous la tente, dressée dans le jardin, la «maison» étant reléguée au rang d'entrepôt. Pas d'électricité mais des feux de brindilles et la lampe à pétrole. Pas d'eau courante mais des puits généreux. Plus pour très longtemps, cependant, car les cheiks ont demandé que le village soit raccordé à la «civilisation». Comme si, pour cette tribu, la plus marquée par l'esprit du désert, l'heure du repos avait sonné.

Maîtres des lieux, les très redoutés Haoueitates étaient les seuls à revendiquer, comme symbole de leur identité, la razzia, activité «économique» consistant à piller les biens des populations établies dans les oasis fertiles. Une pratique dont ils surent, à merveille, tirer profit. Ainsi Turcs et Arabes sédentaires acceptèrent-ils de payer la «khawa» pour assurer, les uns la sécurité des pèlerins qui descendaient vers La Mecque, les autres la tranquillité des vertes vallées bordant le Jourdain, au nord-ouest de la péninsule Arabique. En fait, les Haoueitates se seraient peut-être contentés de devenir cultivateurs ou fabricants de tentes en poil de chèvre si la pression constante de peuples mieux armés ne les avait forcés à se replier toujours plus loin vers les hauts plateaux, sur ces terres désolées où les chameaux trouvent leur meilleure nourriture. Ainsi, au rythme des transhumances et au fur et à mesure que le troupeau rasait les pousses des pâturages, les bédouins remontèrent-ils jusqu'à la lisière du désert, en Syrie, en Mésopotamie et en Egypte, naviguant bien au-delà des strictes limites de l'Arabie, subsistant du commerce du chameau, ce précieux moyen de communication entre civilisations.

C'est à Roum que Lawrence devait trouver les plus fervents guerriers de la révolte arabe, surnommés «Abou Tayis» du nom de leur chef, le cheik Awda ben Harb, le plus redoutable razzieur de l'époque. Ces hommes, qui s'engagèrent ensuite dans la Légion arabe, continuent aujourd'hui de former, avec ceux d'autres tribus bédouines, les gros bataillons de la police et de l'armée locales. Si les jeunes s'installent volontiers en ville et y fondent un foyer, les plus irréductibles, cent cinquante familles environ, continuent de camper dans le Wadi Roum, y élevant chèvres et chameaux, achetant, au marché noir, des véhicules d'Arabie saoudite qui finiront leurs jours sur les pistes. Leurs tentes accueillent également ceux qui souhaitent retrouver, l'espace d'un instant, cette foi du désert qui habite tout Arabe dont les ancêtres connurent, en des temps plus ou moins reculés, l'expérience du nomadisme.

Un point d'eau, à un petit kilomètre du village. La nuit enveloppe quelques tentes traditionnelles. Chèvres et chameaux sont silencieux. Un feu finit de brûler. Derrière une séparation, femmes et enfants dorment. Sur le sol, des tapis et des coussins. Le strict confort. L'air frais pénètre par la porte, pan de toile entrebâillé sur un ciel constellé d'étoiles. A l'aube, le maître de céans ranimera le feu. Puis, il se lavera les mains avec un peu d'eau chaude et priera. Le temps sera alors venu de préparer le café, grains verts chauffés à la poêle, pilés dans un mortier en argent et mélangés à des graines de cardamome. Sur un plateau, du pain non levé, du yaourt liquide mêlé de trois gouttes d'huile, des olives vertes bien salées.

«Pour l'Arabe du désert, écrit Lawrence, *aucune joie n'égale celle de s'abstenir. Il trouve en effet dans l'abnégation, le renoncement et la pénitence volontaire une volupté qui finit par rendre la nudité de l'esprit aussi sensuelle que celle du corps.»* Où mieux qu'à Wadi Roum, ce lieu que Lawrence aimait tant, pourrait-on saisir cet esprit du désert? *«Le bédouin,* poursuit-il, *qui naît et grandit dans le désert, accueille de toute son âme cette nudité trop âpre pour les bonnes volontés étrangères; c'est là, seulement, qu'il se découvre libre et s'il ne le dit pas, il le sent.»* Ne reste au visiteur que l'étrange sentiment d'une complicité secrète, d'une réminiscence, quelque chose enfoui au plus profond de lui-même et qui, soudain, refait surface. Comme si, en chaque homme, un nomade sommeillait.

De notre envoyée spéciale
Françoise Spiekermeier

Les coraux du désert

Sharm-el-Sheikh, «la pointe du Chef», à l'extrémité du Sinaï, à la jonction des golfes d'Aqaba et de Suez. Site d'une (encore) petite station touristique, coincée entre le désert et la mer Rouge. Le premier offre ses paysages de montagnes pourpres et violacées; la seconde, ses eaux limpides et ses récifs coralliens.

Ce n'est que depuis 1982, date du retrait total des Israéliens du Sinaï, que Sharm a pu jouer la carte du tourisme. Complément d'une croisière sur le Nil ou séjour à part entière, le lieu ne manque pas d'atouts : chaleur assurée au moment où l'hiver règne sur l'Europe, une eau qui, en décembre, frise les 25 °C et un prix d'accès raisonnable. Mais l'endroit est surtout le paradis des plongeurs, amateurs ou aguerris. Dans les grands hôtels qui jalonnent la côte (Hilton, PLM Aquamarine, Mövenpick, etc.), bateaux et équipements divers permettent d'aller admirer les fonds marins et leur faune multicolore. En sachant que le simple *snorkeling* – un masque et un tuba – donne autant de plaisir. Côté désert, des raids en 4 x 4, de durée variable, sont organisés au départ de Sharm, dont une belle excursion qui débute aux alentours de minuit. Par la route, on accède au pied du mont Moïse (2 285 mètres) d'où trois bonnes heures sont nécessaires pour atteindre le sommet à pied. Il est également possible, dans la même journée, de visiter (s'il est ouvert) le monastère Sainte-Catherine, tout proche, avant de regagner Sharm en fin d'après-midi.

Spécialiste de l'Egypte, le voyagiste Rev'Vacances (dans les agences de voyages) propose notamment, au départ de Paris, des séjours de huit jours à Sharm-el-Sheikh (à partir de 4 950 F) ainsi que des formules associant la visite du Caire, une croisière sur le Nil et un séjour à Sharm, à partir de 9 880 F pour onze jours. De son côté, Touriscope (dans les agences), spécialiste des séjours en Israël, met à profit un vol hebdomaire direct entre Paris et Sharm-el-Sheikh pour proposer des excursions en 4 x 4 dans le Sinaï (entre 6 430 et 6 930 F la semaine, tout compris). Egalement au programme de ce voyagiste, Eilat, le grand port du sud d'Israël, station balnéaire de niveau international, riche de centres de plongée et d'observatoires marins. Avec, là aussi, le désert du Sinaï aux portes de la ville.

C. B. et C. de C.

La Route des conquérants

Inattendu et pourtant dans la logique historique. Un jumelage Turquie-Syrie qui suit la progression de la domination ottomane. Il fallait avoir l'érudition d'Orients (29, rue des Boulangers, 75005 Paris, tél. : 46-34-29-00) pour y penser. Sa «Route des conquérants» se développe d'Istanbul à Damas, visitant au passage les villes les plus intéressantes de ces deux pays. Les beautés d'Istanbul et d'Ankara; celles de Konya, où enseigna et mourut le maître soufi Mevlana, fondateur de l'ordre des derviches tourneurs, après la traversée de la Cappadoce, où jadis fleurit le monachisme. La chaîne du Taurus conduit à l'oasis de Karaman, patrie du poète mystique Yunus Emre. Prélude aux églises paléochrétiennes d'Alahan Monastir, au site gréco-romain d'Uzuncaburç et, après le passage de la frontière, au monastère Saint-Siméon, blond et noyé de silence. Les communautés druzes et kurdes, pour leur part, vivent dans les villages de Qirq Bizeh et de Cyrrhus. De la citadelle d'Alep, traversée du désert vers Deir-ez-Zor avant Palmyre, site à parcourir dès le lever du soleil. Damas est décidément musulmane quand Maaloula, le krak des Chevaliers, Tartous et le château de Saône témoignent de l'épopée chrétienne. Un itinéraire de 19 jours, 16 450 F. Orients propose par ailleurs un classique Syrie-Jordanie de 12 jours (12 180 F), une Jordanie «à votre guise» (8 jours, 6 710 F) et trois Yémen : citadelles d'Arabie heureuse, Hadramaout et Route de l'encens.

Bivouacs au Dhofar

Les mythes se chevauchent et ne se détruisent pas sur cette extrémité de péninsule Arabique cernée de noms prestigieux. Au sud, l'océan Indien, où soufflent les vents de mousson. Ils poussaient, jadis, les boutres qui assuraient le commerce entre l'Afrique et le sous-continent. Au nord, le *«Désert des déserts»*. Wilfred Thesiger a donné au Rob-al-Khali ce superlatif (traduction publiée par Plon, collection «Terre humaine» (1978), puis par Presses Pocket (1991) (cf. «le Monde des livres» du 26 juin 1991). C'est, dit-on, le désert le plus mystérieux de la planète. Depuis le périple qu'y effectua le voyageur britannique, nul Européen ne s'y serait, paraît-il, à nouveau risqué. Entre les deux, le Dhofar. Omanais, montagneux et bédouin. Désertique à sa façon mais traversé par une route. Ce n'est pas elle qu'empruntera tout d'abord Explorator ((16, place de la Madeleine, 75008 Paris, tél. : 42-66-66-24) qui, dès 1978, se rendit en Oman. Il découvrit une terre au relief contrasté : montagnes escarpées et canyons profonds, désert, côtes sauvages. Le Dhofar en est la région la moins connue et sans doute la plus surprenante. Ce massif reverdit trois mois par an sous l'effet de la mousson. Contrée étonnante qui voit la vache voisiner avec le chameau, où se récolte l'encens et la myrrhe, où le bédouin se fait pêcheur.

Le Dhofar est accessible, *«à condition,* avertit le voyagiste, *d'emprunter des pistes parfois difficiles, de bivouaquer et d'aimer les grands espaces»*. Une première expédition partira de Mascate. Par Sinaw, elle gagnera la mer et longera la côte, de Filim à Salalah. Nuits sous la tente dans des sites pittoresques : village de pêcheurs, plage déserte. Occasion de voir campements bédouins, grues cendrées et flamants roses. Gueltas du canyon d'Ayoun, cimetière islamique de Mirbat, ruines de Khawr-Rouri qui fut autrefois Samburam, cultures d'arbres à encens, villages dhofaris aux maisons blanches, dunes du Rob-al-Khali. Du 14 au 28 février, 17 900 F. Etapes quotidiennes de trois à six heures au fil d'un itinéraire de 3 000 km environ.

Sélection établie
par Patrick Francès
et Danielle Tramard.

Guide

• **Y aller.** La compagnie nationale Royal Jordanian (12, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-61-57-45) dessert Amman directement de Paris/Orly-Sud, trois fois par semaine. Départs les mercredi, vendredi et dimanche. A partir de 3 720 F l'aller/retour jusqu'au 31 janvier.

Avec qui? Wilfried Colonna, membre du syndicat des guides, proposera à partir de mai, en exclusivité, une randonnée équestre entre Wadi Rum et Pétra (10 jours, 9 350 F sans le vol). Renseignements auprès du Bureau des guides de Samoëns (tél. : 50-34-43-12). Compte tenu des conditions d'hébergement sur place (il n'y a pas d'hôtel), peu de voyagistes proposent des séjours. Il s'agit en fait de randonnées où l'on dort sous la tente. Parmi eux, Déserts (6 et 8, rue Quincampoix, 75004 Paris, tél. : 48-04-88-40) avec «Les cités roses du désert d'Arabie», une randonnée de 12 jours dont 4 autour de Roum en bivouac (9 600 F). L'UCPA (62, rue de la Glacière, 75013 Paris, tél. : 43-36-05-20) programme un raid «De Pétra à Wadi Roum» : 9 jours avec sept à huit heures de marche quotidienne (7 800 F). Terres d'aventure (16, rue Saint-Victor, 75005 Paris, tél. : 43-29-94-50) ouvre «La voie royale», une randonnée de 14 jours avec 10 jours de marche dont 3 à Wadi Roum (10 300 F). L'association Clio (34, rue du Hameau, 75015 Paris, tél. : 48-42-15-15) propose, de son côté, une randonnée de 12 jours, de Pétra à Wadi Roum, pour 9 200 F, ce que font également la plupart des voyagistes programmant la Jordanie lorsque leur circuit relie Pétra à Aqaba. Citons notamment Nouvelles Frontières (87, bd de Grenelle, 75015 Paris, tél. : 45-68-70-00) dans deux circuits, de 10 et 15 jours; Voyageurs au Proche-Orient (12, rue Sainte-Anne, 75001 Paris, tél. : 42-61-50-12) dans son voyage de 10 jours «Sur la trace des Nabatéens»; Assinter (38, rue Madame, 75006 Paris, tél. : 45-44-45-87) avec son combiné Jordanie/Syrie, en 16 jours; Découvrir (23, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris, tél. : 45-44-48-80 ou 05-44-48-80, numéro vert réservé à la province) et son circuit de 12 jours «Du Jourdain à l'Oronte», en Jordanie et en Syrie; Horizons lointains (18, rue de la Michodière, 75002 Paris, tél. : 42-80-67-80) qui associe Jordanie et Syrie dans deux voyages de 7 ou 16 jours et Kuoni (agences de voyages) avec un combiné Syrie/Jordanie en 16 jours.

S'y déplacer. La liaison aérienne Amman/Aqaba est assurée par la compagnie Alia, en 50 minutes, tous les jours sauf les jeudi et samedi. Prix : à partir de 290 F A/R. Renseignements auprès de Royal Jordanian. Par la route, liaison quotidienne Amman/Aqaba en Jet Bus (30 F environ). A Aqaba, prendre un taxi pour Wadi Roum (120 F le trajet d'une heure). Possibilité de louer un 4 x 4 à la journée ou à la semaine à Aqaba ou même à Roum, où l'on peut encore louer des chameaux pour 90 F par jour. Les bédouins organisent de très belles excursions à la carte. Renseignements sur place.

Y séjourner. Il faut camper! La location d'une tente (15 F la nuit pour 2 personnes) permet de profiter gratuitement des installations sanitaires toutes neuves (douches, toilettes, cuisine) du Rest House local, la seule structure d'accueil touristique (menu à 35 F, petit-déjeuner à 12 F). Une tente bédouine est à disposition pour boire le thé, rencontrer les villageois, faire la sieste. Il est également possible de séjourner dans le désert, dans une famille de bédouins. Contacter Sabah Ataïc It (Aqaba BP 114, Jordanie), un guide bédouin parlant anglais.

Lire et consulter. *Les Sept Piliers de la sagesse* de T. E. Lawrence (Petite Bibliothèque Payot). *Lawrence en Arabie*, biographie d'Henry Laurens (Gallimard, collection «Découvertes»). Côté guides, le *Routard* et le Guide bleu *Jordanie* (Hachette).

Se renseigner. Office du tourisme de Jordanie, 12, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-60-46-91 ou sur Minitel, 3615 Jordanie. •

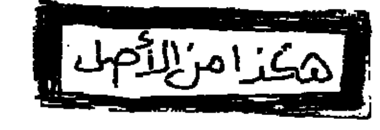
TELEX

Dix-huit itinéraires syro-jordaniens, fruit de l'expérience d'Oriensce-Voyages (64, rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris, tél. : 43-36-10-11) reflètent la richesse de ces deux pays. De durée variable et d'approche différente, ils privilégient le voyage individuel, en voiture particulière, avec ou sans chauffeur. Sont d'ores et déjà «bâtis» six programmes syriens, de 6 à 20 jours (six jours à partir de 5 950 F par personne, en voiture sans chauffeur, les repas étant libres), six circuits jordaniens (de 7 à 12 jours), cinq combinés Syrie-Jordanie et, inédit, un voyage de neuf jours en Jordanie et en Israël.

Israël des quatre mers avec le tout nouveau circuit de Camino (dans les agences de voyages) qui longe les rives de la mer Morte, la mer Rouge, la mer de Galilée et la Méditerranée. Au départ de Tel-Aviv, en huit jours dont deux à Jérusalem, avec étapes à Saint-Jean-d'Acre, Césarée, Jéricho, avec excursions à Massada et à Bethléem et un jour de famiente à Eilat. A partir de 3 325 F par personne en chambre double, en demi-pension, avec voiture de location et nuits en hôtel de catégorie supérieure. Egalement au catalogue un séjour santé associant cure de thermalisme (arthrite, rhumatisme et asthme) dans des établissements de la mer Morte, et détente dans des complexes hôteliers : forfaits de 7, 14 ou 21 nuits, de 3 200 F à 11 240 F par personne en chambre double. Si l'on veut être au cœur du pays et de l'histoire du Moyen-Orient, on choisira Jérusalem d'où l'on peut rayonner vers Bethléem, Nazareth, Capharnaüm, le lac de Tibériade ou la mer Morte, voire le Golan. En séjour à la carte, en hôtel 4 étoiles (à partir de 330 F la nuit) ou 5 étoiles (de 465 F à 840 F). Dans tous les cas, prévoir de 2 800 F à 3 900 F pour les vols (quotidiens, sur lignes régulières El Al ou Air France).

Le voyage à la carte, modulable à l'infini, est une constante du Monde de l'Egypte et du Proche-Orient (20, rue des Fossés-Saint-Bernard, 75005 Paris, tél. : 43-26-76-37). Denis Pharaon, qui connaît bien son Egypte natale, étend ses compétences à la Syrie et à la Jordanie, abordées successivement (16 jours, 14 300 F, en voiture particulière avec chauffeur, nuits en hôtels 3 et 4 étoiles, demi-pension en Jordanie, sans repas en Syrie) ou séparément. A noter trois propositions yéménites pour découvrir les «Manhattan du désert» : un classique Yémen du Nord en 17 jours (16 440 F par personne si 2 ou 3 participants), un circuit aventure de même durée (15 990 F) et, plus encore, un Yémen Nord et Sud (17 jours, 17 220 F) qui permet de ne renoncer à aucune de ces étonnantes cités en terre séchée que sont Sanaa, Hodeida, Shibam et Seiyun.

Lire, à ce sujet, *la Route de l'encens*, de Freya Stark (Payot) («le Monde sans visa» du 12 décembre 1992).



HISTOIRE

Naufrageurs

Ici, la mer apportait ce qui manquait au minimum vital. On prit la mauvaise habitude d'aider la chance...

AIDÉS par des équipages recrutés sous la pression du cours du dollar, les navires, aujourd'hui, se naufragent seuls. Il n'est plus besoin de les leurrer pour les faire partir à la côte, ils s'y drossent dès que le temps le permet et que l'impéritie des capitaines l'autorise. Le crime s'est inversé. Les naufrageurs modernes travaillent non plus de la grève, mais à partir de leur propre bâtiment, ce qui leur permet de cibler avec un soin sans cesse renouvelé leur lieu d'échouage et les zones à ravager. Autre chose était le délicat travail de ces communautés retirées qui voyaient venir le temps des ouragans et des tempêtes comme autant de moissons à engranger, eux à qui le Seigneur dans son infinie miséricorde n'avait laissé pour survivre que quelques arpents de mauvaise terre mal abrités. C'était du large que venait le salut, quand le dénuement poussait à bout les moins déterminés et qu'ils partaient, arqués sous la bourrasque, commettre leur forfait.

Le Cotentin, dans sa partie haute, sur les terrasses ventées de la Hague, a abrité de ces grandioses misères toutes salées encore du passage viking. Endroits laissés en solitude avec pour seul tutoiement la mer et les marées, ici ennemies personnelles de l'homme, intrus à chasser ou à décourager. En place d'entraide, on allait choisir de s'y combattre, de s'y détrousser, de s'y trahir. Aux coups du sort répondraient les coups, à la détresse les traquenards, à la compassion les capines. Curieux décor théâtral et borné, sec d'espoir; aujourd'hui offert en majesté à l'œil, hier champ clos de toutes les rancœurs et de toutes les cupidités.

On y subsistait d'une petite pêche et de quelques moutons. C'était un paysage de landes coupé dans un manteau d'Arlequin cousu de murets. Le granit servait d'enclume à la rudesse des propos. Pas d'arbres, pas de bois. Le seuil dépassé de la pauvreté, comme souvent sur ces caps posés davantage pour servir de brise-lames au pays que pour y vivre. Restait ce que la mer dans son lourd remuement offrait de provende quotidienne sous le flot mis à nu par la vague. On partait à «gravage» – c'était un droit coutumier normand – glaner sur la grève ce que l'on savait ne jamais pouvoir espérer obtenir ni pouvoir acheter sur les terres d'en haut. Ce n'était pas le jugement, mais le partage de Dieu : il redistribuait ce qu'il n'avait pas su donner. Tout valait trésor : le moindre bout d'étoffe, le moindre bout de corde, le moindre madrier. Les tempêtes reversaient les intérêts de ce qu'elles venaient de dérober.

Personne ne pensait encore à mal dans ces temps primitifs du commerce maritime, les matelots priant la Vierge de les protéger, les pêcheurs à pied implorant le saint local de continuer à les approvisionner. Il suffira pourtant que les tenailles du servage commencent à un peu plus durement s'appliquer et les fruits des naufrages à être plus goûteusement distribués, pour que cette population, de misère déjà rebelle, relève un peu plus la tête et songe à se mettre à son propre compte. Les navires étaient plus ronds, plus lourds. Leurs cargaisons plus internationales. On y trouvait des choses très nouvelles, très intrigantes pour ces gens de facture fruste qui voyaient les grands élans et les grandes nouveautés de leur siècle venir se fracasser sur leurs récifs et s'échouer sur leurs plages, dans ces anses, dans ces criques, réceptacles de tous les inédits, de toutes les découvertes dont ils seraient privés à jamais, n'avait été la providence de la fortune de mer.

Les voilà installés dans les coursives de ce promenoir où passent et repassent devant eux ces bateaux qui souffrent dans les cinquantièmes hurlants du raz Blanchard. Navires incertains, aveuglés sous les lames, à la recherche d'un signe, d'un repère qui leur ferait reprendre courage. Comment mieux les secourir qu'en les envoyant à leur perte? Le naufrageur tue à distance. Il est cette luciole du mal dont les seuls outils de mort sont les éléments familiers de son paysage, ces brisants, ces écueils, ces récifs qui barrent son horizon et ont cerclé son destin. Il lui suffira de faire partir quelques misérables feux de broussailles et d'attendre la perte de son prochain.

La marée est haute. Au large, réchauffé par ces flammes ennemies, le bateau va changer de cap, accorder sa confiance à ces hommes, là-bas, qui viennent de le voir se tordre et plier sous le chahut de la tourmente. Ces marins endurcis aux violences franches des océans ne pouvaient un seul instant croire que parmi leurs semblables il s'en trouverait à l'âme si noire qu'ils puissent dans le même temps donner les directives du salut et indiquer la voie du trépas. Colbert, le «Nord» comme on l'appelait, ce grand commis glacé qui s'intéressait aux choses de la mer, aura des coups de chaleur fulminants quand le moment viendra de rendre les routes maritimes moins hasardeuses. C'est la mort pour les naufrageurs, sans aucunes circonstances atténuantes. Jamais. Et pour faire bonne mesure on attacherait le corps du supplicié à un mât en place et lieu où il avait commis l'irréparable.

Pour le moment, les choses ne vont pas trop mal pour les vigies de la falaise qui savent que leur victime navigue dans la bonne direction. Le manteau du vent empêche encore de bien entendre les efforts du bâtiment qui lutte, incrédule, dans le vestibule du piège, mais bientôt la coque du navire trouvera des obstacles qui sauront en ralentir la course. Au matin, la procession se mettait en route et allait dépecer sa proie. Il faut comprendre les liens qui unissaient ces habitants des hautes terres du Cotentin aux vicieux entrechoquements de la Manche. Corsaires sans pavillon, ils régnaient sur des panoramas dans le miroir desquels transitaient toutes les richesses du temps. Presque îliens, le salut, pour eux, ne pouvait venir que de cette redoutable connaissance des tumultes meurtriers qui agitaient leurs côtes. Ils finiront par s'en faire une spécialité, et puis, pour les plus fripons, un titre de gloire. Comme ces Fabien de la Fouèdre, anoblis par Henri III, qui n'hésitent pas à dire haut et clair qu'ils exercent *«le noble métier de naufrageurs»*.

Cela devenait, en effet, sinon un métier, du moins une vocation. A cette coutume de partir forcer la chance durant les années de disette succédaient de très criminelles habitudes et puis bientôt des actes de droits acquis dont ils étaient plusieurs, en tant que parties prenantes, à revendiquer le privilège. Les seigneurs entendaient «naufrager» sur leurs fiefs en toute liberté, les manants n'en pensant pas moins, maîtres du terrain agiles dans les coups de main, sourcilleux et équitables dans le partage. On vit des affrontements sur les lieux des naufrages; des clans réclamer leur dû. On partait en procès pour un tonneau de vin pour une bille d'acajou. Le clergé faisait ce qu'il pouvait, tentant d'administrer au mieux de ses intérêts, les recommandations du pape incitant à porter secours aux navires en péril et à ne pas assassiner ceux qui pouvaient encore être sauvés. L'ombre de l'excommunication planait.

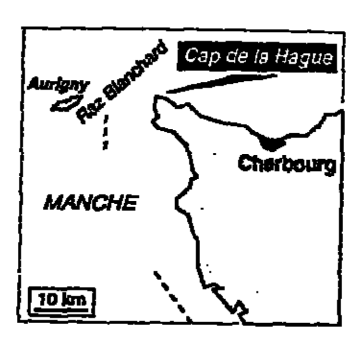
Des ordonnances et les lieutenants de police du roi vinrent calmer le jeu. On savait désormais de façon moins aléatoire à quoi l'on pouvait prétendre et selon quelles dispositions l'on devenait propriétaire de ce vaste monde marchand rendu par la mer. On vit encore des navires se fracasser sur la côte et des villages prestement venir les détrousser, mais la navigation s'améliorait et déjà la contrebande avec les îles anglo-normandes laissait espérer des profits plus respectables, dans des actions délictuelles moins risquées.

Pourtant le vieil instinct resterait gravé dans les coutumes. Celui-là qui ne craint pas de s'honorer de son lointain passé nordique se souvient avec jubilation de ses prises d'après jusant, quand se tenaient entravées dans la rocaille les épaves de la marée. Trouver par inadvertance ce qui ne vous appartient pas est toujours une rencontre pénible. Au constat d'acquisition immédiate se mêle le douloureux sentiment d'avoir à reverser dans les délais moraux les plus brefs l'entier de la découverte. La mer a toujours su laver ce genre de contrariété ou d'héroïsme. Elle donne à l'«inventeur» l'autorisation de croire que ce qu'il touche le premier est l'acte unique qu'il lui suffit d'accomplir pour s'approprier la trouvaille et en négocier la valeur. C'est presque aussi simple; en fait plus compliqué. Simple parce qu'il lui suffira, selon les meilleures traditions des petits frères de la côte, de poser un galet, une pierre, sur la planche, le mât de misaine ou le baril trouvé, pour que les autres chineurs de grèves passent leur chemin sans renâcler ; plus compliqué car les affaires maritimes ne devront rien ignorer de ce que le particulier vient de soustraire au rivage, et qu'elles seules sont juges de ce qui doit lui revenir ou de ce qu'il doit reverser.

Reste que l'on peut parfois se laisser porter de manière un peu plus vive par cet atavisme de crocheteur de plein vent et s'engager dans des actions de facture plus sérieuse. Comme la mésaventure survenue, il y a une vingtaine d'années, à ce sous-marin de la Royal-Navy qui, partant pour la casse, s'était retrouvé fâcheusement libre d'élingues et pris en main dès son échouage par des riverains attentifs à ne pas laisser l'eau salée corrompre trop longtemps ce qui lui restait encore d'équipement et de matériel à pouvoir être récupérés. La gendarmerie fit son travail sans en tirer de conclusions graves, sinon qu'il convenait de naviguer de façon prudente, avec des remorques sûres, dans des courants que l'on savait agités...

De notre envoyé spécial
Jean-Pierre Quélin

GRAVURE DE L. FILLOL/COLLECTION VIOLLET



COURRIER

Les derniers des ortolans

Après la publication de l'article sur les ortolans (le Monde sans visa *du 9 janvier), nous recevons de M. Bernard Cens, président de la Fédération des sociétés pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest, la lettre suivante :*

« Adoration des ortolans » : il est certain que lorsque des militants ont passé des centaines d'heures pour assurer la protection des petits oiseaux dans le Sud-Ouest, et plus particulièrement dans le département des Landes, ceux-ci peuvent prendre la chose au tragique. Il est tellement navrant de voir, année après année, des individus enfreindre le code rural et autres règlements (commercialisation, hygiène...) que l'on ne peut que s'inquiéter de lire certaines phrases dans *le Monde*.

Sachant que ce qui compte, c'est de ne pas se faire prendre, et sachant comment est exercée la police de la chasse dans les Landes en ce qui concerne l'utilisation des matoles, sachant que l'ortolan n'est pas un gibier, sachant que de hauts personnages de l'Etat, y compris le président de la République... on voit difficilement comment le gouvernement français pourrait avoir une position de leader en matière de politique de protection de la nature en Europe. Et c'est un fait certain aujourd'hui : laisser perdurer de telles pratiques ternit chaque jour un peu plus l'image de marque de la France.

On peut en rire et trouver effectivement ces graillous ridicules. Ces gens qui se voilent la face semblent oublier toutes les réalités du moment. Veulent-ils simplement dire que nous devons nous replier sur nous-mêmes ? Après nous le déluge ! Peuvent-ils nous transmettre un autre message que celui que je viens d'énoncer ?

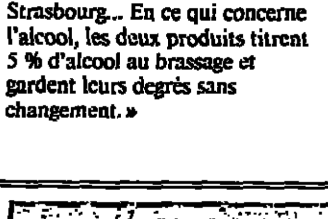
Le journaliste semble dire à tous ceux qui tentent de sauver l'espèce – *Emberiza hortulana* – que cette espèce est condamnée. Tous les derniers ortolans sont devenus *Bruantus ortalanus* (et quelques espèces voisines passent à la casserole après avoir été prestement baptisées sous ce vocable, mais en sommes-nous à une tromperie près ?). Je ne peux m'empêcher de penser à ce vieux pêcheur de la côte saintongeaise qui vilipendait ses collègues qui capturaient par centaines les esturgeons *(Acipenser sturio)* ou encore à mes amis qui tentent d'obtenir une protection des civelles ou pibales, alevins de l'anguille *(Anguilla anguilla)*.

J'ose espérer que Christian Colombani a voulu montrer le ridicule de certaines traditions. Il est vrai que la liturgie de la graisse est tellement bien décrite qu'elle ne peut que susciter l'écœurement. Toutefois, je n'en suis pas sûr dans la mesure où il donne l'adresse d'une association.

Ne nous contentons plus d'essayer de sauver quelques minables petites traditions. Vite passons la marche arrière. Retrouvons les plaisirs sains : exécutions capitales en public, le bûcher pour les sorcières, la « question », les droits seigneuriaux...

Bières d'Irlande

A propos de «l'Irlande à la pression» (le Monde sans visa *du 14-11-1992) M. Patrick Dousset, directeur régional nord Europe de Guinness nous précise :* «En fait, nos deux bières pression ne sont pas envoyées en Belgique pour reconditionnement (à l'exception des bouteilles consignées, vendues en café). Guinness et Kilkenny sont en réalité brassées et mises en fûts respectivement à Dublin pour Guinness et à Kilkenny pour Kilkenny. Les fûts sont ensuite expédiés directement à Strasbourg... En ce qui concerne l'alcool, les deux produits titrent 5 % d'alcool au brassage et gardent leurs degrés sans changement.»



Dos Passos la guerre sans états d'âme

Il y a manière de faire la guerre et manière de la raconter. Il y a le style Hemingway et le style Dos Passos. Assez différents.

CELA commence comme un reportage qui égrènerait des lignes de texte dans l'espoir d'y découvrir un sujet. La chronologie des faits laissée au hasard de l'entrée en scène, les descriptions devant, l'auteur, loin derrière, embarrassé, abandonnant à un lointain rédacteur en chef le soin de faire le tri entre le significatif et l'anecdotique, jetés en vrac. Une narration en perdition jusqu'à ce que cesse l'écriture, toute chose se valant, le général et l'infime, et puis basta ! Une de ces nuits d'envoyé spécial qui vous font regretter l'ennui confortable des « desks ». Une panne d'inspiration, la cale sèche, à faire douter que le journalisme puisse, parfois, se hisser au niveau de la littérature.

Cela commence par une attaque, navrante, sur l'heure : *« Le soleil était couché. Les oiseaux n'en continuaient pas moins à siffler et à caqueter insolemment dans le feuillage des arbres qui surplombaient la plage juste devant ma fenêtre. »* Accrocheur en diable ! Et, quelques pages plus loin, cet autre bel exemple du degré zéro du récit : *« Nous allâmes manger des œufs dans le baraquement fort bien tenu du mess. Nous nous assîmes devant une longue table sous de grosses ampoules électriques qui blessaient nos yeux ensommeillés. De retour à l'avion, nous apprîmes que, tout compte fait, le moteur n'allait pas trop mal. »*

Décourageant. John Dos Passos s'ennuyait-il tellement en rédigeant, la veille de Noël 1944, dans un faubourg d'Honolulu, la première de ses chroniques de guerre, ce *Service commandé* que les Editions du Rocher viennent de rééditer (1) ? Ou bien avait-il choisi délibérément de s'en tenir à la stricte réalité, aussi banale soit-elle, jusqu'à la saturer ? Cette neutralité du regard porté avait-elle un double don ? Après le succès de *Manhattan Transfer*, celui de la trilogie *USA* (2), Jean-Paul Sartre, en 1938, avait déjà noté pour justifier son avis définitif – *« Je tiens Dos Passos pour le plus grand écrivain de notre temps »* – que l'écrivain américain avait révolutionné le roman moderne en s'en tenant aux apparences du réel, sans recours au romanesque. *« Il s'agit de nous montrer ce monde-ci, le nôtre. De le « montrer » seulement, sans explications ni commentaires* (3). » Le philosophe français s'enchantait que les passions des personnages, les points de vue de l'écrivain, ses préférences, fussent *« rapportés dans le style des déclarations à la presse »*. Prisonnier de sa manière, le dernier des géants de la « génération perdue », avec Hemingway, Faulkner et Fitzgerald, tentait-il un nouveau pari, hors roman, en adaptant son goût pour les faits aux faits de guerre ?

Le second conflit mondial, Dos Passos le vit d'abord à domicile, occupé à observer l'effort de guerre national, livrant des enquêtes aux magazines *Fortune* ou *Harper's*, qu'il regroupe ensuite sous le titre *Bilan d'une nation*. Après avoir longtemps idéalisé les lendemains qui chantent, cet ancien sympathisant révolutionnaire, défenseur de Sacco et Vanzetti, n'explore plus déjà les systèmes sociaux que pour y trouver de nouveaux motifs de désespoir pour l'individu. Rentré l'amertume au cœur de la guerre d'Espagne, découragé par l'URSS, après un séjour à Moscou, il étudie, au début des années 40, la capacité de la démocratie américaine à se mobiliser pour une cause mondiale, tout en renforçant le pouvoir de ses lobbies, de son commerce, à son propre détriment.

Et puis, il s'est suffisamment querellé, en Espagne, avec son compère « Papa » Hemingway sur le poids des mots dans les assauts de la gloire pour aller radoter, en Angleterre ou sur le front de France, leur radicale opposition quant au style à adopter dans les dépêches des correspondants de guerre. Hemingway insupporte, par ses outrances, ses flamboyantes approximations, tous les écrivains recrutés par les magazines américains. Toute la profession sait qu'il entend être le premier à entrer dans Paris libéré. Il se flatte d'être armé, tue quelques Allemands, au mépris des conventions de Genève sur les journalistes, et, en juillet 1944, règne même quelques jours sur Rambouillet, abandonnée par les Allemands, à la tête d'une petite troupe de FFI, loin devant les premières lignes alliées. « Papa » mène une guerre personnelle, peut-être, comme on l'a dit, contre la peur, et ses amis, ses rivaux, ses employeurs divers tiennent surtout ses bravades de pochard céleste, sous le feu, pour un plaisir de chasse.

Pour Dos Passos, la guerre est plus sérieuse. Riche d'enseignement sur l'équivoque des meilleures causes. Miroir, aussi, de l'Amérique en mouvement, impériale, et déjà impérialiste. En voie de modernisation, sur le dos des vaincus et des alliés. Il part pourtant, muni d'une accréditation valable pour l'année 1945. *Life* doit publier ses chroniques. Laissant Hemingway libérer l'éditrice américaine Sylvia Beach dans un bar parisien du 5e arrondissement, Dos Passos s'envole, en décembre 1944 pour le front du Pacifique, que la VIe armée n'a pas achevé de reconquérir.

Cet autre côté de la guerre est devenu, depuis les humiliations du début du conflit, une affaire intérieure américaine. Dos Passos atterrit donc à Pearl-Harbor, à bord d'un appareil de la Navy. *« Des avions en rangs serrés, plus nombreux encore qu'à Oakland, reposaient sur des pistes de corail. »* Pointilleux, honnête jusqu'à la grisaille, Dos Passos relate ce qui ne fait déjà plus partie du conflit, les restaurants fermés, dans la grande rue de Waïkiki, en raison de l'heure tardive, *« à tous les carrefours, des soldats et des marins pressés de rentrer à leurs quartiers »*, des scènes de Noël dans une île qui ne s'étonnait pas de la tranquille domination de ses libérateurs.

Ce premier article, au ras du sol, inaugurera, le 12 mars 1945, la collaboration de Dos Passos avec *Life*. L'écrivain remonte lentement vers le front et raconte l'arrière avec un sérieux apparemment monotone, sans états d'âme, comme si ces routines valaient autant que l'héroïsme de l'avant dépeint par Hemingway, à grands coups de superlatifs. Kwajalein, Tarawa, Makin, les îles Marshall, les îles Gilbert... Dos Passos visite toute terre capable de supporter des avions, de ravitailler des navires. Des officiers, dans des mess impeccables, expliquent en s'excusant que les armes parlent beaucoup plus loin. Le général MacArthur est pressé d'arriver au Japon. Eux n'ont pas grand-chose à montrer.

La guerre, ici, n'est déjà plus qu'un souvenir. Ceux qui restent affectés sur place écoutent la radio. Dos Passos note leurs excuses, les mille façons de tuer le temps. Sur près d'une centaine de pages, *Service commandé* paraît d'abord manquer de nerfs, de sang, de « Nips ». Tout y est tranquille, comme les mots choisis. Les soldats sont bronzés.

Ils s'inquiètent du soutien du pays à leur morne séjour à l'ombre. L'envoyé spécial de *Life* s'efface sans cesse, même lorsqu'il se met en scène. Et puis, curieusement, on découvre que le moindre dialogue donne lieu à une description physique et psychologique de l'interlocuteur. Les soldats, les jeunes officiers débutants de Dos Passos ont tous un visage, un trait distinctif. Ils sont tous nés quelque part, en un coin des Etats-Unis. Ils ont un métier, des fiancées, des espérances dans le civil. Ils s'interrogent sur les raisons de leur présence sous les cocotiers, confient leurs doutes sur l'avenir économique de l'atoll sous bannière étoilée. Avec les atours de la banalité, Dos Passos fouille méthodiquement la cohérence américaine. Insensiblement, obstinément, il dessine les contours d'une nation à travers ses fils exportés.

Les premiers chapitres, avant les pages consacrées aux Philippines, méritent alors d'être relus. Le piège Dos Passos s'est refermé. Une inquiétude est montée, sans l'exagération habituelle des correspondants de guerre. On sent l'écrivain un peu benêt, avec son physique d'instituteur chauve et placide, son âge canonique – quarante-neuf ans – en ces îles d'enfants vieillis trop vite. Il prend des notes sans arrêt et ses interlocuteurs s'en étonnent. Il raconte ses interlocuteurs lui parlant de ses notes, et cela en devient intrigéant. Dos Passos, en fait, trace la frontière nue, que lui vaut cette accréditation dans le Pacifique, entre le passé et l'avenir. Un monde bascule, entre les mess, les descriptions appliquées des rotations de matériels, la somnolence de cette armée de l'arrière.

Cette épopée sans romantisme, sans fanatisme patriotique ni ironie montrée, ces récits de guerre sans « Japs », masquent des fractures sociales que le conflit ne réglera pas. Pauvres, riches, ils l'étaient. Ils le resteront dans la paix. Sans traits appuyés, les indigènes apparaissent dans ces lignes comme ils le sont, cocus, même libérés, inférieurs à moins de parler l'anglais. Colonisés par le simple mécanisme, moral mais terrible, de la fin de l'occupation ennemie. Dos Passos rencontre partout des Américains sincères, occupés à relancer des activités économiques, par habitude, par peur du vide. Des Américains déjà enrichis. Très vite, ce *Service commandé* prend le tour d'un « bilan d'une nation » à l'exportation.

En février, Dos Passos rejoint les troupes de première ligne aux Philippines. Les Japonais sont encore dans Manille, et les hommes de la VIe armée doivent les repousser quartier après quartier. Le style de comptable, les phrases anodines illustrent alors une tragédie. *« Près de la porte, une femme au visage verdâtre est allongée sur le plateau d'une sorte de triporteur. Quelqu'un me dit qu'elle a été blessée quatre jours avant. Elle porte une jolie robe de soirée. Elle respire péniblement avec un bruit rauque. Ses doigts caressent sans arrêt un lourd crucifix de cuivre posée sur sa poitrine. »* Elle va sans doute mourir : Dos Passos n'écrit pas qu'elle va être soignée.

Même au plus près du QG, plongé au milieu d'une grappe de correspondants de guerre, l'écrivain s'épargne les commentaires généraux, les plans de tactique pour reprendre la ville. Il n'a, officiellement, pas d'avis sur l'avance, les pertes en hommes, le courage et la souffrance. Il s'efface plus que jamais derrière les récits d'anonymes, mais les propos de ses interlocuteurs rehaussent d'un coup le niveau de l'équivoque. S'expriment longuement des individus ayant subi les coups des Japonais, puis des Américains, enfin ceux du sort. Des individus sans nationalité sous les bombes libératrices, qui perdent surtout leur passé en survivant. Des êtres qui errent à la croisée des chemins. Dos Passos n'en fait toujours pas une affaire. Il prend des notes, et transmet. Les combats trahissent les vies et les statuts sociaux. Il se promène dans des maisons riches, l'air de rien, puis ressort dans la rue, parmi les sans-abri. Dans une belle demeure, une femme fait des gammes au piano, tandis qu'un domestique sort les chiens. *« L'un d'eux a certainement du sang de bull-dog anglais, l'autre doit être le produit métissé d'un pékinois et d'une épagneule. Le grand-père du plus gros était sans doute un dingo d'Australie. Pendant une demi-heure, l'homme les promène d'un pas solennel parmi les Jeeps et les camions-ateliers sur lesquels ronflent les génératrices. »*

Dos Passos écrit cela sans rire, sans jamais s'indigner. Quand, ailleurs, dans une autre rue en ruine, les gens mangent du chien, ils mangent du chien, simplement. C'est un fait. Parfois, ils n'ont même plus de chien. Un fait parmi des milliers d'autres, sagement répertoriés comme dans le magazin d'un fourrier de régiment. Jamais l'écrivain n'enflamme le souffle lent de son écriture. Il décrit, et si la réalité prend ces contours flous, ce n'est pas sa faute.

Il ne confie ses plaintes, son écœurement d'homme que dans ses lettres à Kathy, sa compagne, ou à ses amis américains de Paris, Sarah et Gérald Murphy. Mais si la censure officielle se laisse souvent duper par ces pages d'eau dormante, *Life*, qui connaît Dos Passos, espace ses étouffantes publications. Même les coupes les plus fines ne parviennent pas à apaiser l'angoisse contenue dans la matière de ces textes. Encore une fois, Dos Passos n'a pas de point de vue. Seulement des yeux, et une main qui court sur le papier.

Cela doit être pire, car Dos Passos, en mars, se plaint de ne plus être publié régulièrement. Il rentre. Le général MacArthur lui accorde un laisser-passer spécial qui lui permet de rejoindre la Californie par les vols les plus directs. Les censeurs n'ont que peu de torts. Comme *Life*. Dos Passos a simplement trouvé ce qu'il était venu chercher : le perfectionnement constant des systèmes sur le dos des vivants et des morts.

De retour aux Etats-Unis, il se calme. *Life* lui propose d'aller couvrir le procès de Nuremberg qui doit avoir lieu courant novembre. L'accréditation de Dos Passos reste valable, et « Papa » Hemingway s'est trop déconsidéré. L'auteur de *USA* accepte. Ces chroniques du front occidental nourriront l'ouvrage que son éditeur prépare déjà sur la base des écrits du Pacifique. Et puis, Dos Passos veut vérifier les évolutions d'un autre système, celui de l'allié russe, qui s'enracine en Allemagne.

Après un séjour à l'hôtel Scribe, à Paris, un train le mène à Francfort. Il reprend le cours lancinant de ses froides notations, le retour immédiat des affaires, après la réddition, la force de la gestion sur l'immobilité des décombres. Les officiers qu'il rencontre inaugurent le « monde libre », un monstre social nouveau, pour une nouvelle époque. Avec eux travaillent des Allemands. Il y a toujours des mess, rutillants, déjà des riches, dans les maisons, encore des milliers de perdants de toutes origines dans les rues, ployant sous leurs fagots de bois.

Comme il s'était intéressé à l'enrôlement des Japonais prisonniers dans les plantations des Philippines, il visite les usines à commandement américain employant des vaincus de l'heure précédente. Mais, surtout, pas une critique ! Le crayon de Dos Passos met tout le monde à égalité, l'officier qui se plaint de ses hommes, trop enclins à troquer les charmes d'Allemandes contre des cigarettes, les enfants orphelins, ceux qui mangent à leur faim et ceux qui jeûnent. Il cherche des Russes, pour savoir l'effet de la guerre sur la révolution. Les Russes, partout, s'éloignent, déclinent les invitations à parler. Les Russes se figent. Dos Passos, à plat, débusque la guerre froide.

Il est à Nuremberg la veille du procès. *« Le temps est beau et froid. »* Il note qu'on repeint les corridors du palais de justice, *« de style médiéval »*. Aux fenêtres, des rideaux. Les inculpés, dans la cour, portent des treillis américains, et rien ne paraît les distinguer de leur gardiens. Kaltenbrünner a été victime d'une hémorragie cérébrale, et le jeune officier qui en a la charge lui a recommandé du repos.

Les chroniques des 20, 21 et 22 novembre 1945 doivent compter parmi les plus sèches de l'histoire des grands comptes rendus judiciaires. Dos Passos est plus laconique encore dans l'horreur. Plus la réalité se veut tragédie, plus il reduit le carburant de son écriture. Quelques pages atones, et implacables. *« Goering, toujours maître des cérémonies, apprécie tous les détails de la décoration. »* Hess et les autres qui paraissent, note l'écrivain, *« être venus assister à la représentation comme spectateurs, et non comme acteurs »*. Un vague ennui. Le déroulé de la vertu démocratique, à travers le réquisitoire d'un jeune procureur américain un peu professoral. Et Goering qui demande à aller aux toilettes.

Après le procès, un Slave aborde Dos Passos dans le hall du château de Stein, réquisitionné pour les correspondants de guerre. L'homme lui demande si, à son avis, *« la justice gagne quelque chose à voir entasser une nouvelle masse d'hypocrisie sur le gros tas d'hypocrisie qui écrase le monde »*. Dos Passos ne répond rien. Il va rentrer, ses intuitions vérifiées, son accréditation arrivant à son terme. Il sacrifie au rite du détour par Berlin, et ses boîtes de nuit aux commerces déprimés. S'oubliant, il s'autorise l'un de ses premiers commentaires, après trois cents pages de notes serrées : *« Une fois que la guerre a brisé le contrat social, toute une chaîne de réactions agite la masse humaine et bouleverse les sentiments de chacun. »*

Philippe Boggio



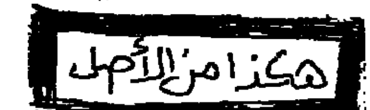
Dans le Pacifique sud en 1945.

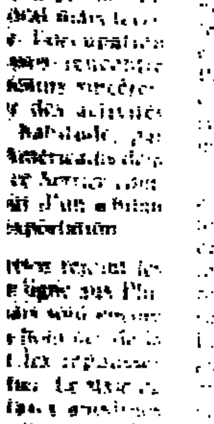
JOHN DOS PASSOS PAPERS, SPECIAL COLLECTIONS DPT, UNIVERSITY OF VIRGINIA LIBRARY

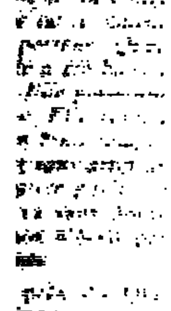
1) *Service commandé* de John Dos Passos, Editions du Rocher. 1992.

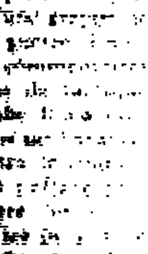
2) *42e parallèle* (1930), *1919* (1932) et *la Grosse Galette* (1936). En français, tous les romans de Dos Passos sont publiés aux Editions Gallimard.

3) *A propos de John Dos Passos et de 1919*, par Jean-Paul Sartre, publié dans *Situations I*. Gallimard, 1947.









GILLES RIGOULET

Le Vercors, refuge de haut combat

Suite de la page 29

En réalité, en alertant les maquis sur tout le territoire français, les Alliés ont voulu faire croire aux Allemands que le débarquement de Normandie n'était qu'une diversion, et que la principale opération va être déclenchée ailleurs. Belle ruse, qui piégea l'ennemi mais aussi la Résistance sur le terrain. Au point que dès le 10 juin le général Koenig, chef des FFI, enverra ce message aux maquis : *« Freiner au maximum la guérilla. Impossible actuellement vous ravitailler en armes et munitions en quantité suffisante. »*

Mais il est trop tard. *« Le coup était parti. Les mesures de freinage n'ont guère joué et se sont même heurtées à une incompréhension à peu près totale des exécutants »*, écrira plus tard le général Koenig. Le drapeau français flotte à Saint-Nizier, au-dessus de Grenoble, et les Allemands ne peuvent pas ne pas l'apercevoir. Mais c'est l'euphorie sur le plateau. Quatre mille hommes sont peut-être rassemblés. Le 3 juillet, Chavant proclame la « République du Vercors » ; on parade le 14 juillet et, pour couronner une aussi belle journée, le ciel se couvre de corolles au-dessus de la cuvette de Vassieux. Il s'agit de matériel. Ce sera le seul et unique parachutage allié. Le 21 juillet, à 7 heures du matin, au-dessus de Vassieux, des appareils apparaissent, mais ce sont ceux de la Luftwaffe, qui larguent des planeurs bourrés de soldats. Les 15 000 hommes de la 157e division alpine du général Pflaum ont cerné le massif. Au nord, par la trouée de Saint-Nizier, qu'ils occupent déjà depuis le 15 juin, ils sont presque à Villard-de-Lans. Sur le versant est, par la vallée du Drac, où on ne les attend pas, la falaise étant trop abrupte, ils s'infiltrent par les cols, les « pas ». En trois jours, les 21, 22 et 23 juillet, date à laquelle Huet donne l'ordre de dispersion – mais des combats se dérouleront jusqu'en août, les maquisards cherchant à s'échapper du massif, – le sort du Vercors sera réglé. Tandis que Chavant implore par radio d'une façon pathétique Alger et Londres, qu'il finit par traiter de *« criminels et lâches »* (4). Propos qui alimenteront plus tard la polémique.

A Vassieux, le village a été martyrisé, hommes, femmes, enfants ont été massacrés. On a pendu des hommes, la tête en bas au-dessus d'une fourmilière, ou deux par deux pour qu'ils s'étranglent eux-mêmes. *« Quand je suis arrivé dans le pays en octobre 1946, jeune instituteur avec mon épouse, le village était complètement détruit. Les enfants survivants étaient encore choqués, ils étaient couverts de gale, provoquée par la peur ; certains avaient été mis en joue, puis épargnés ou blessés. Nous avons essayé de redonner vie à ce village. Les gens à présent parlent peu du passé. Ce sont des choses qu'on se refuse à dire par le langage »*, explique aujourd'hui le maire de Vassieux, Jacques Roux. A La Chapelle-en-Vercors, seize otages furent fusillés le 26 juillet. Puis, le 27, ce fut le massacre de la grotte de la Luire, où l'hôpital installé à Saint-Martin avait été évacué. La cache découverte, les grands blessés furent achevés, puis, le lendemain, au village du Rousset, les autres, contraints de creuser leur tombe, seront fusillés, les infirmières déportées, deux des trois médecins, juifs, seront abattus par la Gestapo à Grenoble. L'assaut des Allemands se traduisit par environ 600 morts du côté des maquisards ; il y eut près de 200 victimes civiles, et peut-être une centaine de morts chez les Allemands – chiffres encore discutés aujourd'hui.

COLLECTION TALLANDIER

L'opération ayant été expéditive, malgré l'euphorie de la Libération, il y eut bien vite polémique. N'avait-on pas commis une erreur en concentrant autant d'hommes qui obligeaient l'ennemi à intervenir ? Les communistes ouvrirent le feu, disant que le Vercors avait été « trahi ». Dès le 27 juillet, Fernand Grenier, commissaire à l'air, un des deux « ministres » communistes du gouvernement provisoire de De Gaulle, accuse : *« J'ai tout fait pour que nos ailes puissent aider ceux du Vercors et d'ailleurs... Malgré mes efforts, je n'ai pu vaincre l'attentisme, véritable crime contre la patrie. »* La réplique de De Gaulle fut immédiate. Grenier fut sommé de démissionner, ou de publier un démenti. Ce qu'il fit.

Les historiens auraient plutôt tendance à croire aujourd'hui que le Vercors fut tout simplement « oublié » par les stratèges de la Libération. C'est la thèse notamment de Paul Dreyfus. Il semble que les états-majors alliés n'aient jamais eu connaissance du « plan montagnards ». Les généraux alliés, formés à la guerre conventionnelle, pouvaient-ils faire jouer un rôle essentiel à des maquisards, à des hommes de l'ombre ? La guérilla n'avait pas encore acquis ses lettres de noblesse. Il faudra l'Algérie, le Vietnam, l'Afghanistan, guérillas menées, par un curieux hasard de l'Histoire, contre d'anciens alliés, pour que cet art pourtant ancien de la guerre ne soit plus considéré comme un genre mineur.

Quant à de Gaulle, les Alliés, on le sait, n'avaient guère envie de l'écouter, et donc les généraux français, marqués par la défaite de 1940, encore moins. Ancien maquisard, retraité à La Chapelle-en-Vercors, Paul Jansen affirme : *« Résister, pour nous, c'était rebâtir le monde avec quelques mots simples, comme celui de liberté. Le Vercors n'a pas été une erreur, mais les Alliés n'ont pas saisi l'intérêt de la situation. Nous étions une goutte d'eau dans les projets de Churchill. Pendant cinq semaines, du 6 juin au 15 août, nous avons fixé quinze mille hommes. Notre sacrifice n'a pas été inutile. »*

Il y a les iconoclastes, enfin, qui estiment que la Résistance dans le Vercors fut la victime de sa propre impéritie. *« Le maquis a manqué de chefs et de chaussures »*, ont dit certains. Le témoignage de Gilbert Joseph (5), ancien du maquis, n'a rien d'un récit hagiographique, et il peut faire naître de nombreuses interrogations. Et d'abord celle-ci : les quinze mille hommes du général Pflaum pouvaient-ils modifier le sort de la bataille de Normandie, quand on sait que les Alliés débarquèrent un million d'hommes ? Assurément non. Gilbert Joseph décrit longuement la « République du Vercors », l'installation de Huet et de son état-major à Saint-Martin. Il y a là beaucoup trop d'officiers – mais Jean Prévost n'en fait pas partie, – venus chercher leur revanche de 1940 en gants blancs et bandes molletières, houspillant les « maquisards-domestiques » attachés à leur service. L'officier est redevenu le supérieur, et le maquisard forcément un subalterne. L'armée a rétabli ses usages, ses coquetteries, ses saluts, le doigt sur la couture du pantalon, et ses corvées. Et aussi ses prisons. Non seulement pour les collaborateurs, mais aussi pour les étrangers, réfugiés pourtant depuis longtemps dans le Vercors, dont l'accent non répertorié suffit à faire des suspects. Car, au fond, ces officiers veulent transformer ces maquisards primitifs et révoltés en bons et loyaux soldats. Et ils ne savent pas ce qu'est la guérilla, qui n'est pas enseignée dans les manuels militaires.

Pour ces officiers, qui sont issus de l'armistice, pense alors Gilbert Joseph dans son abri au fond des bois, il s'agit de se réhabiliter et de prendre une position avantageuse dans la surenchère patriotique qui s'annonce, et de sacrifier l'efficacité de la guérilla immédiate à un rêve de grande bataille rangée qui permettra de tenir enfin la revanche.

Le maquis du Vercors, qui fut un échec, n'en resta pas moins le symbole de la Résistance. Le mythe se nourrit du faible et du tragique. Aragon l'a bien dit : *« Roland sonne du cor / C'est le temps des héros qui renaît au Vercors. »* L'ombre de Roncevaux plane sur le Vercors. Mais le drame du maquis et de la bataille, par la brutalité inhumaine de son dénouement, dépasse le cadre de l'Histoire. C'est ce que devrait traduire le futur « site national de la Résistance », dont l'inauguration prévue par le président de la République en juillet 1994 marquera le cinquantième anniversaire des combats. Le projet (25 millions de francs, apportés par l'Etat et les collectivités locales), dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au parc naturel régional du Vercors, sous la responsabilité d'un comité d'éthique composé d'associations et d'historiens, devrait s'appuyer sur les lieux de mémoire existants (la grotte de la Luire, la cour des fusillés de La Chapelle, le cimetière de Vassieux) et un mémorial à bâtir (le col de la Chau, au-dessus de Vassieux, est le site retenu). Il faudra trouver une solution pour préserver les collections (objets, photos particulièrement dures) du musée privé de Vassieux, patiemment constitué par un ancien maquisard, Joseph La Picirella. Une fondation s'avère nécessaire pour prendre en charge l'ensemble de ce projet.

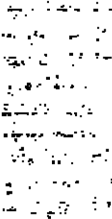
« Nous ne voulons pas faire un lieu du pardon. Mais nous ne voulons pas non plus donner des gages à la haine, explique Jean-Pierre Laurent, scénographe du projet. *Nous voudrions montrer le cheminement de l'homme traqué, le « terroriste », et de celui qui le traque. Le maquis fait du civil non pas un soldat, mais un homme de combat, capable d'héroïsme, sans que cela soit obligatoire.*

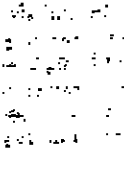
» La haine et le goût du massacre, ce sont des choses que nous portons en nous-mêmes. Nous pouvons nous-mêmes nous trouver en état de tortionnaires sans l'avoir voulu. L'homme est à la fois ombre et lumière, capable du meilleur comme du pire. Le massacre de Vassieux a été opéré par des troupes dites normales, qui faisaient du « nettoyage ». Nous aussi, nous avons eu les nôtres en Algérie, et les Américains au Vietnam, et les comportements n'ont pas été meilleurs. Au fond de nous-mêmes, nous avons la capacité d'être le maquis et aussi d'être l'anti-maquis. »

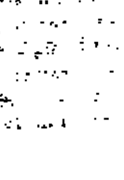
De notre envoyé spécial
Régis Guyotat

(4) Les télégrammes du « dialogue Vercors-Alger » ont été publiés dans la *Revue d'histoire de la seconde guerre mondiale*, n° 49, 1963.

(5) *Combattant du Vercors*, de Gilbert Joseph, Favard, 1972.







Bridge

nº 1519

UN BLUFF AUDACIEUX

C'est une ruse courante de jouer une couleur pour faire croire à l'adversaire qu'on y détient une certaine valeur, mais ce qui est plus rare c'est de pratiquer ce bluff quand l'adversaire a attaqué lui-même cette couleur pour y montrer sa force. Et pourtant, grâce à une telle ruse, le déclarant a gagné son contrat au cours d'un festival de l'Hôtel Monterrey, sur la Costa Brava.

♠ V 4 2
♡ R 8 6 3 2
◊ 9 4 3
♣ V 6

♠ 8 3
♡ D 9 7 4
◊ R D 8 5
♣ 9 7 4

N / O E / S

♠ R 10 7 6
♡ V 10
◊ 10 7 6 2
♣ R D 10

♠ A D 9 5
♡ A 5
◊ A V
♣ A 8 5 3 2

Ann. : N. don. Tous vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
X...	de Rosnay	Y...	Bouaziz
–	passe	passe	1 ♣
passe	1 ♡	passe	2 SA
passe	3 ◊	passe	3 SA

Ouest ayant entamé le Roi de Carreau, *grâce à quel stratagème* Charles Bouaziz, en Sud, est-il arrivé à gagner TROIS SANS ATOUT ?

Réponse :

Sauf répartition miraculeuse, il était impossible de faire neuf levées contre toute défense. Mais, quand une situation est désespérée, la meilleure planche de salut est de tromper l'adversaire, et le déclarant, après avoir pris avec l'As de Carreau, a froidement rejoué son *Valet de Carreau sec !*

Convaincu que Sud détenait A V 10 à Carreau et avait rejoué le Valet pour créer une rentrée au mort avec le 9 de Carreau, *Ouest a laissé passer* le Valet de Carreau !

Le déclarant s'est alors lancé dans l'affranchissement des Trèfles en jouant *l'As et le 2 de Trèfle.* Est a fait la Dame, mais il n'y avait déjà plus de moyen de battre le contrat ! En effet, si Est rejoue Carreau (pour faire deux levées dans la couleur), puis contre-attaque Cœur, Sud prendra avec l'As de Cœur et libérera ses Trèfles. Ensuite il montera au mort par le Roi de Cœur pour faire l'impasse à Pique et réaliser au total deux Carreaux, deux Cœurs, deux Piques et trois Trèfles.

En fait, Est, après avoir pris à Trèfle, a contre-attaqué Pique et le coup a été terminé...

LE COMBAT DES DEUX CHAMBRES

Parmi les jeux de l'esprit qui permettent de montrer une certaine image de la démocratie, on peut signaler les matches qui ont lieu régulièrement en Angleterre entre la Chambre des lords et la Chambre des communes, et aussi ceux qui, en Amérique, opposent le Sénat à la Chambre des représentants. Un exemple que les Français devraient suivre !

Voici une donne du match victorieux des « représentants » contre les « sénateurs ». A l'analyse, Truscott, le chroniqueur du *New York Times*, a discrètement montré que les deux déclarants (même celui qui avait gagné 3 SA) n'avaient pas bien joué. Essayez comme lui de trouver la meilleure ligne de jeu.

♠ 7 5 4
♡ D 8 7
◊ V 6 4
♣ 7 5 4 3

♠ D 10 9 6 2
♡ 10 6 3
◊ 10 9 7
♣ 9 6

N / O E / S

♠ R 8
♡ V 9 5 4 2
◊ R 5 2
♣ 10 8 2

♠ A V 3
♡ A R
◊ A D 8 3
♣ A R D V

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	passe	passe	3 SA...

Ouest ayant entamé le 10 de Pique pour le Roi d'Est, *comment Sud doit-il jouer* pour gagner TROIS SANS ATOUT contre toute défense ?

Note sur les enchères

L'ouverture de « 3 SA » aurait été correcte autrefois, mais aujourd'hui il suffit d'ouvrir de « 2 Trèfles » (forcing de manche) et de faire au tour suivant la redemande de « 2 SA » qui promet au moins 24 points d'honneurs et une distribution régulière.

LE CHAMPIONNAT D'EUROPE

Le Championnat d'Europe par équipes de quatre open et dames aura lieu cette année en France à *Menton* du 12 au 26 juin. Une trentaine de pays devraient y participer.

Philippe Brugnon

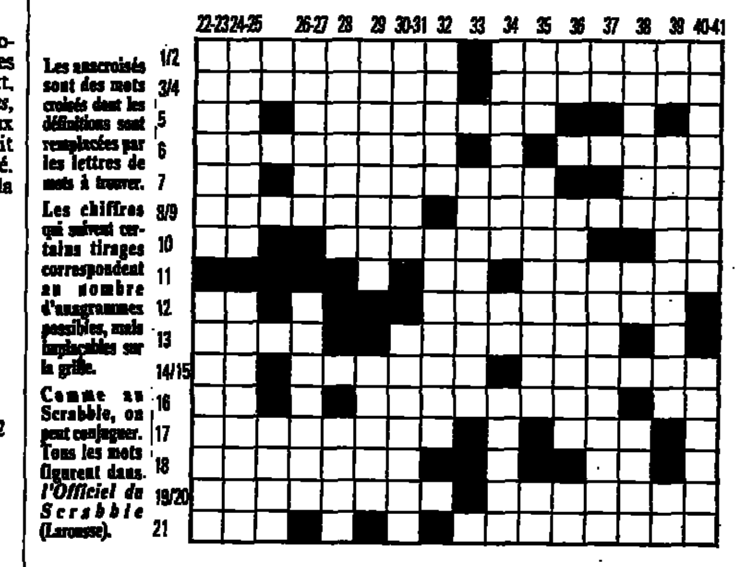
Anacroisés (R)

nº 750

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).



HORIZONTALEMENT

1. CDEEIMOS. – 2. EENOPTT. – 3. CEEEIMNN. – 4. EEHINRT (+ 1). – 5. ACEEIILN. – 6. ADEEILNN. – 7. EEISSSTV (+ 1). – 8. EEIILRT (+ 1). – 9. EINORSTU (+ 3). – 10. CEEERSST (+ 1). – 11. EEHIRZ. – 12. AEGLNSTU. – 13. AAEFGNR. – 14. GLOOPR. – 15. EEIQTU (+ 2). – 16. ACEEINST. – 17. CDELOOSU. – 18. AACELRR (+ 1). – 19. EEIILRRT. – 20. BEEEILR (+ 1). – 21. DEEINRTU.

VERTICALEMENT

22. ACCEELN. – 23. CCCENOOT. – 24. AAIMNOS. – 25. AEIILOTT (+ 1). – 26. EEELNV. – 27. DEELOPR. – 28. ADEELRS (+ 2). – 29. CEIIINTZ. – 30. CDEEIIS. – 31. ACDFILR. – 32. GINORST. – 33. AEEGLLST. – 34. EENPRRU. – 35. ACEEGHSS. – 36. EEEINRTT (+ 4). – 37. AAEEIIRTT. – 38. EINOTT. – 39. ADEENQSTU. – 40. DEENOSSZ. – 41. EEEETT.

SOLUTION DU Nº 749

1. ACROBATE (CABOTERA). – 2. ACABITS. – 3. EROTISES (SEROSITE, SIROTEES). – 4. HALOGENE. – 5. INCONNU. – 6. ATERIEN, se dit du premier stade de la préhistoire (ARETINE...). – 7. SAMOYEDE. – 8. QUESACO (COSAQUE). – 9. VINEUSE (ENSUIVE). – 10. ENTURES (NEUTRES...). – 11. ARGYROLS. – 12. CAECAL. – 13. TIEDASSES (EDITASSES). – 14. REVIVALS. – 15. EMOTIVES (MOTIVEES). – 16. AUDOISE. – 17. VINERA (ARVINE...). – 18. IMITONS (MITIONS). – 19. AIREES (ARISEE). – 20. TRESSEE (RESTEES, STEREES, TESSERE, TERSEES). – 21. TERSATES (STATERES...). – 22. ADHESIVE. – 23. ACHEVAT (+ 1). – 24. AVINERA. – 25. RALEMENT (LAMENTER, LAMERENT, MATERNEL, REMELANT). – 26. GERONTE. – 27. EUMYCETE. – 28. BEGAYEUR. – 29. RAVIRAS (ARRIVAS). – 30. ARENEUSE. – 31. OLIVAIE. – 32. ETETEE. – 33. ASTASIE (ASIATES). – 34. ASIARQUE (SAQUERAI). – 35. MESAISE (EMIASSE, ESSAIME). – 36. CENTAURE. – 37. ASCETES (SETACES). – 38. EPANDONS. – 39. ELISION. – 40. IONISAT. – 41. SAISIT (ISATIS, TISSAI). – 42. CAUSSE (CAUSES, SAUCES). – 43. SAUNIONS (NUAISONS). – 44. ASCESES (CASSEES).

Michel Charlemagne et Michel Duguet

Dames

nº 448

LE COIN DU DÉBUTANT

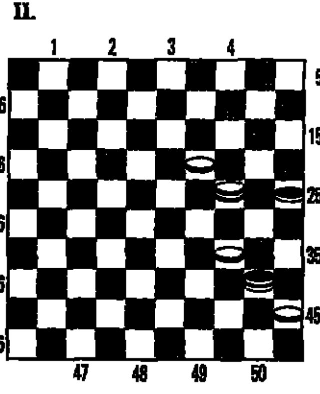
● **La dame noire attaque**

Deux exemples très simples de gain sur attaque de la dame noire.

I.

Les Blancs jouent et gagnent.
SOLUTION : 34-29 (25 × 14) [prise majoritaire prioritaire] 45 × 34, etc., + par opposition.

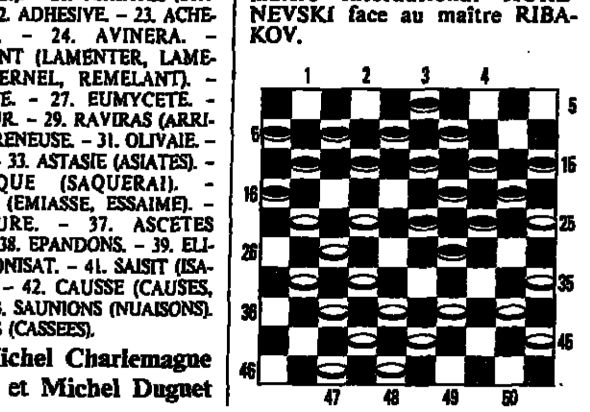
II.



Les Blancs jouent et gagnent.
SOLUTION : 34-30! (25 × 34) 24-30 (34 × 25) 45 × 34, +.

L'UNIVERS MAGIQUE

Championnat d'URSS, 1977. Combinaison de gain exécutée par le maître international KORENEVSKI face au maître RIBAKOV.



Les Blancs jouèrent et gagnèrent comme suit : 22-17! (11 × 22) 27 × 18 (16 × 36) 39-33 (13 × 22) 35-30 (24 × 44) 33 × 11 [première rafle] (6 × 17) 43-39 (44 × 33) 38 × 7!,+ [Deuxième rafle et passage à dame].

SOLUTION DU PROBLÈME nº 447

E. GOESSENS (1947)

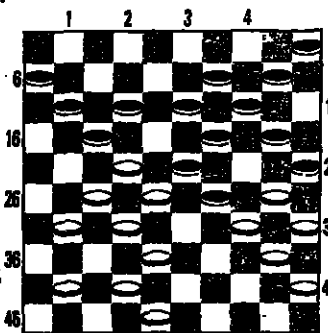
Blancs : pions à 28, 29, 30, 33, 34, 37, 47, 50.

Noirs : pions à 8, 11, 14, 17, 18, 19, 21, 25, 26.

37-31! (26 × 37) 47-41 (37 × 46) 50-45 (46 × 23) 29-24 (23 × 40) 24 × 2 (25 × 34) 2 × 22! (17 × 39) 45 × 43 !, +.

PROBLÈME nº 448

B. FEDOROW
1er PRIX, Suikertournooi 1977



Les Blancs jouent et gagnent.

Solution dans la prochaine chronique.

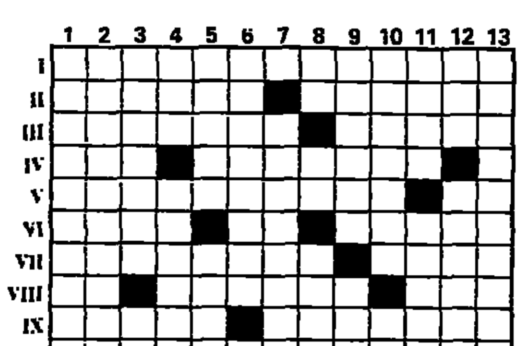
Le nouveau comité directeur de la Fédération du jeu de dames a mis à la disposition de tous les amateurs son numéro d'appel pour divers renseignements utiles (clubs, calendrier des compétitions, ouvrages, règles...) : 48-31-70-89 (précédé du 16-1 pour la province).

Se recommander du « Monde ».

Jean Chaze

Mots croisés

nº 749



HORIZONTALEMENT

I. Donne des nouvelles – II. Réduire à rien. Se porte en bleu – III. Dépôt. Pas faciles à déclencher chez certains. – IV. Possessif. On la dit souvent significative. – V. Passif. Article. – VI. Prussienne. Pronom. Fromage blanc. – VII. Se vêt dans la soie. On l'utilise. – VIII. En train. Mémoire du tissage. Pouvoir. – IX. Dans la famille. Bretonne. – X. Réfléchissaient.

VERTICALEMENT

1. A maté une sédition. – 2. Chez elle après Maastricht. – 3. Soignent la finition. Fait pour l'employeur. – 4. Direction. On la dit rondelette. – 5. Toujours là malgré de Gaulle. Sicambre. – 6. Déplaisantes en chanvre. – 7. Va de son côté. – 8. Note inversée. N'a rien de positif. Se déchaîne, hélas ! dans le bon sens. – 9. Saisis. Change de place. – 10. Vieux bateaux. Conjonction. – 11. Pour Maastricht. Administration. – 12. Indien. Bon ou mauvais selon sa confession. – 13. Agissent avec la déférence voulue.

SOLUTION DU Nº 748

Horizontalement

I. Moralisateurs. – II. Opérant. Impôt. – III. Gave. Cerne. Tu. – IV. Alinéa. Atre. – V. Dires. Crainte. – VI. Inespéré. Turf. – VII. Sem. Etoffe. AA. – VIII. Etrécie. Phi. – IX. Innée. Hantait. – X. Outrecuidants.

Verticalement

1. Mogadiscio. – 2. Opaline. Nu. – 3. Revirement. – 4. Arènes. Ter. – 5. La. Espérée. – 6. Inca. Eté. – 7. Ste. Crochu. – 8. Raréfiai. – 9. Tinta. Fend. – 10. Emérite. Ta. – 11. Up. Enu. Pan. – 12. Rôt. Trahit. – 13. Stupéfaits.

François Dorlet

Echecs

nº 1522

CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR ÉQUIPES

Debrezen, 1992.
Blancs : W. Kramnik (Russie).
Noirs : S. Lputian (Arménie).
Gambit D.

1. d4	é6 (a)	14. Cé5	Cf6 (m)
2. ç4	Cf6	15. Fa2 !	Fd7
3. Cf3	d5 (b)	16. Fb1 ! (n)	Fé8 (o)
4. Cç3	Fé7	17. d5 !! (p)	Td8
5. Ff4 (c)	0-0 (d)	18. Tf-é1 !	Rh8
6. é3	ç6 (é)	19. dxé6	Txd1
7. Dç2	Cb-d7	20. Txd1	fxé6
8. h3 (f)	a6 (g)	21. Cé4 ! (q)	g6
9. Td1 (h)	b6	22. Cç5 (r)	Fxç5
10. a3	dxç4 (i)	23. Dxç5	Tg8
11. Fxç4	Cd5 (j)	24. Fa2 !	Rg7 (s)
12. 0-0 ! (k)	Cxf4	25. Fxé6	Tf8
13. éxf4 (l)	Dç7	26. Cd7 !! (t)	abandon (u)

NOTES

a) Invitant les Blancs à entrer dans une partie française par 2. é4.

b) Délaissant la défense ouest-indienne (3..., b6) pour un gambit D.

c) Une variante moins souvent jouée que la continuation principale 5. Fg5 mais assez en vogue depuis quelques années. On peut aussi rencontrer le développement du F-D en f4 sous une autre forme, après l'échange des pions centraux.

d) Ou 5..., ç6 ; 6. é3, Cb-d7 ; 7. h3, 0-0 ; 8. a3, b6 ; 9. çxd5, Cxd5 ; 10. Cxd5, éxd5 ; 11. Fd3, ç5 ; 12. dxç5, bxç5 ; 13. 0-0, Db6 ! comme dans la partie Lputian - A. Petrossian de l'Open de Dortmund, 1992, dans laquelle les Blancs récupérèrent la case d4 par le sacrifice de pion 14. b4.

é) A ce coup un peu passif, certains joueurs préfèrent la suite 6..., ç5 ; 7. dxç5, Fxç5 ; 8. çxd5 ou 8. Fé2 ou 8. a3 ou 8. Dç2. Sur 6..., a6 ; 7. ç5 n'est pas très clair : 7..., Cç6 (ou 7..., b6) ; 8. h3, Cé4 ; 9. Fd3, f5 ; 10. Cé2, Ff6 ; 11. Fh2, Fd7 ; 12. a3, Fé8 ; 13. b4, Dé7 (Cs. Horvath - I. Sokolov, Niksic, 1991).

f) Afin de donner au F-D une case de fuite en cas d'attaque, mais aussi afin d'attendre que les Noirs prennent le pion ç4, après quoi le F-R se développera sans perdre de temps.

g) Dans la partie Beliavsky-Speelman (Linares, 1991), la guerre des nerfs se poursuivit autrement : 8..., Té8 ; 9. a3, Cf8 ; 10. Fd3, dxç4 ; 11. Fxç4, Cd5 ; 12. Fh2.

h) Ou 9. a3.

i) Les Noirs renoncent à cet affrontement et permettent au F-R de se développer sans perdre de temps, car, après 11. Fxç4, Cd5, le F-D devra perdre un temps pour se réfugier en h2.

j) A noter l'utilité de la T-D en d1 : la libération classique 11..., b5 ; 12. Fd3, ç5 est difficile car, après 13. dxç5, Fxç5 ; 14. Fé4 !, Cxé4 ; 15. Cxé4, les Noirs ont quelques problèmes ; par exemple, si 15...., Fé7 ; 16. Fç7, Dé8 ; 17. Cd6, Fxd6 ; 18. Fxd6 avec gain de la qualité ; si 15..., Db6 ; 16. Txd7 ; si 15..., Fb6 ; 16. Cé5.

k) Et non 12. Fh2, Da5 !

l) Au prix de la paire de F et d'un pion doublé, les Blancs ont obtenu un fort avant-poste en é5 ; en outre, le Fç8 aura du mal à jouer un rôle actif.

m) Le Cé5 est un géant imprenable. Après 14..., Cxé5 ? ; 15. fxé5, b5 ; 16. Fa2, Fb7 ; 17. Fb1, g6 ; 18. Td3 et 19. Tg3, l'attaque des Blancs est irrésistible.

n) Le Cf6, seul, empêche le mat en h7.

o) A première vue, une curieuse idée, mais les Noirs prévoient qu'ils seront tôt ou tard obligés de jouer g7-g6 et parent ainsi un sacrifice comme Cxg6. Sur le coup naturel 16..., Ta-ç8, l'avance 17. g4 ! donne un gain facile aux Blancs : si 17..., g6 ; 18. Cxg6 et si 17..., tf-d8 ; 18. g5 !

p) 17. Cg4 est faible : 17. ...g6 ; 18. Cxh6+, Rg7 ; 19. Cg4, Cxg4 ; 20. hxg4, Dxf4. La magnifique rupture 17. d5 !! est décisive dans toutes les variantes : si 17..., éxd5 ; 18. Cxd5 et les Noirs peuvent abandonner ; si 17..., Cxd5 ; 18. Dh7 mat ; si 17..., çxd5 ; 18. Cxd5 !, Dxç2 ; 19. Cxé7+ ! un joli coup intermédiaire *(zwischenzug* ou *inbetween move)*, Rh8 ; 20. Fxç2, Fb5 ; 21. Tf-é1, Ta-é8 (et non 21..., Tf-é8 ? 22. Cxf7 mat) ; 22. Cxg6+, fxg6 ; 23. Cxg6+ et 24. Cxf8.

q) Menaçant 22. Cxf6 et 23. Dh7 mat.

r) Menace 23. Cxg6+ et 23. Cxé6.

s) Une faute qui perd le pion é6, mais, de toute façon la partie des Noirs est intenable : si 24..., Dç8 ; 25. Dé7 et si 24..., Ff7 ; 25. Dç3 !, Rg7 ; 26. Cd7 !

t) Le coup de grâce.

u) Si 26..., Cxd7 ; 27. Txd7, Fxd7 ; 28. Dé7+, Rh8 ; 29. Dxf8+, Rh7 ; 30. Dg8 mat. Si 26..., Fxd7 ; 27. Dé7+.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1521

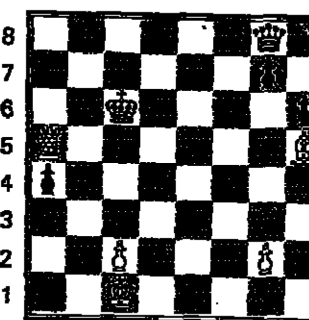
S. KAMINER (1927)

(Blancs : Rh5, Fa2, Cg5 et h8, Pé6. Noirs : Rd4, Cé3 et f8, Pd2.)

1. Cf3+, Rç3 ; 2. é7, Cd7 (après 2..., d1=D ; 3. éxf8=D, les Blancs gagnent) ; 3. Cxd2, Cf5 (si 3..., Rxd2 ; 4. Rg5) ; 4. Cé4+, Rd4 ; 5. é8=C !!, Rxé4 ; 6. Fb1+, Ré5 (si 6..., Rf4 ; 7. Cg6+) ; 7. Cg6+, Ré6 ; 8. Fa2 mat !

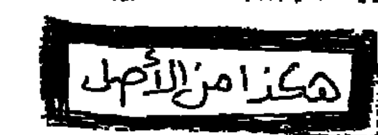
ÉTUDE Nº 1522

H. RINCK (1903)



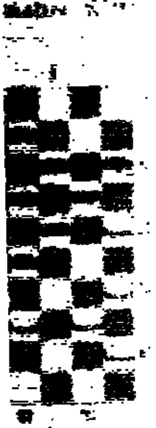
Blancs (5) : Rç1, Ta5, Fh5, Pç2, g2.
Noirs (5) : Rç6, Dg8, Pa4, g7, h6.
Les Blancs jouent et gagnent.

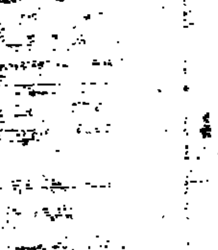
Claude Lemoine

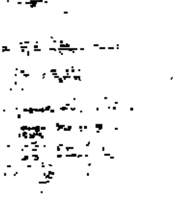


Dames









Défense du fruit défendu !

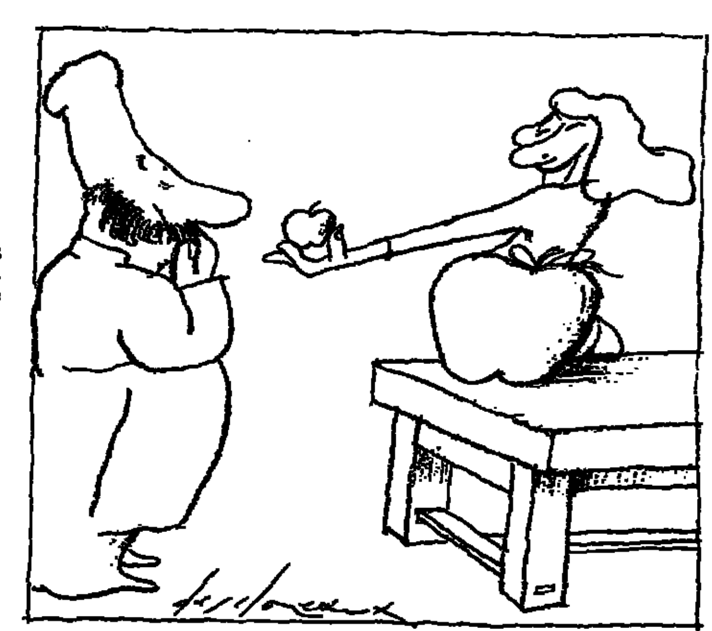
DÉFENDU au premier homme ! Encore faut-il préciser que pour les hindous, Eve tendit plus symboliquement une banane au malheureux Adam, que certains chercheurs estiment qu'il s'agissait d'un abricot, et qu'en Méditerranée d'aucuns parlent de la pomme d'amour *(pomodoro)*, c'est-à-dire de la tomate !

Quoi qu'il en soit, la pomme est devenue un fruit « permanent » et plus consommé en France que tout autre ! C'est au mépris de la qualité car, ici comme ailleurs, la productivité prime le reste. Certes, les cultivateurs-récoltants vous diront que « choisir de privilégier la qualité, c'est s'imposer de considérables contraintes ». L'INAO n'est-elle pas responsable, qui a encouragé, après la dernière guerre, l'invasion des races bâtardes, la golden en premier lieu qui, les diététiciens sont formels, n'apporte que 4 milligrammes de vitamine C aux 100 grammes, alors que la calville, les reinettes, par exemple, en offrent 20 milligrammes. Mais ce n'est point seulement cela ! Hors saison les fruits sont importés, les pommes comme les autres, d'où des fruits cueillis avant maturité, usés par un long temps de voyage, de chair fadasse sinon douteuse.

C'est dommage, car la pomme peut être admirable de goût comme de prestation. N'est-ce point en l'an 1630 déjà qu'un médecin, Hyéronimus Bock, pouvait écrire : *« Les pommes servent dans la cuisine et dans la pharmacie »* ? La pectine qu'elles contiennent est providentielle au transit intestinal.

Et comme si nous n'avions pas nos vieilles espèces ! Dans son traité *De vino et pomaceo*, Julien Le Paulmier, médecin de Charles IX puis de Henri III (1588), citait déjà quelque cent variétés de chez nous. Certaines au nom charmant : la quenouillette, la belle-fille, la cul-noué... Mais aussi déjà il encense des pommes à cidre, différentes des pommes fruits, à déguster nature ou cuisinées. Parmi les pommes à couteau bien de chez nous, la reine des reinettes et les calvilles (aux côtes marquées au niveau du collet et qui peuvent être blanches ou rouges). Ces dernières, pratiquement disparues au bénéfice de l'insignifiante golden, de la granny smith, de la belle-de-boskop, de la starting et autres. Plus rentables ?

La pomme (qui, croquée nature, est un excellent coupe-faim) est, cuisinée, surtout comptée comme dessert : en confiture, en compote, en tarte (dont la fameuse Tatin, figurant souvent sur les cartes mais souvent, aussi, mal imitée, lorsque ce n'est pas réchauffée, ce qui est une grave erreur !), en gâteaux divers (des bourdelots normands aux crapiauds du Morvan, des flammes du pays de Brillat-Savarin à la rabote picarde, etc.). Mais elle peut, en fille d'Eve, séduire bien des gourmets en d'autres plats salés : avec le gibier (cuissot de chevreuil aux pommes), les poissons (filet de sandre aux reinettes), les viandes et volailles. J'ai gardé d'un passage déjà lointain à Rouen le souvenir d'un « poulet bonhomme normand » (c'était je crois bien au restaurant de l'Hôtel de Dieppe). Farci de veau et de lard, une pointe d'échalote, fines herbes ciselées, truffé, piqué de lard fin, ledit poulet est rôti au four et servi sur un plat de reinettes sautées au beurre, le tout arrosé d'un verre de calvados.



Les Alsaciens n'hésitent point à servir des pâtes (maraconis courts par exemple) avec des pommes tranchées et cuites en poêle. J'ai mangé en Auvergne un plat sortant du four et composé en alternance de feuilles de chou blanchies et de tranches de pommes, le tout mitonné à l'huile et chapeluré. Et dans le Sud-Ouest, le ragoût d'oie est souvent escorté de pommes cuites avec l'animal, le tout légèrement papriké.

J'ai gardé pour la faim... de l'appétit et la fin du repas ce dessert proposé par Paul Reboux (un restaurateur avisé le devrait bien mettre à sa carte !) : une compote de pomme classique parfumée de zestes d'orange et à laquelle on mêle une pomme crue détaillée en dés minuscules. Avec un coup de cidre, c'est divin ! Mais, attention, pas une golden !

Et si vous craignez de grossir en mangeant trop de pain, sachez qu'une pomme peut être l'accompagnement idéal des fromages. Les restaurateurs devraient bien offrir ainsi une reinette avec le plateau !

La Reynière

MARIAGE

Moules & Frites

LA moule n'apparaît dans les éphémérides gourmandes qu'au XIIIe siècle, en l'an 1235. Les innombrables coquilles trouvées sur des sites archéologiques de la colonisation grecque et romaine attestent pourtant que les Anciens en étaient friands. Selon Pline, la moule irrite la gorge ; c'est pourquoi sans doute on la servait autrefois «à la toux», c'est-à-dire à volonté, jusqu'à ce que toux s'ensuive. L'Irlandais Patrick Walton fit naufrage avec une cargaison de moutons, qu'il perdit au large des côtes charentaises, dans la baie de l'Aiguillon, devant Esnandes. Il inventa, pour survivre, de tendre des perches et des pieux afin d'attraper les oiseaux de mer. Perches et pieux se couvrirent de moules sauvages. Les pieux furent reliés par des fascines de tamaris. Les bouchots étaient nés. Les moules «de bouchot» sont issues de ces clôtures, où elles acquièrent une saveur inégalée. Le banc d'Aiguillon reste, avec ses 600 km de «bouchots», un des principaux centres mytilicoles de France. La moule est un mollusque bivalve. Les deux parties de la coquille sont retenues entre elles par un ligament et deux muscles adducteurs servent à la refermer. L'enveloppe charnue succulente, ou manteau un peu jaune, sécrète la coquille. Le pied produit des filaments de byssus, grâce auquel la moule vit accrochée : elle se déplace d'ailleurs comme les alpinistes, avec cordes et pitons. La moule, parfaite créature écologique, se nourrit d'algues microscopiques. Pour ce faire, elle filtre de 8 à 40 litres d'eau par heure. Cette buveuse d'eau salée est donc la providence des amateurs de muscadet et de bière.

On distingue la moule barbue, au naturel sauvage, la moule de Provence – *mytilus galloprovincialis*, s'il en existe encore – et la moule commune *(mytilus edulis)*, qui fait notre bonheur. Les moules de Bouzigues et les moules d'Espagne sont de la même espèce, bien que les unes soient élevées «à la corde» en Méditerranée et les autres dans les rias de l'Atlantique. A l'attention des cruciverbistes : la conchyliculture est la production des différents coquillages ; l'une de ses branches est la mytiliculture, ou culture des moules. En Normandie, du côté d'Isigny, on pratique les deux, avec tracteurs, chiens courants, grands vents et «bouchots» en plastique inaltérable, avec allégresse, les pieds dans l'eau. Sacré métier !

La France produit 50 000 tonnes de moules, qui ne suffisent pas à la consommation de plats très populaires. On importe le reste – 35 000 tonnes – d'Espagne et surtout de Zélande. La culture à plat dans les parcs est le propre de la Hollande. Les moules sont posées sur le fond marin, dur et abrité du ressac. Il faut travailler constamment pour maintenir ce dispositif. Cette culture est pratiquée à faible profondeur, et le ramassage se fait à la marée basse. Le naissain est apporté de bancs naturels extérieurs. Il est alors nécessaire de prévoir, comme pour les huîtres, des bassins d'eau claire, pour le dégorgement. Les moules bâillent, dit-on, à l'heure des marées et elles perdent leur eau, loin des flots sapides qui les ont vu naître. En Belgique, faute d'huîtres d'Ostende, on consomme de superbes moules parquées crues, arrosées de vinaigre ou d'un jus de citron, du côté de Zeebrugge, et de son fastueux marché au poisson, ainsi que du foie de raie «en caviar», dans quelque *waterput* (vivier).

Au cœur du vieux Bruxelles, Chez Léon (18, rue des Bouchers), où la famille Vanlancker fête cette année le centenaire de la création en 1893, ou bien Aux armes de Bruxelles (au nº 13 de la même rue), nous nous régalons de la casserole de moules marinières, cuites dans leur jus, avec céleri et persil. La casserole exprime un parfum aux rémanences proustiennes, autrement plus puissant que celui de la petite madeleine, ou du *spéculoos*. En savourant une bière Duvel : *«Je connais des gens, qui, avec les moules marinières mangées avec des pommes de terre frites, font un repas délectable»*, nous dit le barde wallon Maurice des Ombiaux, gourmet autrefois réputé – il fut «prince des gastronomes», – poète apprécié, et auteur de *Namurs, la Gaillarde*. Plus loin, plus haut, dans la petite ville de Philippine, aux marches de la Hollande, on mange la moule décortiquée, conservée en marinade, dans de petits bocaux qui voisinent avec le hareng frais *(maatjes)* et l'exquise anguille fumée *(gerookte paling)*. C'est déjà la cuisine du Septentrion.

A Paris, où décidement les restaurants à succursales multiples font florès, il sera difficile d'échapper à Léon de Bruxelles (63, Champs-Elysées, 8e ; 120, rue Rambuteau, 1er ; 1, place Pigalle, 9e, et 8, place de la République, 10e). Moules et frites figurent en abondance sur une belle carte bruxelloise ; mais l'inimitable cèleri du Nord fait défaut, les moules paraissent en latex et les frites sont des plus incertaines. Cela n'empêche pas le succès de ces établissements «franchisés», qui devraient s'astreindre précisement à plus de franchise dans le traitement des produits. Et prendre exemple, à Bruges, sur les moules et frites servies dans une sympathique gargote – Mosselen Kelder – située en face de l'hôtel Croix de Bourgogne : Cave aux moules, la bien nommée.

Jean-Claude Ribaut

▶ On pourra utilement consulter les *Recettes de moules* publiées par Jacques Bideau aux éditions Rupella, La Rochelle, 1983.

Semaine gourmande

Lous Landes

L'abondance des nouveautés gourmandes, peut-être aussi l'accoutumance de la toujours même satisfaction, font que l'on oublie quelques grandes petites maisons, comme, par exemple, cet élégant restaurant sud-ouestissime dont la qualité ne se dément point. Hervé Rumen est chef de qualité, et son épouse, une hôtesse de charme. Alors ? Alors on se régalera du cassoulet que Gault-Millau cite comme l'un des meilleurs de Paris, des foies gras « nature » ou farcissent le pigeonneau désossé des Landes, du magret au sel de Guérande, des confits, mais aussi, Hervé étant d'origine bretonne, d'excellents poissons : la viennoise de barbue, les langoustines, sans oublier la matelote d'anguilles au vin du pays d'Oc. Superbe cave, du reste, notamment de vins de Bordeaux et du « pays ». Décor charmant, aux murs tendus d'un tissu évoquant les plumes des oiseaux de la carte. A celle-ci comptez 350 F à 400 F, avec un menu à 295 F de qualité.

▶ Lous Landes, 157, avenue du Maine, Paris-14e. Tél : 45-43-08-04. Fermé samedi midi et dimanche. A.E.-D.C.-C.B.

Gérard Faucher

Cuisine inventive, a-t-on écrit à son propos. Mais cuisine solide et sage aussi que celle de Gérard, bien installé à présent sur la rive droite. Et le sourire d'accueil de Nicole donne encore plus de relief à ce mille-feuille d'épinards et bœuf cru ou à l'agneau aux aubergines et jus d'anchois. Sans oublier les truffes, triomphantes et dont il joue avec habileté. Belle cave. Menus à 180 F (déjeuners) et 390 F, et carte à compter de 450 F à 550 F.

▶ Gérard Faucher, 123, avenue de Wagram, Paris-17e. Tél. : 42-27-61-50. Fermé samedi midi. Voiturier. A.E.-C.B.

Les Bruyères à Bois-Colombes

Cette enseigne n'est pas à Bécon-les-Bruyères, mais à Bois-Colombes. Aussi bien, la rue traversée, le trottoir devient celui de Courbevoie et si l'on continue de quelque cent mètres, nous voici à La Garenne-Colombes. Entourant les usines Hispano Suiza, ce qui anime le coin aux déjeuners et le laisse à découvrir le soir.

Ce sera bonne découverte que la cuisine et les cartes de Maurice Somville et sa femme Martine, d'origine lyonnaise (ne nous étonnons pas de retrouver sur la carte, avec le beaujolais nouveau inévitable, le « tablier de sapeur » !) Un menu donc à 100 F (une entrée, un plat, un dessert ; ce jour-là le caviar lyonnais (salade de lentilles), du bœuf bourguignon et une tarte aux pommes. Un menu à 135 F (grands choix d'entrées, plats et desserts, et changant chaque jour), et la carte : compter 250 F environ si vous attaquez le foie gras, les œufs Boieildieu, la lotte au brouilly, le Rossini. Belle petite cave à prix honnêtes, et le soir, sur commande, une bouillabaise (200 F) qui vaut les quelques kilomètres depuis la porte Champerret ou de Neuilly.

▶ Les Bruyères, 76, rue Faidherbe, à Bois-Colombes (92270). Tél. : 42-42-28-58. Fermé dimanche soir et lundi. Salon : 35 couverts.

A PARIS

Lénine pas mort

Tout doit disparaître, mais pourtant tout ne disparaîtra pas. A Paris, Lénine a toujours ses fervents.



Leonid Brejnev avec Georges Marchais à la maison de Lénine, rue Marie-Rose, en 1971

SYGMA

DEPUIS décembre 1991, sitôt l'éclatement de l'Union soviétique assuré, il a vu accourir les journalistes, le gardien du Musée Lénine, rue Marie-Rose, à Paris. De loin. Il connaît son monde. Et puisqu'ils veulent voir *« la-chapelle-du-dernier-bastion-communiste »*, ils voient. Sans doute est-il trop tentant d'y chercher les ombres du théâtre moscovite. Là-bas, les purs et durs, « rouges » et « noirs », mains mêlées, ont dû faire retraite de la place Rouge, laissant le mausolée pour se replier quelques centaines de mètres plus loin sur ce que le pouvoir abattu, qui pensait ajuster les mots comme autant de donjons imprenables, avait nommé Musée central Lénine.

Contraint d'abandonner à l'ennemi la dépouille mortelle du fondateur de l'Union, l'ultime carré se console avec des bribes d'histoire et de pensée dont les traces muséifiées paraissent constituer désormais pour lui les meilleurs appâts. Quelques centaines de prosélytes se relaient chaque jour aux portes, Staline avec Lénine unis sur les lèvres, pour célébrer des hiers radieux, exhorter le cher disparu à renaître et galvaniser le visiteur nostalgique. Car les agite le fol espoir de lever à coups de proclamations et de médaillons les troupes qui ramèneraient leur canon sur terre.

Rien de ce tumulte ne semble être parvenu jusqu'à la paisible rue Marie-Rose. S'est-il seulement passé quelque chose à Moscou ? La seconde mort de Vladimir Ilitch n'a pas troublé l'ordonnancement en deux parties des locaux : d'un côté l'appartement (l'homme), de l'autre le musée (l'œuvre). Le deux-pièces cuisine où Lénine vécut trois pleines années, de 1909 à 1912, a été réaménagé avec une ostensible absence d'éclat.

Comme si son aspect monacal allait rehausser la grandeur de l'action et l'intensité des hommages dont témoignent les salles adjacentes gagnées en 1970 lors du centenaire de sa naissance. Une vitrine de bimbeloterie faite d'épinglettes, de miniatures et de pochettes de disque assure la soudure du diptyque.

Dans l'entrée, quelques cartes postales suggèrent les années 10, lorsque la troupe tirait sur un piquet de grève pour moins que cela, tandis que V. I. Oulianoff (avec deux f) filait à vélo rêver devant les pionniers de l'aviation avant d'enflammer une poignée de ses vingt-cinq mille compatriotes réfugiés à Paris.

Brèves allusions au réel avant de plonger dans l'irréel : celui de discours où le parfum empoussiéré des années 70, lorsqu'on s'arrachait le parrainage de Lénine, imprègne chaque proclamation. Au moins en retirera- t-on l'assurance que le trotskysme est un péril autrement plus pressant que celui de l'extrême-droite, dont un commando venait de saccager les lieux.

C'était au temps où une manifestation communiste rebaptisait la rue au nom de l'illustre locataire, prenant toutefois garde à ne pas recouvrir trop brutalement le nom de Marie-Rose (*« choisi par le propriétaire du terrain »*). Tentative plutôt bon enfant d'établir un cadastre parallèle qui rattacherait symboliquement le quatorzième arrondissement à la rouge banlieue voisine, où Lénine avait déjà son avenue (Gentilly), sa rue (Ivry) ou son square (Montreuil-sous-Bois). D'impasse, point.

Premier Premier soviétique à venir en France, Nikita Khrouchtchev effectue, en copropriétaire (moral), une reconnaissance des lieux en avril 1960. Mais leur consécration définitive intervient onze ans plus tard, lors de la réception du premier secrétaire du PCUS (Parti communiste de l'Union soviétique), Leonid Brejnev. C'est l'endroit et le moment ou jamais de faire le point sur l'état du monde. Ouvrant grand les fenêtres sur la rue, son homologue français, Georges Marchais, croit pouvoir constater : *« Depuis le début du siècle, où Lénine trouve asile dans ce modeste appartement, le socialisme a fait dans l'histoire des pas de géant. C'est lui qui détermine désormais le sens de l'évolution sociale et qui possède l'initiative dans l'arène internationale. Le socialisme, c'est l'avenir de l'humanité. »*

En 1985, Mikhaïl Gorbatchev sera le dernier des héritiers suprêmes en visite. Il léguera au musée la seule pièce authentique qu'ait manipulé le vainqueur de 1917, objet d'un léninisme incontestable : un jeu d'échecs. Mais quelle inspiration vint chercher dans ces pièces étroites l'ultime visiteur officiel, le maréchal Iazov ? S'était-il déjà trompé d'heure ? Ou se sentait-il si sûr de lui ? Ministre de la défense de l'Union soviétique, il sera en août 1991 cet auteur de putsch si incertain qu'il en accélérera la fin. En prison aujourd'hui, trouve-t-il dans la lecture de Lénine de quoi comprendre son échec et leur commune disgrâce ?

Si les murs ne laissent rien transparaître de ce retournement imprévu par le père de la révolution, le livre d'or accuse le coup. Hormis de longs textes en russe écrits d'une seule main et paraphés de trente, qui ponctuaient jusqu'en 1988 les rotations d'autocars, le particulier l'emporte sur le collectif, le Parisien sur l'étranger. La fermeté des résolutions à l'issue de la journée « portes ouvertes » du 7 novembre dernier révèle en creux l'ampleur du désastre. Et pour un qui avance prudemment : *« En hommage à trois quarts de siècle de socialisme qui malgré ses défauts aura été une expérience utile »*, il en est dix pour proclamer que, *« malgré les apparences actuelles, c'est inéluctablement le socialisme qui triomphera sur notre planète »*. Le petit appartement devient l'emplacement même où s'assurer de la réincarnation.

Les inquiets ont pu repartir, s'exclamant, rassurés : *« Lénine n'est pas mort »*, et expliquant aux incrédules : *« Lénine est vivant parce qu'il est la vie »*. Le livre d'or devient autel, et chaque phrase un serment : *« Lénine, notre frère, nous vivons avec toi et poursuivons le combat pour l'émancipation des peuples. »* Une piété profonde, quotidienne, les anime : *« Chaque matin, Lénine se lève, me sourit, regarde la terre printanière et sème les fleurs éternelles sur nos cœurs, les pétales d'or de la justice, de l'amour, de la paix, de la liberté. »*

Pour un peu, le musée deviendrait expiatoire. A cela près, note un visiteur, qu' *« ils pourront chasser autant de sorcières qu'ils voudront, déboulonner autant de statues qu'ils voudront, ils ne pourront jamais tuer les idées »*. Mais qui y songerait ? Pas les étudiants d'aujourd'hui, qui leur préfèrent précisément ces bronzes rejetés là-bas. Bustes et médailles viennent se ranger sur leurs étagères, détachés à jamais du corps politique, forts d'un exotisme qui n'est pas que de dérision, celui d'un monde infiniment lointain où le cinéma muet et la geste épique n'auraient su engendrer que cette statuaire, comme un coq-à-l'âne de l'Histoire.

Jean-Louis Perrier

▶ Musée Lénine, 4, rue Marie-Rose, 75014, Paris. Visites sur rendez-vous en téléphonant au (1) 43-21-89-04 ou à l'Association de la maison de Lénine au (1) 42-79-99-58.

LIVRE

Venise sans masque

VENISE n'existe pas. C'est une région de la mémoire, un territoire de sensations. Une idée. Qui résiste à la surenchère littéraire, qui survit à sa propre carte postale. On dit que le déclin de la puissante et flamboyante République maritime a commencé dès 1630. On dit que Venise va sombrer, que la merveille est marquée du sceau de l'éphémère.

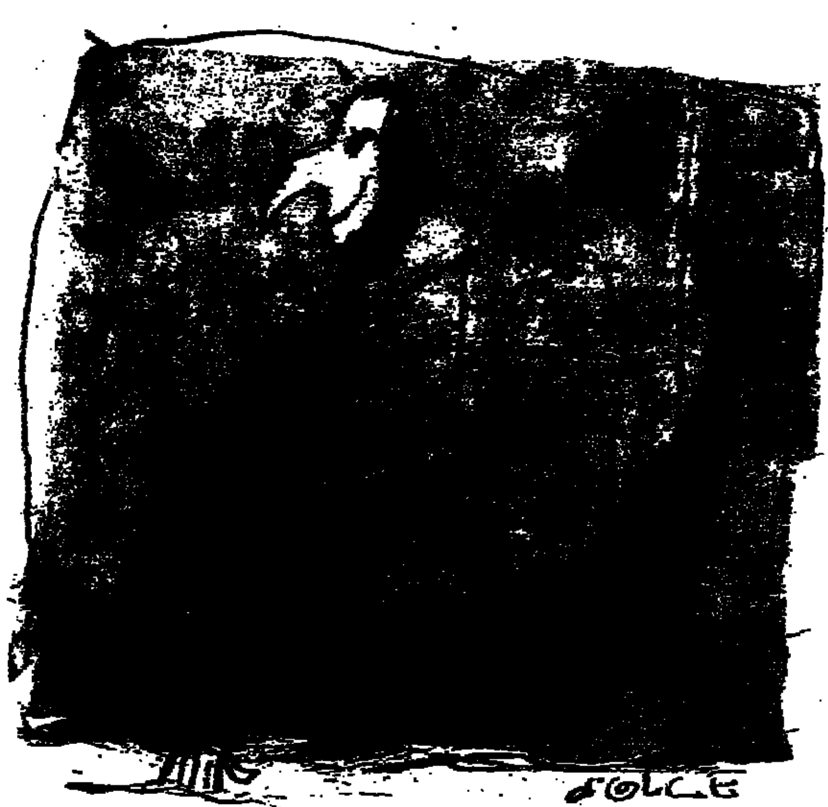
Pourtant, Venise existe. S'il est une ville au monde qui accorde son intimité sans livrer ses secrets, un lieu qui s'offre sans perdre son mystère, un dédale qui est son propre guide, c'est Venise. Unique dans sa folie, Venise, *« plus qu'une cité, pas tout à fait une civilisation »*, selon Malraux.

La force du lieu, celle qui lutte contre toute ruine, c'est la qualité d'un espace civique et civilisé. Des règles de vie commandées par le site, par l'histoire, par l'esprit d'indépendance d'une communauté, d'un Etat, devenu modèle politique pour les siècles suivants.

On ne raconte pas Venise, ville qui encourage toutes les divagations, qui laisse chacun libre de ses mouvements, libre de suivre son inspiration. Choisir un matin d'hiver, débarquer du train de nuit, descendre encore quelques marches jusqu'à l'eau, jusqu'au vaporetto, en compagnie de fonctionnaires en pardessus et chapeau, de secrétaires qui vont au bureau, entrer d'emblée dans l'image vivante. Pénétrer dans la cité, être immédiatement saisi par la sonorité, s'entendre marcher, entendre les autres, des enfants qui vont en classe, des femmes sur le pas des portes, des marchands de légumes ou de poisson près d'une église, franchir un pont, se perdre, ne pas se perdre. Prendre un café dans le soleil pâle. Penser aux églises, aux musées, aux peintres, les fréquenter. Ou pas. Vivre Venise, de mille et une manières, sans façons, sans explication. En éprouver l'harmonie et l'intelligence, en direct. Ensuite, peut-être, surgissent les questions.

Car Venise est un monde. Et ce monde tient désormais entre les pages d'un livre. Une encyclopédie de poche. Ses éditeurs voulaient tout dire : ils ont tout dit, tout montré. Le nouveau guide qui applique aux villes (Venise est le premier), ou aux régions (la Bretagne il y a quelques mois), le formidable travail de « gai savoir » de la collection Découvertes, chez Gallimard, vient de paraître.

CE livre se pratique comme une ville, en déambulation lente, l'œil attiré par un détail, intrigué par une sculpture, une enseigne, une fenêtre. Soudain, la scène s'anime : l'histoire, *mise en relief*, éclaire le présent ; le décor parle, des personnages entrent, vivent et meurent ; la Malibran donne son cachet pour restaurer un théâtre qui la remercie en portant son nom ; Hemingway prend un Bellini au Harry's Bar ; Bellini, qui n'est pas encore un cocktail de pêche et de champagne, peint des Madones ; on confie à un architecte de trente-deux ans, Baldassare Longhera, le projet d'une église dédiée à la Vierge, après la peste de 1630, et le chantier de la Salute va durer tout le siècle ; on lance des ponts de bois pour les grandes processions, puis on les démolit ; le campanile de la place Saint-Marc s'écroule le 14 juillet 1902 sans faire de victimes – la population était prévenue, – on le rebâtit, identique ; des marchands ramènent d'Alexandrie, en 828, le corps de l'évangéliste Marc qui remplace Théodore comme saint patron de la ville et la libère de la tutelle de Byzance ; le lion, emblème de Marc, devient légion, couché, marchant, sur les portes, les chapiteaux, en haut des colonnes ; on ferme le soir le quartier des juifs, leur ghetto, qui devient « le » ghetto, et on leur demande de porter un rond jaune pour les reconnaître ; le médecin de la peste porte un habit digne du carnaval le plus funèbre, une tête d'oiseau, et, dans son long bec, des herbes odorantes supposées le protéger du mal ; on meurt beaucoup, on se cache beaucoup aussi ; pour le carnaval qui dure du lendemain de Noël au jeudi gras ; ou pour courir au *ridotto*, un salon de jeu ; ou pour rendre une visite discrète ; on se cache, et on se confie à cet artiste de la navigation, le gondolier ; on offre des gondoles et des gondoliers à Louis XIV qui les installe à Versailles près de son grand canal, dans le « Petit Venise » ; la gondole est asymétrique et tire à tribord ; elle est noire depuis un décret de 1633 pris pour combattre les excès somptuaires ; le plus beau des chantiers navals qui en construit encore est juste derrière l'église San Trovaso ; on transporte une nuit, sur le grand canal, la dépouille de Wagner, trépassé dans le palais Vendramin, qui rejoindra Bayreuth ; Stravinsky, Ezra Pound, s'en vont moins loin, dans l'île-cimetière-jardin de San Michele ; les palais vénitiens ne sont pas seulement construits sur pilotis, mais s'appuient sur le fondement de leur richesse, des entrepôts, des magasins, ils sont fonctionnels ; le gothique mauresque de leurs façades est *« étroit comme la jalousie d'Othello »* (Aragon) ; Desdémone a peut-être habité ici ; la bataille de Lépante, grande victoire des flottes vénitiennes, n'a pas sauvé la République ; les doges, élus à vie par le Grand Conseil, garants de sept siècles de puissance et de splendeur, tiennent leur pouvoir de la main d'un enfant de dix ans, le *ballotino*, celui qui distribue les jetons et compte les voix ; la basilique Saint-Marc est *« un bâtiment oriental naviguant sous pavillon chrétien »* (P. Gascar) ; c'est Napoléon qui ferme la place avec le musée Correr ; galérien est un métier fort digne avant que Venise ait l'idée de le faire exercer par des forçats...



ET ce livre dense, haut en couleurs, dévoile encore mille et une autres histoires, informations, images, perspectives, clés, découvertes. Il déroule un à un les palais du grand canal, les commente, les illustre. Il ouvre le palais des Doges, salle après salle, éclaire plafond après plafond. Il dresse les chevalets des artistes, fait exploser les rouges de Carpaccio, gronder la tempête de Giorgione, Vivaldi joue du Vivaldi dans l'église de la Pieta, et le voyageur étourdi de lecture rêve d'oublier Venise en prenant un dernier verre au bar du Danieli.

Michèle Champenois

▶ *Venise*, Gallimard, 464 pages, 165 F jusqu'au 28 février, 185 F ensuite. La collection « Guides » est dirigée par Pierre Marchand. Rédaction en chef : Marie-Noëlle Fustec et Nicole Jusserand. Responsable d'édition : Laure Rafaëlli. Maquette, graphisme, iconographie et cartographie de qualité exceptionnelle, dans un ouvrage de format maniable. De très nombreux auteurs, pour la plupart des spécialistes italiens et même vénitiens, ont contribué à ce travail remarquable de précision et d'exhaustivité, complété par un dossier pratique.